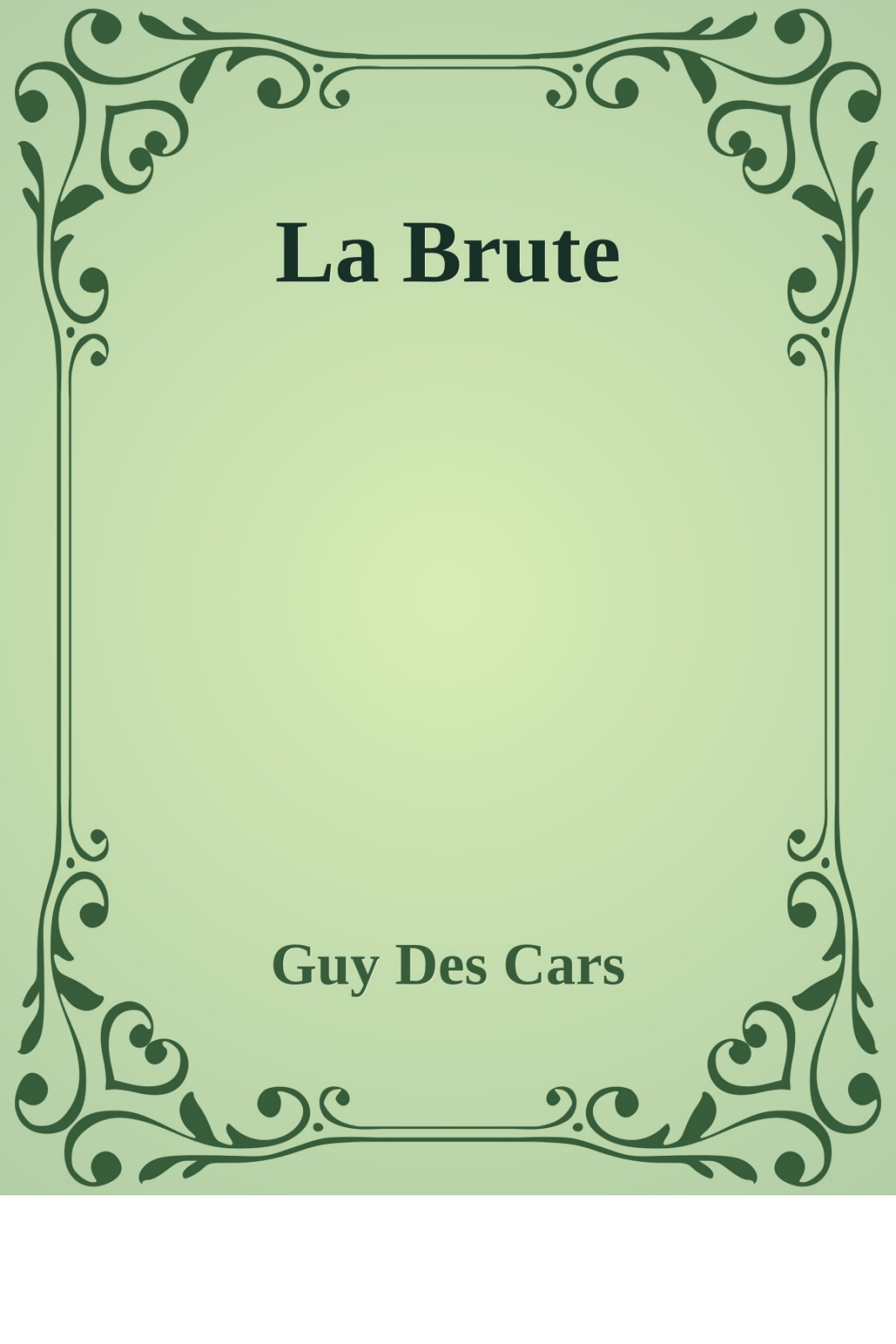




# **La Brute**

**Guy Des Cars**

VISIT...

LANZAROTE  
*Caliente*.COM

UN GRAND ROMAN DE

*Guy des Cars*

*La Brute*

L'INTÉGRALE GUY DES CARS

Il traversait, comme il était le seul à le faire trois fois par semaine depuis près d'un demi-siècle, la Galerie Marchande après avoir tourné en rond dans la Salle des, Pas-Perdus. Il prétendait que cette promenade, dont il n'aurait pu se passer, lui permettait de « respirer le bon air du Palais ». Tout, depuis sa démarche traînante jusqu'à cette façon très particulière qu'il avait — lorsqu'il croisait un confrère — de pincer sa robe du bout des doigts pour esquisser une vague révérence, indiquait en lui la routine. Les lundis, mercredis et vendredis, à une heure de l'après-midi très exactement, on pouvait le voir gravir les marches du grand escalier extérieur donnant sur le boulevard du Palais et se diriger, sans prêter attention à qui que ce fut, vers le vestiaire des avocats.

Là il abandonnait presque à regret son chapeau melon en hiver et son canotier de paille jauni à la belle saison pour recouvrir son chef d'une toque usagée qu'il plaçait très en arrière sur son crâne pour cacher sa nuque dégarnie. Ainsi coiffé, il endossait une toge élimée, sur laquelle n'apparaissait ni Légion d'Honneur ni tout autre bout de ruban, sans prendre même la peine de retirer sa jaquette verdie.

Ce double vêtement lui prêtait alors une corpulence qu'il était loin d'avoir dans la réalité, bien qu'il eût largement dépassé la soixantaine. Au moment de quitter le vestiaire pour commencer sa ronde habituelle, il complétait sa silhouette en glissant sous son bras gauche une vieille serviette en cuir dans laquelle il n'y avait pour toute pièce à conviction que la *Gazette du Palais*.

Ce n'était qu'une fois pourvu de ses attributs professionnels qu'il commençait à saluer ses confrères, estimant qu'il avait quitté l'incognito de la vie civile pour les splendeurs de la vie judiciaire. De vue, il connaissait tout le monde au Palais, depuis les plus illustres Présidents de Cours jusqu'aux plus humbles greffiers en passant paila cohorte innombrable des Procureurs, Avoués, Avocats et Avocaillons qu'il avait rencontrés tant de fois aux hasards des différentes Chambres surchauffées, des couloirs poussiéreux et des escaliers interminables. Il connaissait tout le monde mais personne ne savait au juste qui il était. De jeunes confrères plus jeunes s'étaient même demandé ce que ce fantoche mal attifé, à la moustache pendante et aux lorgnons branlants, pouvait bien faire à errer ainsi dans l'immense bâtisse où il ne plaidait que très rarement.

Lui se souciait assez peu de l'opinion du Barreau sur son propre compte. Il allait de greffe en greffe et de Chambre en Chambre pour consulter les placards annonçant les « affaires retenues ». Quatre ou

cinq fois par an, on l'apercevait devant quelque Chambre correctionnelle où il s'efforçait d'obtenir l'indulgence du Tribunal pour un clochard invétéré. Son activité professionnelle, ses talents oratoires et son ambition semblaient se limiter là. Tel était Victor Deliot, inscrit au Barreau de Paris depuis quarante-cinq années...

Il était toujours seul. De rares anciens » lui faisaient au passage un petit signe amical, mais sans s'arrêter, préférant éviter un confrère si peu dans le mouvement et bien incapable de leur apporter jamais une affaire » intéressante. Aussi Victor Deliot fut-il à la fois surpris et inquiet d'entendre un huissier l'interpeller dans la Galerie :

— Ah ! maître Deliot... Je vous cherche partout depuis vingt minutes... M. le bâtonnier Musnier vous demande d'urgence à son cabinet...

— Le bâtonnier ? bredouilla le vieil avocat... Qu'est-ce qu'il me veut ?

— Je ne sais pas, répondit l'huissier, mais ça presse ! Il vous attend.

— C'est bien. j'y vais...

Il ne se hâta pas trop, connaissant Musnier de longue date. Ils avaient fait leurs études de Droit ensemble et s'étaient inscrits la même année stagiaires au Barreau de Paris après que Deliot eût aidé son camarade à préparer sa thèse. Ce Musnier ne s'était pas montré particulièrement brillant pendant ses études, tandis que Deliot avait ébloui le Jury.

Depuis ces temps lointains, les choses avaient changé. Musnier avait eu la chance insigne d'être désigné d'office, au début de sa carrière, pour plaider dans une affaire de mœurs retentissante où il avait réussi à faire acquitter une cliente que l'opinion publique condamnait d'avance. Le jeune avocat n'avait plus eu ensuite qu'à se laisser porter par sa renommée grandissante : gloire très surfaite de l'avis de Deliot qui tenait son ami pour un défenseur exécrationnel.

Mais, après quarante-cinq années de médiocrité, le vaincu de la réussite se résignait à végéter en ramassant les affaires dont ne voulait aucun de ses confrères. Victor Deliot vivait des miettes du Palais.

Au fond, il détestait cordialement Musnier qui, comme tous les arrivistes, n'aimait pas du tout retrouver sur son chemin étoilé les camarades de jeunesse qui l'avaient connu beaucoup moins brillant.

Il était arrivé à Deliot, depuis que Musnier avait été élu au poste envié, de le croiser dans le Palais : c'était à peine si le bâtonnier, soucieux de son importance, avait daigné répondre à son salut.

Deliot ne s'était pas frappé outre mesure, sentant très bien qu'il était la honte de la corporation aux regards d'un homme comme Musnier n'admettant pas la malchance persistante. Ce fut dans cet état d'esprit que le vieil avocat raté frappa timidement à la porte du cabinet de M. le bâtonnier.

— Bonjour, Deliot, lui dit celui-ci avec une amabilité dont il n'était pas coutumier. Il me semble qu'il y a un bon bout de temps que nous n'avons pas bavardé ensemble ! Pourquoi diable ne viens-tu jamais me voir ?

Deliot était ébahi : son ancien camarade lui apparaissait presque souriant.

— Oh, tu sais ! balbutia-t-il, je ne veux pas te déranger : tu es si occupé !

— Mais non, mon vieux ! Jamais quand il s'agit de recevoir un ami... Cigare ?

Deliot hésita avant de plonger la main dans la

## **L ACCUSE**

magnifique boîte qui lui était présentée et finit par dire en se servant :

— Merci. Je le savourerai ce soir...

— Tiens ! Prends-en plusieurs...

Le bâtonnier lui tendit une poignée de cigares que Deliot, confus, s'empressa d'enfourer, par l'ouverture de sa robe, dans les poches de son gilet.

— Eh bien, assois-toi, mon vieux !

Deliot obéit. Musnier resta debout et commença à marcher de long en large derrière son vaste bureau tout en continuant :

— Dis-moi : as-tu entendu parler de l'affaire Vauthier ?

— Non.

— Te connaissant, ça ne m'étonne pas ! Tu ne changeras donc jamais ? Mais qu'est-ce que tu fiches au Palais toute la journée ?

— Je flâne...

— C'est bien ce qui me désole... Aussi ai-je pensé à toi...

Deliot écarquillait ses yeux clignotants derrière son lorgnon.

— Cette affaire Vauthier, que tu ignores, a fait pas mal de bruit il y a six mois... Ce Vauthier a tué un Américain à bord du *De Grasse* pendant une traversée de New-York au Havre... Un crime insensé dont le véritable mobile n'a pu encore être découvert.

Vauthier a tué un homme qu'il n'avait jamais vu, qui ne le connaissait pas, et qu'il n'a pas volé ! Naturellement le Commandant du *De Grasse* l'a fait aussitôt emprisonner à bord et l'a livré à la police qui est venue le cueillir au débarcadère du Havre. Actuellement il est à la Santé où il attend de passer devant les Assises dans trois semaines. C'est tout...

— Et c'est pour me raconter ce fait-divers que tu étais si pressé de me voir ?

— Qui... parce que j'ai l'intention de te confier l'affaire...

— A moi ?

— Parfaitement.

— Mais je ne suis pas avocat d'Assises !

— Raison de plus pour que tu le deviennes ! Tu n'en as pas assez de ta Correctionnelle ? Ecoute, mon vieux : ça me navre de voir un homme de ta valeur et de ton âge perdre son temps et son talent dans des histoires de chiens écrasés, de contraventions ou de petits souteneurs ! Secoue-toi un peu, Deliot ! La Correctionnelle c'est pour faire rire, tandis que les Assises, c'est du sérieux... Dès qu'un individu joue sa tête, dis-toi bien que l'Opinion Publique se passionne. Et il n'y a qu'elle qui compte dans notre carrière. Sois assuré que si tu ne te tires pas trop mal de cette affaire Vauthier, tu risques d'en décrocher d'autres et de belles !

— Evidemment, reconnu Deliot. Tu as peut-être raison et je te remercie d'avoir pensé à moi...

— Je tiens à t'avertir tout de suite qu'il ne faut pas t'attendre au Pérou : financièrement l'affaire Vauthier n'est pas intéressante. Il n'y a pas d'argent... Mais publicitairement pour toi, ce sera très bien... Ah ! un détail important que j'oubliais de te dire : il y a déjà eu deux de nos

confrères sur l'affaire... Charmaux et de Silves. Tu les connais ?

— De nom...

— Ça ne m'étonne pas non plus ! Mais tu ne connaîtras donc jamais personne, mon pauvre vieux ? C'est pour cela que tu ne travailles pas !

Entre confrères on s'épaule, on se repasse des affaires, la solidarité professionnelle joue... Enfin ! Charmaux a rendu son dossier, après avoir étudié l'affaire pendant un certain temps, sans indiquer ses raisons... J'en ai parlé à de Silves, qui est un garçon très brillant et qui m'a laissé entendre qu'éventuellement cette affaire Vauthier l'intéresserait. Quelques jours plus tard, Charmaux lui transmettait tout le dossier. Personnellement j'ai eu l'impression qu'il était enchanté de s'en débarrasser... Tout allait donc pour le mieux quand, patatras, voilà mon de Silves qui vient me voir la semaine dernière pour me dire que décidément il ne pouvait pas s'occuper de cette affaire... et cela à trois semaines de l'ouverture du Procès ! J'ai dû me mettre aussitôt en quête d'un nouveau défenseur et, tu me croiras si tu veux, je n'ai trouvé personne ! Ils se sont tous récusés... Je suis donc obligé, d'accord avec le président Legris qui conduira les débats, de commettre quelqu'un d'office.

Alors j'ai pensé à toi...

En prononçant ces derniers mots, le regard fuyant du bâtonnier avait évité celui de Deliot qui découvrait enfin la raison véritable de l'amabilité excessive dont il était l'objet.

— Voici le dossier, poursuit vivement Musnier en désignant une chemise volumineuse, bourrée de papiers, qui occupait le centre de son bureau.

Après s'être levé, le vieil avocat soupesa le dossier avant de répondre :

— Je comprends très bien... En tout cas je ne pourrai pas dire que mes illustres prédécesseurs n'ont pas accumulé un nombre impressionnant de pièces... Souhaitons qu'elles soient toutes convaincantes !

Il enfouit, sans rien ajouter, le dossier dans sa serviette où l'affaire Vauthier voisinerait désormais avec la *Gazette du Palais* et se **dirigea vers la porte.** .

— Deliot, lui dit le bâtonnier assez gêné, tu m'en veux beaucoup ?



— Mai6 non, je ne t'en veux pas... Tu as fait ton métier, voilà tout!... J'essaierai de faire le mien...

— Tu as tort de prendre les choses ainsi ! Hier, avant de me décider à te convoquer, j'ai feuilleté ce dossier à seule fin de savoir pour quelle raison les confrères s'en étaient débarrassés ? Je pense être renseigné maintenant. En soi l'affaire paraît assez banale : le crime est signé... d'ailleurs l'assassin n'a pas cherché le moins du monde à le renier. La personnalité de la victime m'a paru anodine...

par contre celle du criminel, ce Jacques Vauthier, est des plus curieuses. Ce serait plutôt elle qui aurait rebuté les défenseurs successifs...

— Ah ? Tu vas sans doute m'annoncer que c'est un monstre ?

— Je ne veux pas l'influencer... Lis le dossier : tu te rendras compte toi-même... Et peut-être auras-tu besoin de délais supplémentaires pour préparer ta défense ? Si tu te sentais pris- de court, n'hésite pas : viens me le dire et nous ferons reporter l'affaire.

— Je ferai l'impossible pour l'éviter, répondit Deliot. Quand le vin est tiré, il faut le boire : quand un crime a été commis, on doit le juger sans tarder. Ou le prévenu est coupable et il n'y a qu'à le condamner au plus tôt, ou il est innocent et je trouve injuste de prolonger sa prison préventive.

— En l'occurrence, mon vieux, il semble que la culpabilité de ton nouveau client ne puisse guère être mise en doute. D'ailleurs tout, dans son attitude immédiate après le crime, laisse supposer qu'il plaidera coupable...

— Permets-moi de te faire remarquer, mon cher bâtonnier, que ce point précis ne regarde que lui et moi...

— Bien sûr. Mais enfin il a tué, manifestement ! Alors, mon Dieu, six ou huit mois de prison préventive ne feront pas une grosse différence dans la totalité de ce qu'il récoltera en supposant que tu parviennes à sauver sa tête !

— Je reviendrai te donner mon impression sous huitaine, dit simplement Deliot en guise d'au revoir.

Il estimait superflu de serrer la main de ce « bâtonnier de malheur » qui l'accablait d'une affaire impossible.

Pour une fois il traversa rapidement la Galerie Marchande.

Arrivé à l'entrée de la salle des Pas- Perdus, il se trouva face à face avec Berthet, l'un de ces innombrables confrères qui d'ordinaire faisaient semblant de ne pas le reconnaître.

— Mais c'est ce bon Deliot ! s'écria Berthet. Comment allez-vous, cher ami ?

Deliot manqua de laisser choir sa serviette de saisissement : c'était la journée des surprises.

— A la bonne heure ! continua son interlocuteur en lui désignant la serviette gonflée par le dossier Vauthier. Du travail sur la planche ! Intéressant au moins ?

— J'ai là, répondit le vieil avocat en prenant un air confidentiel, une très grosse affaire...

— Vraiment ? Correctionnelle ?

— Assises ! lâcha négligemment Deliot qui s'éloigna en laissant Berthet cloué de stupeur.

Pendant qu'il rejoignait le vestiaire pour troquer sa toque informe contre le chapeau melon cabossé, le nouveau défenseur de Vauthier pensa que pour la première fois dans sa vie il venait enfin de marquer un point. Le seul fait d'avoir pu prononcer ce mot, à la fois terrible et magique, Assises » l'avait revalorisé d'un seul coup.

Maintenant il fallait à tout prix réussir... Mais que pouvait-il bien y avoir dans ce dossier dont personne ne voulait ?

Il le sut quelques heures plus tard après avoir lu et relu les pièces accumulées par ses deux prédécesseurs. Certaines étaient surchargées d'annotations personnelles. Deliot commença par gommer toutes les appréciations de ses confrères. Lui ne notait jamais rien, préférant s'en tenir aux seules pièces, dont la sécheresse lui suffisait, et se fiant à sa mémoire.

Dehors, la nuit d'hiver était déjà tombée bien qu'il ne fût guère plus de cinq heures. Le cabinet de travail, qui tenait aussi lieu de bibliothèque et d'unique pièce de réception dans le modeste appartement que Victor Deliot occupait depuis des années au cinquième étage d'un vieil immeuble de la rue des Saints-Pères, n'était éclairé ce soir-là que par la lampe à abat-jour vert posée sur le bureau. L'avocat se dirigea de

son pas traînant vers une penderie dissimulée au fond du vestibule : il y décrocha une robe de chambre incolore qu'il endossa, comme sa toge, par-dessus son veston. Puis il entra dans la petite cuisine où il fit réchauffer le café que lui avait préparé la femme de ménage. Il rapporta la cafetière et une tasse ébréchée dans le cabinet de travail : la première trouva sa place toute naturelle sur le poêle, seule source de chaleur de l'appartement, la seconde échoua sur le tapis râpé, aux pieds de l'antique bergère dans laquelle l'avocat s'enfonça après s'être décidé à allumer l'un des cigares offerts par le bâtonnier. Au bout d'un certain temps, la béatitude de ce confort approximatif parut complète au solitaire grisonnant.

Victor Deliot réfléchissait, les yeux mi-clos. Il ne sortit de sa torpeur apparente que deux fois pour allonger le bras vers la table-bureau où se trouvait l'appareil téléphonique :

— Allo ? Maître Charmaux ? Ici Deliot... Nous n'avons pas le plaisir de nous connaître personnellement n'ayant pas encore eu l'occasion de nous rencontrer pour les besoins du métier... Et croyez bien, mon cher confrère, que tous les regrets sont pour moi... Je me permets de vous téléphoner au sujet de l'affaire Vauthier dont je viens d'hériter, si l'on peut dire !... Non, ce n'est plus M" de Silves...

Et, mon Dieu, j'ai accepté ! C'est même la principale raison pour laquelle je viens vous demander, à titre purement confraternel et strictement confidentiel, pourquoi vous avez jugé préférable de vous démettre de ce dossier ?

La réponse fut longue et embarrassée. Victor Deliot l'écouta en hochant la tête et en ponctuant de temps en temps les phrases de son confrère de « Tiens ! Tiens ! » ou de « Comme c'est étrange ! »

Quand Me Charmaux eut enfin terminé ses explications, le vieil avocat lui dit avec une politesse toute professionnelle :

— Je m'excuse encore, mon cher confrère, de vous avoir dérangé.

Je comprends parfaitement les motifs impérieux qui vous ont contraint, bien malgré vous, à renoncer à assurer cette défense... Je tiens à vous remercier dès maintenant de votre extrême obligeance et j'ose espérer avoir la joie de faire plus ample connaissance avec vous l'un de ces jours...

Il raccrocha en répétant : « Curieux ! très curieux ! »

Quelques minutes plus tard, il formait un nouveau numéro sur le

cadran automatique :

— Allo ? Je voudrais parler à M8 de Silves, de la part de son confrère Deliot... « De » comme Denise, « Liot » un peu comme Lion...

Il pouvait constater que son nom ne devait pas être prononcé souvent chez son illustre confrère : ce qui lui était complètement égal.

— Allo ? Maître de Silves ? Ici Deliot...

Il réitéra les mêmes excuses pour le dérangement, posa la même question, écouta, hocha à nouveau la tête, remercia et raccrocha en murmurant : « Bizarre ! très bizarre ! »

Le silence revint dans la petite pièce aromatisée par l'odeur du cigare interminable. Dehors il faisait de plus en plus noir mais la lampe à abat-jour vert resta allumée jusqu'à l'aube...

Quand la femme de ménage pénétra le lendemain matin, de bonne heure, dans l'appartement, elle fut assez surprise de trouver le maître de céans endormi dans la bergère. Comme elle inspectait la chambre à coucher pour se prouver que l'avocat n'avait pas utilisé son lit, elle entendit la voix pâteuse de Victor Deliot demander :

—

C'est vous, Louise ? Quelle heure est-il donc 't

— Huit heures, Monsieur.

— Déjà ! grommela l'avocat avant d'ajouter : Faudra-t-il vous répéter chaque matin, ma brave dame, que le commun des mortels nous appelle « Maître » ? Pourquoi ? Ça me dépasse, mais c'est ainsi!... Faites-moi vite du café.

— Vous avez tout bu ?

— Oui.

— Vous n'avez pas dû dormir beaucoup ?

— Pas beaucoup en effet...

Pendant cette nuit d'insomnie, Victor Deliot avait reçu une visite peu de temps après la conversation téléphonique avec M<sup>r</sup> de Silves :

— Bonsoir, Maître. J'étais très inquiète : je vous ai cherché partout au Palais...

— J'en suis revenu plus tôt que d'ordinaire.

— Vous n'êtes pas souffrant, au moins ?

— Non, ma petite fille...

Danielle n'était pas sa petite fille, ni même sa parente, mais il avait pris l'habitude d'appeler ainsi la jeune étudiante qui terminait à la Faculté de Droit son Doctorat. Comme tant d'autres de ses sœurs, Danielle Geny se destinait au barreau. C'était par le plus grand des hasards qu'elle avait rencontré, quelques mois plus tôt, Victor Deliot à la terrasse d'un café, boulevard Saint-Michel.

Très vite, le vieux routier du Palais et l'avocate en puissance avaient sympathisé. Avec son esprit de contradiction habituel, Victor Deliot avait d'abord déconseillé à la jeune fille de s'inscrire, une fois ses études terminées, à un barreau quelconque en ne manquant pas de lui rappeler que le Droit menait à tout à condition d'en sortir. Danielle, qui était arrivée dans la capitale cinq années plus tôt débordante d'ambitions juvéniles et d'espoirs, avait été quelque peu interloquée. Son nouvel ami ne lui dépeignait-il pas, avec une franchise émouvante, la misère qui l'attendrait si elle ne réussissait pas à s'affirmer dès ses premières plaidoiries ? Il lui fit comprendre qu'il était mieux

placé que quiconque sur ce chapitre pour avoir le droit de donner des conseils.

Cette modestie bon-enfant acheva de créer le courant de sympathie. La jeune fille estima qu'il ne fallait pas prendre toutes les boutades de l'avocat pour des vérités d'Evangile et s'entêta. Peu à peu Victor Deliot finit par s'intéresser à ses études. Danielle était la seule femme, avec Louise la femme de ménage, qui pouvait pénétrer à n'importe quelle heure dans l'intimité un peu bohème de l'appartement du vieux garçon. A un moment, Danielle s'était même demandé si son nouvel ami n'était pas tombé amoureux d'elle

? Mais elle comprit rapidement que Victor Deliot n'aimerait jamais personne. Non pas qu'il fut égoïste mais, par principe, il détestait les femmes : peut-être parce qu'elles n'avaient jamais fait très attention à lui ? Et, parmi elles, il exécrait souverainement ses consœurs sur lesquelles il portait ce jugement lapidaire :

— Ou elles endorment le jury, ou elles exaspèrent : de toute façon, le résultat est désastreux !

La jeune Danielle voulait pourtant plaider un jour et c'était même la principale raison qui l'avait poussée à s'accrocher à ce solitaire bourru, qui lui avait appris une foule de choses et d'innombrables ficelles du métier. Elle s'était toujours étonnée de ce que Victor Deliot n'ait pas fait une carrière.

C'était elle qui lui tapait, sur la vieille machine à écrire du cabinet de travail, les rares lettres qu'il ne pouvait pas ne pas envoyer pour les nécessités du travail, malgré son horreur instinctive de toute correspondance.

— « Scripta manent ! » avait-il coutume de dire... Tandis que personne ne peut venir fouiller dans ma mémoire !

— Ma petite fille, reprit le rêveur au cigare dès que l'étudiante eut pénétré dans le cabinet de travail, puisque vous m'avez fait la gentillesse de venir me rendre une visite, ce soir, cela prouve que la préparation de votre thèse peut attendre... Vous allez donc me rendre un grand service en vous installant tout de suite derrière cette machine pour me taper la même lettre-omnibus en cinq exemplaires. Quand ce sera fait, vous n'aurez plus qu'à ajouter à la main « Madame » ou « Monsieur » selon les destinataires dont je vous donnerai tout à l'heure l'adresse.

— C'est pour une nouvelle affaire de Correctionnelle ? demanda la jeune fille en prenant place devant le clavier.

— Pas tout à fait... Je viens de prendre une grave décision... Je renonce à la Correctionnelle pour me consacrer aux Assises... Vous voyez ce dossier impressionnant sur mon bureau ? C'est celui du premier homme dont je vais essayer de sauver la tête... L'affaire se présente plutôt mal... Ce n'est pas un client ordinaire. Je puis même affirmer que, de mémoire d'avocat, on n'a jamais dû en avoir un semblable à défendre ! D'abord, il ne veut pas être défendu. C'est très ennuyeux : cela impliquerait qu'il plaide coupable et comme j'ai l'intention de le défendre malgré lui, s'il le faut, je crains que nous n'ayons quelques heurts ! Vous êtes prête ?... Datez d'aujourd'hui...

Laissez un blanc pour « Monsieur » ou « Madame » et je dicte :

« Etant chargé d'assumer la défense de Jacques Vauthier dont le procès s'ouvrira le 20 novembre prochain devant les Assises de la Seine pour répondre du meurtre de John Bell survenu le 5 mai dernier à bord du

paquebot *De Grasse*, je vous serais très reconnaissant, soit de m'accorder une entrevue, dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous déranger, soit de passer à mon cabinet le plus tôt possible, les délais restant à courir jusqu'à la première audience étant très restreints. Dans l'attente de votre prompt réponse, je vous prie, etc...  
»

Et voilà ! Notez maintenant les cinq adresses pour taper les enveloppes que vous porterez de toute urgence, dès que j'aurai signé les lettres, là la poste centrale de la rue du Louvre. Elles peuvent encore partir cette nuit : les destinataires les recevront demain et nous gagnerons un jour... Je dicte... « Mme Jacques Vauthier, Hôtel Régina, 16 *bis*, rue des Acacias, Paris » : c'est sa dernière adresse connue d'après les renseignements du dossier.

N'oubliez pas la mention à Faire suivre »... Deuxième adresse : «

mme Simone Vauthier, 15, avenue du Général Leclerc, Asnières »...

Troisième « M. le docteur Dervaux, 3, rue de Paris, Limoges »... Les deux dernières lettres pour la même adresse : « Institution Saint-Joseph, Sanac, Haute- Vienne », avec les noms respectifs de «

M. Yvon Rodelec » et de « M. Dominique Tirmont ». C'est tout...

Avez-vous des cours demain à la Faculté ?

— Un seul que je pourrais peut-être « sécher » ?

— N'hésitez pas ! j'aimerais que vous reveniez ici dès huit heures trente pour assurer la permanence. Je ne serai pas là de la journée et je ne rentrerai peut-être pas avant neuf heures du soir.

Vous m'attendrez et répondrez au téléphone. Si l'une des personnes auxquelles je viens d'écrire donnait déjà signe de vie, fixez-lui un rendez-vous pour après-demain, à n'importe quelle heure : je m'arrangerai... Bien entendu, ne vous absentez pas à l'heure du déjeuner : je donnerai des instructions

à la femme de ménage pour qu'elle fasse votre

repas.

— Mais, Maître, s'il y avait une communication urgente à vous faire, où pourrais-je vous joindre au bout du fil ?

— Je n'en sais rien ! Attendez mon retour... Voilà : les lettres sont signées. Filez rue du Louvre !

— Maître, serait-il indiscret de vous demander quelles sont ces personnes auxquelles vous écrivez ?

— Très indiscret, ma petite fille, mais je vous le dirai quand même puisque vous devenez ma collaboratrice dans cette affaire : ces cinq inconnus pour nous me paraissent susceptibles de faire d'excellents témoins à décharge. Ce qui ne veut pas dire qu'ils voudront tous venir à la barre ! Ce sera à moi de trouver les arguments qui pourront les décider...

La jeune fille partit sans demander d'autres explications, sachant que l'avocat ne les lui aurait pas données.

\* ★ \*

Le reste de la nuit fut occupé par la longue rêverie de Victor Deliot qui pensa, en dégustant les cigares du bâtonnier, qu'il était maintenant indispensable pour lui de faire connaissance avec son client...

Il n'avait pas menti lorsqu'il avait confié le lendemain matin à Louise n'avoir pas beaucoup dormi.

Après qu'il eut avalé le petit déjeuner frugal préparé par la bonne femme et se fut débarrassé de sa vieille robe de chambre fripée, il fit une toilette matinale sommaire sans prendre même le temps de se raser. Puis il sortit en disant :

— Louise... Mlle Gény arrivera dans un moment et restera ici toute la journée jusqu'à mon retour.

Vous lui préparerez son grand déjeuner : n'oubliez pas qu'à son âge, on a un robuste appétit... A demain, ma bonne dame...

Une heure plus tard, nanti des autorisations nécessaires, il longeait un couloir de la prison de la Santé. Le gardien, qui lui servait de guide, demanda :

— Vous allez voir le n° 622 ?

— Qui.

— Je vous souhaite du plaisir ! Si vous parvenez à tirer quelque chose de ce bougre-là, ce sera un miracle ! Il est buté comme une porte de



prison !

— Votre mot d'esprit, mon ami, ne me semble pas du meilleur goût.

— Oh ! si je disais ça, Maître, c'était simplement pour vous mettre en garde... Tous les avocats qui sont venus le voir ont renoncé à assurer sa défense... C'est un pauvre type qu'on ferait mieux d'envoyer à l'asile... On disait même qu'on n'arriverait pas à lui trouver un avocat ?

— On vous a trompé doublement : mon client n'est pas un « pauvre type » et il a un défenseur... Moi !

— Nous y sommes, marmonna le gardien, en pensant : « Cet avocat-là doit être un fou ou un sadique ! »

Les clefs grincèrent et la lourde porte grillagée s'ouvrit. Victor Deliot pénétra dans la cellule, accompagné du gardien, qui referma soigneusement la porte à double tour derrière eux, puis il ajusta son lorgnon pour contempler son nouveau client...

Il était là, accroupi à même le sol dans le coin le plus sombre de la cellule exigüe. Et, malgré cette étrange position, il apparaissait colossal... Le visage rectangulaire, terminé par une mâchoire démesurée et surmonté de cheveux raides, n'avait rien d'un faciès humain. L'avocat eut un mouvement de recul et se demanda un instant s'il se trouvait en présence d'un monstre échappé d'une lointaine forêt vierge ? Il n'était pas possible de voir un être plus impressionnant. Le buste était énorme avec des bras pendant le long du corps et se terminant par des mains velues de tueur... des mains attendant leur proie... Ce qui frappait le plus dans le visage était son absence même de vie : les yeux étaient ouverts mais éteints, les lèvres bestiales, les pommettes saillantes, les sourcils proéminents et touffus, le teint blafard dans la pénombre : cadavérique. La seule expression de vie venait de la respiration : le souffle était puissant. Jamais, au cours de son existence déjà longue, Victor Deliot ne s'était trouvé en présence d'un Individu semblable. Il dut faire un réel effort sur lui-même pour trouver la force de demander au gardien :

— Il reste toujours dans cette position ?

— Presque toujours.

— C'est véritablement effarant !

Et Victor Deliot pensa à ces monstres étranges inventés depuis quelques années par le cinéma en mal d'imagination et allant des Frankenstein aux King-Kong en passant par un docteur Jekyll et un Mr. Hyde.

— Est-ce que vous avez l'impression qu'il sait que nous sommes là ? demanda-t-il encore au gardien.

— Lui ? Il devine tout ! C'est même stupéfiant de voir à quel point il comprend sans voir, ni entendre, ni parler...

— Cela ne m'étonne pas, répondit l'avocat. D'après les premiers renseignements que j'ai sur lui, ce garçon est instruit, très intelligent... Vous a-t-on dit que cette brute a même écrit un bouquin ?

— L'un de vos prédécesseurs, Me de Silves, m'en a parlé, mais je n'ai pas pu le croire...

— Vous avez eu tort. Je vous apporterai ce livre : ce n'est pas le temps qui doit vous manquer ici pour lire un roman !

■ — Comment a-t-il pu faire ?

— En substituant les trois sens qui lui restent : le toucher, le goût et l'odorat à ceux qui lui font défaut depuis sa naissance : la vue, l'ouïe et la parole... Mais ce serait trop long à vous expliquer.

— Pour ce qui est de l'odorat, mes camarades et moi avons déjà remarqué qu'il nous reconnaissait dès que nous entrions dans la cellule. Je suis sûr qu'il sait très bien, par exemple, que c'est moi qui suis de garde aujourd'hui.

— A-t-il bon appétit ?

— Non. Il faut reconnaître aussi que le rata n'est pas fameux...

— Sait-il se servir correctement de sa cuiller et de sa fourchette ?

— Mieux que vous et moi quand c'est bon ! Seulement la plupart du temps il ne touche même pas à la gamelle... Voyez-vous : ce qu'il lui faudrait, ce sont des visites... Sa vie dans cette prison doit être pire que celle d'un animal au Zoo ! Ça a l'air d'une blague mais il s'ennuie : il ne peut rien faire ! Il ne peut pas lire, ni écrire, ni même parler avec nous quand nous venons le voir...

— Vous devez avoir raison, mais encore faudrait-il qu'il eût manifesté

le désir de recevoir des visites et que celles-ci connussent les différents moyens de conversation que l'on peut employer avec lui... Pensez-vous qu'il est sain d'esprit ?

— Tous les médecins qui sont venus l'examiner — et Dieu sait s'il y en a eu ! — affirment qu'il

—

l'est...

— Comment diable pouvaient-ils s'en rendre compte ?

— Ils venaient accompagnés d'interprètes qui essayaient de parler avec lui... Ils lui touchaient les doigts pour y dessiner des mots, paraît-il...

— Et ça rendait ?

— Ils ont tous affirmé qu'il faisait exprès de ne pas répondre... Ce bougre-là ne veut pas être défendu !

Le client de Victor Deliot s'était levé brusquement et se tenait adossé au mur dans une position de défense comme s'il craignait que l'on ne s'approchât de lui, déjà prêt à la riposte... Il dominait ses visiteurs d'une tête.

— Mais c'est un géant ! murmura l'avocat. Il est taillé en athlète... Ça ne m'étonne pas qu'il n'ait fait qu'une bouchée de sa victime... Pourquoi se balance-t-il comme cela sur les jambes ?

— Je ne sais pas : une habitude... Ça le fait ressembler à un ours en cage... Attention, Maître !

— 1

nous a repérés... Le voilà qui renifle... Ne vous approchez pas trop ! On ne sait jamais !

L'avocat ne tint aucun compte de l'avertissement et s'approcha au contraire... Quand il ne fut plus qu'à faible distance de son client, il plaqua ses mains sur celles de l'infirmes qui les retira vivement comme s'il avait éprouvé une répulsion pour ce contact. Victor Deliot ne se tint pas pour battu et lui effleura aussitôt le visage : l'infirmes se recroquevilla sur lui-même en poussant un cri rauque qui aurait pu être celui d'une bête.

— Je vous dis de faire attention, Maître ! cria le gardien. Mais c'était trop tard...

Les bras du colosse venaient d'empoigner les épaules de l'avocat et le secouaient en grognant. Les énormes mains s'approchaient maintenant du cou... Le gardien se précipita et réussit d'un coup de matraque sur la nuque à faire lâcher prise au géant qui poussa un cri de douleur et recula contre le mur.

— Ouf ! dit simplement le vieil avocat en se penchant vers le sol pour ramasser ses lorgnons.

— Je vous ai prévenu, Maître ! C'est une véritable brute !

— En êtes-vous bien sûr ? répondit Victor Deliot réajustant ses lorgnons sur son nez. Quand ce fut fait, il s'approcha à nouveau de son client et resta un long moment en contemplation, devant lui avant de dire :

— Il semble que tout ce que mes confrères m'avaient confié au téléphone soit exact... Je comprends maintenant pourquoi ils ont préféré se démettre du dossier ! Evidemment ce garçon est plutôt dangereux à défendre... Son cas n'en est que plus intéressant...

J'aimerais tout de même bien savoir pourquoi il s'attaque ainsi à tous ceux qui essaient de le sauver ? Je ne lui ai rien fait mais il me hait tout autant que Charmaux ou de Silves... Etrange ! Si je pouvais arriver à lui faire comprendre que je ne lui veux que du bien... Oui, mais comment ?

— Ils ont tous essayé avant vous, Maître. Il ne veut rien entendre.

— Il faut croire qu'ils s'y sont mal pris ! Je trouverai le moyen...

Savez-vous que s'il n'avait pas cette triple infirmité, il serait presque beau ! Il y a des laideurs qui sont sublimes... Regardez : les traits du visage sont durs mais énergiques, sa taille est impressionnante mais bien proportionnée... Après tout, je conçois qu'il puisse plaire à une femme... Pas à toutes, mais à une qui aime les brutes... Je n'ai pas encore vu sa compagne mais je me l'imagine toute frêle, menue, presque éthérée... L'éternelle loi des contrastes veut que ce genre de femme aime ce type d'homme : peut-être nous trouvons-nous en face d'une nouvelle réincarnation de la Belle et la Bête ?

— Vous pensez sérieusement tout ce que vous dites ? demanda le gardien étonné.

— Si je le pense? Mais j'ai la conviction de voir juste ! Allons, laissons-le. Cela suffit pour aujourd'hui... Je reviendrai demain avec quelqu'un qui sera capable de parler avec lui... Attendez !

Avant de partir il faut que je m'approche encore une fois pour qu'il puisse bien respirer mon odeur. Comme cela il me reconnaîtra demain... Si seulement il avait l'idée de me toucher à son tour !

Le visage du défenseur était à quelques centimètres de celui de l'étrange client. Mais ce dernier ne bougea pas cette fois et conserva obstinément ses mains derrière son dos, appuyées au mur.

— Décidément, il ne veut rien savoir aujourd'hui ! Qui sait ?

Peut-être se réveillera-t-il demain de meilleure humeur ? Allons...

Ils se retrouvèrent dans le couloir après que la porte eut grincé une seconde fois. Victor Deliot marchait, silencieux, à côté du gardien qui lui demanda au moment de prendre congé :

— Alors ? Vous êtes bien décidé ? Vous le défendez ?

— Je crois que oui...

—

Vous aurez du mérite ! Une brute pareille...

— Je ne suis pas encore persuadé que ce garçon ne soit qu'une brute. Bien sûr, jusqu'à présent les apparences sont contre lui, mais après tout, ce ne sont que des apparences ! Comment pouvons-nous le connaître vraiment puisqu'il ne nous voit pas, ne peut pas nous répondre et ne nous entend pas ? Pour lui, vous et moi appartenons

à un autre monde qu'il ne fait que côtoyer... Il faut là tout prix que je pénètre dans « son » monde à lui ! Et sans doute vais-je découvrir que je ne suis plus qu'en présence d'un malheureux qui souffre et que personne n'essaie de comprendre. Ce n'est pas à coups de matraque que nous y arriverons ! Vous ne vous êtes jamais dit que s'il avait tué, c'était peut-être parce qu'il avait une excellente raison de le faire ? Apprenez aussi que les seuls criminels intéressants sont ceux qui ne veulent pas être défendus... Avant de m'en aller, j'aimerais faire une petite visite de courtoisie à votre directeur...

Voyez donc s'il peut me recevoir ?

M. Mesnard, homme aimable, lui fit un bon accueil :

— Alors, mon cher Maître, vous venez de faire connaissance avec votre client ? Peut-on vous demander quelles sont vos premières impressions ?

— Assez bonnes, répondit Victor Deliot au grand ébahissement de son interlocuteur... Ceci ne veut pas dire que notre premier contact ait été particulièrement cordial ! Je caresse pourtant le vague espoir que nos rapports s'amélioreront par **la** suite... **Mais** je ne suis pas venu vous ennuyer pour parler de tout cela, monsieur le Directeur... Je ne suis ici qu'en quémendeur : serait-il possible, si je vous remettais une petite somme d'argent, **de** faire améliorer l'ordinaire **de** mon client en lui donnant **à** manger, **dès** ce soir, autre chose que la soupe réglementaire et **la** boule de pain ?

—

**Vous** savez bien, **mon** cher Maître, que le règlement n'autorise en supplément que les colis venus de l'extérieur...

— Mon client en reçoit-il ?

— Jamais.

— Et des visites ?

— Pas à ma connaissance...

— C'est un peu extraordinaire ! Cet homme a de la famille dont la plupart des membres habitent

Paris ?

— Je sais. Mais on ne les a jamais vus.

— Il a une mère ! Elle n'a jamais manifesté le désir de voir son fils ?

— Je ne le pense pas.

— Et sa sœur ? et son beau-frère ?... En somme, ils se désintéressent tous de lui parce qu'il les gêne depuis sa naissance et qu'il leur fait honte maintenant... Ce serait à croire qu'ils n'ont qu'une hâte : le voir condamner à la peine capitale pour qu'on ne parle plus de lui ! Et sa femme ?

—

Vous devez savoir aussi bien que moi, mon cher Maître, qu'elle a disparu peu de temps après le crime.

—

Disparition parfaitement inexplicable puisqu'il est prouvé qu'elle n'a pris aucune part à l'assassinat de cet Américain... Je m'étonne qu'elle ne se soit pas intéressée plus que cela au sort de son mari, accusé de meurtre et prisonnier, après s'être occupée de lui pendant tant d'années avant le drame ?

— On peut tout supposer...

—

Vous venez de trouver le mot juste, monsieur le directeur...

Puisque vous ne pouvez pas enfreindre le règlement, je vais au bistrot d'en face, que connaissent bien tous les parents ou amis de vos pensionnaires, pour y faire préparer des victuailles que l'on vous apportera tout à l'heure. Je

compte sur votre obligeance pour que mon client les reçoive dès ce soir. Je veillerai à ce qu'il n'y ait que des aliments simples : un peu de jambon, des petits pains, quelques œufs durs, des tablettes de chocolat... j'ai l'impression que s'il dîne moins mal ce soir, il n'en dormira que mieux ensuite... Et, quand il aura bien dormi, peut-être sera-t-il disposé à entrer en conversation avec moi demain matin ?

— Vous connaissez donc l'un des langages que l'on peut employer avec les sourds-muets-aveugles de naissance ?

— Non, mais il existe heureusement sur terre d'autres individus qui les connaissent... ne seraient- ce que ceux qui ont éduqué mon client dans sa jeunesse ! Au revoir, monsieur le directeur, et merci d'avance pour tout ce que vous ferez pour lui... Ah ! un point capital sur lequel je ne saurais trop insister : tâchez d'obtenir de vos gardiens qu'ils perdent l'habitude de ne considérer le n° 622 que comme une brute. Jusqu'à preuve du contraire et surtout jusqu'à ce qu'il ait été jugé, je m'obstine à le tenir pour innocent. Qui nous dit que ce Jacques Vauthier n'est pas un grand timide ou un être craintif ? Tout à l'heure j'ai tenté auprès de lui une expérience qui m'a paru des plus concluantes : après m'être approché, j'ai pris sa main et je lui ai caressé ensuite le visage. Sa réaction fut immédiate

: il voulait m'étrangler et, mon Dieu, s'il avait réussi, cela n'aurait fait qu'un fait-divers de plus... mais ce qui m'a frappé, pendant sa tentative manquée, a été le cri inhumain qu'il a poussé. On aurait dit le hurlement d'une bête traquée, d'un fauve aux abois qui exhale toute sa rancœur contre son éternel ennemi : l'homme. C'était bou-

leversant... Ça vous aurait pris comme moi aux entrailles, monsieur le directeur, parce que je suis sûr que vous êtes un homme de cœur.

Ce cri, c'était l'expression d'une horrible douleur morale... Cet homme souffre... Il souffre de se sentir amoindri... Il souffre peut-être aussi d'un mal que nous ignorons et qui fut la cause profonde de son acte homicide... Il souffre affreusement : c'est là qu'est tout le problème... A bientôt, monsieur le directeur...

Deux heures plus tard, Victor Deliot entra dans une librairie voisine de l'Odéon.

— Mon cher Maître, s'écria le libraire, quel bon vent vous amène

? — Vous ne vous doutez pas, mon cher Beauchet, que vous avez devant vous un homme exténué par la visite de quatorze librairies successives où il n'a pu trouver ce qu'il cherchait... N'aurais-je pas dû songer tout de suite à mon excellent ami Beauchet qui arrive toujours à dénicher dans son arrière-boutique les bouquins que n'ont pas ses confrères ? Connaîtriez-vous un roman qui se nomme

*l'Isolé ?*

— Oui... Un ouvrage assez étrange dont l'auteur est, paraît-il, sourd-muet-aveugle de naissance. Mais au fait... vous avez dû entendre parler de lui, il y a quelques mois ? Les journaux lui ont consacré des colonnes entières à propos d'un crime qu'il aurait commis à bord d'un paquebot...

— Vraiment ? Oh ! vous savez... à part la *Gazette du Palais*, je ne lis que rarement les journaux... Mais dites-moi : ce doit être très bon pour pousser la vente, ça, un auteur-assassin ?

— Pas quand le livre est épuisé. Il aurait fallu que l'éditeur procédât à un nouveau tirage dans les vingt-quatre heures, quand le crime était encore tiède dans la mémoire des lecteurs.

— Quand ce roman a-t-il paru ?



— Je vais vous le dire...

Le libraire ouvrit un gros annuaire alphabétique. Son doigt s'immobilisa :

— Il a paru voici cinq ans.

Victor Deliot calcula mentalement que son auteur n'avait alors que vingt-deux ans et déclara :

— Fichtre ! Il était bien jeune ! Auteur-pro- dige ? Ce fut un succès ?

— De curiosité, sur le moment, et un peu aussi de critique... Pas un succès de public... Le grand public ne s'intéresse plus guère à ce genre de roman psychologique très fouillé — presque trop où l'auteur dissèque ses moindres sentiments. Ce qu'il lui faut, c'est de l'action, du mouvement, du mystère, de la vie surtout ! Néanmoins, si cet ouvrage vous intéresse je crois en avoir encore un dans ma réserve : mon commis va le rechercher... Je me souviens très bien que cet *Isolé* a obtenu un plus grand retentissement à l'étranger qu'en France et qu'à la suite de sa parution, son auteur est parti en Amérique faire une tournée de conférence sur le problème des sourds-muets-aveugles. On n'a plus entendu parler de lui ici où il n'a publié aucun autre ouvrage.

— Une conférence faite par un sourd-muet- aveugle ne doit guère être intelligible du grand public, même si celui-ci est rempli de bonne volonté comme l'est en général le public américain ?

— Je suppose que le conférencier était secondé par un interprète qui traduisait oralement ce qu'il disait en alphabet dactylologique...

Ah ! voici le livre demandé : il est un peu poussiéreux et la bande y a laissé sa marque.

— Ne déchirez pas la bande ! s'écria l'avocat. Voyons d'abord ce qu'elle dit : *L'Isolé, ou l'Homme qui a su se créer un monde à lui*. Ce n'est pas mal ! et *l'Isolé*, c'est un beau titre ! De quoi s'agit-il dans cette histoire?

— Je crois me souvenir que le héros principal est un sourd-muet-aveugle de naissance, comme l'auteur, qui tombait amoureux d'une femme mais celle-ci le quittait à un certain moment et le malheureux se trouvait complètement désemparé pendant un certain temps. Puis, peu à peu, il se renfermait sur lui-même en refusant dans sa solitude d'avoir le moindre contact avec les personnes qui l'entouraient...

— Décidément, mon cher Beauchet, vous êtes bien le meilleur libraire que je connaisse ! J'achète ce bouquin...

— Il n'est pas ennuyeux, vous verrez...

—

J'ai même l'impression qu'il me passionnera !

Dix minutes plus tard un autobus déposait le défenseur de Jacques Vauthier devant la Bibliothèque Nationale.

Il s'y engouffra en vieil habitué qu'il était de ces lieux vénérables et en amoureux des archives qui sait exactement où trouver les documents dont il a besoin. Ceux-ci se résumaient à quelques journaux divers, datés du 6 mai et des jours suivants, dans lesquels étaient relatés, avec force détails macabres chez certains et une grande sobriété chez les autres, les événements tragiques qui avaient motivé l'arrestation de son client. Un article attirait particulièrement l'attention. Le titre, composé sur trois colonnes « à la une », résumait à lui seul le fait-divers : *Crime étrange et monstrueux à bord du De Grasse*. Les lignes qui suivaient donnaient quelques détails essentiels : *Par radio, le 6 mai. Hier après-midi, pendant que le paquebot de Grasse effectuait sa traversée de New-York au Havre, commencée trois jours plus tôt, un crime d'une violence presque inconcevable a été commis dans une cabine de luxe occupée par un riche Américain, M. John Bell. Ce jeune homme de 25 ans, le fils unique d'un membre influent du Congrès de Washington, venait pour la première fois en Europe. A bord du De Grasse se trouvaient également M. et Mme Jacques Vauthier qui occupaient une cabine de 1<sup>ère</sup> classe. Jacques Vauthier est ce sourd-muet-aveugle de naissance qui publia, voici quelques années, un roman très curieux L'Isolé qui lui valut à l'époque une certaine notoriété. L'ouvrage fut traduit en plusieurs langues et obtint un grand succès aux Etats-Unis. Invité par le Gouvernement Américain à faire une tournée de conférences sur les progrès accomplis*

en

France

dans

l'éducation

délicate

des

*Sourds-Muets-Aveugles de naissance, Jacques Vauthier séjourna pendant cinq années aux Etats-Unis et au Canada. Il y était accompagné de sa femme qui fut pour lui la plus précieuse des collaboratrices.*

*Celle-ci, qui avait pour habitude de se promener sur le pont après le déjeuner pendant que son mari faisait la sieste dans leur cabine, fut assez étonnée de constater, au retour de sa promenade, que son mari infirme n'était plus allongé sur le lit et avait dû quitter à son tour la cabine. Comme l'absence de Jacques Vauthier se prolongeait, sa femme partit à sa recherche sur le paquebot. Ne le retrouvant pas, elle exprima ses inquiétudes au commissaire du bord Bertin en lui faisant valoir que l'on pouvait craindre le pire puisque Vauthier était sourd-muet-aveugle. L'alerte fut aussitôt donnée : l'infirme était-il tombé à la mer ?*

*Une fouille méthodique commença sur le De Grasse. En passant devant la cabine occupée par*

*M. John Bell, un steward, spécialement chargé du service des cabines de luxe, constata que la porte donnant sur le couloir était entrouverte. Après*

—

*l'avoir poussée avec une certaine difficulté, le steward Henri Teral se trouva en présence d'un spectacle terrifiant : le jeune Américain, agenouillé, avait les doigts crispés sur la poignée de la porte.*

— Il

*était mort, assassiné. Un filet de sang s'échappait de son cou et tachait son pyjama, le sang s'était également répandu sur le tapis... Assis sur le lit-couchette de la cabine, l'infirme Jacques Vauthier se tenait immobile, prostré, le visage impassible. Bien qu'il fût aveugle, ses yeux sans expression semblaient fixer ses propres mains couvertes de sang... Le steward alerta aussitôt le commissaire Bertin qui vint à son tour dans la cabine du meurtre. Jacques Vauthier n'opposa pas la moindre résistance pour se laisser arrêter et conduire dans la prison du bord. Sa malheureuse femme consentit, à la demande du commandant du De Grasse, à servir d'interprète provisoire pour un premier interrogatoire. Elle se trouvait être en effet la seule personne à bord connaissant les moyens de communiquer avec son mari sourd-muet-aveugle.*

*Celui-ci fit comprendre à sa femme qu'il ne donnerait aucune explication du crime dont il reconnaissait formellement être l'auteur et qu'il estimait justifié. Il conserva cette attitude pendant tout le reste de la traversée*

*malgré les demandes réitérées de sa compagne.*

*Le motif du crime apparaît d'autant plus étrange que Mme Jacques Vauthier a affirmé que ni elle, ni à plus forte raison son mari, n'avaient jamais eu le moindre contact avec la victime qu'ils ne connaissaient pas. Un premier examen du criminel, fait par le médecin du De Grasse, laisse entendre que Jacques Vauthier jouit de toutes ses facultés mentales.*

*Dès que le De Grasse entrera dans le port du Havre, l'assassin sera remis aux mains de la Police criminelle.*

*Un exemplaire du même quotidien, daté du 12 mai, relatait dans un nouvel article les détails de cette dernière opération : L'Inspecteur Principal Marvel, assisté d'un interprète spécialisé dans le langage des sourds-muets- aveugles et d'un médecin légiste désigné, s'est efforcé de procéder à un nouvel interrogatoire de Jacques Vauthier dès l'arrivée du De Grasse au Havre. L'assassin de John Bell a réitéré, par l'intermédiaire de l'interprète, la même réponse que celle qu'il avait faite quelques instants après le crime à sa propre femme. Avant d'être écroué, l'étrange criminel sera soumis à un examen médical approfondi qui déterminera si l'on se trouve en présence d'un homme normal ou au contraire d'un malheureux pris d'un accès de folie subite due à sa triple infirmité. »*

Selon son habitude, Victor Deliot ne prit aucune note et quitta rapidement la salle de lecture de la Bibliothèque Nationale pour monter dans un nouvel autobus qui le ramena vers le Quartier Latin. Pendant le trajet, l'avocat était songeur : aucun doute n'était plus possible sur l'état de santé de son client. De nombreux rapports médicaux, insérés dans le dossier qui l'attendait sur la table de son cabinet de travail, démontraient que Jacques Vauthier, sa triple infirmité mise à part, était parfaitement normal.

Lui-même n'avait-il pas répondu à plusieurs reprises, au cours des innombrables interrogatoires que le juge d'instruction chargé de l'affaire lui avait fait subir depuis six mois, qu'il *n'avait agi sur le De Grasse qu'en parfaite connaissance de cause, qu'il ne regrettait pas son geste et que, si c'était à recommencer, il tuerait à nouveau ce John Bell ?* Mais il s'était toujours refusé à donner la véritable raison de cette attitude.

Tout cela était étrange et prouvait à Victor Deliot que sa première impression devait être la vraie : sous son faciès hallucinant de brute, Vauthier cachait une âme qui devait être tout autre... Une âme, c'était peut-être beaucoup dire mais certainement une volonté d'acier mise au

service d'une intelligence, rare, spéciale, presque insondable poulies gens normaux... Une intelligence capable de donner le change à tout le monde, c'est-à-dire à ceux qui commettaient l'erreur de se croire perspicaces parce qu'ils voyaient, parlaient, entendaient... L'avocat en arrivait même à se demander si jamais quelqu'un était parvenu à deviner et à connaître le véritable Jacques Vauthier ? Il ne le saurait que lorsqu'il aurait pris contact avec les parents de l'infirmes et spécialement sa mère. Une mère connaît généralement bien son enfant. Il y avait aussi ceux qui l'avaient éduqué pour le sortir de sa nuit apparente... Il y avait enfin et surtout sa femme : cette Solange Vauthier qui semblait se cacher... C'était elle qui devait être la plus précieuse auxiliaire d'un défenseur. Il fallait absolument la retrouver.

Et, quand Victor Deliot descendit de l'autobus à l'angle de la rue Gay-Lussac et de la rue Saint-Jacques, il pensait que son client était vraiment très difficile à défendre...

Il s'arrêta près d'un portail, situé 254, rue Saint-Jacques, au-dessus duquel s'inscrivaient ces mots en lettres capitales : cc Institution Nationale des Sourds-Muets. »

Victor Deliot, qui avait fait passer sa carte au directeur de l'Institution, n'attendit pas longtemps avant d'être reçu. Après avoir exposé rapidement au Haut Fonctionnaire les raisons de sa visite, le défenseur de Jacques Vauthier demanda :

— Auriez-vous, par hasard, parmi vos pensionnaires un sourd-muet-aveugle de naissance ?

— Non, Maître. Ici nous ne traitons et n'éduquons que les sourds-muets. C'est la Fondation Valentin Huy qui s'est spécialisée dans les aveugles. Ceci est tout à fait normal puisque les méthodes sont diamétralement opposées : pour nos sourds-muets, notre plus précieux auxiliaire est leur vue... Pour les aveugles, au contraire, ce sont la parole et l'ouïe...

— Alors que se passe-t-il pour ceux qui naissent avec les trois infirmités ?

— Il n'y a qu'une méthode d'éducation : l'utilisation combinée des trois sens qui leur restent... le toucher, le goût et l'odorat.

—

Et l'on arrive à des résultats appréciables ?

— Si l'on y arrive ? Mais sachez que certains sourds-muets-aveugles de naissance ont atteint un degré d'éducation et de culture que beaucoup de gens normaux pourraient leur envier !

— Et où opère-t-on ces miracles ?

— Il n'existe guère que cinq ou six établissements spécialisés dans le monde. La France possède l'Institution de Sanac, dans la Haute-Vienne, où les Frères de Saint-Gabriel parviennent, à force de patience et de ténacité, à des résultats véritablement surprenants... Je ne saurais trop vous conseiller, Maître, de vous y rendre... D'ailleurs, je crois bien me souvenir que ce Jacques Vauthier, que vous devez défendre, est sorti de l'Institution de Sanac dont il fut l'un des plus brillants élèves... Je vois que vous avez son roman *L'Isolé*... L'avez-vous lu ?

— Pas encore.

— Ce livre est la preuve la plus éclatante de ce que des éducateurs ' intelligents peuvent arriver à obtenir dans un cas pareil.

— Pouvez-vous me tracer rapidement les grandes lignes de cette éducation ?

— Bien volontiers... J'ai eu plusieurs fois l'occasion de me rendre à Sanac où il y a un homme remarquable, M. Rodelec : on peut dire que c'est lui qui a définitivement mis au point la méthode. S'il n'appartenait pas là un ordre religieux, celui des Frères de Saint-Gabriel, il y a longtemps que le Gouvernement lui aurait accordé le ruban rouge... Yvon Rodelec, pour lequel j'ai une profonde admiration, estime donc qu'il faut d'abord donner à l'enfant sourd-muet-aveugle de naissance la notion du *signe* pour qu'il puisse saisir le rapport existant entre le *signe* et l'*objet* ou, si vous préférez, entre l'objet palpé et le signe mimique qui le représente.

Pour atteindre ce premier résultat, on utilise des procédés ingénieux que vous verrez à Sanac.

— Si je comprends bien, dit l'avocat, vous voulez dire que l'enfant est débrouillé avec une mimique qui procède toujours du connu à l'inconnu ?

— Exactement. Ce n'est qu'ensuite qu'on peut lui apprendre l'alphabet dactylologique. Mais il ne peut avoir la notion de lettre sans apprendre d'abord les vingt-six positions des doigts uniquement par

obéissance, par confiance dans son maître et peut-être par une très vague aspiration instinctive à des connaissances nouvelles.

Il parviendra peu à peu à désigner un objet de deux façons : par un signe mimique et par les lettres dactylogiques.

— En somme, déclara Victor Deliot en montrant *L'Isolé*, si j'étais l'éducateur et que je veuille donner à mon étrange élève, la notion de *livre*, je n'aurais qu'à lui mettre le volume entre les mains en lui faisant comprendre qu'il peut désigner un livre soit par un signe mimique, soit en reproduisant avec les doigts les cinq lettres l. i. v.

r. e ?

— Vous avez parfaitement compris, mon cher Maître. La réunion des cinq lettres forme très vite une figure dans l'idée de l'élève, qui prend conscience de l'équivalence des deux désignations : l'une sommaire ou synthétique, l'autre décomposée ou analytique. La répétition de cette leçon, avec les différents objets dont il se sert quotidiennement, imprime dans son cerveau les deux modes d'expression : la langue mimique vite comprise et la langue alphabétique dont le sens se révèle progressivement.

— Ceci est très bien mais comment apprend-on ensuite à parler à cet enfant ?

— L'éducateur « prononce » chaque lettre dactylogique sur la main de son élève. Puis il lui fait tâter simultanément, pour chacune des lettres, la position respective de la langue, des dents et des commissures des lèvres, le degré de vibration de la poitrine, de la partie antérieure du cou et de la résonance de l'aile du nez, jusqu'à ce qu'il puisse reproduire par lui-même ce « c son » qu'il n'entend pas et dont il ne voit pas les moyens de production. La poitrine du professeur devient une sorte de diapason que le sourd-muet-aveugle vient consulter pour donner le son à ses propres vibrations... Soyez assez aimable, mon cher Maître, de prononcer une labiale, n'importe laquelle ?

— « b », dit Victor Deliot.

— Avez-vous réfléchi à tout le travail qui vous était nécessaire pour prononcer cette simple petite lettre ? Travail que nous faisons mécaniquement et sans effort grâce à la longue pratique acquise depuis notre enfance. Pour émettre ce modeste « b », notre langue doit être libre et mollement étendue sur le plancher de la cavité buccale,

nos lèvres un peu pincées, nos commissures légèrement reculées, notre respiration arrêtée. Dans cette position nous expulsions, en entr'ouvrant les lèvres, une faible partie de l'air aphone contenu dans notre bouche : l'explosion qui se produit constitue l'élément « b »...

— Mon Dieu, dit en souriant l'avocat, j'avoue que je n'avais pas réfléchi à tout cela... et c'est heureux ! S'il me fallait d'abord penser à la façon dont je parle, ça me paralyserait au moment de plaider !

— L'enfant, continua le directeur, devra découvrir à fond ce mécanisme physique pour chaque lettre de l'alphabet. Quand il le connaîtra, il pourra s'exprimer en langage oral... Langage imparfait mais pouvant tout de même être compris par les initiés.

Immédiatement, l'éducateur lui fera comprendre l'équivalence entre la lettre-signe de la dactylogogie, la lettre parlée et la lettre d'écriture anglaise reproduite en relief : il apprendra ainsi à lire au toucher l'écriture des voyants. Enfin, pour lui permettre d'avoir tous les modes d'expression à sa portée, l'éducateur lui fera découvrir une dernière équivalence entre la lettre dactylogogique et la lettre pointée de l'écriture Braille : ce qui lui donnera la possibilité, en écrivant, de se faire comprendre par tout le monde et spécialement par vous qui avez la tâche ingrate d'assurer sa défense...

— Je vous remercie, mon cher directeur... Je commence à y voir clair, si j'ose dire ! Et ma conclusion confirme les premières impressions que j'avais acquises après l'étude du dossier et la visite que j'ai faite ce matin à mon client : puisqu'il a écrit un roman, c'est donc que son éducation a été poussée au maximum à Sanac et qu'il possède parfaitement tous les modes d'expression ?

— N'en doutez pas !

— Il peut même donc s'exprimer oralement... plus ou moins bien évidemment, mais il le peut ! Et s'il se tait, c'est qu'il le veut ?

— Vous savez aussi bien que moi qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ni de meilleur muet que celui qui veut se taire !... Je tiens cependant à attirer votre attention sur le fait que votre client, ne voyant pas, ne peut lire sur votre bouche les mots comme le font tous nos sourds-muets. Vous devez donc lui parler « à la main » en utilisant l'alphabet dactylogogique. S'il se décide enfin à vous répondre oralement, vous aurez un mal infini à le comprendre. Il sera préférable que ses réponses vous parviennent par l'intermédiaire du poinçon et de la grille de l'écriture Braille.



— Et comme j'ignore ces deux méthodes, déclara Victor Deliot, il me faudra à moi aussi un interprète ?... C'est ce qui me décide à vous demander un second petit service : pouvez-vous m'accompagner demain matin à la Santé où je voudrais arriver à faire parler mon client ?

— Je ne demanderais pas mieux, mon cher Maître, mais ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'employer pour cette «

conversation » l'un de ces Frères de Saint-Gabriel qui ont précisément éduqué Jacques Vauthier ?

— j'y ai pensé tout de suite et j'ai déjà écrit à Sanac. J'ai la conviction que l'un de ces Messieurs acceptera de remplir les bons offices que la simple charité et à plus forte raison la Charité Chrétienne, commande. Mais le temps presse ! Il me paraît indispensable d'avoir dès demain ce premier contact indirect avec mon client... Vous seul pouvez me tirer d'embarras ! Au cas où vos lourdes occupations vous mettraient dans l'impossibilité de m'accompagner demain matin, peut-être pourriez-vous me désigner l'un des professeurs de votre Institution ? Je ne le dérangerai qu'une seule fois...

Après réflexion, le directeur répondit :

— J'irai moi-même ! Ceci pour vous prouver que j'admire votre courage. Aucun de vos confrères, dont vous m'avez parlé au début de notre entretien, n'a pris la peine de se déranger pour venir me demander les quelques renseignements élémentaires !

— Ils ont eu tort, dit l'avocat. Je viens d'assister à un cours très profitable ! Je vous quitte, mon cher directeur, en vous donnant rendez-vous demain matin à 9 heures devant l'entrée de la Santé.

Je pars avec la sensation de n'être qu'une vieille bête qui a encore tout à apprendre...

Quand Victor Deliot réintégra enfin son domicile, il y fut accueilli par la jeune Danielle qui lui dit, dès le vestibule :

— Quel dommage que vous ne soyez pas arrivé une heure plus tôt ! Vous avez eu une visite...

— L'un de mes témoins ? Déjà ? A la bonne heure... Qui cela ?

— Mme Simone Vauthier...

— Tiens, tiens ! Sa mère... Cela m'enchanté, ma petite fille...

Que vous a-t-elle dit ?

— Qu'elle avait reçu votre lettre ce matin et qu'elle était venue tout de suite...

— Profitons sans tarder d'aussi bonnes dispositions ! Je repars...

— Où allez-vous, Maître ?

— Chez cette dame, à Asnières... Je pense qu'elle sera rentrée et, si elle ne l'était pas, je l'attendrais... J'ai de quoi m'occuper...

Il venait de désigner le livre qu'il tenait à la main. Après avoir jeté un coup d'oeil sur la couverture, l'étudiante demanda, étonnée :

— Vous lisez des romans maintenant, Maître ?

— Et pourquoi pas ? Il est toujours temps de s'y mettre. Il n'y a rien qui vous frappe sur cette couverture ?

— Non. Le titre ? *l'Isolé*, ça rend un son triste...

Les yeux de Danielle s'étaient agrandis brusquement :

— Ah ! si ! le nom de l'auteur... c'est ?

—

Lui ! Voyez-vous, ma petite fille, j'ai la conviction que dans ces trois cents pages se trouve la clef du procès... A tout à l'heure !

Surtout restez ici... On ne sait jamais ! si l'un de mes autres témoins hypothétiques se décidait là venir ?

Il avait déjà refermé la porte du vestibule et la jeune fille restait perplexe, se demandant si la perspective d'une plaidoirie en Cour d'Assises ne troublait pas le cerveau de son vieil ami ?

Il ne revint qu'à minuit en déclarant :

—

Je suis éreinté mais satisfait... Est-ce qu'il reste du café ?

— J!e vous en ai préparé, Maître.

— Vous êtes mon bon ange, ma petite Danielle...

Et maintenant rentrez vite à votre pension de famille : il faut dormir.

— Mais, Maître, les anges ne dorment pas !

— Je n'en suis pas aussi sûr que vous ! Mon ange gardien doit tomber de sommeil !

— Vous avez vu la dame ?

— Je l'ai vue... répondit laconiquement Victor Deliot. Bonsoir, ma petite fille. Revenez monter la garde ici demain matin à 8 h. 30...

Dès qu'il fut seul, il endossa la vieille robe de chambre, chaussa ses pantoufles et s'installa dans la bergère pour savourer le troisième cigare du bâtonnier. Puis il se plongea dans la lecture de *L'Isolé*... Il relut même quelques pages où l'auteur décrivait l'état dans lequel se trouvait son héros, sourd-muet-aveugle, comme lui, à la veille de prendre enfin un contact direct avec le monde qui l'entourait :

il était, disaient ces pages, celui qui n'a jamais vu, ni parlé, ni entendu, qui ne connaît rien, ne s'explique rien, qui vit sans même se rendre compte de ce qu'est la vie, dans une totale opacité de ténèbres et de silence ; qui n'a de rapports avec un monde extérieur

— dont il ne peut ni ne cherche même, du fond de son gouffre à se faire une idée — que par l'odorat, le goût et le toucher. Il n'était que le rebut et le dernier degré de la détresse humaine. Assis devant une fenêtre ouverte qui laissait entrer, par bouffées, l'une des rares sensations qu'il pût percevoir, celle du *chaud* et du *froid*, il était là, possédant une force inutile qui se retournait contre lui-même pour lui asséner, à toute minute, le sentiment confus d'abord, mais de plus en plus détaillé, de son impuissance.

« ... Il était là, privé de volonté ou gonflé de mille désirs inexprimés qui se heurtent à des obstacles infinis. Il était là, prisonnier toujours enchaîné dont les pieds et les mains sont libres, à l'inverse des condamnés à mort, parce qu'il devait vivre. Il était là, immobile, recroquevillé sur lui-même, gauche, passif, prêt à tout et n'attendant rien, emmuré dans le noir épais qui l'entoure, le noir qu'il touche et respire, le noir qu'il boit, le noir qu'il mange, le noir qui est pour lui à la fois la couleur, l'air, le ciel, la mer, l'atmosphère de ses pensées, de sa torpeur, de son existence pétrifiée, de son sommeil et de son réveil... le noir, enfin, dont il a une horreur instinctive sans qu'il sache pourtant ce que c'est, et qu'il doit subir.

« ... Il se partage, ainsi, entre l'hébétude et les transes, ne sachant pas, quand on le guide, où on le mène, et croyant, à chaque fois que l'on s'écarte de lui, qu'on l'oublie, et que jamais plus on ne viendra le chercher. Peu importe qu'il soit fils de bourgeois aisés ! Il sera toujours pauvre et ne traînera pour tout bagage que ce corps que l'on pousse, que l'on arrête, que l'on pose, que l'on habille ou déshabille, qu'on lève, qu'on assoit, et qu'on couche... Qui cela, on D'autres, semblables à lui, quoique moins lents et plus résolus ? Ou alors des êtres d'une espèce supérieure ? Des maîtres palpés, devinés autour et au-dessus de lui ?

« La pensée embryonnaire, surmenée déjà dans les cloisons du cerveau par cet effort gigantesque, ne va pas plus avant chez ce sourd-muet-aveugle qui se laisse aussitôt recouler à pic dans les abîmes de sa nuit, pareil à ces poissons du fond de la pleine mer, condamnés à ne vivre et à ne rôder lentement que dans les plus obscures régions, entre les murs de boue, parmi l'enchevêtrement des forêts d'algues, et qui, après avoir vainement essayé parfois, d'un coup de nageoire suprême et débile, de s'en évader en hauteur, renoncent à l'impossible essor et, résignés, tristes et lourds, acceptent de retomber comme des pierres dans la morne désolation de leur labyrinthe.

« Et voilà qu'un jour, à une certaine minute, qui sera le plus magnifique de ses souvenirs, lui, la chose à demi morte, et à demi vivante, s'aperçoit, à l'attouchement de l'un de ces êtres mystérieux qui par instants le remuent, que ce contact prend une signification particulière et ordonnée, semble déceler une volonté extérieure, manifester une pensée, une intention, une velléité d'exprimer, d'appuyer quelque chose... s'efforce de dégager un signe, cesse, enfin, d'être un attouchement de hasard pour devenir celui d'une intelligence patiemment et fermement agissante !

« Aussitôt le voilà un captif aux aguets, éperdu, intrigué, tremblant, souffrant et suant d'une inexprimable angoisse. Il tend instinctivement toutes ses facultés engourdies, toutes ses ardeurs pour ne rien perdre du signe nouveau que lui fait ce quelqu'un qui cogne à la porte de sa prison. Il ne sait pas encore ce qu'on lui veut, mais il a deviné, du fond de sa solitude, qu'on lui veut quelque chose. Il y a quelqu'un qui vient, par le toucher, d'entrer, de pousser une porte, de faire irruption dans sa vie presque minérale.

Désormais la communication est établie entre ces deux êtres : le prisonnier des limbes qui ne demande qu'à s'en échapper, et son libérateur qui ébranle déjà les murs de la prison... »

De telles pages laissaient l'avocat perplexe : seul un être exceptionnel pouvait atteindre cette acuité de pensée. Et puisque Vauthier avait décrit avec une telle sensibilité le tout premier contact d'un sourd-muet-aveugle et de la personne qui avait réussi à le sortir de sa nuit, il fallait qu'il ait vécu lui-même cet instant pathétique. Qui était l'autre ? Un homme ou une femme ?

Victor Deliot pensait que ce devait être cet éducateur génial dont lui avait parlé l'après-midi même le directeur de l'Institution de la rue Saint-Jacques, ce Frère de Saint- Gabriel qui avait pris en charge Vauthier pendant des années dans une maison spécialisée de Sanac. L'avocat avait donc bien fait d'écrire la veille à Frère Yvon Rodelec. Il attendait avec impatience la réponse.

★ ★ ★

Quand la femme de ménage arriva le lendemain, elle trouva une fois de plus Deliot assoupi dans le fauteuil. Elle aussi se demandait quel changement avait pu se produire dans sa vie depuis quarante-huit heures ? Pendant qu'elle se posait cette question, la voix encore endormie de l'avocat demanda :

— Dites-moi l'heure, Louise ?

— Huit heures, Monsieur...

— Je renonce à vous prier de m'appeler « Maître », ma brave dame ! Vous n'y parviendrez pas... Contentons-nous de vos travaux domestiques et préparez mon petit déjeuner.

— Voici une lettre pour vous que m'a remise la concierge.

L'avocat eut un sourire en prenant connaissance du contenu de la lettre : « Ce docteur Dervaux me paraît être un homme aimable et, en tout cas, poli... Il répond tout de suite... Le seul ennui est qu'il va me falloir aller à Limoges pour bavarder avec lui ! Enfin ! Ce sont les petits inconvénients du métier... »

A neuf heures, Deliot pénétra dans ce qu'il appelait « le domicile provisoire » de son client en compagnie du directeur de l'Institution de la rue Saint-Jacques. Ce fut le même gardien qui les conduisit à la cellule 622 mais il s'abstint, cette fois, de poser la moindre question. Au moment où il allait ouvrir la porte de la cellule, l'avocat lui dit :

— J'ai lu le roman de votre étrange pensionnaire. Il est curieux et bien écrit, ce qui ne gêne rien... A propos, a-t-il reçu un colis hier soir ?

— Oui, Maître.

— Vous voyez que tout arrive ! L'a-t-il apprécié au moins ?

— Il a dévoré les œufs durs et le chocolat.

Deliot se retourna vers le directeur de l'Institution en disant :

— Nous progressons... Peut-être ai-je trouvé le moyen de l'amadouer ? C'était enfantin ! Pourquoi mes prédécesseurs ne l'ont-ils pas utilisé ? Il doit suffire maintenant d'un rien pour créer entre lui et moi, son défenseur, le courant de sympathie indispensable. C'est pour cela que j'avais besoin d'un interprète habile. Dites-vous bien que nous ne ressortirons aujourd'hui de cette cellule que lorsque j'aurai gagné ! Vauthier, à nous deux mon gaillard !

Dès que la lourde porte s'ouvrit, le prisonnier, qui était assis sur son lit, recula contre le mur.

— Décidément, s'exclama Deliot, il me paraît encore plus grand qu'hier ! Et il se balance toujours sur ses jambes comme un ours...

Mais au fait, pourquoi s'est-il dressé ainsi ? Il n'a pas pu entendre notre arrivée ?

— Je vous répète, Maître, dit le gardien, qu'il devine la moindre présence : il la flaire...

— Vous venez de prononcer, mon ami, déclara l'avocat, la phrase la plus intelligente que vous ayez dite depuis que nous nous connaissons... La constatation est exacte : il nous flaire ! Il flaire tout le monde... Alors, mon cher interprète, que pensez-vous de mon client ?

Le directeur de l'Institution était resté immobile sur le seuil, comme cloué de saisissement et il mit un certain temps avant de répondre :

— C'est un personnage inquiétant...

— Autre constatation exacte, dit Victor Deliot. Je vais même compléter, mon cher ami, le fond de votre pensée : vous vous demandez s'il est possible qu'un cerveau organisé puisse se cacher derrière un faciès pareil ? Et cependant vous avez lu son bouquin.

Etrange auteur en vérité !

L'avocat s'était approché du colosse et dit au gardien sans même se

retourner :

— Vous voyez que j'ai bien fait hier, avant de quitter cette cellule, de lui faire respirer mon odeur... Maintenant il ne bouge plus : il me connaît... C'est même curieux et assez troublant de penser qu'il lui a suffi de me « flairer » une seule fois pour me reconnaître ! Ceci ne veut pas dire que nous soyons déjà amis ! Pour le moment, disons que nous nous observons mutuellement... Il y a cependant quelqu'un qui le gêne, ici... Voyez... C'est vous, mon cher interprète ! Il flaire une nouvelle et troisième odeur. La mienne et celle de son gardien lui sont déjà familières... Il faudra qu'il s'habitue aussi à vous mais pour le moment, comme je me méfie un peu des réactions qu'il pourrait avoir à votre endroit, et ne voudrais pour rien au monde le voir vous réserver le même accueil un peu brusque qu'il me fit hier, je vais m'efforcer de rompre la glace par une toute petite gentillesse...

Tout en parlant, Victor Deliot avait glissé dans la main droite de Vauthier un paquet de cigarettes. L'infirmier prit aussitôt, de sa main gauche, sans la moindre hésitation, une cigarette dans le paquet et la porta à ses lèvres. L'avocat approcha un vieux briquet à amadou. Une puissante bouffée de fumée, sortie des larges narines de Vauthier, prouva qu'il appréciait l'attention.

— Il fume, dit tranquillement l'avocat. Ce qui prouve que nous nous trouvons en présence d'un animal civilisé... et il m'a tout l'air d'aimer ça, le bougre ! Personne ne lui avait donc offert de cigarettes jusqu'à présent ?

— On n'en a pas eu l'idée, répondit le gardien. Qu'est-ce que vous voulez ! On n'arrive pas à savoir ce qu'il aime ! Il se contente de grogner !

Constatez, mon ami, qu'en ce moment, il fume sans grogner ! Et profitons vite de l'état d'euphorie où il semble se trouver pour l'interroger... Tiens, mais il me semble qu'il est rasé de frais aujourd'hui ?

— Il s'est rasé ce matin, dit le gardien.

— Lui-même ?

— Oui. Il est très habile de ses mains.

— Je m'en suis aperçu hier ! répondit l'avocat en faisant une grimace. Mon cher interprète, je crois que maintenant vous pouvez vous approcher de lui sans crainte : il a eu tout le temps de vous respirer.

L'interprète n'était qu'à moitié rassuré.

— N'ayez pas peur ! Au fond, il est très gentil ce grand garçon...

Il devient presque sociable : rasé de frais, fumant sa petite cigarette... bientôt nous en ferons un agneau ! Je vous cède la parole, si l'on peut employer cette métaphore ! J'aimerais que vous lui fassiez comprendre en guise d'entrée en matière, que je suis son nouveau défenseur et que vous n'êtes qu'un interprète...

Expliquez-lui aussi que je suis son meilleur ami sans qu'il s'en doute et que je continuerai à veiller sur sa nourriture et ses cigarettes.

Les doigts de l'interprète commencèrent à effleurer prudemment les phalanges de l'infirmes. Celui-ci se laissa faire mais son visage resta impénétrable.

— Que répond-il ? demanda anxieusement l'avocat.

— Il n'a pas répondu.

— Tant pis ! l'important est qu'il ait compris qui j'étais...

Maintenant vous allez lui dire que j'ai beaucoup aimé son roman

*L'Isolé...*

Les doigts coururent à nouveau sur les phalanges. Le visage de Jacques Vauthier parut s'éclairer.

— Hé, hé ! s'écria Deliot. Nous venons de trouver une corde sensible : son orgueil d'auteur... Dites-lui tout de suite que j'obtiens l'autorisation de lui donner un poinçon, une grille et du papier cartonné afin qu'il puisse profiter de sa solitude forcée actuelle pour jeter les bases d'un nouveau roman... Faites-lui comprendre que ses impressions de cellule intéresseraient beaucoup de gens...

L'interprète reprit sa tâche. Quand ses doigts agiles eurent retrouvé leur immobilité, ce furent ceux de l'infirmes qui effleurèrent à leur tour les phalanges de son interlocuteur silencieux.

— Il répond enfin ! s'exclama l'avocat. Que dit-il ?

— Qu'il vous remercie mais que c'est inutile car il n'écrit plus jamais...



— Je déteste les affirmations gratuites ! Dites- lui qu'à mon avis il a bien fait de tuer l'Américain,..

—

Vous pensez que je puis lui dire cela ? demanda l'interprète assez étonné.

—

Vous le devez! Bien sûr, ce que j'affirme la n'est pas très canonique mais il est indispensable que mon client ait la conviction absolue que son défenseur l'approuve, sinon la confiance ne régnera

l'interprète transmet ce que le défenseur lui le mandait et Deliot crut discerner sur le visage fermé un reflet de surprise.

—

Ajoutez, dit précipitamment l'avocat, que du moment qu'il a bien agi, c'est qu'il n'est pas coupable et posez-lui cinq questions...

Premièrement, pourquoi plaide-t-il coupable?

— Il ne répond pas, dit l'interprète.

— Deuxième question : pourquoi n'a-t-il pas voulu être défendu jusqu'à ce jour ?

— Il ne répond pas...

— Troisième question : aimerait-il embrasser sa *mère* ?

— Non.

— Voilà qui est catégorique... Quatrième question : voudrait-il revoir sa femme ?

— Non.

— Très intéressant, murmura l'avocat avant d'ajouter : Cinquième et dernière question... Dé- sire-t-il que je lui ménage une entrevue ici avec Yvon Rodelec ?

— Il ne répond pas.

— Il ne répond pas mais il n'a pas dit non !... Mon cher directeur, nous en resterons là : j'en sais suffisamment maintenant. Je m'excuse encore d'avoir abusé de votre temps précieux. Avant de partir, j'aimerais que vous expliquiez à mon client que je tiens absolument à lui donner une poignée de main : ce sera la seule façon pour moi de lui faire comprendre plus que ma réelle sympathie, mon affection.

Deliot fit le geste pendant que l'interprète en traduisait le sens pour l'infirmier. Mais les mains de Vauthier restèrent de glace.

Quand les deux visiteurs se retrouvèrent rue de la Santé, l'avocat demanda :

— Dites-moi franchement ce que vous pensez de mon client ?

— La même chose que vous, mon cher Maître. Vous aviez raison : c'est un garçon intelligent et rusé qui ne dira que ce qu'il voudra bien dire et sait mettre à profit son aspect extérieur pour tromper ceux qui le voient.

— C'est aussi mon opinion... Ah ! mon cher Monsieur, je finis par croire que les gens intelligents sont parfois plus difficiles à défendre que les imbéciles !

Victor Deliot rentra directement chez lui où Danielle l'attendait avec impatience pour lui remettre une lettre arrivée au second courrier et portant le cachet de Sanac. Après l'avoir parcourue, l'avocat déclara :

— Je pars... J'ai tout juste le temps de monter dans l'express de midi qui me déposera à Limoges vers sept heures... j'ai une petite visite à faire dans cette bonne ville. Ensuite je pense avoir une correspondance vers cinq heures pour le lever du soleil... s'il se lève

! Et même s'il ne se levait plus, j'irais jusqu'au bout de cette ténébreuse affaire... Bien entendu, vous habiterez ici pendant mon absence pour continuer à monter la garde.

— Quand reviendrez-vous, Maître ?

— Je l'ignore... Récapitulons : sur les cinq personnes auxquelles nous avons écrit, j'ai déjà réussi à en voir une, la mère. Ce soir je rencontrerai la deuxième à Limoges, le docteur. Demain, j'en ver-

**rai** deux autres. Reste la cinquième : l'épouse. Ce sera de beaucoup la plus difficile à atteindre ! Ma lettre lui parviendra-t-elle ? Et si elle lui

parvient, répondra-t-elle ? Mystère

!... Malgré tout, j'ai bon espoir. Avec un peu de bon sens, les situations les plus embrouillées s'éclairent... C'est dommage que votre thèse de Doctorat soit déjà très avancée car je vous aurais donné un joli sujet : « Le Défenseur peut-il en conscience approuver un meurtre ? » Réfléchissez-y tout de même. Et si ça vous sourit, vous en serez quitte pour tout recommencer ! vous ne serez pas la seule : moi-même en ce moment, à soixante-huit ans, j'ai l'impression de recommencer ma carrière... Au revoir, ma petite fille...

★ \* \*

L'absence dura quatre jours. Danielle était inquiète quand le coup de sonnette caractéristique de l'avocat retentit. Il était dix heures du soir.

— Enfin, Maître ! Vous voilà !

— Bonsoir, ma petite fille... Est-ce qu'il reste quelque chose à manger ? j'ai une faim de loup... mon vieil estomac ne peut plus s'accommoder des splendeurs douteuses d'un wagon-restaurant

— Il y a tout ce qu'il faut, Maître... Vous devez être fatigué ?

— Moins que je ne l'aurais cru... Je vous autorise à bavarder avec moi pendant mon dîner, mais après, il faudra réintégrer votre domicile...

Il fit honneur au repas. La jeune fille n'osait pas l'interroger. Ce fut lui qui finit par parler, tout en découpant une poire :

—

Je vois que vous mourez d'envie de savoir

ce que j'ai fait ? Et, comme vous ne m'avez rien demandé, je vais vous le dire... j'ai assisté à quelques expériences...

— Des expériences ?

— Sur des êtres humains qui sont nés sans vue, sans ouïe, sans parole.

— Et ils vivent ?

— Moins mal que vous ne le croyez...

Il continuait à découper sa poire en observant sa jeune collaboratrice

qui lui parut soucieuse :

— Qu'est-ce que vous avez ? demanda-t-il. Il y a quelque chose qui vous tracasse ?

— Je ne voulais même pas vous en parler, Maître, parce que je vous sais très occupé en ce moment... Voilà : toutes les nuits depuis votre départ, vers onze heures, j'ai reçu ici un coup de téléphone bizarre... C'était une voix de femme, toujours la même, qui demandait si vous étiez là ? Comme je répondais que vous étiez absent, on raccrochait immédiatement.

— C'est tout ?

— Qui, Maître.

— C'est peu ! Si encore je me connaissais une folle maîtresse, je pourrais espérer que ce fût elle, mais hélas, je n'en ai pas !

Maintenant, ma petite fille, rentrez chez vous... Demain, je vous donne congé. Passez à tout hasard ici après-demain. Bonsoir.

Dès qu'il fut seul, Deliot endossa sa robe de chambre et négligea pour une fois la bergère : il s'installa à son bureau et commença à lire une série de brochures qu'il avait rapportées de son voyage et dont les couvertures portaient la mention : « Institution Régionale des Sourds-Muets-Aveugles, Sa- nac. » Il fut arraché à sa lecture par la sonnerie du téléphone :

— Allo ?... Lui-même, Madame... A qui ai-je .l'honneur? Ah, parfaitement !... Ma lettre a fini par vous rejoindre ? Ce qui prouve, chère Madame, que vous n'êtes pas introuvable comme le prétendaient mes prédécesseurs !... J'aimerais beaucoup vous rencontrer, madame Vauthier... Vous seule pouvez m'éclairer enfin sur cette douloureuse affaire... Je vous en supplie, Madame ! Il s'agit de

•votre mari... d'un homme dont vous portez le nom !Il y va aussi de votre propre intérêt... On s'explique mal les raisons de votre disparition et de votre silence... Je sais : vous n'êtes pour rien dans le drame... et c'est pour cela que j'ai besoin de votre aide : votre déposition n'en aurait que plus de poids... Je suis à vos ordres. Au jour et à l'heure que vous voudrez bien me fixer... Vous ne tenez pas à venir chez moi ? Je le comprends très bien..Voulez-vous quej'aille chez vous ? Non plus ? \ous préférez conserver votre incognito ? Je l'admets également... Alors, où nous voyons-nous ? A Bagatelle ?

C'est un endroit charmant, plutôt fait pour des rendez-vous amoureux... Votre idée n'est pas mauvaise : à cette époque de l'année, il y aura peu de monde... Je vous promets d'être seul : secret professionnel... Demain matin ? Voulez-vous dix heures ?

Dans l'allée de la roseraie ? Vous porterez un tailleur bleu marine et une écharpe grise ? Vous me reconnaîtrez facilement : je ne suis qu'un vieux bonhomme très myope, toujours en noir !... Mes hommages, Madame...

Victor Deliot se replongea dans sa lecture : son visage ne reflétait aucun sentiment de satisfaction.

Il fut exact au rendez-vous. La dame au tailleur bleu marine surmonté d'une écharpe grise l'attendait en faisant les cent pas dans l'allée de la rose- raie. A cette heure encore matinale, les jardins de Bagatelle étaient déserts. L'avocat se dirigea vers l'inconnue, ajustant ses lorgnons pour avoir une première impression d'ensemble : celle-ci fut exactement telle qu'il l'avait prévue. Solange Vau- thier offrait un contraste saisissant avec son époux : blonde alors qu'il était brun, fine, d'une apparence presque chétive mais idéalement jolie. La peau paraissait transparente, les chairs diaphanes : une créature de rêve, échappée de quelque légende des bords du Rhin. Elle était petite, mais aussi bien proportionnée dans le genre menu que son mari l'était dans l'espèce géante. Cette ravissante créature était véritablement la Belle de la Bête...

— Pardonnez-moi, Madame, de vous avoir fait attendre, dit le vieil avocat en se découvrant.

— Cela n'a aucune importance, répondit la jeune femme en esquissant un sourire dont l'étrange tristesse frappa son interlocuteur. Je vous écoute...

— J'essaierai, Madame, d'être bref. En deux mots j'ai besoin de vous ! et quand je dis « je », comprenez « nous » avons besoin de vous : votre mari et moi...

— En êtes-vous bien certain, Maître ? répondit- elle sur un ton sceptique, Jacques a tout fait au contraire pour éviter de me voir depuis le moment du crime. J'ai insisté pour qu'il me reçoive dans sa prison : il a toujours refusé. I semble qu'il cherche à me fuir...

Pourquoi ?

— Je ne puis encore rien expliquer, Madame... Moi-même je cherche... J'hésite... La seule chose que je sache, parce que je la sens, est que vous pouvez, que vous devez m'aider !

— Mais je ne demande que cela, mon cher Maître !

— Alors, Madame, pourquoi vous êtes-vous refusée à rendre ce même service à mes prédécesseurs ?

— Je n'avais pas confiance en eux. Ils ne voyaient dans mon pauvre mari qu'un « cas » à exploiter pour leur propre publicité. Si je vous disais que ces soi-disant défenseurs étaient persuadés de sa culpabilité alors que je sais, moi, que Jacques n'a pas tué !

—

Qu'est-ce qui vous fait dire cela, Madame ?

— Un sentiment intime et strictement personnel. Jacques est incapable de tuer ! Et je suis mieux placée que quiconque pour l'affirmer car personne au monde ne le connaît mieux que moi.

— Je n'en doute pas, Madame. C'est pour cela que vous allez m'être d'un grand secours.

— Non, Maître ! Je vous aurais été de quelque utilité si Jacques avait voulu être défendu. Mais il ne le veut pas. Il cherche à se faire condamner : je le sens ! je le sais ! Ni vous, ni personne au monde n'arriveriez à lui arracher son secret quand moi je n'y suis pas parvenue sur le bateau pendant les interrogatoires où j'ai servi d'unique interprète après le crime.

— Aussi contradictoire que cela puisse vous paraître avec mes premières conclusions, je dois vous avouer, Madame, que j'ai la conviction, comme mes prédécesseurs, que votre mari est bien le seul assassin du jeune Américain ! Toutes les preuves abondent dans ce sens : ses empreintes digitales, ses propres aveux...

— Mais pourquoi donc voulez-vous tous qu'il ait tué cet homme qu'il ne connaissait pas, dont il ignorait même l'existence ?

— Vous seule, Madame, pouvez m'aider à trouver ce pourquoi »

?... J'ai tout lieu de penser que la raison de ce crime est tellement valable — je l'ai d'ailleurs déjà fait savoir hier par le truchement d'un

interprète à votre mari — qu'il ne me sera pas difficile de le faire acquitter.

La jeune femme regarda longuement l'avocat avant de répondre presque à voix basse, comme si elle eût craint que la brise n'eût colporté ses paroles dans les jardins déserts :

— Jacques n'avait aucune raison valable de commettre ce crime...

— Heureusement, chère Madame, que ces dernières paroles n'ont été prononcées que devant moi, le défenseur de votre mari et donc votre ami ! Si vous vous obstinez à les répéter devant la Cour, où j'ai la ferme intention de vous faire citer comme témoin à décharge, nous pourrions craindre qu'elles n'entraînent la condamnation de Vauthier ! Je crois, Madame, que nous devrions nous revoir chez moi dès demain pour reparler de tout cela plus longuement. Nous dirons que cette rencontre en plein air ne fut qu'une première prise de contact. Votre heure sera la mienne... le temps presse !

— Laissez-moi réfléchir. Je vous téléphonerai le soir vers onze heures.

— Comme il vous plaira... Ah ! avant de vous quitter, j'aimerais, Madame, vous poser une toute dernière et toute petite question ?

— Je vous écoute.

— Vous m'avez dit tout à l'heure, chère Madame, que votre mari s'était refusé obstinément à vous revoir depuis l'instant du crime : ceci confirme point pour point les renseignements que j'avais déjà...

Vous m'avez affirmé également que vous aviez tenté l'impossible pour le revoir malgré lui : j'accepte de le croire bien que mes renseignements affirment le contraire. Certains vont même jusqu' à prétendre que vous vous cachez... Reconnaissez que tout dans votre attitude jusqu'à présent à l'égard des défenseurs de votre mari confirme cette opinion... C'est ce qui m'autorise à vous demander : «

Madame Vauthier, oui ou non, voulez-vous maider à défendre votre mari accusé d'un meurtre ? »

Le regard bleu et vague de la jeune femme erra ; nouveau sur le visage de son interlocuteur. Ses lèvres se mirent à trembler, mais aucun son ne sortit. Puis brusquement, elle détourna la tête et ; enfuit, les yeux baignés de larmes, dans l'allée de la roseraie...

Le vieil avocat, médusé, regardait s'éloigner rapidement la frêle

silhouette sans tenter de la rejoindre. On ne court pas après la vérité qui s'enfuit. D ôta ses lorgnons et se mit à les essuyer avec son mouchoir à carreaux pendant qu'il se dirigeait à son tour vers la sortie du jardin. « Voilà bien, se disait-il, le couple le plus extraordinaire que l'on puisse imaginer... La Belle et la Bête... La Belle doit être maligne, la Bête est sans doute bonne... Mais quel secret peut exister entre ces deux êtres pour que ni l'un, ni l'autre n'ait vraiment envie de revoir son conjoint ? »

Au moment où il franchissait la grille de Bagatelle, le défenseur de Vauthier grommela tout haut : « Allons, Deliot, secoue-toi ! De par la grâce de ce bâtonnier de malheur, te voilà embarqué dans l'une des plus étranges affaires criminelles de notre Temps ! »

Une semaine s'était écoulée depuis que le bâtonnier avait confié la défense de Jacques Vauthier

à Victor Deliot quand celui-ci reparut au Palais.

— Alors, lui dit Musnier en l'accueillant dans son cabinet, où en es-tu de ton affaire ?

— Je suis à peu près paré, répondit Deliot sur un ton désinvolte qui frappa son camarade de jeunesse.

— Bravo ! Mais tu viens probablement me demander une remise ?

— Non. Je serai prêt pour la première audience, celle du 20 novembre.

— A la bonne heure ! Tu es arrivé à te débrouiller aussi vite ? Et que penses-tu de ton client ?

— Permets-moi de ne pas te répondre...

— A ton aise ! En somme tu es content ? Tu ne m'en veux plus de t'avoir commis d'office ?

—

Je te remercierai plus tard... Pour l'instant j'aimerais bien prendre contact avec mon adversaire ?

— Voirin ? Tu le connais ?



— De réputation...

—

Tu auras affaire à forte partie ! C'est l'avocat de l'Ambassade.

Il assure presque toujours la défense des sujets américains et surtout quand on les assassine chez nous ! Il doit être au Palais en ce moment : je vais le faire appeler...

Pendant que le bâtonnier donnait des ordres à l'huissier, Deliot lui dit :

—

Au fond, tu me rends service ! Je me demandais si un aussi illustre confrère s'abaisserait jusqu'à faire connaissance avec un obscur avocaillon de mon genre avant le procès ?

—

Voirin est un garçon aimable sous une apparence un peu distante... Bien qu'il ne t'ait jamais vu, je suis convaincu qu'il a de l'estime pour le confrère qui assume la lourde tâche de défendre ce Vauthier. Vos rapports professionnels ne peuvent être qu'excellents... D'ailleurs le voici... Entrez, je vous en prie, mon cher ami. Voici votre nouvel adversaire dans l'affaire Vauthier, mon bon et vieux camarade Deliot...

Les poignées de main échangées entre les deux avocats furent molles. Mes Voirin et Deliot ne se ressemblaient guère.

Physiquement Voirin portait beau : il avait une vingtaine d'années de moins que son adversaire, s'exprimait avec une certaine préciosité et semblait très satisfait de s'entendre parler.

Moralement, la différence était encore plus sensible : Victor Deliot ne pensait qu'à ses clients, André Voirin pensait d'abord à lui. Dès ce premier contact, le défenseur de la partie civile voulut établir les distances :

— C'est la première fois, je crois, mon cher Confrère, que vous plaidez aux Assises ?

— Ma foi oui et je n'en suis pas plus fier pour cela !

— Comme je vous comprends ! Il est toujours difficile de s'adapter... Moi-même je préfère laisser à mes collaborateurs les affaires de

Correctionnelle...

Le vieil avocat ne sourcilla pas et dit, aimable :

— Puisque j'ai la bonne fortune, mon cher Confrère, de vous rencontrer dans le bureau du bâtonnier, puis-je vous demander combien de témoins vous comptez faire citer ?

— Une bonne douzaine... Et vous?

— A peine la moitié...

— Ça ne m'étonne pas ! Vos prédécesseurs m'avaient laissé entendre les difficultés auxquelles ils s'étaient heurtés à ce sujet.

— Ils n'avaient pas cherché très loin ! dit en souriant Deliot.

Mon cher Confrère, nous nous retrouverons à la première audience...

Dès que Victor Deliot fut parti, l'élégant Voirin confia au bâtonnier :

— Drôle de bonhomme ! D'où sort-il ? Il nous arrive de province ?

— Erreur, mon cher... Deliot sera sous peu le doyen des membres du barreau de Paris...

— C'est à peine croyable ! Peut-on savoir, mon cher bâtonnier, pourquoi vous lui avez confié cette affaire ?

— Pour trois raisons pertinentes : la première est que personne ne voulait assurer la défense... la deuxième est que je trouvais équitable de donner à un homme comme Deliot une affaire qui pourrait enfin le faire connaître, ne serait-ce que de ses confrères qui l'ignorent délibérément... la troisième parce que j'estime que votre adversaire a du talent...

— Vraiment ? demanda Voirin sceptique.

— Ce n'est pas un garçon qui se présente d'une façon très brillante mais il possède à mes yeux une qualité qui devient de plus en plus rare dans la profession : il aime son métier...

La future avocate Danielle Geny n'avait pas eu la chance, jusqu'à ce jour, de pouvoir assister à un procès d'Assises, car les places réservées aux membres du Barreau sont toujours distribuées à des confrères « bien en Cour », mais en ce 20 novembre, date d'ouverture du procès

Vauthier, la jeune fille ne devait pas se plaindre. Installée au banc de la défense par Victor Deliot, qui l'avait présentée à tout le Palais comme « sa meilleure collaboratrice », elle observait avec curiosité la salle et les gens qui s'y entassaient. Le double fait d'avoir endossé une toge et posé crânement sur boucles brunes une toque donnait à Danielle - impression d'être ici dans son élément.

La première personne qui tombait sous les regards follement curieux de la jeune fille était, bien entendu, son plus proche voisin : le bon, l'excellent Victor Deliot. Il semblait que ces grandes circonstances n'aient modifié en rien son aspect négligé : la toge verdie était toujours la même et le lorgnon continuait à branler sur le grand nez qui surmontait les moustaches touffues. Le vieil avocat ne s'occupait pas le moins du monde des cinq cents paires d'yeux braquées sur lui dans un étrange mélange d'étonnement et de commisération.

Chacun se demandait d'où pouvait bien venir cet hurluberlu d'un autre âge et comment diable il pourrait se sortir avec les honneurs de la bataille d'une affaire aussi délicate ? Pour le moment Victor Deliot concentrait toute son attention à écouter la voix basse de son voisin de gauche, le directeur de l'Institution de la rue Saint-Jacques. Ce dernier avait fini par se passionner lui aussi pour

« l'affaire ». Il avait sollicité et obtenu l'autorisation de servir de premier interprète entre la Cour et l'accusé tout le long des débats. De nombreuses fois déjà pendant les trois semaines qui avaient précédé l'ouverture du procès, cet homme de cœur avait accompagné Victor Deliot à la Santé et réussi, à force d'habileté, à arracher à l'infirme quelques réponses essentielles. Jacques Vauthier avait même fini par s'habituer à cet interprète dont le choix s'annonçait en tous points judicieux pour le bon déroulement du procès.

Après avoir erré rapidement sur l'assistance, faite principalement de femmes élégantes et oisives, le regard de Danielle s'était fixé sur l'adversaire, M<sup>e</sup> Voirin. Celui-ci — pourquoi ne pas le reconnaître ? — avait grande allure, une tout autre allure que le modeste et obscur Deliot. Il était assisté d'un état-major important de collaborateurs subalternes auxquels il avait même adjoint un avoué réputé. A l'inverse de Victor Deliot, M<sup>e</sup> Voirin regardait complaisamment l'assistance, faisant déjà des « effets de manchette » qui attiraient sur sa personne suffisante les regards langoureux de ses admiratrices habituelles. On sentait qu'une fois de plus le grand avocat s'apprêtait au triomphe. Cette assurance gênait la gentille Danielle qui n'en mesurait que davantage la profondeur de l'abîme où allait se

précipiter son vieil ami.

Décidément ce Voirin était tout, excepté sympathique.

Enfin, quand on l'introduisit, les yeux fureteurs de la jeune fille s'immobilisèrent sur l'accusé qu'elle n'avait encore jamais vu et dont Deliot ne lui avait fait qu'une description assez vague. Ce fut pour Danielle, fine et sensible, un véritable choc nerveux : elle en eut le souffle coupé. Jamais elle n'aurait imaginé qu'il pût exister sur terre un être semblable et que cet être appartînt à l'espèce humaine... Ces cheveux hirsutes, ce visage bestial, cette mâchoire de bouledogue, cette tête monstrueuse lourdement posée sur un corps d'athlète, cette affreuse apparition émergeait du box des accusés entre deux gendarmes qui paraissaient frêles à côté d'un pareil géant. La jeune fille eut un mouvement de recul : le client de Victor Deliot ne pouvait pas être le malheureux dont l'avocat lui parlait avec tant de chaleur. Il n'y avait qu'à contempler le personnage pour sentir en lui la Brute, la brute intégrale que l'on ne rencontre qu'assez rarement. Danielle était horrifiée. Elle souffrit à l'idée que son vieil ami s'était chargé de défendre un tel être.

Et son regard aussitôt se porta sur le groupe des jurés qui attendaient, silencieux, observant l'étrange accusé dont le visage pétrifié ne laissait filtrer aucun sentiment. Ce Jacques Vauthier, muré en lui-même par sa triple infirmité, se rendait-il même compte de la tragédie qui allait se jouer dans quelques instants et dont il serait la victime ? La présence de ce sourd-muet-aveugle immobile faisait planer dans la salle un malaise indescriptible.

La Cour fit son entrée, elle arracha pendant quelques instants la jeune fille à ses tristes constations. La salle s'était levée pendant que le premier président Legris et ses assesseurs prenaient place.

Les fonctions du Ministère Public étaient assurées par l'avocat général Berthier : un homme rue Victor Deliot redoutait infiniment plus que son confrère Voirin. Bécemment promu à cette haute dignité, l'avocat général semblait mettre son point d'honneur à obtenir la tête de tous les accusés qui passaient sous ses griffes.

Pour Deliot, ce Berthier n'était qu'un monstre, assoiffé de ce qu'il appelait pompeusement « La Justice ». La défense allait se heurter à un adversaire subtil et retors dont l'éloquence nette impressionnait toujours les jurés.

La lecture de l'acte d'accusation fut faite d'une voix monocorde par le

greffier. Accusation qui n'apportait rien de nouveau et ne faisait que résumer en termes juridiques ce que tout le monde avait appris sur les circonstances du crime par la lecture détaillée des journaux. Quand cette lecture fut terminée, l'interrogatoire d'identité du prévenu commença avec l'aide de l'interprète qui transmettait les questions du président Legris en alphabet dactylologique sur les phalanges de l'infirmes. Pour qu'il n'y eût pas la moindre erreur de transmission, le Tribunal avait autorisé l'accusé à utiliser le poinçon et la grille de l'écriture Braille. Dès qu'il avait tracé les caractères sur le papier perforé, un second interprète traduisait en langage oral la réponse pour la Cour et les Jurés. Bien qu'elle fût assez longue, cette double méthode avait été choisie comme étant la plus sûre et la seule qui éviterait de dénaturer questions et réponses.

Cet interrogatoire eût paru assez fastidieux à l'assistance si elle ne se fût passionnée pour le travail des interprètes.

— Votre nom ?

— Jacques Vauthier.

— Date et lieu de naissance ?

— Le 5 mars 1923, rue Cardinet à Paris.

— Le nom de votre père ?

—

Paul Vauthier, décédé le 23 septembre 1941.

— Celui de votre mère ?

— Simone Vauthier, née Arnould.

— Avez-vous des frères et sœurs ?

— Une sœur, Régine.

Les Jurés apprirent ainsi que Jacques Vauthier, né avec sa triple infirmité à Paris, 16, rue Cardinet, dans l'appartement de ses parents, avait passé les dix premières années de son existence, entouré des siens et soigné particulièrement par une toute jeune bonne, de trois ans seulement son aînée, la petite Solange Duval dont la mère, Mélanie, était également au service des Vauthier. La jeune Solange avait pour occupation exclusive, dans la maison, l'infirmes dont l'état

nécessitait une présence permanente.

Désespérant de pouvoir l'éduquer, les parents Vauthier, commerçants aisés, s'étaient adressés à différentes Institutions spécialisées pour leur demander si elles consentiraient à accueillir le mal-eureux enfant ? Finalement, l'Institution Régionale de Sanac, dans la Haute-Vienne, dirigée par les Frères de Saint-Gabriel et où plusieurs cas analogues avaient déjà été éduqués avec d'excellents résultats, avaient consenti à recevoir le dernier né de la famille Vauthier. C'était le Supérieur de l'Institution lui-même, Frère Yvon Rodelec, qui était venu chercher l'enfant à Paris rue Cardinet.

Jacques Vauthier avait vécu les douze années suivantes à Sanac où il avait progressé rapidement, son intelligence étant très vive.

Après avoir passé brillamment ses deux bacca- -auréats à dix-huit et dix-neuf ans, il avait commencé, sur les conseils d'Yvon Rodelec qui le sentait doué pour les lettres, à écrire un roman intitulé *L Isolé*, qui ne fut publié que trois années plus tard et fit sensation. Le jeune et nouvel écrivain avait été aidé dans cette tâche par l'ancienne petite bonne, Solange Duval, à laquelle Yvon Rodelec avait fait donner également une solide instruction. Solange Duval avait appris les six systèmes différents de signes qui lui étaient indispensables pour pouvoir communiquer avec l'infirmes : la langue mimique, la dactylographie, l'écriture Braille, l'écriture typographique Ballu, l'écriture anglaise et même le langage vocal propre aux sourds-muets dont l'emploi n'était qu'assez limité.

Six mois après la parution de *L'Isolé*, Solange Duval avait épousé Jacques Vauthier à Sanac. L'accusé avait alors vingt-trois ans et sa femme vingt- six. Quelques semaines plus tard, le jeune couple s'embarquait pour les Etats-Unis ; Jacques Vauthier, invité par un groupement américain, fit pendant cinq années aux Etats-Unis des tournées triomphales de conférences destinées à faire connaître au grand public américain les progrès remarquables accomplis en France dans l'éducation des sourds- muets-aveugles de naissance.

Solange Vauthier fut, pendant toute cette période, la collaboratrice et l'interprète de son mari. Et c'est au retour de ce long voyage que le drame se produisit à bord du *De Grasse*.

Le Président prononça la phrase rituelle :

— Introduisez le premier témoin cité par l'Accusation...

C'était un homme jeune, grand et blond, à la taille svelte, sobrement vêtu et dont le visage très ouvert dégageait la sympathie : il reposait l'assistance de la contemplation hideuse de l'accusé. Danielle ne voulait pas trop se l'avouer, mais le nouveau venu, dont elle ne savait rien, lui plaisait... Et, du moment qu'il lui plaisait à elle — qui cachait sous sa toge austère un véritable, cœur de midinette prêt à fondre au premier rayon de soleil — il n'y avait aucune raison de penser qu'il ne plût pas là beaucoup de femmes.

— Votre nom ?

—

Henri Téral, répondit une voix un peu intimidée.

— Vos date et lieu de naissance ?

— Le 10 juillet 1915 à Paris.

— Votre nationalité ?

— Française.

— Votre profession ?

—

Steward à bord du paquebot *De Grasse* de la Compagnie Générale Transatlantique.

—

Jurez de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité...

Levez la main droite. Dites « Je le jure »...

— Je le jure !

— Monsieur Téral, parmi les cabines de luxe dont vous assuriez le service à bord du *De Grasse* se trouvait précisément celle qu'occupait M. John Bell. Voulez-vous dire à la Cour dans quelles circonstances vous fûtes le premier à découvrir le crime le 5 mai après-midi ?

— Monsieur le Président, lorsque j'entrepris une inspection des cabines dont j'assurais le service le 5 mai après déjeuner, à une heure où d'habitude on ne dérangeait jamais les passagers presque tous en train de se reposer, ce ne fut que sur l'ordre formel de M. le

commissaire Bertin. Il avait donné pour mission à tout le personnel de rechercher un passager disparu : M. Vauthier. Nous connaissions tous, au moins de vue, ce M. Vauthier sourd- muet-aveugle, qui se promenait de temps en temps sur le deck au bras de sa femme et ne pouvait guère passer inaperçu sur le paquebot avec sa triple infirmité. Les recherches devaient donc être faciles. Après avoir pénétré, grâce au passe que je portais toujours sur moi pour les besoins du service, dans différentes cabines de luxe où je dus m'excuser du dérangement auprès des passagers que je réveillais pour la plupart, je fus assez surpris de constater que la porte de l'appartement de luxe occupé depuis le départ de New-York par un passager américain, M. John Bell, était entr'ouverte... Je la poussai avec une certaine difficulté : quelqu'un semblait s'appuyer intérieurement contre cette porte. Dès que je fus dans la cabine, je compris la raison de cette résistance : les mains de M. John Bell, dont le corps était agenouillé, étaient crispées sur la poignée de la porte... Il ne me fallut pas un long examen pour constater que je me trouvais en présence d'un cadavre encore tiède...

— ... M. John Bell, continua le steward, venait d'être assassiné. Il était impossible d'avoir le moindre doute à ce sujet : une traînée de sang coagulé échappée de son cou, s'était répandue sur le tapis après avoir maculé tout le pyjama.

—• Monsieur le Président, dit Victor Deliot de son banc, j'aimerais poser une question au témoin... Dites-nous exactement, monsieur Téral, où se trouvait Jacques Vauthier quand vous avez pénétré dans la cabine ?

— M. Vauthier était assis sur le lit-couquette... Il paraissait hébété et indifférent. Ce qui me frappa le plus furent ses mains qu'il tenait droit devant lui, les doigts écartés, et semblait contempler avec dégoût, bien qu'il ne pût pas les voir... des mains souillées de sang.

— ... Et vous en avez déduit, poursuivit Victor Deliot, que c'était lui l'assassin ?

— Je n'en ai rien déduit du tout ! répondit avec calme le steward.

Je me trouvais en face de deux hommes dont l'un était mort et l'autre vivant...

deux étaient couverts de sang. D'ailleurs il y avait du sang partout : sur le tapis, sur l'édredon « même sur l'oreiller... Le désordre indescriptible de la cabine indiquait qu'il devait y avoir eu une lutte farouche. La victime s'était certainement débattue, mais son adversaire



paraissait beaucoup plus fort. Tout le monde peut le constater ici : M. Vauthier est taillé en athlète.

— Qu'avez-vous fait alors ? demanda le Président.

— Je suis ressorti précipitamment de la cabine en appelant un camarade à l'aide. Je lui dis de monter la garde devant la cabine pour empêcher éventuellement M. Vauthier d'en sortir et je courus chercher le commissaire Bertin. Dès que nous fûmes revenus devant la porte entr'ouverte, nous pénétrâmes tous les trois cette fois, dans la cabine. Vauthier n'avait pas bougé : il était toujours assis sur le lit, prostré... Mon camarade et moi n'avions plus qu'à exécuter les ordres de M. Bertin.

— Quels ordres ?

— Après nous être approchés avec précaution de Vauthier, nous pûmes constater qu'il n'avait aucune arme. Celle-ci ne se trouvait plus auprès du cadavre. M. le commissaire Bertin en fit la remarque. Je me souviens même très bien de ce qu'il dit alors : «

C'est curieux ! D'après l'orifice de la blessure, il ne peut s'agir que d'un poignard... Où peut-il être ? Il n'est même pas question de le demander à ce Vauthier, qui doit être le seul personnage à le savoir, puisqu'il ne nous entend pas et ne peut pas nous parler ! Enfin !

nous verrons cela plus tard... Le plus pressé, pour le moment, est de nous assurer de la personne de ce gaillard qui m'a tout l'air d'être le criminel ? Par mesure de précaution, il faut tout de suite l'enfermer dans la prison du bord... Va-t-il

seulement s'y laisser mener ? » Contrairement à

nos craintes, Vauthier n'opposa pas la moindre résistance. On aurait dit qu'il s'était résigné à son sort tout de suite après son crime et qu'il était resté intentionnellement assis sur le lit de sa victime pour que l'on n'ait aucun doute sur sa culpabilité ! Ensuite il se laissa conduire à la prison du bord comme un enfant par M. Bertin et

moi pendant que mon camarade continuait à

monter la garde devant la cabine. Moi-même je

restai en faction devant la porte blindée de la prison jusqu'à ce qu'un homme de l'équipage, désigné par le commandant, vint me relever une

demi-heure plus tard.

— Etes-vous retourné ensuite à la cabine du crime ?

— Oui mais quand j'arrivai devant la porte, ce

fut pour constater que notre commandant du *De Grasse*, M. Chardot, y faisait apposer les scellés.

Le commissaire Bertin me donna en même

temps l'ordre de ne pas utiliser mon « passe »

pour pénétrer dans cette cabine où rien ne devait être changé de place avant l'arrivée au Havre. Le commandant Chardot dit enfin au petit groupe de stewards et d'hommes d'équipage l'entourant

qu'il valait mieux ne pas ébruiter cette affaire



parmi les passagers qui l'apprendraient bien assez tôt !

— La Cour vous remercie, monsieur Téral.

Vous pouvez vous retirer... Introduisez le témoin suivant...

Celui-ci se présenta en uniforme :

— André Bertin, premier commissaire de bord sur le paquebot *De Grasse*.

Le récit du commissaire Bertin concordait, point par point, avec celui du steward.

— Monsieur le commissaire, demanda le Prési-

vous aviez été très surpris de ne pas trouver dans la cabine l'arme du crime ?

— Oui, monsieur le Président... et le plus étrange de toute cette affaire est que, malgré les recherches faites par la suite, on n'a jamais retrouvé cette arme...

— Ceci n'a rien d'étonnant, trancha l'avocat général Berthier. La suite des débats indiquera à la Cour et à MM. les Jurés la nature de cette arme ainsi que la façon toute simple dont le criminel, selon sa propre explication, l'a fait disparaître !

— Monsieur le commissaire, demanda encore le président Legris, dites-nous exactement ce que vous avez fait après avoir incarcéré Jacques Vauthier dans la prison du bord ?

— Je me permets de faire remarquer à la Cour, dit Victor Deliot, que la défense s'étonne à bon droit de ce que M. le commissaire Bertin ait pris immédiatement l'initiative, pour le moins hardie, de faire enfermer — et donc arrêter — mon client alors que rien ne prouvait qu'il était le meurtrier de John Bell ?

— Comment rien ? suffoqua le commissaire... Ah ça ! c'est un peu fort ! N'importe quel homme sensé en aurait fait autant à ma place !

Je n'allais tout de même pas laisser se promener en liberté sur le *De Grasse* un homme que je venais de trouver assis, les mains ensanglantées, auprès d'un cadavre encore tiède !

— Je proteste, s'écria M<sup>r</sup> Voirin, contre cette interruption de la défense. Le comportement de M. le commissaire Bertin fut celui d'un homme qui accomplissait strictement son devoir... D'ailleurs cette attitude fut justifiée à peine une heure plus tard par les propres aveux de Vauthier qui reconnut formellement être l'auteur du crime en présence de plusieurs témoins.

— L'incident est clos, dit avec calme le Président, et revenons à ma question à laquelle vous n'avez toujours pas répondu, monsieur le commissaire ?

— Monsieur le président, dès que j'eus fait incarcérer M.

Vauthier, je me rendis auprès de notre commandant auquel je fis part de la macabre découverte. Le commandant Chardot descendit aussitôt dans la cabine du crime où rien n'avait bougé à part Vauthier que nous avions été contraints d'emmener. Le corps de la victime était

toujours dans la même position, les deux mains accrochées à la poignée de la porte. Le commandant Chardot s'était fait accompagner du médecin du bord, le docteur Langlois, qui fit les premières constatations médicales. Pendant ce temps après avoir pris conseil du commandant et en présence de ce dernier qui m'accompagna dans mon bureau du commissariat, je me mis en devoir d'avertir Mr Vauthier de ce qui s'était passé. Quand je le lui racontai, elle s'évanouit... Lorsqu'elle revint enfin à elle, Mr Vauthier consentit à nous accompagner, le commandant Chardot et moi, dans la prison pour nous servir d'interprète pendant un premier interrogatoire sommaire de son mari. Je tiens à préciser, pour le bon renom de la Compagnie Générale Transatlantique, que tout cela fut fait le plus discrètement possible. Malheureusement nous fûmes obligés de câbler la nouvelle du meurtre à la police française en la priant de monter à bord dès l'arrivée au Havre : la transmission de ce télégramme, pourtant chiffré, permit des indiscretions. Le lendemain soir tous les passagers savaient qu'un crime avait été commis à bord...

— Comment se comporta Jacques Vauthier pendant son premier interrogatoire dans la prison du bord. en présence de sa femme ?

demanda le Président.

— Il paraissait calme. La seule réponse que nous pûmes lui arracher par l'intermédiaire de Mme Vauthier fut « *C'est moi qui ai tué cet homme. Je le reconnais formellement et je ne regrette rien.* »

Réponse que Jacques Vauthier écrivit lui-même, avec un poinçon et une grille en écriture Braille, et qui fut remise par le commandant Chardot à l'inspecteur chargé de l'enquête dès que nous fûmes au Havre.

— La pièce en question, précisa l'avocat général Berthier, est à la disposition de la Cour...

— J'attire dès maintenant l'attention de MM. les Jurés, dit Mr Voirin, sur l'importance capitale de cette déclaration écrite de la main même de l'accusé et dans laquelle celui-ci reconnaît avoir tué John Bell...

— Le témoin peut-il nous dire, demanda Victor Deliot, quelle fut l'attitude de Mme Vauthier lorsqu'elle apprit par son mari lui-même qu'il avait tué ?

— Mme Vauthier, répondit le commissaire, fut très courageuse.

Je me souviens qu'elle nous dit, au commandant Chardot et à moi,

après nous avoir traduit la réponse de son mari écrite en Braille : «

Jacques a beau prétendre et écrire qu'il a tué cet homme, j'affirme que c'est impossible ! Jacques n'est pas et ne peut pas être un criminel ! Pourquoi aurait-il tué cet homme qu'il n'a jamais vu, que nous ne connaissions ni lui ni moi et avec lequel nous n'avons jamais eu le moindre rapport depuis le départ de New-York ? »

—

Vous êtes bien certain des paroles que vous rapportez ? demanda le Président au témoin.

— Ce sont les propres paroles de Mme Vauthier...

— J'attire à mon tour l'attention de MM. les Jurés, déclara Victor Deliot, sur le fait capital que Mme Solange Vauthier se refuse à admettre la culpabilité de son mari.».

— Le contraire eût été étonnant ! rétorqua l'avocat général Berthier.

— On a déjà vu et entendu dans cette enceinte des choses plus étonnantes, monsieur l'avocat général ! répondit Victor Deliot.

— La défense a-t-elle d'autres questions à poser au témoin ?

demanda le Président.

— Aucune autre question...

— La Cour vous remercie, monsieur le commissaire. Vous pouvez vous retirer... Introduisez le troisième témoin : M. le commandant Chardot...

— Monsieur le président, dit le commandant du *De Grasse*, je fus informé du crime par le premier commissaire Bertin qui venait de faire transférer le criminel supposé dans la prison du bord par mesure de prudence. Il me demandait aussi mes instructions. Bien qu'un passager ou un membre de l'équipage ne puisse être incarcéré que sur mon seul ordre formel, j'approuvais la décision du commissaire Bertin qui n'avait agi ainsi que pour éviter d'ébruiter cette regrettable affaire. Je me rendis, en compagnie de M. Bertin et du médecin du bord, le docteur Langlois, dans la cabine de luxe occupée par M. John Bell et devant la porte de laquelle un steward montait la garde. Je lui adjoignis un marin. Après avoir constaté que rien n'avait été changé

au désordre de la cabine, je fis apposer les scellés sur la porte. Un seul problème se posait pour moi : nous n'arriverions au Havre

que sept jours plus tard... Il était donc impossible de laisser le corps dans cette cabine sans risquer de le voir se décomposer. Après un examen minutieux du docteur Langlois, je décidai de faire trans-porter pendant la nuit, quand les passagers seraient endormis, le corps dans une chambre froide du navire : ce qui permettrait aux enquêteurs et au Médecin-légiste de le trouver en parfait état de conservation à l'arrivée au Havre. Ensuite je rejoignis M. Bertin dans le bureau du commissariat cm bord où Mme Vauthier attendait anxieusement des nouvelles de son mari disparu. Nous lui expliquâmes avec le plus de ménagements possible le drame dans lequel M. Vauthier se trouvait gravement compromis.

— Quelle fut alors l'attitude de Mme' Vauthier ? demanda Victor Deliot.

— Mme Vauthier s'évanouit. Ce ne fut qu'une heure plus tard que nous pûmes la décider à nous accompagner dans la prison où était enfermé son mari.

— Quelle fut l'attitude des deux époux à l'instant précis où ils se retrouvèrent ? demanda encore l'avocat de Jacques Vauthier.

— La scène fut déchirante. Mme Vauthier courut vers son mari qui la serra contre lui. Mme Vauthier répétait tout haut dans sa crise de désespoir : « Tu n'as pas fait ça, Jacques ? Ce n'est pas possible, mon amour ! Pourquoi ? »

— Je tiens à faire remarquer à MM. les Jurés, dit Victor Deliot, que Jacques Vauthier ne pouvait ni entendre ni comprendre ces mots douloureux prononcés par sa femme... Je me permets de poser une dernière question au témoin : Mme Vauthier tenait-elle alors les mains de son mari ?

—

Les mains ? dit avec étonnement le commandant du *De Grasse*. Je ne sais plus... Il me semble bien que oui...

— Rappelez-vous, commandant, c'est très important ! insista Victor Deliot.

— La Cour me permettra de m'étonner, dit avec aigreur M6

Voirin, de l'acharnement que met la défense à essayer de faire jeter le doute sur la déposition d'un témoin dont la bonne foi ne saurait être mise en cause...

— Il ne s'agit pas de bonne foi ici, mon cher Confrère, s'exclama Victor Deliot... mais d'un homme qui joue sa tête ! Tout a son importance ! les moindres détails ! Si j'insiste sur ce point particulier, c'est tout simplement parce que les deux époux en se tenant les mains ont eu la faculté de converser entre eux sur les phalanges de leurs doigts sans que M. le commandant Chardot et M. le commissaire Bertin aient pu même s'en apercevoir !

— Et après ? remarqua l'avocat général Berthier. En supposant que les époux Vauthier aient communiqué ainsi à l'insu de tiers, qu'est-ce que cela pourrait changer au fond du procès ?

— Cela pourrait simplement tout changer, monsieur l'avocat général ! Je me chargerai de le démontrer au cours des débats...

mais j'ai voulu attirer l'attention de MM. les Jurés sur ce point précis.

Victor Deliot s'était rassis.

— Que s'est-il passé, demanda le Président, dans la prison quand les premières effusions des époux furent terminées ?

— j'ai procédé aussitôt à un interrogatoire de Jacques Vauthier que le commissaire Bertin a consigné par écrit. Ce fut Mme Vauthier qui nous servit d'interprète pour poser les questions.

Jacques Vauthier répondit en utilisant le poinçon, la grille et le papier cartonné que sa femme portait toujours «ET elle, dans son sac. Ces réponses écrites de la main même de Jacques Vauthier ont été soigneusement recueillies par le commissaire Bertin

— Toutes ces pièces sont à la disposition de la Cour, déclara l'avocat général Berthier.

— Quelles sont les questions que vous avez posées à Jacques Vauthier, commandant? demanda le Président.

— Ma première question fut : « Reconnaissez-vous avoir tué John Bell ? » Réponse : « C'est moi qui ai tué cet homme. Je le reconnais formellement et je ne regrette rien »... Ma deuxième question : « Avec quoi l'avez-vous tué ? » Réponse : Avec un coupe-papier. » Ma

troisième question : « Quel genre de coupe-papier ? » Réponse : Celui qui était sur sa table de nuit et que la Compagnie Générale Transatlantique met à la disposition des passagers dans chaque cabine. j'ai le même dans ma propre cabine... » Ma quatrième question : Qu'avez-vous fait de ce coupe-papier qui n'était plus dans la cabine ? » Réponse : « Je m'en suis débarrassé en le jetant à la mer par le hublot. » Ma cinquième question : « Pourquoi l'avez-vous jeté à la mer puisque vous ne faites aucune difficulté pour reconnaître votre crime ? Votre geste était inutile ! » Réponse : « Ce coupe-papier me faisait horreur... »

Ma sixième question : « Connaissez-vous votre victime avant de la tuer ? » Réponse : « Non »... Ma septième question : « Alors, pourquoi l'avez-vous tué ? » Jacques Vauthier ne répondit pas. « Etait-ce pour voler ? » Réponse : « Non »... Ma huitième question : « Etait-ce parce que John Bell vous avait fait du tort ou occasionné un grave préjudice ? » Une fois encore Jacques

Vauthier ne répondit pas... et, à partir de cette minute, il ne répondit plus à aucune de mes questions. Le commissaire Bertin et moi-même n'eûmes plus qu'à nous retirer en priant Mme Vauthier de bien vouloir nous accompagner. Ce qu'elle fit avec une grande résignation après avoir embrassé son mari.

— Avez-vous autorisé Mme Vauthier à revoir son mari pendant le restant de la traversée ? demanda le Président.

— Elle l'a revu tous les jours en ma présence et en celle du commissaire Bertin. Nous avions besoin d'elle comme interprète puisqu'elle était la seule personne à bord connaissant l'alphabet des sourds-muets et l'écriture Braille des aveugles... Mais j'ai trouvé plus prudent, sur les conseils du docteur Langlois, de ne pas laisser Mme Vauthier seule dans la compagnie de son mari. Bien que le docteur eût estimé que Jacques Vauthier ne donnait aucun signe de troubles mentaux, on pouvait toujours craindre qu'il n'ait commis son crime dans un accès de folie momentanée et qu'il ne lui prît envie de récidiver sur la personne de sa femme.

— Que se passait-il pendant ces entrevues ?

— Mme Vauthier était de plus en plus désespérée. J'essayai de poser d'autres questions à son mari, mais celui-ci n'y répondit pas.

Sa femme eut beau le supplier, se traîner à ses genoux, lui faire comprendre qu'il était de son intérêt de répondre, que nous n'étions



pas des juges mais presque des amis... Rien n'y fit. La dernière entrevue eut lieu trois heures avant l'arrivée au Havre. J'entends encore les paroles de Mme Vauthier à son mari : « Mais Jacques ! ils te condamneront ! Tu n'as pas tué, j'en suis sûre ! » Ce jour-là j'ai très bien remarqué que les mains de Mme Vauthier couraient, fébriles,

sur les phalanges des doigts de son mari. Celui-ci conserva son mutisme, dégagea ses mains de celles de sa femme, les enfonça dans ses poches pour bien montrer qu'il avait déjà dit tout ce qu'il avait voulu et que les conséquences de son acte lui importaient peu.

Trois heures plus tard, je remettais moi même le prisonnier entre les mains de l'inspecteur Mervel et des gendarmes qui étaient montés à bord en même temps que le pilote...

— La Cour vous remercie, commandant. Vous pouvez vous retirer... Introduisez le quatrième té- noin...

C'était le docteur Langlois, premier médecin à bord du *De Grasse*

: — La défense vous a fait citer, docteur, dit le président Legris, pour connaître le résultat de vos constatations médicales lorsque vous avez examiné le cadavre de John Bell dans la cabine ?

— Quand je fus mis en présence du corps par le commandant Chardot et le commissaire Bertin, je vis aussitôt quel'arme du crime avait sectionné . artère carotide. La mort avait suivi quelques secondes plus tard. La blessure ne pouvait laisser aucun doute sur la nature de l'arme employée : un coupe-papier très aiguisé en forme de stylet. Quand le commissaire Bertin me présenta l'un des coupe-papiers mis à la disposition des passagers, par la Compagnie Générale Transatlantique, dans chaque cabine, je pus lui affirmer sans le moindre risque d'erreur que le criminel avait utilisé l'un de ces coupe-papiers.

— Ne pensez-vous pas, docteur, qu'il ait pu exister une autre cause de mort ?

— Non. Celle-ci est survenue presque instantanément par arrêt de circulation sanguine à la suite du sectionnement de la carotide qui porte le sang du cœur à la tête. D'ailleurs le défunt était un garçon encore jeune, jouissant d'une parfaite santé.

— Le commandant Chardot vous a demandé d'examiner Jacques Vauthier dans la prison du bord après lui avoir fait passer son premier interrogatoire ? demanda l'avocat général Berthier.

— C'est exact... Ce premier examen fut assez sommaire, avoua le témoin, mais je revins tous les jours faire une visite au prisonnier qui n'a eu aucun symptôme d'état fébrile pendant la fin de la traversée. Je fis part de mes observations au docteur Boulet, le médecin-légiste qui monta à bord avec l'inspecteur Mervel au Havre. Après avoir accompagné le docteur Boulet dans la chambre froide où le corps s'était conservé en parfait état, nous avons rejoint l'inspecteur Mervel dans la prison de Jacques Vauthier. Là un examen très poussé, dans lequel nous avons utilisé les services de l'interprète que l'inspecteur Mervel avait amené avec lui pour poser à l'infirmes différentes questions d'ordre strictement médical, a confirmé mes observations précédentes : Jacques Vauthier est un homme sain d'esprit et de corps, malheureusement affligé de sa triple infirmité de naissance. Mais tous ses organes fonctionnent normalement.

— j'attire l'attention de MM- les Jurés, dit l'avocat général, sur la déposition essentielle du témoin qui a d'ailleurs été consignée mot pour mot dans un rapport médical rédigé conjointement par le témoin et l'éminent médecin-légiste, le docteur Boulet... Donc, non seulement Jacques Vauthier a reconnu formellement son crime mais cet aveu n'est pas le fait de l'imagination d'un détraqué s'accusant, par je ne sais quel masochisme, d'un crime qu'il n'aurait pas commis... C'est l'expression de la pure vérité dite par un homme en parfaite possession de tous ses moyens mentaux. La Cour appréciera...

Victor Deliot n'avait pas bougé et semblait ne prêter qu'une faible attention à la déposition du docteur Langlois.

— La Cour vous remercie, docteur, dit le président Legris... Vous pouvez vous retirer... Avant l'audition du témoin suivant, greffier, lisez le rapport médical rédigé et signé par les docteurs Boulet et Langlois.

Le greffier fit la lecture de sa voix monocorde : le rapport confirmait en tous points la déposition du docteur Langlois. Quand la lecture fut terminée, le Président dit :

— Introduisez l'inspecteur principal Mervel.

— Voulez-vous nous faire part, inspecteur, de vos constatations lorsque vous êtes monté à bord du *De Grasse* au Havre ?

— Après avoir assisté à l'examen du corps dans la chambre froide du *De Grasse*, je me rendis dans la cabine où avait eu lieu le meurtre. Je fis relever les empreintes un peu partout, spécialement sur l'édredon, le drap et l'oreiller tachés de sang. Un coin du drap avait même été

utilisé par l'assassin pour s'essuyer les mains après son crime : les empreintes relevées sur ce drap nous furent précieuses. Quand ce premier travail fut terminé, je décidai de faire une première reconstitution du crime d'après les renseignements que venaient de me donner successivement le steward Henri Téral, M. le commissaire Bertin, M. le commandant Char- dot et M. le docteur Langlois.

Pour cette reconstitution, je fis conduire Jacques Vauthier de sa prison du bord à la cabine. Lorsqu'il

se trouva à l'entrée de la cabine, il poussa un rugissement étrange et voulut s'enfuir. Les gendarmes le maintinrent de force et le contraignirent à entrer dans la cabine où j'avais installé sur le lit l'un de mes subordonnés revêtu d'un pyjama identique à celui de la victime. Insensiblement je poussai Vauthier vers le lit et la table de nuit sur laquelle j'avais posé l'un des coupe-papiers de la Compagnie Générale Transatlantique. Quand les mains de Vauthier effleurèrent le corps de mon collaborateur allongé, il poussa un nouveau cri rauque et recula. Je lui pris alors la main droite à laquelle je fis palper le coupe-papier se trouvant sur la table de nuit.

Vauthier tressaillit et fut secoué pendant quelques secondes d'un tremblement nerveux. Puis il parut retrouver son calme : sa main droite prit tranquillement le coupe-papier et l'éleva en l'air pendant qu'il se penchait sur le corps de l'inspecteur — simulant John Bell endormi — et que sa main gauche s'appuyait sur la poitrine de l'homme allongé pour l'empêcher de remuer. J'eus tout juste le temps de détourner le bras qui s'abattait dans une détente foudroyante sur le cou de mon collaborateur, sinon Vauthier aurait renouvelé son crime !

Ce qui me parut le plus étrange dans cette reconstitution fut la précision des gestes de l'aveugle qui, ne voyant pas sa victime, agit comme un automate. On aurait dit qu'il avait acquis une grande pratique de ce genre de meurtre... Un point me tourmentait cependant : comment John Bell, la carotide tranchée alors qu'il était endormi sur son lit, avait-il eu assez de force pour se traîner jusqu'à la porte de la cabine où il s'était écroulé définitivement, les mains crispées sur la porte ? Le médecin-légiste consulté me dit que ce dernier sursaut d'un mori- bond était possible. D'autre part les meubles ren- -versés dans la cabine et la traînée de sang allant in lit à la porte sembleraient prouver qu'il y eut :ore une lutte entre les deux hommes ? La meilleure explication paraît être que le meurtrier a voulu empêcher sa victime d'atteindre la porte. Malgré tout, ce point est toujours resté assez obscur car Vauthier se refusa énergiquement à donner les moindres explications.

Je tentais une deuxième expérience : je fis placer mon collaborateur, toujours vêtu du pyjama, agenouillé dans la position exacte où se trouvait le cadavre, appuyé contre la porte, les deux mains crispées sur la poignée. Une nouvelle fois nous contraignîmes Vauthier à s'approcher de la porte, les mains tendues en avant. Dès que ses doigts effleurèrent le cou du pseudo-cadavre, Jacques Vauthier poussa un nouveau hurlement et recula au fond de la cabine en entraînant ses gardes. Ceux-ci voulurent le ramener vers la porte mais il se roula par terre en les entraînant dans sa chute : sa force est considérable...

Estimant que nous avions déclenché par surprise un choc psychologique suffisant, j'en profitai aussitôt pour harceler de questions précises Jacques Vauthier par l'intermédiaire de l'interprète. Les gendarmes durent maintenir de force les mains de l'infirmier pour que l'interprète pût tracer sur les phalanges des doigts les signes de l'alphabet dactylologique. Ce fut peine perdue.

Jacques Vauthier ne répondit à aucune question. Je fis prendre ses empreintes qui sont les mêmes que celles relevées sur les différents meubles de la cabine, sur l'édredon et sur la tache ensanglantée du drap. Quand Vauthier me parut plus calme, je renouvelai mon interrogatoire. Il ne consentit à répondre qu'à une seule question : «

Reconnaissez-vous avoir tué ici cet homme ? » Sa réponse fut : « Je reconnais formellement être l'auteur de ce meurtre. Je ne regrette rien. Si c'était à refaire, je recommencerais. » Mais quand je lui demandai : « Vous l'avez bien tué avec un coupe-papier identique à celui que je viens de vous mettre dans la main ? » il se contenta de hausser les épaules en indiquant par ce geste à l'interprète que la seule chose qui comptait à son avis pour lui était d'avoir supprimé l'Américain et que la façon dont il l'avait tué n'offrait qu'un intérêt tout à fait secondaire. Enfin ma troisième question où je lui demandais : « si le geste qu'il venait d'accomplir devant nous sur la personne de mon collaborateur, allongé à la place de la victime, était bien l'exacte répétition de celui qu'il avait accompli réellement sur John Bell ? » resta sans réponse. Ensuite je ne suis plus parvenu à lui arracher un seul mot ni en Braille, ni autrement...

De minutieuses vérifications ultérieures nous ont prouvé que le vol ne fut pas la cause du meurtre : en effet rien de ce qui appartenait à la victime n'a disparu. Il est certain également que Vauthier ne connaissait pas sa victime avec laquelle il n'avait eu aucun contact avant le meurtre. Aussi a-t-il été impossible à la police criminelle d'établir avec certitude le véritable mobile du crime. Personnellement, je reste convaincu qu'il faut attribuer cet acte homicide au geste irraisonné et subit d'un dément ou d'un sadique... Ne pouvant plus

rien obtenir de lui, je n'avais plus qu'à le faire débarquer. Il fut ramené en auto à Paris et écroué à la Santé.

A partir de cet instant, je ne m'occupai plus de l'affaire, mon rôle étant terminé. »

— Monsieur le professeur Delmot, dit le Président en coupant court à l'interrogatoire d'identité d'usage par égard pour la personnalité du sixième témoin, pouvez-vous nous dire le résultat des observations effectuées sur l'état mental et physique de Jacques Vauthier par la commission médicale que vous avez présidée ?

— Nous avons examiné longuement et à six reprises le sujet. Le compte rendu de chacun de ces examens pratiqués par mes éminents confrères les professeurs Sereski, Hermite et moi-même a été consigné dans un rapport détaillé que nous avons fait parvenir à M. le juge d'instruction Betin... La conclusion en est que Jacques Vauthier, bien qu'affecté de la triple infirmité native de la vue, de l'ouïe, et de la parole, est un être tout à fait normal. Son intelligence est même beaucoup plus développée que celle de la moyenne des individus. Il connaît à fond tous les moyens d'expression permettant à un sourd-muet-aveugle de communiquer avec le monde extérieur. S'il ne répond pas à certaines questions qui lui sont posées, c'est donc en parfaite connaissance de cause... Pour le reste, la Cour peut se référer en toute confiance au rapport médical détaillé dont je viens de parler. Je n'ai rien à ajouter.

— La Cour vous remercie, monsieur le professeur...

Danielle, qui avait écouté avec la plus grande attention les différentes dépositions, profita de la sortie du témoin pour jeter à la dérobée un regard vers son vieil ami Deliot... Celui-ci, les yeux mi-clos, paraissait plongé dans de profondes méditations. La jeune fille ne put résister à la tentation de demander à voix basse :

— Maître, que pensez-vous de tout cela ?

—

Je ne pense rien, ma petite fille. J'attends...

grommela Victor Deliot entre ses dents. Sans doute ne voulait-il pas lui confier : « Il n'y a qu'un point qui me tracasse vraiment dans toute cette affaire et cela, depuis la première lecture du dossier que me remit le bâtonnier : les empreintes... ces maudites empreintes digitales

que mon client semble avoir pris à cœur de répandre à profusion sur les lieux du crime... Avec des preuves pareilles on vous expédie facilement un bonhomme à l'écha- faud ! »

Danielle observa l'assistance. Celle-ci était grave : les premiers témoignages avaient suffi pour lui faire comprendre que ce Jacques Vauthier, obstiné dans un silence voulu qui n'était pas la meilleure tactique, jouait un jeu très dangereux où il risquait sa tête.

Pourrait-il même bénéficier des circonstances atténuantes ? Ni l'assistance, ni la jeune fille n'en étaient plus très sûres. Le seul espoir était que la triple infirmité jouerait sans doute en faveur de l'accusé. De toute façon la tâche de la défense s'annonçait difficile...

et, instinctivement, tous les regards se reportaient sur ce vieil avocat obscur, que nul n'avait jamais vu ni entendu jusqu'à ce jour et qui semblait attendre, morne et solitaire sur son banc, la fin du cauchemar.

Par contraste le banc de la partie civile était très animé : l'élégant Mr Voirin, entouré de ses collaborateurs, paraissait en pleine forme. Il savait que cette première journée d'audience ne se terminerai pas sans qu'il ait marqué des points décisifs. Il se sentait aussi puissamment aidé dans sa besogne, qui paraissait aisée maintenant, par le redoutable avocat général Berthier dont le calme apparent jusqu'à cette minute n'était que plus inquiétant.

Tout cela, Danielle le comprenait comme n'importe quelle personne de l'assistance. Et, malgré elle, presque à son corps défendant, son regard revenait sur le faciès bestial de l'infirme.

Plus elle

---

détaillait Vauthier et plus elle trouvait qu'il incarnait un type d'assassin qui n'aurait pas déparé une galerie de tueurs célèbres dans un musée du Crime. Comment une femme, quelle qu'elle fût, avait-elle pu accepter d'être la compagne d'un tel individu ? Cela dépassait les limites de l'entendement.

La jeune fille fut arrachée à son sentiment de dégoût par la voix monotone du Président appelant le septième témoin qui venait de s'avancer à la barre :

— Thomas Bell, proclama le nouveau venu dont la nationalité était révélée par un accent prononcé, des lunettes d'or et un veston assez ample. Né le 9 avril 1897 à Cleveland, U. S. A. Nationalité américaine.

— Votre profession ?

— Sénateur de l'Ohio, membre du Congrès de Washington.

— Monsieur le sénateur, en ma qualité de Président de cette Cour, je tiens d'abord à rendre ici un hommage public à l'un des plus grands amis que compte actuellement notre pays aux Etats-Unis d'Amérique... Ma mission n'en est que plus douloureuse.

Nous savons, monsieur le sénateur, que vous avez tenu à venir spécialement en France pour témoigner vous-même à cette barre.

Serait-ce trop vous demander de nous parler de votre fils ?

« — John était mon unique enfant, commença le sénateur dans une atmosphère d'émotion intense.

— 1

avait recueilli toute ma tendresse depuis sa naissance, le 16

février 1925 à Cleveland, puisque sa mère était morte en le mettant au monde. Après avoir été le meilleur des petits garçons, John fit ses études au Collège de Harvard. Je tins à ce qu'il apprît le français qu'il parlait couramment et, pour l'entretenir dans la pratique de votre belle langue, je lui donnais à lire vos meilleurs auteurs. Je m'efforçai aussi de lui inculquer mon amour de la France et lui promis de l'envoyer terminer ses études à Paris dès qu'il aurait obtenu ses diplômes universitaires. Malheureusement la deuxième guerre mondiale éclata. John n'avait que dix-huit ans quand nous apprîmes le désastre de Pearl-Harbour. Malgré son jeune âge il s'engagea dès le lendemain, avec mon approbation, pour servir dans la Marine des Etats-Unis. Affecté à une unité de fusiliers de la Marine, il s'embarqua un an plus tard pour le Pacifique où il fit toute la guerre et reçut quatre citations pour faits d'armes. Démobilisé après la capitulation du Japon, il revint à Cleveland. La guerre l'avait beaucoup mûri et il décida de s'occuper du ravitaillement de l'Europe. Son travail l'obligeait à de fréquents déplacements entre Washington, Chicago, San-Francisco et New-York. Moi-même j'étais très absorbé par mes fonctions au Congrès et je ne pus voir John qu'à intervalles très irréguliers pendant ces dernières années. A chaque fois que nous nous retrouvions, c'était une vraie fête : nous sortions, John et moi, comme deux camarades.

J'étais très fier de mon grand fils et je crois qu'il l'était aussi de son père : il me racontait tout ce qu'il faisait. Le plus grand plaisir que lui procurait la mission qu'il s'était tracée, était le contact permanent avec tous les milieux français de New-York. Je lui fis comprendre qu'il ne pourrait vraiment connaître la mentalité et la culture françaises que s'il visitait votre admirable pays, région par région et ville par ville. Ce fut ce jour-là que se décida son voyage.

## LES TEMOINS A CHARGE

John, malgré son réel désir de venir en France, hésitait un peu.

Je dois ici confesser une de ses faiblesses : il était tombé amoureux d'une danseuse de Broadway, ce qui ne me plaisait pas du tout. Le meilleur moyen de rompre cette idylle était d'activer le départ de Johny pour la France. Un mois plus tard je l'accompagnai moi-même à bord du *De Grasse* : il me sembla alors très heureux.

Quelques instants avant que les passerelles ne fussent retirées, je lui demandai s'il ne regrettait pas trop sa *girlfriend* de Broadway ?

Il me répondit en riant : « *Oh non, papa ! J'ai très bien compris pourquoi tu étais si pressé de me voir partir ! Tu avais raison : cette fille n'était pas faite pour moi...* » Je lui confiai alors en l'embrassant une dernière fois : « *Peut-être nous ramèneras-tu bientôt une Française ? On ne sait jamais... et je le souhaite de tout mon cœur !* »

Je ne revis plus Johny. Je l'ai dépeint, tel qu'il fut... »

Ces derniers mots avaient été prononcés avec une simplicité qui bouleversa l'assistance.

— La Cour vous remercie, monsieur le sénateur, d'être venu l'éclairer sur la personnalité si attachante de votre fils unique.

— Ce que M. le sénateur Bell ne vous dit pas, messieurs les Jurés, souligna Me Voirin, est l'état d'esprit dans lequel il est venu témoigner à cette barre. Ne croyez pas voir en lui un père qui crie vengeance, mais plutôt un ami de la France qui vient demander à une Cour d'Assises française que justice soit faite pour qu'une semblable tragédie ne puisse se renouveler à l'avenir. La présence de M. le sénateur Bell dans cette enceinte signifie que c'est le peuple américain qui demande, par la voix de l'un de ses représentants les plus qualifiés,

au peuple français si ses valeureux fils peuvent venir désormais dans notre pays sans risquer d'y être égorgés. Le problème est grave,



messieurs les Jurés... Réfléchissez-y... N'oubliez pas, quand vous rendrez votre verdict, que toute l'Amérique vous observe !

L'avocat de la partie civile venait de se réasseoir sur un geste théâtral. Victor Deliot se leva doucement pour dire :

— Tout en compatissant au chagrin paternel de M. le sénateur Bell, la défense estime que les dernières paroles prononcées par M.

l'avocat de la partie civile généralisent peut-être trop ces débats. Si le peuple américain nous demandait des comptes pour la mort de John Bell, il n'y aurait aucune raison pour que le peuple français ne lui en demandât pas à son tour pour les Français qui ont été assassinés sur le sol des Etats-Unis ! Vous ne vous laisserez pas influencer, messieurs les Jurés, par de tels arguments car vous savez comme moi que le crime n'est malheureusement pas le privilège exclusif d'un seul peuple...

— Il est extraordinaire, dit d'une voix acerbe l'avocat général, de voir comme la défense s'ingénie, depuis l'ouverture de ce procès, à ramener les débats à un niveau terre à terre !

— La défense se permet de répondre à M. l'avocat général que l'on juge sur des faits et non sur des envolées oratoires !

— Je vous en prie, Messieurs ! dit le Président. L'incident est clos... Monsieur le sénateur, pouvez- vous nous dire vos sentiments à l'égard de l'accusé ?

— Je n'en ai pas, répondit le témoin. Comment pourrais-je en avoir ? Je le plains très sincèrement d'être venu au monde avec sa triple infirmité, mais est-ce là une raison suffisante pour lui donner le droit de tuer un être magnifique comme Johnny qui ne lui avait fait aucun mal et qu'il ne connaissait même pas ? Je suis persuadé, monsieur le Président, que si mon fils avait connu M. Vauthier, il se serait intéressé à son cas : Johnny avait l'âme généreuse et n'aimait pas sentir les autres malheureux autour de lui... Je n'ai plus rien à dire.

— MM. les Jurés apprécieront ces paroles, affirma Mr Voirin.

Tous les regards accompagnèrent avec respect le père de John Bell jusqu'à la porte. Regards qui se reportèrent ensuite, réprobateurs, vers Jacques Vauthier mais comme chacun comprit qu'il ne pouvait voir ces sentiments, ni même les deviner, ce fut Victor Deliot qui dut subir le courant d'hostilité grandissante.

Danielle n'osait même plus regarder son vieil ami. Elle comprenait

tout à coup la grandeur et la misère du métier que lui avait si souvent décrit Victor Deliot et elle trouvait injuste qu'il fût seul en ce moment à endurer cette réprobation générale qu'il ne méritait pas. Mais pourquoi aussi avait-il accepté de défendre une pareille cause ?

Elle imaginait maintenant le pauvre Johnny : l'un de ces beaux et magnifiques G. I. américains qui avaient fait l'admiration du monde par leur courage insouciant et leur nonchalance sympathique. Elle plaignait son père, si digne dans sa douleur. Et toute cette tristesse était le fait d'un crime commis par un demi-fou

! L'inspecteur Mervel l'avait bien dit dans sa déposition : ce meurtre inexplicable ne pouvait être que l'œuvre d'un dément brusquement assoiffé de sang ou d'un sadique jaloux de la vraie beauté mâle. Ce qui portait l'exaspération de Danielle et de l'assistance à son comble était que Vauthier restait immobile dans

son box, indifférent à ce qui se passait ou se disait devant lui. Et cependant, il avait tout compris puisque l'interprète traduisait au fur et à mesure sur ses phalanges les moindres mots prononcés... Il savait très bien, par exemple, qu'il venait de se trouver pour la première fois en présence du propre père de sa victime et il n'avait pas bronché !

Le huitième témoin venait d'être introduit.

— Votre nom ?

— Régine Daubray, répondit l'élégante jeune femme qui s'était appuyée à la barre.

— Quelle est votre parenté avec l'accusé ?

— Je suis sa sœur.

— Pouvez-vous nous dire, Madame, ce que vous savez de votre frère ?

Victor Deliot avait rouvert les yeux et observait curieusement le témoin.

La jeune femme répondit sans hésiter :

— J'ignore si Jacques est coupable ou non, mais lorsque j'ai appris le crime du *De Grasse* par la lecture des journaux, je n'ai été qu'à moitié surprise... j'ai surtout vécu avec mon frère pendant ses dix premières années lorsqu'il habitait encore dans l'appartement de nos parents, rue Cardinet. Et je puis dire que pendant cette période, Jacques fut pour

nous une source de tracasseries quotidiennes.

Nous avons fait l'impossible pour essayer de l'éduquer et lui rendre l'existence supportable. Notre amour pour lui se doublait de la pitié que nous inspirait cet enfant qui ne pouvait nous voir, nous entendre, nous parler. Mon pauvre père engagea la fille de notre bonne, Mélanie, pour que Jacques eût sans cesse auprès de lui quelqu'un qui l'entourerait de soins. Mon père ne prit cette décision qu'après s'être rendu compte que Jacques nous détestait tous tant que nous étions. A sept ans, mon frère était déjà une petite brute qui nous accueillait, à chaque fois que nous allions le voir dans sa chambre, par des vociférations et des crises de rage. Je puis affirmer que la présence de Jacques dans notre famille a été non seulement une épreuve mais la vraie cause de mon propre malheur...

— Expliquez-vous, Madame ?

« — Je me suis mariée quand Jacques n'avait encore que sept ans.

Mon fiancé, Georges Daubray, était doux et compréhensif avec Jacques auquel il ne manquait jamais d'apporter des friandises quand il venait chez mes parents. Jacques ne lui en avait aucune reconnaissance et jetait à terre tous les cadeaux qu'il lui offrait. Par crainte que mes beaux-parents ne fissent opposition à notre mariage, nous avons décidé de ne pas révéler à ma belle-famille l'existence de ce frère infirme. Mes beaux-parents auraient pu craindre qu'il n'y eût une tare dans la famille. Ce fut bientôt après qu'un Frère de Saint-Gabriel, M. Yvon Rodelec, vint chercher Jacques pour l'emmener dans l'Institution de Sanac.

Je ne revis jamais mon frère, mais mon mari que j'aimerai jusqu'à mon dernier jour, se détachait insensiblement de moi. Non qu'il eût cessé de m'aimer mais il craignait, au cas où je lui donnerais un enfant, que celui-ci ne ressemblât à son jeune oncle ! Cet état d'esprit devint chez lui presque maladif. Torturé à l'idée d'avoir un enfant infirme, il finit par révéler à ses parents l'existence de Jacques. Ce fut affreux. Mes beaux-parents ne nous pardonnèrent jamais, à mes parents et à moi, de leur avoir caché la vérité. A dater de ce jour, ils firent pression sur Georges pour qu'il demandât le divorce avant que je ne sois enceinte. Mon mari finit par céder : pour moi, mes principes religieux m'interdisaient le divorce. Nous nous sommes donc simplement séparés et vivons ainsi depuis quatorze ans. Je puis dire, sans faire preuve d'aucune rancœur, que ma vie a été brisée indirectement par ce frère infirme.

— Vous nous avez dit tout à l'heure, Madame, que vous n'aviez plus jamais revu votre frère Jacques depuis son départ pour Sanac

? Comme votre frère a maintenant vingt-sept ans, vous n'avez jamais cherché à le revoir au cours de dix-sept années ?

— Non, monsieur le Président. Un an après son départ pour Sanac, ma mère était allée rendre visite à l'Institution de la Haute-Vienne. Elle en revint heureuse des progrès extraordinaires accomplis par Jacques, mais désespérée de la façon dont il l'avait reçue. Je me souviendrai toujours de cette phrase de ma mère : «

Jacques ne nous appartient plus. Il n'a aucune envie de nous revoir

! » Ensuite ce fut la mort de mon père et ma séparation... Maman retournait voir Jacques tous les ans, mais j'avoue n'avoir jamais eu la force de l'accompagner.

Un jour, cela se passait une dizaine d'années plus tard, je fus stupéfaite d'apprendre par un coup de téléphone de mon mari que Jacques venait d'écrire et de publier un roman intitulé *L'Isolé* !

j'allai aussitôt dans une librairie et achetai le livre dont certains critiques disaient le plus grand bien. Je le lus dans la nuit et fus horrifiée de la façon dont mon frère dépeignait la famille de son héros principal, sourd-muet et aveugle de naissance comme lui. On me reconnaissait dans le personnage odieux de la sœur... »

— Si l'on reconnaissait le témoin, dit d'une voix suave Victor Deliot, c'est donc que la peinture est exacte !

Régine Daubray se retourna vers son interrupteur :

— Elle avait certains traits de moi mais c'était une déformation monstrueuse ! Ce livre où, pendant trois cents pages, un infirme qui devait tout à la sollicitude des siens étalait sa haine, aurait dû être interdit ! D'ailleurs le grand responsable de la publication du roman est cet Yvon Rodelec...

— Je croyais, continua Victor Deliot, avoir compris tout à l'heure que la venue de M. Rodelec rue Cardinet avait marqué la délivrance de toute votre famille ?

— Au début nous avons tous cru dans ce vieillard qui venait pour arracher Jacques à ses ténèbres. Mais, avec le temps, nous avons fini

par comprendre ce que machinait le directeur de l'Institution de Sanac ! Pour M. Rodelec, mon frère n'était qu'un « cas »

de plus parmi tous ceux qu'il avait déjà éduqués. M. Rodelec avait fait connaissance, lorsqu'il vint dans l'appartement parisien de mes parents, de la fille de Mélanie : Solange, âgée de trois années de plus que Jacques et qui s'occupait de lui. Déjà, à treize ans, Solange n'était plus une gamine : entêtée, ambitieuse, malgré son jeune âge, elle savait bien ce qu'elle voulait. Je fus très étonnée d'apprendre qu'elle et Mélanie, ayant quitté le service de ma mère, étaient parties pour Sanac où M. Rodelec leur avait offert à toutes deux un emploi à l'Institution ! A cette époque, Solange, âgée de vingt ans, était devenue une fille effrontée qui avait la chance de ne pas être trop laide. Son ambition grandissante la poussa à apprendre, avec l'aide de M. Rodelec, les différents systèmes d'expression utilisés par Jacques à l'Institution pour se faire comprendre. Très vite elle réussit à prendre une telle emprise sur mon frère qu'il finit par l'épouser. Ainsi la fille de notre ancienne bonne devenait ma propre belle-sœur ! Mais le comble fut que l'on nous mit, ma mère et moi devant le fait accompli : nous ne fûmes même pas conviées à la cérémonie et aucun membre de la famille de Jacques n'assista à son mariage qui eut lieu dans la chapelle de l'Institution de Sanac.

— La défense n'a pas d'autre question à poser au témoin ?

demanda le Président.

— Pas de questions, répondit Victor Deliot.

— C'est bien étonnant ! maugréa l'avocat général.

— ...pas de question, surenchérit Victor Deliot en se levant, mais j'ai une toute petite remarque à faire à l'intention de MM. les Jurés... Estiment-ils, dans leur âme et conscience, que la place de M<sup>me</sup> Régine Daubray soit, à cette barre, dans le camp de l'accusation ? Trouvent-ils normal qu'une sœur aînée, qui n'a vraiment connu son frère que lorsqu'il n'était encore qu'un pauvre enfant isolé du monde, vienne l'accabler avec dix-sept années de retard ? En admettant même, par l'absurde, que Jacques Vauthier fût à dix ans — selon la propre expression de sa sœur — « une petite brute », il n'est pas du tout prouvé qu'il en soit de même aujourd'hui

! Lequel de nous, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, n'a pas changé en dix-sept ans ? Pour nous résumer, l'attitude de M<sup>me</sup> Daubray, dont l'inconscience fait frémir, ne peut s'expliquer que par

un motif : l'intérêt. Nous nous chargerons de le démontrer par la suite.

— Quel intérêt ? demanda, hargneux, l'avocat général Berthier.

— Si monsieur l'avocat général ne l'a pas encore découvert, il n'en aura que plus de surprise au moment venu ! dit Victor Deliot.

Enfin Mme Dau-bray nous a laissé entendre que Solange Duval ne se serait mariée que par ambition ! Vraiment, messieurs les Jurés, il est à peine concevable qu'une jeune fille qui, selon l'aveu même du témoin « avait la chance de ne pas être trop laide » et loin d'être sotte par surcroît, limitât son ambition à une union avec un sourd-muet-aveugle de naissance !

— Ce mariage lui a permis, répondit aussitôt Régine Daubray, de s'évader de son milieu et de s'élever dans la hiérarchie sociale en pénétrant dans le nôtre !

— Si l'on admet que ce soit un honneur de sortir du petit peuple pour s'introduire dans la bourgeoisie ! répliqua le vieil avocat en hochant la tête.

— ...et monsieur l'avocat de la défense semble oublier — la sœur de Vauthier se fit plus véhémence — que Solange ne s'est mariée qu'après la parution de *l'Isolé*, quand Jacques devint célèbre et riche ! Si la vente de l'ouvrage ne fut qu'assez limitée en France, elle fut considérable aux Etats-Unis.

— Le témoin aurait sans doute préféré bénéficier des largesses de son cadet infirme ? insinua Victor Deliot... Quand j'affirmais que seul l'intérêt guide les sentiments de Mme Daubray à l'égard de son frère, je ne me trompais pas !

— Et moi, je ne permets pas... commença Me Voirin mais il fut interrompu par la voix cassante du président qui disait :

— L'incident est clos. La Cour vous remercie, Madame. Vous pouvez vous retirer...

La sortie de l'élégante jeune femme se fit dans un brouhaha de mouvements divers. Ce fut son mari, l'agent de change Georges Daubray, qui la remplaça à la barre.

— Monsieur Daubray, la Cour aimerait connaître votre opinion sur le caractère de votre beau-frère Jacques et sur les rapports qu'il eut avec

sa famille ?

« — J'ai très peu vu Jacques, monsieur le Président. Quand j'ai épousé sa sœur aînée, Régine, il n'était encore qu'un enfant de sept ans. Il occupait chez mes beaux-parents une chambre au fond de l'appartement et d'où on ne le sortait que rarement... Je dois dire que j'ai protesté plusieurs fois sur la façon de tenir ce malheureux enfant à l'écart du monde. Mais je dois reconnaître aussi, à la décharge de ma belle-famille, que Jacques représentait, avec sa triple infirmité de naissance, un souci quotidien pour ses parents proches. Jusqu'à son départ pour Sanac, mon jeune beau-frère m'a toujours paru difficile, bien qu'il nous fût presque impossible de nous rendre compte de ce qu'il pensait ou voulait, puisqu'il n'était encore, à cette époque, qu'une véritable petite brute...

...Il n'y avait guère de jour sans qu'il ne fût pris d'accès de colère d'une violence inouïe pour un enfant de son âge ! Il se mettait à hurler et saisissait tout ce qui était à portée de sa main pour le lancer sur ceux qui venaient le voir dans sa chambre. Et comme, malgré tout, il gardait le sentiment confus de son impuissance, il finissait par se rouler par terre ; une bave abondante lui sortait alors de la bouche. On aurait cru qu'il était enragé. Maintes fois, il nous est arrivé à mon beau-père et à moi, d'être obligés de nous mettre à deux pour le maîtriser : cela donnera une idée de ce qu'était déjà sa force ! »

— Mais enfin, demanda le Président, à quoi attribuez-vous ces crises de furie ?

— A rien. A notre simple présence. Ce qui m'a le plus étonné dans Jacques enfant c'était la répulsion malade que lui inspiraient tous les membres de sa famille. Quand il eut compris, après mon mariage, que moi aussi je m'étais intégré à la famille, il me prit en grippe comme les autres... Et je ne me suis jamais expliqué par quel phénomène son cerveau, fermé alors à toute communication avec le monde extérieur, avait pu ainsi m'identifier

? — Quels étaient les sentiments de vos beaux-parents vis-à-vis de lui ?

— Je crois que mon beau-père, aujourd'hui décédé, avait, sinon de l'amour pour son fils, du moins une certaine tendresse...

— Et votre belle-mère ?

— Je préfère ne pas répondre sur ce point...

— Et votre femme ?

— Il m'est également difficile de répondre. Régine et moi sommes séparés depuis de longues années.

— Mme Daubray, dans sa déposition, a attribué votre séparation au fait que vous craigniez qu'elle ne vous donnât un enfant infirme comme son jeune oncle ?

— La simple pudeur m'oblige à répondre, monsieur le Président, que les raisons pour lesquelles des époux se séparent ne regardent personne.

— Le témoin, demanda Victor Deliot, pourrait-il nous dire si, à son avis, il existait dans l'entourage immédiat de Jacques Vauthier enfant quelqu'un qui fût capable de calmer ses colères sans recourir à une contrainte corporelle ?

— Oui. Une seule personne y parvenait par la douceur : la petite bonne Solange, à peine plus âgée que lui et qui devint plus tard sa femme.

— Comment expliquez-vous cela ? demanda le Président.

— Je n'explique rien, je n'ai fait que constater l'évidence.

— Et comment la jeune Solange s'y prenait-elle ?

— D'une façon toute simple : elle s'approchait de Jacques et lui caressait les mains ou le visage. Cela suffisait : il retrouvait son calme.

— Tout cela est étrange, murmura le président Legris avant de dire encore : Monsieur Daubray, avez-vous revu votre beau-frère Jacques après son départ pour Sanac ?

— Non, mais j'ai lu son livre...

Estimez-vous qu'il y a décrit sa propre famille ?

— Sans aucun doute.

— La Cour vous remercie. Vous pouvez vous retirer...

Introduisez le témoin suivant.

— Votre nom ?



— Mélanie Duval, répondit d'une voix timide la nouvelle venue.

C'était une femme de cinquante ans, vêtue d'une façon modeste.

—

Madame Duval, dit le Président, vous avez été pendant huit années au service de la famille Vauthier, dans l'appartement de la rue Cardinet, en qualité de bonne à tout faire ?

— Oui, m'sieur l'juge...

— Appelez-moi monsieur le Président...

— Bien, mon Président...

—

Dites-nous ce que vous pensez de Jacques Vauthier ?

—

Je n'en pense rien. C'est un infirme et on ne sait pas quoi dire sur quelqu'un qui n'est pas comme tout le monde...

— A-t-il rendu votre fille heureuse ?

— Ma petite Solange ? Elle a dû être bien mal- heureuse. Dans un sens, c'est presque heureux qu'il soit en prison : je me sens enfin tranquille !

— En somme le mariage de votre fille vous avait déplu ?

— Je ne voulais pas la voir mariée avec un infirme ! Le malheur fut que ma Solange avait trop bon cœur... Après s'être occupée de Jacques enfant, elle s'est laissée embobiner par cet Yvon Rodelec qui a réussi à nous décider à aller travailler à l'Institution de Sanac. j'y tenais la lingerie et Solange, à qui M. Rodelec avait fait apprendre la langue des sourds-muets-aveugles, aidait Jacques à préparer ses examens. Vous savez ce qui est arrivé ensuite : ils se sont mariés. j'ai dit cent fois à Solange qu'elle faisait une folie, mais elle n'a jamais voulu m'écouter... Pensez donc ! Intelligente et jolie comme elle l'était, elle aurait pu épouser un beau garçon normal et riche. Je suis sûre qu'elle s'est mariée par pitié ! On n'épouse pas par amour un infirme ! Ensuite ils sont partis en voyage de nocces...

Je me souviens de leur retour un mois plus tard. Si vous aviez vu ma pauvre petite ! Quand je lui ai demandé si elle était heureuse, elle ne m'a pas répondu, par fierté, mais elle a éclaté en sanglots...

Je l'ai raconté à M. Rodelec qui m'a dit qu'il fallait patienter, qu'ils allaient faire un beau voyage aux Amériques qui arrangerait tout et patati et patata ! des sornettes quoi, comme il en disait toujours...

Le résultat, quand j'ai été les attendre au Havre cinq ans plus tard, fut de voir mon gendre descendre sur le quai les menottes aux mains... Et ma pauvre petite pleurait !... Fallait voir ça ! J'ai bien essayé de la consoler dans le train pendant que nous revenions toutes les deux à Paris... mais elle a refusé d'habiter dans la maison où je travaille encore aujourd'hui, chez des patrons bien aimables qui lui avaient fait préparer une chambre... Elle m'a embrassée dans le hall de la gare Saint-Lazare et je ne l'ai jamais revue... Elle se cache quelque part. C'est à peine si, de temps en temps elle m'envoie une carte postale pour me dire qu'elle va bien : elle a honte ! Il y a de quoi ! Etre la femme d'un assassin !

— La défense fait remarquer au témoin, dit Victor Deliot, qu'il n'a pas le droit de qualifier l'accusé de cette épithète infamante tant que le jugement n'a pas été rendu...

— Madame, vous avez dit tout à l'heure à la Cour, observa le président Legris, qu'il vous était impossible d'avoir une opinion sur votre gendre. Cette déclaration semble être en contradiction avec la façon dont vous le traitez maintenant ?

— Quand il était petit, m'sieur l'Président, Jacques ne devait pas être un mauvais enfant... les enfants, ce n'est jamais très méchant...

bien qu'il ait toujours été assez brusque : la seule qui arrivait à le calmer était ma petite Solange. Dame ! elle savait s'y prendre !

C'est bien simple : elle faisait de lui tout ce qu'elle voulait...

— Cela laisserait supposer, remarqua Victor Deliot, que lorsqu'elle l'a épousé, elle l'a fait en parfaite connaissance de cause

? — Si Solange a épousé cet infirme, je vous dis que c'est de la faute de ce M. Rodelec qui prétendait qu'on n'avait pas le droit d'empêcher un infirme de se marier ! Eh bien moi, Mélanie, j'affirme le contraire ! Des hommes comme cela, ça ne devrait pas se reproduire !

— Ils n'ont pas eu d'enfant ! s'écria l'avocat de Jacques.

— Heureusement ! Qu'est-ce que ça aurait donné ! s'exclama Mélanie.

— Votre fille vous a-t-elle parlé de ses rapports avec son mari ?

demanda l'avocat général Berthier.

— Non. Je n'ai jamais pu lui arracher un mot sur ce sujet. Quand je pense que ma Solange... je préfère ne pas en parler : ça me remonte au cœur !

— Madame Duval, estimez-vous que les parents de votre gendre se soient montrés de bons parents avec leur fils infirme pendant les années qu'il a passées rue Cardinet ? demanda le Président.

— De bons parents... Ça, c'est difficile à dire ! L'enfant ne manquait de rien, faut le reconnaître... mais, pour ce qui était de l'affection, il n'y avait rien de trop ! Si Jacques n'avait pas eu ma Solange ! Brave petite ! Un cœur d'or ! Elle s'est dévouée !

— La famille Vauthier n'avait pas plus envie de ce mariage que vous ?

— Ça, c'est vrai : ils n'en voulaient pas ! Faut s'mettre à leur place : ça ne les flattait pas du tout que la fille de leur ancienne bonne entre dans leur famille et porte leur nom ! Depuis le temps que je sers chez des bourgeois, j'ai appris à les connaître : il n'y a pas plus égoïste ! Il n'y a que les questions de gros sous qui comptent pour eux...

— Alors, insista le Président, qui voulait le mariage ?

— J'vous l'répète, m'sieur l'Président, c'est ce M. Rodelec !

— Vous n'allez tout de même pas faire croire à la Cour, Madame, qu'un vénérable Frère de Saint-Gabriel, supérieur d'un établissement où l'on éduque des sourds-muets-aveugles de naissance ait transformé son Institution en Agence Matrimoniale !

— Je ne dis pas cela, m'sieur le Président, mais ce que vous ne comprenez pas, c'est que tous les sourds-muets-aveugles, que M.

Rodelec avait édu- qués avant Jacques, ne s'étaient pas mariés.

Alors il a voulu tenter l'expérience avec son nouvel élève : il s'était bien aperçu, quand il était venu rue Cardinet, que Solange avait de la tendresse pour Jacques... et comme il était rusé, il a exploité ce sentiment de petite fille... Quand il nous a fait venir à Sanac sous

prétexte de nous donner du travail, c'était uniquement pour arriver à ses fins... Solange et moi avions confiance en ce vieux monsieur à soutane et nous n'y avons vu que du feu ! Vous m'entendez : j'suis sûre qu'il a envoûté ma fille!

— Modérez vos expressions, Madame... Les Frères de Saint-Gabriel font preuve d'un dévouement et une science auxquels on ne peut pas ne pas rendre hommage.

— Eh bien, continua la femme, ils font du propre, sous prétexte de dévouement ! Il n'y a qu'à voir le résultat... leurs élèves finissent en Cour d'Assises !

— En résumé, Madame, vous estimez que le mariage s'est fait contre votre gré et celui des Vauthier ?

— Parfaitement, m'sieur l'Président.

— Et vous n'admettez pas une seconde que votre fille Solange ait pu être réellement amoureuse de celui qu'elle allait épouser ?

— j'vous répète qu'elle s'est dévouée!

— La Cour vous remercie, madame Duval... Vous pouvez vous retirer... Introduisez M. le Doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse...

—

Monsieur le Doyen, la Cour aimerait connaître l'avis de la Faculté sur les capacités intellectuelles de l'accusé ?

— Jacques Vauthier a passé devant notre Faculté des Lettres la première partie de son baccalauréat ès-lettres le 28 juin 1941 à dix-huit ans, avec la mention « Très bien » qui n'est accordée que rarement. Sa dissertation française est restée un modèle du genre.

L'année suivante, le candidat passait la deuxième partie avec une égale facilité. Aux deux examens, il eut à subir les mêmes épreuves écrites que des candidats normaux, mais sous la surveillance d'un professeur que nous avait délégué spécialement la Fondation Valentin Huy et qui servit d'interprète. Quand il eut rédigé ses compositions en écriture Braille, ce professeur les traduisit en écriture ordinaire *in extenso* et les remit aux différents correcteurs.

Pour les examens oraux, auxquels j'ai tenu à assister personnellement

étant donné l'intérêt de cette expérience, ce fut un autre interprète, envoyé par l'Institution Nationale de la rue Saint-Jacques, qui servit de lien entre le candidat et ses examinateurs. Je puis dire en conscience que Jacques Vauthier, élève de l'Institution de Sanac, fut l'un des plus brillants bacheliers qu'ait connu la Faculté de Toulouse : aucune concession n'a été faite au candidat, à la demande expresse de ses éducateurs, les Frères de Saint-Gabriel.

— La Faculté de Toulouse a probablement fait passer ces mêmes examens à d'autres candidats sourds-muets-aveugles présentés par l'Institution de Sanac ?

— C'est exact, monsieur le Président. Avant Jacques Vauthier nous avons décerné le diplôme de première partie à six élèves de Sanac et celui de seconde partie. Philosophie ou Mathématiques Élémentaires, à trois élèves. Ce qui fait, avec Jacques Vauthier, dix candidats sourds-muets-aveugles en vingt années, de 1921 à 1941.

— Et, après Jacques Vauthier, l'Institution de Sanac a-t-elle présenté d'autres candidats ?

— Non.

— Connaissez-vous le directeur de l'Institution : M. Yvon Rodelec

? — Après avoir assisté aux brillants examens de Jacques Vauthier, j'ai tenu à envoyer moi-même à M. Rodelec une lettre de félicitations pour les excellents et — disons le mot : extraordinaires

— résultats obtenus. M. Rodelec me répondit en m'invitant à venir visiter son Institution. Je m'y rendis, avec deux de mes confrères, le recteur de la Faculté des Sciences et celui de la Faculté de Droit.

Nous passâmes une journée entière en compagnie de M. Rodelec et de ses principaux collaborateurs. Nous fûmes émerveillés des méthodes employées. Mes confrères et moi sommes repartis de Sanac avec la sensation rare de nous être enfin trouvés en présence d'un éducateur de génie. Ce qu'on ne dira jamais assez est la patience dont M. Rodelec a dû faire preuve, non seulement pour mettre au point sa méthode qui n'a pu être qu'expérimentale, mais aussi pour parvenir à sortir certains sujets de leur nuit complète.

— M. Rodelec vous a-t-il donné son opinion sur Jacques Vauthier

? — Il considérait que Jacques Vauthier, qui était le dix-neuvième sourd-muet-aveugle éduqué avec succès par lui depuis cinquante ans,

était de beaucoup le sujet le plus intelligent qu'il eût connu. Il en faisait un grand éloge et me demanda même ce jour-là : « Que penserait la Faculté, monsieur le Doyen, si ce garçon de dix-neuf ans devenait rapidement un écrivain célèbre ? » Je me souviens lui avoir répondu : « Ce serait prodigieux, mais croyez-vous qu'il en a l'étoffe ? » M. Rodelec me dit alors sans hésiter : « Il l'a. » La parution de *L'Isolé* trois ans plus tard, prouva que le directeur de l'Institution de Sanac ne s'était pas trompé.

— Peut-on, monsieur le Doyen, connaître votre avis sur ce livre ?

— Au point de vue de la psychologie des sourds- muets-aveugles de naissance, je pense que c'est un ouvrage en tous points remarquable. Le style en est pur. Le seul reproche que l'on pourrait faire à l'auteur est l'acharnement qu'il a mis à peindre, sous les traits de monstres, les gens normaux qui entourent son héros. Cela ne cadre pas avec les principes et surtout les innombrables témoignages de bonté qu'il a connus pendant ses douze années passées à Sanac.

— Le témoin estime que ce roman est l'oeuvre d'un homme intelligent et parfaitement lucide ? demanda l'avocat général Berthier.

— Plus que cela ! affirma le Doyen de la Faculté. *L'Isolé* est l'oeuvre d'un homme supérieur.

— Après avoir remercié monsieur le Doyen Mar- nay, déclara l'avocat général, qui a bien voulu apporter ici un témoignage dont l'autorité ne peut être mise en doute, je ne saurais trop attirer l'attention de MM. les Jurés sur le fait qu'il est prouvé maintenant d'une façon irréfutable que l'accusé est non seulement conscient de ses moindres actes mais que ceux-ci sont guidés par une intelligence exceptionnelle qui sait réfléchir. Et nous insistons tout particulièrement sur le fait qu'il ne faut pas trop se fier à l'apparence extérieure de Vauthier. Qu'il soit une brute, nous n'en doutons pas un seul instant — et la seule façon dont il a exécuté son-crime le prouve — mais nous dirons que c'est une brute intelligente et sournoise. Nous sommes donc en droit d'en déduire que le crime du *De Grasse* a sans doute été longuement prémédité, certainement voulu et exécuté en pleine connaissance de cause.

— Les présentes conclusions de M. l'avocat général paraissent prématurées, dit Victor Deliot. Certes la remarquable intelligence de Jacques Vauthier ne fait aucun doute, mais de là à conclure que ce don a été employé au service du crime, il y a un monde !

— La Cour vous remercie, monsieur le Doyen, dit le Président.

Qu'on introduise le témoin suivant.

Celui-ci, guidé par un huissier, s'avança vers la barre. C'était un aveugle.

— Votre nom ?

— Jean Dony.

— Vos date et lieu de naissance ?

— 23 novembre 1920 à Poitiers.

•— Votre profession ?

— Organiste à la cathédrale d'Albi.

— Monsieur Dony, commença le Président, vous avez été pendant onze années le camarade d'études et de jeunesse de Jacques Vauthier à l'Institution de Sanac. C'est vous-même qui avez demandé à la partie civile d'être cité à cette barre lorsque vous avez appris par la presse le crime dont votre ancien camarade était accusé. Vous n'avez pas craint d'affirmer au Juge d'Instruction, chargé de l'enquête, que vous aviez de graves révélations à faire sur l'accusé. La Cour vous écoute...

— Monsieur le Président, je puis dire que j'ai été, pendant les six premières années du séjour de Jacques Vauthier à Sanac, son meilleur ami... Quand il arriva à l'Institution avec sa triple infirmité, il me parut infiniment plus misérable que moi qui n'étais qu'aveugle. J'avais encore la chance de pouvoir m'exprimer et de posséder une ouïe très développée. Ce nouveau venu était mon cadet de trois ans. Après l'avoir éduqué seul pendant la première année, notre directeur de l'Institution, M. Rodelec me convoqua un jour pour me dire : « J'ai remarqué que tu t'intéressais aux progrès de ton jeune camarade et que tu étais très gentil avec lui. Aussi, maintenant qu'il connaît l'alphabet dactylologique et l'écriture Braille, tu vas lui servir de compagnon pour les sorties, les jeux et même les études proprement dites que je vais pouvoir lui faire commencer puisqu'il a appris les différents moyens de comprendre et de s'exprimer »... A dater de ce jour, je devins en quelque sorte le collaborateur direct de M. Rodelec et cela dura pendant six années jusqu'à ce que Jacques eût atteint ses dix-sept ans. A cette époque, je fus remplacé auprès de lui par celle qui devait devenir sa femme six ans plus tard. Je dois dire que l'arrivée et l'installation de Solange Duval et de sa mère fit assez mauvais effet à l'Institution Saint- Joseph où aucune femme n'avait paru jusqu'à ce jour.

Néanmoins, je suis persuadé que le directeur, M. Rodelec, n'a fait venir Solange Duval à Sanac qu'avec les meilleures intentions du monde.

— Quelle impression vous fit alors Solange Duval ?

— Personnellement aucune, monsieur le Président... Je ne pouvais pas la voir. Mais je sus par des camarades sourds-muets, qui, eux, pouvaient la regarder, que c'était une très jolie fille... La seule chose qu'il nous fut facile de remarquer, à nous les aveugles, était la douceur de sa voix. Mais on sentait, à certaines intonations

— nos oreilles ne nous mentent jamais ! — que sous cette douceur apparente, qui pouvait tromper les voyants séduits par son aspect physique, se cachait une volonté de fer, décidée à aller jusqu'au bout...

— Jusqu'au bout de quoi ? demanda Victor Deliot.

— Jusqu'au mariage avec Jacques Vauthier, répondit le témoin.

— Cela laisserait supposer, remarqua le Président, que le sentiment de Solange Duval pour votre camarade était sincère lorsqu'elle l'épousa, puisqu'il durait depuis des années ?

— Je n'en suis pas aussi sûr que vous, monsieur le Président...

— Que veut dire le témoin ? demanda à nouveau l'avocat de la défense.

— Rien... ou, plus exactement, je préfère garder pour moi seul mon opinion sur ce point délicat.

— Monsieur Dony, déclara le Président, si vous avez insisté pour venir témoigner à cette barre, la Cour est en droit d'attendre de vous des précisions et non pas un langage énigmatique. Allez jusqu'au bout de votre pensée.

— Vraiment, monsieur le Président, je ne le puis pas... Jacques fut tout de même mon camarade et je dirai presque « mon petit protégé » pendant des années...

— Vous avez juré de dire la vérité, toute la vérité ! dit sévèrement le Président.

— Eh bien soit ! répondit l'aveugle après un moment d'hésitation... Solange Duval, qui était déjà à vingt ans une jeune fille accomplie



alors que Jacques n'était encore qu'un grand garçon imberbe de dix-sept ans, ne pouvait pas l'aimer ! J'en suis sûr.

—

Pouvez-vous en donner une preuve à la Cour ?

— Oui, monsieur le Président : elle me l'a avoué elle-même à plusieurs reprises.

— Monsieur Dony, j'attire votre attention sur la gravité d'une pareille affirmation.

— j'en mesure toute la portée, monsieur le Président, ainsi que celle de ce que je vais; vous dire tout à l'heure... Solange et moi avions exactement le même âge. Elle savait que j'étais peut-être le meilleur ami de Jacques à l'Institution. Aussi me confiait-elle certaines choses qu'elle n'aurait même pas osé dire à M. Rodelec ou à sa mère... Certes, elle nourrissait pour Jacques une profonde tendresse mais de là à voir celle-ci se transformer en amour i

— Et lui ? Avez-vous eu l'impression alors qu'il aimait cette jeune fille ?

— C'est difficile à affirmer dans son cas, monsieur le Président...

Jacques a toujours été très renfermé : on ne savait jamais très bien ce qu'il pensait. Sa triple infirmité facilitait sa dissimulation. Je n'irai pas jusqu'à dire que Jacques m'a toujours paru être un roublard. Nous autres, qui ne voyons pas, possédons heureusement des antennes qui nous permettent de deviner les êtres qui nous entourent, de percevoir aussi, sans qu'ils s'en doutent, les secrets les plus intimes de leur cœur. Nous ne sommes ni gênés ni trompés par leur aspect physique. Nous découvrons mieux les plaies morales que les voyants parce que nos cerveaux se concentrent davantage dans leur nuit éternelle.

— Pourtant, dit Victor Deliot, vous n'avez jamais entendu la voix de Jacques Vauthier qui était également sourd-muet !

— Vous oubliez le toucher, monsieur l'avocat ! Vous ne pouvez comprendre sa puissance d'évocation... Après six années passées à ses côtés, je connaissais par cœur Jacques Vauthier. Nous nous parlions « à la main » : son âme était pour moi un livre ouvert...

— Ne nous avez-vous pas dit tout à l'heure que vous n'aviez jamais très bien su ce qu'il pensait ? remarqua le Président. Vous êtes donc en

contradiction avec vous-même !

— Non, monsieur le Président ! Je sais ce que je dis : justement, parce que j'ai peut-être été le seul capable de lire dans cet être mystérieux, je puis affirmer que Jacques m'a toujours caché volontairement certaines choses... Un garçon aussi jeune qui est capable de dissimuler à ce point peut être capable de bien des choses plus tard... Il me l'a d'ailleurs prouvé à Sanac, quelques mois seulement après que j'eus cessé de m'occuper de lui... Et ce sont les faits suivants — que je vais m'efforcer de raconter en toute objectivité — qui m'ont décidé à solliciter d'être entendu à cette barre... Lorsqu'elle les connaîtra la Cour comprendra que je n'ai pas été étonné d'apprendre, il y a six mois, par les journaux et la radio, que mon ancien protégé était accusé d'un meurtre... J'ai hésité longtemps avant de prendre une décision aussi grave qui risquait d'avoir de sérieuses répercussions sur l'opinion des jurés. Ce ne fut que lorsque j'acquis la certitude que Jacques Vauthier persisterait à s'enfermer dans son mutisme que je vins d'Albi à Paris pour demander à être entendu par le juge d'instruction. C'était pour moi un cas de conscience : devais-je continuer à laisser croire au monde que Jacques Vauthier était incapable de commettre un crime ou bien au contraire montrer que l'accusé n'en était pas à son coup d'essai ? Mon devoir, si pénible qu'il fût à l'égard d'un camarade de jeu- nesse pour lequel j'ai eu et conserve de l'affection, me commandait d'éclairer la justice. C'est pour cela seulement que je suis ici...

— La Cour vous écoute.

« — Ceci se passa exactement le 24 mai 1940, vers dix heures du soir. Je me souviens que cette journée de printemps avait été merveilleuse. La soirée s'annonçait belle et douce... Ayant obtenu un second prix d'orgue au Conservatoire, je devais quitter définitivement l'Institution de Sanac deux mois plus tard pour commencer à gagner ma vie comme organiste-suppléant à la cathédrale d'Albi. C'était M. Rodelec qui, avec sa bonté habituelle, m'avait trouvé cette place... Je me promenais seul dans le fond du parc, dont je connaissais par cœur les moindres recoins, pour composer mentalement un morceau d'orgue. La tête bourdonnante d'harmonies, je me dirigeai vers une baraque en planche où j'avais pris l'habitude de me cacher pour jeter hâtivement sur des feuilles de papier cartonné avec mon poinçon et ma petite grille portative, les premières notations musicales de l'œuvre projetée. Cette baraque sans fenêtre et dotée d'une seule porte servait de remise à outils pour Valentin, le jardinier de l'Institution. La porte était toujours fermée à clef mais Valentin laissait la clef accrochée à un clou fixé à droite de la porte. Je décrochais à chaque fois la clef et

l'introduisais dans la serrure pour pénétrer dans la baraque.

Quand j'en ressortais, je refermais à double tour la porte derrière moi et raccrochais la clef à son clou. Le mobilier intérieur se réduisait, en plus des outils et de casiers où étaient alignées quelques plantes, d'une rustique table en bois et d'une chaise ban-cale qui m'étaient cependant bien utiles pour écrire. Comme il n'y avait pas de fenêtre, Valentin devait allumer, pour voir clair dans son débarras, une vieille lampe à pétrole qui restait toujours posée sur la table auprès d'une boîte d'allumettes soufrées.

Personnellement, je n'avais aucune raison d'utiliser cette lampe...

Le soir du 24 mai, quand ma main s'approcha du clou, je constatai avec surprise que la clef n'y était pas suspendue mais se trouvait déjà sur la serrure. Je me dis que Valentin avait dû oublier de la remettre à sa place habituelle et je tournai le loquet... A peine avais-je entr'ouvert la porte que j'entendis un faible cri provenant de l'intérieur. Comme si quelqu'un avait voulu appeler au secours et qu'une autre personne lui eût mis la main sur la bouche. Je m'avançai et reçus sur la nuque un coup violent qui me fit chanceler et perdre connaissance. Quand je revins à moi, je sentis une odeur acre, étouffante et j'entendis un crépitement de flammes : la baraque était en feu. Solange Duval, agrippée après moi, me secouait en hurlant : « — Vite, Jean ! Nous allons brûler ! Jacques a mis le feu en renversant la lampe et s'est enfui après nous avoir enfermés à clef, vous et moi ! » En une seconde, je fus sur pied.

L'instinct du danger imminent me rendit mes forces et je m'arc-boutai contre la porte pour faire sauter la serrure. Solange pleurait, terrorisée. Je sentais la chaleur de plus en plus étouffante

: les flammes que je ne voyais pas nous frôaient... Enfin la porte céda et nous nous retrouvâmes dehors au moment où Frère Dominique, le portier, et Frère Garrick, le surveillant général — qui avaient aperçu les flammes au fond du parc — accouraient.

Bientôt la baraque à outils ne fut plus qu'un amas de cendres.

Jacques avait disparu. « — Que s'est-il passé ? » nous demanda Frère Garrick. — « Une maladresse de ma part, répondit vivement Solange. Une simple curiosité m'a poussée à pénétrer dans cette baraque, mais comme il y faisait très sombre j'ai allumé la lampe à pétrole qui se trouvait sur la table. Malheureusement un mouvement de mon bras a renversé la lampe et tout s'est enflammé. J'ai eu grand peur et j'ai

appelé au secours. Jean Dony, qui devait se promener dans le voisinage, accourut aussitôt et il a fait preuve de beaucoup de courage en m'aidant à sortir à temps. »

Sur le moment, je fus tellement abasourdi par cette explication que je ne prononçai pas un mot. Pendant que nous revenions vers les bâtiments centraux de l'Institution, je pus demander tout bas à SolangeDuval : « Pourquoi avez-vous raconté cette histoire plutôt que la vérité ? » Elle me répondit alors : « Je vous en supplie, Jean, dites la même chose que moi ! Pourquoi attirer des ennuis inutiles à ce pauvre Jacques qui n'était pas dans son état normal ? » Je ne trouvai aucune réponse et pensai qu'après tout Solange avait peut-

être raison ? La perte de la baraque du jardinier n'était pas une catastrophe irréparable et il n'y avait eu aucun accident de personne. J'allai directement à la chambre de Jacques et constatai avec étonnement qu'il était déjà dans son lit et faisait semblant de dormir. Ce ne fut que lorsque je me retrouvai moi-même allongé que je pus réfléchir à l'événement dont je venais d'être le héros involontaire et qui aurait pu se terminer en tragédie. Mes conclusions furent simples et nettes : malgré son jeune âge Jacques avait entraîné la jeune fille dans la baraque perdue au fond du parc pour essayer d'abuser d'elle. Mon arrivée inopinée avait bouleversé ses plans. Pris d'un accès de rage subite, après avoir essayé de m'assommer, c'était lui et

non Solange qui avait jeté délibérément la lampe par terre pour mettre le feu. Dès qu'il avait senti l'odeur du feu, il était sorti précipitamment en nous enfermant, Solange et moi, pour que nous soyons brûlés vifs. Donc, dix ans exactement avant d'accomplir son meurtre sur le *De Grasse*, Jacques Vauthier a déjà tenté de supprimer deux personnes... »

Un cri rauque et inhumain venait de retentir, glaçant d'effroi l'assistance. L'infirmier s'était levé dans son box : il agita pendant quelques secondes les bras en l'air en brandissant ses poings qui apparurent énormes, puis il se laissa retomber comme une masse, morne et résigné, sur son banc entre ses gardiens.

— L'accusé a quelque chose à dire ? demanda le Président à l'interprète.

Celui-ci, dont les doigts effleuraient rapidement les phalanges de Jacques Vauthier, répondit au bout de quelques secondes :

—

Non, monsieur le Président. Il ne dit rien...

— L'incident est clos, déclara le Président avant de demander au témoin : avez-vous d'autres déclarations à faire ?

Mais le témoin resta silencieux, les mains crispées sur la barre : il paraissait pétrifié par le cri qu'il venait d'entendre. Un silence angoissant envahissait la salle. Il fut rompu par une question de Victor Deliot :

— Le témoin — qui nous a affirmé lui-même qu'il n'avait jamais éprouvé le besoin d'allumer la lampe à pétrole et pour cause ! — peut-il dire exactement à la Cour qui a allumé cette malencontreuse lampe ?

— C'était Solange Duval, qui me l'a confié deux jours plus tard en m'avouant qu'elle avait subitement été prise de peur à l'idée de se trouver seule dans l'obscurité avec Jacques Vauthier.

— Comment le témoin peut-il affirmer avec certitude, poursuit Victor Deliot, que c'est Jacques Vauthier qui a jeté volontairement la lampe par terre pour mettre le feu ?

— Parce que Solange Duval me l'a également dit le lendemain.

Elle attribuait d'ailleurs ce geste irraisonné de Jacques à un mouvement de colère, inhabituel chez lui.

— Et n'avez-vous pas pensé, continua le vieil avocat, que puisque Solange Duval éprouvait un tel besoin d'innocenter Jacques Vauthier, c'était peut-être parce qu'elle l'aimait ?

— J'ai pensé qu'elle avait simplement pitié de Lui et de sa détresse morale. D'ailleurs j'estime avoir dit tout ce que je savais. Je ne répondrai plus à aucune question.

— Avant le départ du témoin, déclara l'avocat général Berthier, je veux attirer l'attention de messieurs les Jurés sur l'importance capitale de la déposition qui vient d'être faite. Avec une grande pondération, à laquelle le Ministère Public se plaît à rendre hommage, et qui ne donne que plus de poids à son témoignage, M.

Jean Dony vient de nous démontrer que l'accusé était déjà capable d'accomplir un double meurtre, il y a dix ans, sous l'effet de la colère. On s'explique mieux, après la déposition de M. Dony, la rage avec laquelle Jacques Vauthier s'est acharné sur la personne de John Bell dans la cabine du *De Grasse* ! Au moment où s'achève la déposition du

dernier témoin cité par l'accusation, je conjure encore une fois messieurs les Jurés, de ne pas perdre de vue le fait qu'ils ne doivent pas se fier au calme apparent de Vauthier depuis le commencement de ces débats. Tout est voulu, tout est calculé dans son attitude actuelle : moins il paraîtra comprendre ce qui se passe en nous donnant l'impression de n'être qu'une brute amorphe, plus il aura de chances d'obtenir pour lui l'indulgence du Jury !

— La Cour vous remercie, dit le Président au témoin. Vous pouvez vous retirer.

Puis il ajouta, après la sortie du témoin :

— L'audience est suspendue. Elle reprendra dans un quart d'heure avec l'audition du premier témoin cité par la défense.

Quand la Cour se fut retirée, les bourdonnements de l'assistance reprirent. Mr Voirin paraissait satisfait. Victor Deliot parlait avec l'interprète. Beaucoup de gens auraient voulu entendre les paroles que le vieil avocat ne prononçait qu'à mi-voix :

— A part l'incident de tout à l'heure, demandait-il au directeur de l'Institution de la rue Saint- Jacques, quand mon client s'est levé pour pousser ce cri, avez-vous eu l'impression, pendant que vous lui traduisiez en alphabet dactylologique les différentes dépositions des témoins à charge, qu'il donnait des signes d'impatience ou de mécontentement ?

— Non. Il est resté parfaitement calme : ses mains n'étaient même pas fébriles.

— Vous a-t-il posé des questions ?

— Non. Il s'est contenté d'enregistrer ce que je lui disais sans faire le moindre commentaire.

— Avez-vous eu l'impression que les dépositions des membres de sa famille proche lui aient fait de la peine ?

— Non. Ce sont même celles auxquelles il m'a paru le moins s'intéresser.

— Il sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur le compte de sa famille... Je me souviens que mon professeur de Droit Civil, un fin psychologue, disait : « Les seules haines vraiment durables sont celles

qui sont nées quand on était enfant, »

— Serait-ce indiscret, mon cher Maître, de vous demander ce que vous pensez de ces différents témoins que nous venons d'entendre ?

•— C'est très indiscret en effet, monsieur le directeur... Et si je vous posais la même question ?

— Je serais bien embarrassé : certains témoignages sont écrasants... Les faits sont là... les preuves aussi, ne seraient-ce que les empreintes digitales répandues un peu partout dans la cabine de John Bell... Mais, malgré cette accumulation et les aveux formels de Jacques Vauthier, je persiste à croire que votre client n'est pas coupable...

— Qu'entendez-vous par « pas coupable » ?

— Je veux dire qu'il a eu une raison valable de tuer...

— C'est aussi mon avis, mon cher directeur et interprète...

Malheureusement, en justice pure, le meurtre ne se légitime jamais

! Pour la première fois depuis le commencement du procès, Victor Deliot, qui venait de griffonner en hâte quelques mots sur un bout de papier, parut s'intéresser à la présence de sa jeune voisine :

— Ma petite Danielle, vous allez profiter de cette courte pause pour courir à la poste et y expédier ce télégramme à destination de New-York... Vous pouvez lire ma mauvaise écriture et l'adresse ?

Allez vite ! Vous avez juste le temps et serez de retour pour la reprise de l'audience.

Au moment où elle sortait de la salle, la jeune fille put voir son vieil ami qui se blottissait dans le coin du banc de la défense qu'elle venait de quitter et renversait légèrement la tête, les yeux mi-clos derrière ses lorgnons : c'était sa position préférée pour réfléchir...

Soudain Victor Deliot, rouvrant les paupières, demanda brusquement à son voisin, qui l'observait en silence :

— Mon cher directeur, que répondriez-vous si je vous affirmais que, pour moi, « non coupable » veut dire innocent ?

— Je ne comprends pas.

— En termes clairs, Jacques Vauthier n'a pas tué ce John Bell.

— Mon cher Maître, je crains que vous n'ayez un certain mal à faire avaler ça au Jury... Ce ne serait possible que si vous lui faisiez connaître le véritable assassin ?

— Je m'y emploierai, répondit avec sérénité l'avocat. Tout dépendra de la réponse qui sera faite au petit télégramme que je viens de faire partir pour New-York...

Pendant ce temps, Danielle courait à la poste. La teneur du télégramme, incompréhensible pour elle puisqu'il était rédigé en anglais, lui importait peu. Ce qui comptait dans son esprit était la



dernière phrase prononcée par l'avocat général... Phrase qui revenait, lancinante, à ses oreilles : « Tout est calculé dans l'attitude de Vauthier : moins il paraîtra comprendre ce qui se passe, en donnant l'impression de n'être qu'une brute amorphe, plus il aura de chances d'obtenir pour lui l'indulgence du Jury. »

Mais alors, l'avocat général rejoignait exactement l'opinion de Victor Deliot ? Celui-ci ne lui avait-il pas dit et redit à elle, Danielle, que son étrange client était remarquablement intelligent sous des dehors trompeurs ? La seule différence de point de vue entre l'accusateur et le défenseur venait de ce que le second estimait, à tort ou à raison, que cette attitude n'était pas le meilleur moyen de défense contrairement à ce que pensait, l'avocat général Berthier.

Pour la jeune fille aucun doute n'était possible : Victor Deliot tenterait l'impossible pour arracher Vauthier à son mutisme volontaire et l'obliger à montrer son vrai visage. Y parviendrait-il ?

Cet infirme était sans doute très intelligent... Mais, dans ce cas, il n'était plus la brute que tout le monde observait avec horreur. Pour Danielle, la brute commençait à devenir intéressante...

Et ce cri inhumain que l'infirmes avait laissé échapper quand l'un de ses meilleurs camarades de Sanac était venu l'accuser d'avoir déjà essayé de tuer, quelques années plus tôt ? Ce n'était pas qu'un cri de rage impuissante, sinon l'assistance n'en aurait pas été glacée. Elle-même, Danielle, n'aurait pas frissonné : il y avait du désespoir dans ce cri rauque qui exprimait une intense douleur morale. Du moment que la brute souffrait, elle devenait pitoyable...

Le télégramme fut vite expédié et la jeune fille reprit sa place près de son vieil ami au moment où le premier témoin cité par la défense arrivait à la barre. C'était une femme d'une cinquantaine d'années, à la silhouette encore élancée, vêtue d'un tailleur noir élégant et sobre.

— Madame, dit le Président, si pénible que puisse vous sembler votre présence ici, la Cour vous demande de faire appel à toute votre énergie pour lui dire ce que vous savez de votre fils Jacques...

Vous n'ignorez pas, Madame, que le témoignage d'une mère est capital, surtout dans le cas présent où votre fille et votre gendre se sont fait

un devoir de dire ce qu'ils pensaient de leur frère et beau-frère.

—  
Je sais, monsieur le Président, répondit Simone Vauthier, d'une voix brisée par l'émotion.

— La Cour vous écoute...

— Monsieur le Président, il m'a fallu faire un grand effort pour venir témoigner à ce procès de mon fils qui restera toujours pour moi « mon petit Jacques »... Je dois d'abord reconnaître que cet enfant, nerveux et impressionnable à l'extrême, ne semblait guère heureux pendant les dix premières années de son existence qu'il passa à notre foyer, rue Cardinet. Bien qu'il ne put, à cette époque, se faire comprendre que très imparfaitement, mon cœur déchiré de mère avait deviné son immense détresse morale. Mon pauvre mari, qui fut le modèle des époux et des pères, partageait mon déchirement. Nous fîmes cependant tout ce qui était humainement possible pour améliorer les conditions d'existence de notre malheureux enfant ! Ce ne fut qu'après avoir tout tenté pour éduquer Jacques, que nous décidâmes de le confier à l'Institution de Sanac. Voir partir mon petit Jacques fut pour moi un véritable désespoir mais un réel soulagement moral atténua mon chagrin à l'idée que ce M. Rodelec parviendrait peut-être à faire sortir mon dernier-né de son horrible nuit.

— En somme, M. Vauthier et vous aviez pleine confiance en M.

Rodelec ?

« — Au début oui... Quand je vins à Sanac rendre visite à Jacques, un an après son départ, je restai stupéfaite devant les extraordinaires progrès accomplis mais je fus glacée par la façon dont mon fils m'accueillit... Ce fut affreux... L'entrevue se passa dans le parloir de l'Institution où je me trouvais en compagnie de M. Rodelec qui venait de me dire tout l'émerveillement que lui apportait l'intelligence exceptionnelle de mon fils : j'étais heureuse quand la porte s'ouvrit... Jacques apparut... Je le vis transformé : il avait beaucoup grandi, ses épaules s'étaient élargies. Il se tenait bien droit, la tête haute et fière... Je fus étonnée de le voir se diriger vers moi, sans hésitation, et sans se servir de canne, comme s'il me voyait ou avait entendu ma voix. Sa démarche calme et assurée était presque celle d'un enfant normal. Se pouvait-il que ce grand garçon fût le même que le pauvre petit qui était incapable, une année plus tôt, de se déplacer sans se cogner dans tous les meubles

? J'étais très émue, j'eus à peine la force de lui tendre les bras lorsqu'il

fut près de moi... Je le serrai contre ma poitrine en pleurant... mais il se raidit aussitôt et se débattit comme s'il voulait échapper à mon étreinte maternelle. Il détourna son visage du mien. J'étais affolée. M. Rodelec vint à mon aide en prenant vite les mains de Jacques sur lesquelles il traça des signes en disant pour moi : « Voyons, Jacques ! Ce n'est pas bien ce que tu fais ! Tu es enfin dans les bras de ta maman que tu attendais depuis si longtemps et dont je t'ai parlé souvent... » Le visage de mon fils restait hermétique. M. Rodelec lui saisit alors la main droite pour l'obliger à effleurer mon visage... Je n'oublierai jamais cette sensation... la main tremblante caressant mon front malgré elle, suivant lentement mon arcade sourcilière, descendant le long de mon nez, dessinant le contour de mes lèvres, finissant par s'immobiliser sur ma joue où coulait une larme... Jacques parut étonné et porta instinctivement son index humide à sa bouche pour goûter la saveur des larmes maternelles... Son visage se crispa et il poussa un hurlement atroce... Ce même rugissement avec lequel il m'accueillait à chaque fois que j'allais l'embrasser le soir dans sa chambre, rue Cardinet... Je desserrai mon étreinte : il en profita pour s'enfuir du parloir en courant. Comme je restais hébétée, incapable d'articuler une parole, M. Rodelec s'approcha de moi en disant : « Vous ne pouvez en vouloir à votre petit Jacques, Madame

! Il ne sait pas encore très bien ce qu'il fait... » Je me souviens lui avoir demandé alors : Ce cri, Monsieur, je l'entendrai donc toujours

? C'est tout ce qu'il trouve à dire à sa mère après une année de votre éducation ? » M. Rodelec me répondit avec le plus grand calme, comme s'il trouvait sa réponse parfaitement normale : «

Mais il vous ignorait complètement, Madame, quand il était chez vous ! »

Je compris à cet instant que non seulement mon fils ne m'aimerait jamais mais que l'on avait tout fait dans cette Institution pour le détacher de sa famille. Ce M. Rodelec m'avait définitivement volé mon fils... Oui, je suis sûre maintenant que l'influence profonde de cet éducateur a été néfaste à la longue. Si l'on s'était vraiment donné la peine à Sanac de développer l'amour normal de ce pauvre

enfant pour sa mère, il y aurait beaucoup de chances pour qu'il ne fût pas aujourd'hui sur ce banc d'infamie ! »

— Rien ne vous empêchait, Madame, dit le Président, de retirer, après votre première visite à Sanac, votre fils de cette Institution si vous

estimiez son éducation dangereuse ?

« — Tout m'empêchait de le faire... D'abord les progrès intellectuels de Jacques qui étaient certains : j'ai toujours reconnu et continuerai à reconnaître l'excellence de la méthode de travail employée par les Frères de Saint-Gabriel avec les infirmes. C'est uniquement l'influence morale et personnelle de M. Rodelec qui avait pris à cœur de s'occuper lui-même de Jacques, que je critique... Je devais d'abord laisser mon fils terminer ses études délicates et compliquées... Après, j'avais bien l'intention de le reprendre ! Aussi ai-je sacrifié ce jour-là mon amour maternel à l'intérêt de mon enfant. Une fois encore je fis confiance à M.

Rodelec qui me dit au moment où je repartais pour Paris : «

Laissez-moi le convaincre, Madame... La prochaine fois où vous nous ferez le plaisir de revenir, vous verrez que votre fils vous aimera. C'est une âme très sensible qui vient d'être bouleversée par ce premier contact direct avec sa maman dont je lui ai tant parlé et qu'il attendait avec une émotion mêlée d'un peu de crainte... Rue Cardinet, il ne vous connaissait pas plus que les autres personnes qui l'entouraient, il ignorait même la notion de « maman »...

Maintenant il sait. Il doit être en train de pleurer dans un coin.

Après votre départ, j'essaierai de le consoler. Je vous promets qu'il ne s'endormira pas ce soir sans avoir prié pour vous »...

Je crus ses paroles et m'en allai un peu réconfortée. Les années passèrent... Régulièrement, tous les ans, je revenais voir Jacques pour juger des progrès accomplis. S'il ne poussait plus son horrible cri quand il se trouvait en ma présence, il m'accueillait à chaque fois avec un peu plus de froideur. Ma visite ne paraissait lui apporter aucune joie, contrairement aux promesses que m'avait faites M.

Rodelec. Ces entrevues dans le parloir devinrent pour moi un véritable supplice, mon voyage à Sanac était un calvaire : j'étais désespérée... Jacques avait cependant appris les différents moyens de converser avec une personne normale : il aurait pu se servir de l'écriture anglaise ordinaire pour me confier les pensées, les questions qui devaient lui venir tout naturellement à l'esprit lorsqu'il se trouvait en présence de sa maman... Ainsi j'aurais pu lire moi-même l'écriture de mon enfant, sans qu'il fût besoin d'un interprète entre nous... Et je lui aurais répondu directement en assemblant sur une table ces grosses lettres en relief qui traînaient un peu partout à l'Institution : il les aurait palpées pour connaître mes réponses. L'essentiel, du moins, aurait été

exprimé... Malheureusement Jacques ne voulut jamais employer cette méthode avec moi ! Il préférait utiliser l'écriture Braille, comme il le fait ici et qui nécessite toujours la présence d'une tierce personne entre lui et son interlocuteur. Je ne fus jamais seule avec mon fils pendant, ces visites à Sanac : M. Rodelec, l'éternel M. Rodelec, était toujours là !

Plus Jacques grandissait et progressait, plus il restait volontairement muet devant moi ! Que pou vais-je faire ? Rien... Je me sentais impuissante devant la volonté sournoise de l'éducateur qui faisait semblant de se cacher, très humble, derrière les réflexes d'un infirme. A chaque fois que mon fils n'était pas gentil avec moi, M. Rodelec intervenait en le gourmandant hypocritement de sa voix douceuse : « Voyons, Jacques ! Ce n'est pas bien ! » puis il se tournait vers moi en disant : «. Comme tous les gens très intelligents, Jacques possède une forte personnalité qu'il est presque impossible de brider et avec laquelle je dois composer... Ce n'est pas toujours facile ! » C'était toujours mon pauvre petit le seul responsable de cette attitude et jamais M. Rodelec !... Ne pouvant plus supporter une semblable situation, je fis demander à Jacques, lorsqu'il eut passé la seconde partie de son baccalauréat — il avait alors dix-neuf ans — s'il désirait revenir vivre auprès de moi ? Il refusa net. M. Rodelec me fit comprendre qu'il était préférable pour Jacques de rester encore quelque temps à Sanac où il trouverait le recueillement nécessaire à la préparation du livre qu'il rêvait d'écrire et dont la publication pouvait lui ouvrir une carrière extraordinaire. Avais-je le droit de gêner le départ de cette carrière

? Je cédai une dernière fois, attendant avec anxiété la publication de ce livre qui eut enfin lieu trois ans plus tard.

— Que pensez-vous de cet ouvrage, Madame ? demanda le Président.

— *L'Isolé* est un beau roman qui m'a émue. J'étais fière de mon fils quand j'ai vu son nom dans les vitrines des libraires.

— Le fait, questionna à son tour l'avocat général, que la famille du héros principal, affligé de la même infirmité que votre fils, y est dépeinte sous un jour assez peu flatteur ne vous a pas choquée ?

— Nullement. Je n'ai jamais considéré cet ouvrage que comme un roman.

— Puisque M. l'avocat général a bien voulu reparler de cet *Isolé*, dit Victor Deliot, je ne man- querai pas d'attirer l'attention de la Cour et

de MM. les Jurés sur le fait que l'auteur ne parle pas une seule fois dans ce roman de la mère de son héros.

Mme Vauthier parut décontenancée. Victor Deliot se rassit pendant que le Président demandait :

— Pouvez-vous nous dire, " Madame, si vous avez revu votre fils après la publication de son livre ?

— Pas tout de suite. Je lui en voulais un peu, malgré ma fierté maternelle, de ce qu'il ne me l'eût même pas envoyé... Néanmoins, je lui écrivis pour le féliciter : il ne me répondit pas. Assez surprise, je décidai d'aller une fois de plus à Sanac. Je fis ce voyage en compagnie d'un journaliste de mes amis qui voulait interviewer Jacques pour publier un article sur lui dans un quotidien parisien...

Je subis alors le plus grand affront qu'une mère ait eu à supporter : Jacques refusa de me voir alors qu'il accepta d'accueillir le journaliste dans sa chambre ! j'étais outrée... Naturellement, ce fut M. Rodelec qui vint au parloir me faire part de la décision de mon enfant en termes qui ne pouvaient plus laisser aucun doute dans mon esprit. Et il prit bien soin de me faire comprendre, avec des mots à peine déguisés, que, décidément, il était préférable que Jacques et moi n'ayons plus de contact direct pour éviter des scènes pénibles et inutiles. Il ajouta que mon fils était maintenant majeur, que son nom devenait célèbre et qu'il allait pouvoir voler de ses propres ailes. Lui-même, Yvon Rodelec avait réussi à trouver pour Jacques une merveilleuse compagne dans la personne de Solange Duval qui serait pour mon fils un appui beaucoup plus sûr que sa famille. Il termina en me disant que son rôle d'éducateur était terminé et qu'il comptait s'effacer complètement de la vie de Jacques dès qu'il serait marié : ce fut la première fois où j'entendis parler de ce projet d'union avec la fille de mon ancienne bonne !

— Vous saviez pourtant que Solange Duval et sa mère avaient été recueillies à Sanac par M. Rodelec quand vos revers de fortune vous ont empêchée de les garder à votre service ? demanda le Président.

— Oui et cette décision du directeur de l'Institution ne m'avait pas plu.

— Quelle fut votre réponse à M. Rodelec au sujet du mariage ?

— Je lui répondis que cette union aurait lieu sans mon consentement. Malheureusement mon avis n'avait plus que peu de poids dans la balance : Jacques était majeur. Je rentrai à Paris et ne reçus que six mois plus tard une lettre de M. Rodelec m'informant que la date de la

cérémonie était fixée à la semaine suivante ! Mon fils ne prit pas davantage la peine de m'écrire pour m'annoncer sa décision... je suis d'ailleurs convaincue que mon petit Jacques n'aurait pas demandé mieux que de le faire mais qu'il en fut empêché.

— Par qui ?

— Par M. Rodelec et par sa future femme.

— Le témoin pourrait-il, demanda l'avocat général, nous dire ce qu'il pense de Solange Vauthier ?

— L'avis d'une belle-mère, répondit avec vivacité Simone, doit être toujours sujet à caution en pareil cas ! Aussi je préfère ne pas le donner... et je ne voudrais surtout pas que l'on pût supposer que je m'acharne contre celle qui est devenue, bien malgré moi, ma belle-fille pour l'unique raison que ses origines sont très modestes...

Solange n'est pas dépourvue de qualités ! C'est une jolie femme, très fine, intelligente, enjouée, patiente... Patience qui lui fit attendre Jacques depuis l'âge de treize ans jusqu'à vingt-cinq puisque mon fils était de trois années plus jeune qu'elle...

— N'est-ce pas plutôt là, Madame, dit doucement Victor Deliot, une preuve d'amour ?

— Un amour qui sait ce qu'il veut : se faire épouser ! Solange Duval aidée par M. Rodelec, fit tout à Sanac pour que mon pauvre petit oubliât qu'il avait aussi une maman capable de le choyer. Elle prouva, au moment du mariage qu'elle était prête à renier sa propre mère pour arriver à ses fins... Mélanie en effet est une brave femme très simple qui comprit alors, avec son bon sens populaire, que cette union avec le fils de ses anciens maîtres était une erreur. Elle vint me trouver à Paris pour me le dire : malgré cela, Solange triompha et le mariage fut célébré dans la chapelle de l'Institution sans la présence des deux mamans.

Il est sans doute superflu d'ajouter, reprit la mère de l'infirme, que je n'ai jamais reçu la moindre nouvelle de mon fils, de ma belle-fille ou même de M. Rodelec pendant les cinq années qui ont suivi ce mariage ! Ce fut par le plus grand des hasards que j'appris le départ des jeunes mariés pour les Etats-Unis. Mon cœur de mère souffrit cruellement de ce voyage sans adieux, mais je me dis que peut-être, en fin de compte, ce M. Rodelec avait eu raison et que mon pauvre petit avait trouvé le bonheur. Je commençais à m'habituer à cette idée quand,

brutalement, ce fut l'abominable nouvelle apprise un matin par la lecture du journal : mon fils était accusé d'un crime ! Je crus m'évanouir mais je trouvai encore assez de force pour me renseigner sur la date d'arrivée du *De Grasse* et me rendre au Havre où il ne me fut pas permis de parler à mon fils... Il passa à quelques mètres

de moi, au milieu de la foule des passagers, muette d'horreur, sans se douter que sa mère était là, sur le quai de débarquement, prête à le secourir de toutes ses pauvres forces dans sa détresse revenue...

Car il était seul ! Sa femme devait se cacher... J'aperçus mon enfant qui montait, les menottes aux mains, dans une voiture de police où on l'installa entre deux gendarmes ! C'était la première fois que je le revoyais depuis mon avant-dernière visite à Sanac, six ans plus tôt...

La voix de Simone Vauthier s'était tue : la Cour n'avait plus devant elle qu'une mère en larmes qui s'agrippait à la barre des témoins pour ne pas s'effondrer. Victor Deliot s'approcha pour soutenir la malheureuse.

— Si vous le voulez, Maître, dit le Président compatissant, nous pouvons suspendre l'audience pendant quelques instants et reprendre plus tard l'audition du témoin ?

Mais Simone Vauthier s'était redressée pour crier à travers ses larmes :

— Non ! Je ne partirai pas ! Je dirai tout ! Je ne suis venue ici que pour défendre mon fils contre tous ceux qui l'accusent... tous ceux qui lui ont fait du mal et qui sont les vrais responsables... Il n'a pas tué ! Ce n'est pas possible ! Il est innocent ! Une maman ne peut pas se tromper... Même s'il était nerveux et un peu brusque pendant son enfance, ce n'est pas une raison pour qu'il soit devenu aujourd'hui un assassin ! Je sais que tout le monde se ligue contre lui ici parce qu'on se fie aux apparences. Je sais que son aspect physique peut vous paraître inquiétant, mais cela ne prouve rien !

Je vous en supplie, messieurs les Jurés laissez-le ! Libérez-le !

Rendez-le-moi ! Je l'emmènerai... je le garderai, je vous le jure... Je l'aurai enfin à

moi toute seule ! Personne n'entendra plus jamais parler de lui...

— Croyez bien, Madame, que la Cour comprend vos sentiments, dit le président Legris, mais il faut que vous trouviez encore la force de répondre à une dernière question : avez-vous pu revoir votre fils



depuis qu'il est incarcéré ? Et vous a-t-il fait quelques confidences ?

— Non je ne l'ai pas revu : Jacques ne l'a pas voulu... Pauvre petit ! Il n'a pas compris que je ne voulais que l'aider...

Ces dernières paroles expirèrent dans un souffle. Simone Vauthier s'était retournée vers le box de l'accusé où l'interprète continuait à traduire sur les phalanges inertes de l'infirmes, appuyées sur le bord, les moindres mots prononcés par sa mère :

— Je vous en supplie, monsieur l'interprète, insista-t-elle encore, dites-lui que sa maman est là, tout près de lui, pour l'aider... Sa maman qui le supplie de se défendre à son tour, pour lui, pour l'honneur de notre nom, pour la mémoire de son père... Sa maman qui lui pardonne l'indifférence dont il a fait preuve à son égard depuis qu'il était tout petit... Je t'en supplie, mon Jacques, fais un geste, n'importe lequel ! Tends-moi simplement les bras...

— L'accusé répond-il ? demanda le Président à l'interprète.

— Non, monsieur le Président.

— La Cour vous remercie, Madame...

Simone Vauthier s'était écroulée. Les huissiers

l'emportèrent comme une loque sous les regards de l'assistance pétrifiée.

Danielle était bouleversée : cette mère devait en effet connaître son fils mieux que personne ? Si elle affirme avec cette conviction que son fils est doux, c'est qu'il peut l'être... Et cependant, l'a-t-il seulement été une seule fois avec cette maman qui est venue le défendre de toutes ses pauvres forces ? Pas un muscle de son visage bestial n'a bougé quand l'interprète lui traduisait la supplique pathétique de sa mère. Si sa propre mère en larmes ne parvient pas à l'émouvoir, qui le pourrait ?

La jeune fille contemplait à nouveau l'infirmes, comme fascinée par ce monstre au regard absent. Elle en arrivait à se demander si à un moment quelconque de son étrange existence — si court fut-il —ce Vauthier avait pu se montrer humain et paraître beau. En réalité, Danielle ne savait plus très bien où elle en était des sentiments confus et contradictoires qui l'animaient à l'égard de l'accusé. Elle dut prendre sur elle-même pour se détourner de sa contemplation fascinante et

reporter ses regards sur son vieil ami qui venait de reprendre sa place au banc de la défense : Victor Deliot, toujours impassible et rubicond, essayait son lorgnon avec son mouchoir à carreaux. Le Président appela le témoin suivant.

C'était une étrange apparition. Sa haute stature, légèrement voûtée, se drapait dans une soutane dont la partie inférieure s'ouvrait et laissait voir des pantalons retombant sur de gros souliers noirs à bouts carrés et ferrés. Le seul ornement de ce vêtement noir était un rabat bleu rectangulaire. Des cheveux blancs auréolaient un visage poupin et couperosé au milieu duquel brillaient deux yeux gris fer. La première impression qui se dégageait de la silhouette, était un mélange de bonté et de timidité : il n'était pas nécessaire de détailler longtemps le personnage pour deviner qu'il appartenait à la race des êtres simples qui ne voient, depuis

leur enfance, que la beauté des êtres ou des choses et se refusent à en admettre les laideurs. Il se tenait, gauche et emprunté, devant la barre, tournant dans ses grosses mains de paysan un chapeau-bicorne en feutre noir :

— Yvon Rodelec, né le 3 octobre 1875 à Quimper, directeur de l'Institution Saint-Joseph, à Sanac.

— Monsieur Rodelec, ayez l'obligeance de dire à la Cour tout ce que vous savez et pensez de Jacques Vauthier ?

— Quand je vins le chercher à Paris, voici déjà dix-sept ans, pour le conduire à Sanac, Jacques était au fond de l'appartement familial dans une chambre, donnant sur une cour intérieure. Lorsque je pénétrai dans la pièce, il était assis devant une table : la seule manifestation de vie en lui se traduisait par les mouvements fébriles de ses mains qui tournaient et retournaient sans cesse une poupée en étoffe sur la table. Ses doigts suivaient les contours du jouet avec une avidité qui semblait ne jamais pouvoir être rassasiée... Assise en face de lui, se tenait une fillette un peu plus âgée, la petite Solange, dont le regard très expressif restait rivé sur le visage fermé de Jacques comme s'il voulait lui arracher ses secrets. Il me sembla, dès ce premier contact, que toutes les questions, tous les petits mots de tendresse venaient sur les lèvres frémissantes de Solange. Au contraire, la bouche du garçon restait béante : ses lèvres étaient sans vie. Cela lui donnait un faciès bestial. A mon entrée, la fillette s'était levée mais lui n'avait pas bougé : il ne percevait aucun bruit, aucun son... La chambre n'était pas grande mais propre : je compris que la jeune Solange la nettoyait avec

soin. L'infirme lui-même était bien tenu : son tablier d'écolier ne portait pas la moindre tache. Le visage était bien débarbouillé, les mains étaient propres. Telle fut, monsieur le Président, la première vision que j'eus du dix-neuvième sourd-muet-aveugle de naissance dont j'allais entreprendre l'éducation pour essayer d'en faire un être à peu près normal...

Après un court silence, le vieillard continua avec une douceur infinie :

— Je m'assis à mon tour devant la table, entre les deux enfants, pour observer de plus près le petit infirme... j'essayai d'abord d'écartier ses paupières fermées mais il tressaillit au contact de mes mains, et recula vivement la tête en poussant un grognement.

Comme j'insistais, sa contrariété se transforma en une furieuse colère : ses mains s'agrippaient à la table, ses pieds trépignaient, tout son être était secoué par un tremblement nerveux... La fillette vint à mon secours en appliquant, à son tour, ses petites mains potelées sur les paupières et le visage de Jacques qu'elle caressa : ce contact parut faire un bien immense à son jeune compagnon qui retrouva instantanément son calme... j'engageai aussitôt la conversation avec la fillette à laquelle je demandai son nom, son âge et depuis combien de temps elle s'occupait de Jacques ?... «

Trois ans », me répondit-elle... « Tu dois commencer à bien le connaître ? ».. Oh, oui ! » s'écria-t-elle dans un élan spontané... «

Es-tu bien sûre qu'il ne voit absolument rien, ne peut ni parler, ni nous entendre ? »... « S'il en était autrement, Monsieur, je m'en serais aperçue depuis longtemps ! Je ne l'ai pas quitté pendant ces trois années... » Je la crus sans peine : elle avait l'air de beaucoup l'aimer. Aussi lui demandai-je : < c Et lui, t'aime-t-il ? »... « Je ne pas, répondit-elle\_ avec tristesse. Il ne peut pas me le faire savoir... » J'expliquai alors à la petite Solange qu'un jour prochain, son jeune ami saurait exprimer ses sentiments et j'ajoutai : « Cela te ferait plaisir d'entendre Jacques te dire que tu es sa plus grande amie ? »... « Pourquoi cherchez- vous l'impossible ? fut la réponse.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il me préfère à toutes les autres personnes qui habitent ici. Il ne veut pas que d'autres que moi lui caressent la figure... » « Même sa maman ? » « Même elle » répondit Solange en baissant la tête. Puis, brusquement, elle la releva pour me demander avec une méfiance enfantine :

« — Qui êtes-vous, Monsieur ?

« — Moi ? un simple père de famille nombreuse. J ai trois cents enfants ! Ça ne te dit rien ?

« — Et vous les aimez tous ?

« — Mais oui !

« La gentille Solange n'en revenait pas mais, déjà mise en confiance, elle commença à m'expliquer qu'elle avait réussi à apprendre à Jacques une foule de choses et qu'ils parvenaient à très bien se comprendre tous les deux :

« — Ils se figurent tous que Jacques n'a pas sa raison. C'est faux

! Moi je sais qu'il est très intelligent...

— Comment es-tu arrivée à le savoir ?

« — Grâce à Flanelle...

« — Qui est Flanelle ? questionnai-je assez surpris

« — Ma poupée qu'il a en ce moment dans les mains. Il n'avait pas de jouets et rien pour s'occuper...

« — Tu ne joues donc plus à la poupée ?

« — Je préfère jouer avec Jacques : c'est plus important : personne d'autre n'a voulu jouer avec

lui... Je lui donne la poupée et de temps en temps je la reprends... Il a une grande affection pour Flanelle : quand il la veut, il me la demande. Pour cela j'ai inventé un petit signe : il appuie son index dans le creux de ma main droite. Cela veut dire, pour lui : **cc** Donne-moi la poupée », et je la lui donne. Quand je veux qu'il me rende la poupée, je fais à mon tour le même signe, en sens inverse.

**cc** — D'où t'est venue l'idée de communiquer ainsi par signes ?

dis-je intrigué.

« — La première fois où je lui ai donné Flanelle, je la lui ai retirée au moment du dîner : il s'est fâché en se roulant sur le parquet et en poussant des aboiements comme un chien. j'ai dû lui rendre la poupée. Après la lui avoir laissée pendant quelque temps dans les bras, je la lui ai reprise en faisant en même temps le signe. Sa colère a recommencé,

ce n'est que lorsqu'il a eu l'idée de refaire lui-même le signe que je lui ai rendu Flanelle. Depuis ce jour, il ne s'endort jamais sans l'avoir dans ses bras.

« — Et tu n'as pas trop regretté Flanelle ? » — Oh non ! c'est un peu comme si elle était notre bébé, à Jacques et à moi... » — Que lui as-tu appris d'autre ? — A demander ce qu'il aime manger... Maman lui prépare en cachette de petits plats... — Qui est ta maman ?

— La bonne de Mme Vauthier. ... j'étais de plus en plus étonné et demandais : — Jacques arrive-t-il à réclamer par signes tout ce qu'il veut manger ?

— Pas tout, mais ses plats préférés... Dès les premiers jours où l'on m'a confié sa garde, je me suis aperçue qu'il aimait beaucoup le pain et les oeufs Un jour, après qu'il eut palpé avidement son œuf à la coque préparé par maman, je le lui ai repris en dessinant sur la paume de sa main gauche un petit rond avec mon index pour représenter l'œuf. Il s'est fâché tout rouge et, comme il ne voulait pas répéter le nouveau signe, je ne lui ai pas rendu l'œuf et je lui ai servi un morceau de viande à la place. Jacques n'était pas content et tâtait tous les plats posés sur la table pour savoir s'il y trouverait son œuf. Le lendemain j'ai remis un œuf dans son assiette : il l'a palpé et je le lui ai repris en répétant le petit signe ovale dans sa paume gauche. Cette fois, il refit le signe : je lui ai alors restitué son œuf. Depuis ce jour, j'ai inventé de nouveaux signes pour le pain et les autres aliments.

« — Sais-tu que tu serais pour moi une précieuse auxiliaire à Sanac, ma petite Solange ?

c — Vous n'habitez donc pas Paris ?

« — Non. Et je suis venu chercher Jacques pour l'emmener avec moi là-bas.

« — Vous n'allez pas me l'enlever ? demanda-t-elle, bouleversée.

— Tu le reverras dans quelque temps... Comprends-moi...

Jacques ne peut pas rester toute sa vie dans cet état ! Evidemment tu lui as déjà appris un bon nombre de choses très utiles, et je t'en félicite. Ce n'est quand même pas suffisant : il faut qu'il s'instruise et développe ses connaissances rudimentaires pour devenir quelqu'un, lui aussi.

« — Je ne suis pas inquiète pour Jacques : il est tellement intelligent !

Par moments j'ai l'impression qu'il comprend tout uniquement en m'effleurant la main. Ah ! si je pouvais inventer de nouveaux signes ! Je les ai tous épuisés. Je n'en trouve plus !

Pendant toute la nuit dernière, j'ai cherché le moyen de lui faire comprendre qu'il avait une maman comme moi...

« — Et tu as trouvé ?

« — Non.

« — Puisque tu reconnais toi-même ton impuissance, c'est donc que Jacques a besoin maintenant d'autres concours capables de compléter le travail que tu as si bien commencé.

« — Si j'étais plus instruite, je sais bien que j'y arriverais toute seule. Il n'aurait besoin de personne !

« — Certes les signes que tu as inventés sont ingénieux mais obligerait Jacques là ne pouvoir se passer de toi. Il faut qu'il puisse demander Flanelle ou un œuf à la première personne rencontrée. Il n'y arrivera que lorsqu'il saura l'alphabet et pourra s'en servir comme toi et moi.

« Les yeux de Solange se remplirent de larmes : elle ne comprenait pas que Jacques pût se passer d'elle.

« — Si vous emmenez Jacques, ce ne sera pas pour longtemps ?

« — Cela dépendra des progrès réalisés... Rien ne t'empêchera de venir le voir de temps en temps à Sanac. Tu peux compter sur moi pour qu'il se souvienne de toi.

« Je n'aurais jamais cru à cette minute que je venais de faire connaissance avec celle qui porterait plus tard le nom de mon nouvel élève ! »

Yvon Rodelec s'était tu.

— Vous venez de nous laisser entendre, dit le président Legris, que les Vauthier ne s'occupaient guère de leur fils ?

— Loin de moi cette pensée, monsieur le Président ! Mon rôle ici-bas n'est pas de juger la con-faite d'autrui mais de venir en aide à mon prochain...

— Comment se passa ce premier voyage avec votre nouvel élève?

demanda le Président.

— Moins mal que je ne l'aurais pensé. Solange, à qui sa mère avait donné l'autorisation de nous accompagner jusqu'à la gare d'Austerlitz, eut la bonne idée d'apporter Flanelle que Jacques caressa pendant tout le trajet en chemin de fer. Le soir même, nous arrivions à Sanac où j'avais fait préparer pour l'enfant une chambre communiquant avec la mienne. Il ne pouvait être question, dans son état, de le mettre immédiatement dans un dortoir de sourds-muets ou d'aveugles.

— Comptiez-vous parmi vos trois cents pensionnaires, demanda le Président, d'autres sourds-muets-aveugles de naissance quand Jacques Vauthier arriva à votre Institution ?

— Non. Son prédécesseur direct, le dix-huitième élève de ce genre, dont j'avais terminé l'éducation, nous avait quittés six mois plus tôt pour devenir aide-menuisier dans une entreprise où j'avais réussi à le placer. Il valait mieux d'ailleurs que le petit Jacques fût le seul sourd-muet-aveugle pour progresser rapidement. Je préférerai, comme je l'avais fait pour les dix-huit cas précédents qui m'avaient permis d'acquérir une grande pratique, m'occuper personnellement de Jacques. Je décidai de commencer dès le lendemain matin lorsqu'il aurait bien dormi.

— J'estime indispensable, déclara l'avocat général Berthier, que le témoin explique à la Cour les différents stades de cette éducation qui fit de la petite brute amorphe qu'était Jacques Vauthier à dix ans un homme normal doté de toutes ses facultés intellectuelles ?

Messieurs les Jurés cesse-

ront de se méprendre sur sa véritable personnalité cachée sous une apparence physique assez trompeuse.

— La Cour se range à l'avis de M. l'avocat général. Nous vous écoutons, monsieur Rodelec...

« — Pendant cette première nuit passée par Jacques sous le toit de notre Institution, commença le vieillard, je consacrai mon temps à la prière et à la méditation qui seraient mes deux soutiens dans le rude combat qu'il me faudrait livrer dès l'aube suivante. J'implorai d'abord la Vierge de Bon Secours. Ne nous vient-elle pas toujours en aide, à nous autres Bretons, dans les cas désespérés ? Ce fut elle qui

m'éclaira...

J'hésitais encore sur le choix de la méthode qu'il me faudrait employer pour commencer l'éducation de la jeune brute. Jacques était-il vraiment intelligent, comme l'avait affirmé, avec son bon cœur, la gentille Solange? Ou bien n'était-ce qu'un enfant à la compréhension moyenne? L'intelligence encore engourdie se montrerait-elle active, désireuse de sortir de sa nuit, ou, au contraire, passive, prête à tout enregistrer par routine? Le seul moyen de le savoir était d'utiliser les quelques éléments que la tendresse de la fillette avait déjà employés comme trait d'union entre elle et Jacques : la poupée, un œuf, une cuiller, une assiette, un verre... Et il me faudrait procéder en allant progressivement, presque à tâtons, du connu à l'inconnu... Je savais que chaque enfant, longtemps avant qu'on lui enseignât l'alphabet et les premiers rudiments de grammaire, pénètre le sens général d'une phrase qu'il serait encore incapable d'articuler ou d'analyser en détail mais dont il saisit la portée grâce à une habitude d'oreille et d'observation physionomique... grâce aussi, peut-être, à la mystérieuse intui- **LES TEMOINS A DECHARGE**

lion que l'on apporte avec soi dans la vie avec les premiers vagissements.

Chez le petit Jacques, ce serait la main qui, une fois exercée, deviendrait en même temps l'oreille et le regard qui emmagasinent le langage total, le gosier et la bouche qui finissent par le reproduire... J'allais faire le guet et tendre mon âme pendant des semaines, des mois, des années peut-être pour fouiller cette léthargie à la recherche de l'intelligence ensevelie qui errait au hasard, au milieu d'une écrasante conspiration d'ombre et de silence, loin de tous les rayons, de tous les rires, de tous les pleurs, de tous les chants, loin de la vie.

Le réveil, le lendemain matin, fut normal. Les premières difficultés commencèrent avec la toilette matinale que je dus imposer de force à Jacques : il sentait bien que ce n'étaient pas les mêmes mains qui le savonnaient, le débarbouillaient, le peignaient.

De rage il renversa plusieurs fois la cuvette et se roula sur le plancher. Après chacune de ces crises je l'aidais à se relever et remplissais à nouveau la cuvette en m'efforçant de ne pas faire preuve d'impatience : la lutte sourde entre nos deux volontés, dont l'une voulait suppléer aux défaillances de l'autre, venait de commencer. Elle ne devait plus cesser jusqu'à ma victoire totale.



Plus cette première toilette serait difficile, plus celle du lendemain deviendrait aisée et celle du surlendemain banale. Tout, dans l'éducation du petit Jacques, se résumerait à une répétition méthodique des moindres actes de la vie courante. Et chacun de ces combats me permettrait de découvrir quelques traits du caractère de mon étrange élève. Certes, ce ne seraient au début que de très vagues indications — tantôt un cri rauque, tantôt une grimace du visage, le plus souvent un geste désordonné de brute — mais l'expérience de mes élèves précédents m'avait appris à utiliser les moindres indices.

... Ce fut elle qui me donna l'idée de maintenir, pendant quelques secondes, la main droite de Jacques sous le jet d'eau froide qui tombait du robinet dans la cuvette tout en exerçant une pression très nette sur la paume de sa petite main glacée. Je renouvelais dix fois de suite cette expérience en maintenant sous l'eau le bras qui se raidissait. Les larmes commencèrent à couler des paupières toujours baissées : ce furent les premières que je vis jaillir des yeux éteints... J'ai aimé ces larmes... N'étaient-elles pas la plus pure expression de la vie qui ne demandait qu'à s'extérioriser ? Jacques se calma : il se résignait à subir la sensation désagréable du liquide froid. J'attirai aussitôt à moi sa main que j'appliquai contre ma propre joue : l'enfant découvrit par contraste le bienfait de la chaleur. La sensation du *froid* et du *chaud* s'ancrait en lui.

Sa main, toujours guidée par la mienne, tâtait maintenant le contour de la cuvette pendant que j'imprimais dans la paume inerte et prête à tout recevoir un autre signe caractéristique, très différent du premier... Soudain mon élève pâlit, puis rougit, avant de s'immobiliser dans une extase suprême. Le brouillard insondable s'était déchiré : il avait trouvé ! Du fond du néant, une clarté subite venait d'éblouir sa conscience endormie en lui faisant comprendre que chacun des deux signes nouveaux, qui avaient été imprimés dans la paume de sa main droite, correspondait à chacun des objets qu'il avait palpés : le liquide froid et le métal de la cuvette. Il acquérait d'un seul coup la notion essentielle du *contenu* et du

*contenant*.

Confusément aussi il sentait qu'il pourrait à l'avenir demander, obtenir, écouter, comprendre par un échange de signes systématiques avec l'Inconnu que j'étais encore pour lui et qui le frôlait sans cesse... Il s'évadait enfin du petit monde trop réduit inventé par la sollicitude de Solange et se réduisant à quelques aliments préférés ou à une poupée de chiffon.

Ivre de joie brutale, Jacques se mit à toucher à tout dans la chambre : à la table qui supportait la cuvette, aux serviettes dont certaines parties étaient sèches et d'autres humides, au savon qui lui glissait entre les doigts, à l'éponge qu'il pressait avec fièvre pour faire jaillir le liquide froid... Instinctivement il porta chaque objet à son visage pour le sentir, le humer, le respirer, s'imprégner de son odeur particulière... Il mordit tour à tour dans l'éponge et dans le morceau de savon en faisant une grimace : ce savon n'était pas bon à manger ! Je le laissai faire à sa guise pendant de longues minutes qui compensaient ses dix années de ténèbres passées. J'étais le témoin de l'extraordinaire miracle : les trois sens, qui serviraient à faire l'éducation complète de Jacques, commençaient à se combiner pour aider le cerveau à comprendre. Successivement l'odorat et le goût étaient venus au secours du toucher. Tout cela s'était fait le plus simplement du monde : il me suffisait d'observer les gestes, tour à tour désordonnés et mécaniques de l'enfant pour voir que chaque objet était déjà palpé par les doigts fébriles, respiré par les narines frémissantes et goûté par les lèvres gourmandes de savoir.

Le masque lui-même qui, jusqu'à cette minute, était resté hermétiquement clos, semblait réclamer le nom des objets ? Jacques tenait la clef qui allait lui ouvrir les portes de l'entendement. J'avais main-tenant la preuve que son intelligence était vive : le bon cœur de la petite Solange ne s'était pas trompé. Une, deux, trois heures s'écoulèrent, riches de vie nouvelle, pendant lesquelles je m'ingéniai à lui faire palper, respirer, sentir les objets déjà familiers d'une façon méthodique en leur donnant, sur ses mains avides, une dénomination tactile... Des mains qui étaient moites... Sa respiration était haletante. Je compris qu'il ne fallait pas trop insister pour cette première leçon, sinon le cerveau encore frêle ne supporterait pas le choc. Le lendemain je recommencerais avec les mêmes objets de toilette familiers, auxquels j'essayerais d'en ajouter d'autres.

En attendant, j'estimai qu'il fallait remplir d'air frais les poumons de Jacques et l'obliger à remuer. Le prodigieux travail cérébral qu'il venait d'accomplir en quelques heures nécessitait une détente physique réparatrice. Je l'emmenai dans le parc de l'Institution et, là, je lui fis suivre des itinéraires tracés à l'avance.

Pour cela j'avais fait relier entre eux, par des cordes, certains arbres. Jacques n'avait plus qu'à longer ces cordes d'arbres en arbres qui lui servaient de points de repère. Trois jours plus tard, grâce à ce procédé, il pouvait déjà se promener seul. C'est ainsi qu'il apprit la notion de l'espace. Il comprit très vite le sens du mot «

*mouvement* » et découvrit que ses jambes n'agissaient que sous le contrôle de sa volonté.

Naturellement, je restais près de lui pendant ces promenades pour le garder d'un accident, mais j'évitais de l'orienter : je le laissais faire. Dès qu'il connut par cœur un premier parcours dans le parc, j'en trouvai un autre en déplaçant les cordes. Il ne fallait pas non plus qu'il s'habitât trop à un itinéraire déterminé.

Lorsque j'eus dressé Jacques à désigner chaque objet courant par un signe mimique, je l'ai traité uniquement en sourd-muet en lui apprenant l'alphabet dactylologique appliqué sur son épiderme et dont se sert actuellement l'interprète qui lui transmet mes paroles... Ensuite je ne l'ai traité qu'en simple aveugle avec l'enseignement de l'alphabet Braille qui lui a permis de lire. Mais il ne savait encore que reconnaître et désigner des objets concrets ou des actions matérielles ; pour pouvoir m'adresser directement à son cœur et à son âme, il était indispensable de lui inculquer quelques notions essentielles.

Je commençai par celle de *grandeur* en lui faisant tâter avec soin deux de ses compagnons : un grand et un petit. Je n'avais plus qu'à poursuivre mes efforts dans cet ordre d'idées. Un soir où un chemineau s'était présenté à l'Institution pour réclamer le gîte et un quignon, je conduisis moi-même le nouveau-venu près de Jacques pour faire tâter à mon élève les vêtements déchirés et les souliers éculés du malheureux. L'expérience fut cruelle mais nécessaire. Jacques marqua une très nette répulsion pour ce premier contact direct avec la misère. Quelques instants plus tard, je lui fis palper les vêtements soignés, le linge fin, le bracelet-montre et les souliers neufs du docteur Dervaux, le médecin de l'Institution. Jacques déclara aussitôt en langage mimique : « Je ne veux pas être pauvre ! Je n'aime pas les mendiants ! »... « Tu n'as pas le droit de dire ça, répondis-je en lui parlant à la main ».

M'aimes-tu un peu ?

Une expression de tendresse infinie illumina son visage. « Tu m'aimes, continuai-je, et cependant je suis pauvre, moi aussi ! »

Jacques comprit alors qu'il n'était pas déshonorant d'aimer les pauvres et acquit en même temps la notion de *richesse* et de

*pauvreté*. Je profitai de ses excellentes dispositions pour prendre ses mains et les appliquer contre mon propre visage. Après avoir palpé longuement mes rides, il fit une comparaison avec son jeune visage

rayonnant de fraîcheur. Je lui expliquai qu'un jour viendrait où lui aussi, Jacques, aurait des rides : l'idée de *vieillesse* venait de pénétrer à son tour dans son cerveau. La révolte fut spontanée : il déclara qu'il n'en serait pas ainsi, qu'il entendait toujours rester jeune et que sa peau n'aurait jamais de rides ! J'eus un mal infini à lui faire comprendre que tout homme vieillissait et qu'il s'apercevrait lui-même que la vieillesse n'était pas triste si elle savait s'entourer de jeunesse. La seule véritable jeunesse n'est-elle pas celle que nous portons dans notre cœur ?

Quelques jours plus tard, Jacques se promenait dans le parc en longeant les cordes sous ma surveillance quand j'eus l'idée de lui suggérer une autre notion indispensable : celle de l'avenir. Les explications auraient été malaisées malgré tous mes efforts si, pour la première fois, l'enfant ne m'avait devancé en accomplissant un geste très simple qui prouvait qu'il avait parfaitement compris : les bras tendus en avant, délaissant volontairement l'itinéraire jalonné par les arbres, il marcha rapidement devant moi après avoir trouvé en lui-même l'éternelle comparaison de la vie avec une route, illustrée par Bossuet. Ce fut au retour de cette marche exaltante, lui ouvrant des perspectives infinies, que Jacques eut un premier contact avec *la mort*. Je l'estimais suffisamment armé pour comprendre cette pénible idée, maintenant qu'il savait ce qu'était l'avenir.

Frère Anselme, l'économe de l'Institution, venait de mourir dans la paix de Notre-Seigneur après avoir passé cinquante années de son existence au service de notre Institution. Jacques s'était beaucoup attaché à Frère Anselme qui glissait dans ses poches des tablettes de chocolat à chaque fois qu'il venait le voir. Je commençai par parler doucement du mort à mon élève en lui expliquant qu'il s'était couché pour toujours, qu'il ne se lèverait plus, qu'il ne marcherait plus et qu'il ne pourrait plus lui distribuer des tablettes de chocolat. « Alors, qui m'en donnera ? » me demanda Jacques avec inquiétude. Je lui proposai d'aller auprès du mort.

Lorsqu'il le toucha, étendu, il fut saisi par le froid du cadavre. En apprenant qu'il mourrait, lui aussi, et que son corps serait aussi froid que celui de Frère Anselme, il se révolta encore une fois : il était secoué par des sanglots devant la découverte monstrueuse. Je lui expliquai que je mourrais moi aussi et que je ne craignais pas la mort. Mais il ne fallait pas laisser ancrée dans son cerveau une idée aussi matérielle et incomplète de la mort : pour cela je devais lui faire comprendre l'existence de *l'âme*...

Ce fut la présence invisible, mais toujours vivante dans le cœur de

Jacques, de Solange qui servit à déclancher le mécanisme qui conduirait la jeune intelligence vers les sphères les plus abstraites.

Je lui demandai : « Tu aimes bien Solange ? Mais avec quoi l'aimes-tu ? Avec tes mains ? Avec tes pieds ? Avec ta tête ? »

Jacques répondit en hochant négativement la tête à chacune des questions. « Tu as raison, mon petit Jacques. C'est quelque chose en toi qui aime Solange... Ce quelque chose qui aime est emprisonné dans ton corps, mais ce n'est pas ton corps qui, sans ce « quelque chose », serait inerte : cela s'appelle l'âme, et, au moment de la mort, le corps et l'âme se séparent. Quand Frère Anselme est mort, tu as tâté son corps qui était glacé parce que son âme l'avait quitté... Elle était partie ailleurs... C'était son âme qui t'aimait et non son corps, elle vit toujours et elle continue à t'aimer... » Ainsi commença à naître dans l'esprit de Jacques la difficile notion des êtres immatériels et de l'immortalité de l'âme. Il ne me restait plus qu'à l'élever jusqu'au point culminant, à l'aboutissement de toute éducation progressive : Dieu. Pour y parvenir, je me servis de l'auxiliaire le plus puissant et le plus généreux que les hommes connaissent : le soleil.

Astre dispensateur de vie et de renouveau, dont les rayons bienfaisants pénètrent dans les coins les plus obscurs, et parviennent à égayer les appartements sombres, à caresser même le visage du petit Jacques lorsqu'il paraissait encore fermé à la lumière... Soleil que mon élève aimait pour sa chaleur avec la même intensité qu'il mettait à détester la mort qui n'apportait avec elle que le froid... A chaque fois que j'avais emmené Jacques en promenade, j'avais pu constater à quel degré il appréciait les chauds effluves de l'astre-roi. Il tendait ses mains vers l'endroit d'où la chaleur lui paraissait venir et essayait parfois, dans le parc, de grimper aux arbres uniquement pour se rapprocher de ce- soleil et l'atteindre.

Un jour où il avait couru dans un champ et revenait vers moi, ruisselant, heureux, le visage hâlé, l'épiderme imbibé de soleil, débordant d'admiration enfantine et de reconnaissance pour l'astre qui venait de lui offrir ce bain de jouvence, je lui demandai : «

Jacques, qui est-ce qui a fait le soleil ? Serait-ce le menuisier ? » «

Non, me répon- dit-il, c'est le boulanger ! » Il rapprochait naïvement dans son cerveau où tant de notions neuves ce bouscullaient, la chaleur solaire de celle du four où le pain se dorait. Je lui fis remarquer que le boulanger ne pouvait pas faire le soleil... que : était au-dessus de ses possibilités... que le boulanger n'était qu'un homme, comme lui et moi,

qui connaissait simplement l'art de pétrir la farine... « Celui qui a fait le soleil, Jacques, est plus grand, plus fort que le boulanger et que nous, plus savant que tout le monde... » Jacques m'écou- tait, ébloui. Je pus lui raconter la création, lui décrire le ciel admirable avec les étoiles et la lune.

Peu à peu, je continuais ma leçon. Il connut bientôt par cœur les principaux passages de l'Histoire Sainte qui l'enthousiasma comme tous les enfants. Le récit de la Passion succéda à l'Ancien Testament : Jacques était très ému, et, comme la notion du temps était encore en lui assez imprécise, il me demanda avec inquiétude :

« Est-ce que papa était parmi les méchants qui ont tué Jésus ? » «

Non, mon enfant. Ton père, comme toi et comme nous tous, fait partie de ceux pour lesquels Jésus s'est fait Rédempteur... » Je profitai de cette allusion à son père pour développer chez lui la notion encore assez confuse de sa *famille*. Je lui fis comprendre qu'il avait aussi une *maman* qu'il devait aimer de tout son cœur et respecter. Plusieurs fois, il manifesta son étonnement de ne pas voir plus souvent les siens et spécialement sa mère. Je ne pouvais que lui répondre « Elle viendra bientôt... » Elle vint en effet au bout d'une année. Malheureusement cette entrevue, sur laquelle j'avais fondé beaucoup d'espoirs, fut navrante... »

— Mme Vauthier nous en a fait elle-même le récit à cette barre, dit le président Legris.

Yvon Rodelec parut surpris par cette nouvelle et hocha la tête avant de dire lentement :

— Ce que Mme Vauthier n'a sans doute jamais su est que son fils a voulu se suicider après s'être enfui du parloir où elle avait essayé vainement de le retenir dans ses bras...

— Expliquez-vous, monsieur Rodelec, demanda le Président.

— Les détails ont peu d'importance : Jacques, qui s'était réfugié dans le grenier du bâtiment central de l'Institution, s'est jeté dans le vide quand il a compris que je l'avais rejoint dans sa cachette. Par bonheur, il tomba sur une meule de foin qui amortit sa chute. Ce ne fut que plusieurs jours plus tard que je finis par lui arracher la raison qui avait motivé son acte. Il me dit : « Je croyais que vous veniez me rechercher pour me mettre à nouveau dans les bras de cette femme... j'aime mieux mourir que de la revoir ! Vous avez beau me dire qu'elle est ma mère, je sais qu'elle ne m'aime pas. Elle ne m'a jamais aimé ! Je l'ai

reconnue à son odeur. Elle ne s'occupait pas de moi quand j'habitais chez elle. Personne ne m'aimait là-bas, à part Solange. » Je pensais longuement à ce drame familial... Ma conclusion fut que les choses s'atténueraient au fur et à mesure que Jacques grandirait et qu'il était préférable de laisser faire le temps.

Je raisonnai quand même Jacques qui m'écouta et fit un sérieux effort pour mieux accueillir sa maman lorsqu'elle revint le voir une année plus tard. Mais je compris, pendant cette seconde entrevue, que mon élève n'aimerait jamais sa mère ni aucun membre de sa famille. Longtemps je suis resté perplexe en me demandant quelle pouvait être la cause profonde de ce ressentiment ?

— Et vous avez trouvé ? demanda avec scepticisme l'avocat général.

— je crois que oui... Quand j'étais venu chercher Jacques à Paris, je n'avais pas été sans remarquer que son départ pour Sanac était un véritable soulagement pour toute sa famille proche y compris. Il faut bien le dire, sa maman... J'en éprouvai une grande peine et je compris que ce serait à moi de créer pour le pauvre enfant une nouvelle famille à Sanac où il se sentirait aimé et entouré par notre communauté.

Après la seconde visite de Mme Vauthier à Sanac, estimai plus raisonnable d'espacer les entrevues entre la mère et l'enfant. Ai-je eu tort ? Je ne le pense pas. Si j'avais trop insisté on aurait pu craindre le pire et Jacques n'aurait plus eu confiance en moi, ni en personne. Or il fallait absolument qu'il eût *confiance* pour continuer à progresser. »

— Jacques Vauthier était-il bon camarade avec ses autres pensionnaires ?

— Excellent camarade. Au début de son séjour à Sanac il fut tout de suite aimé pour sa gentillesse. Au bout de quelques mois, on finit par l'admirer pour l'extraordinaire ardeur qu'il mettait à s'instruire.

— N'a-t-il pas eu, parmi ses camarades, l'un d'eux, Jean Dony qui s'est plus particulièrement occupé de lui ? demanda l'avocat général.

— En effet. Je choisis intentionnellement Jean Dony, qui n'était qu'aveugle, pour veiller sur Jacques. Mon choix fut judicieux : les deux jeunes gens devinrent une paire d'amis inséparables pendant plusieurs années...

— Jusqu'à l'arrivée de Solange Duval à Sanac ! insinua l'avocat

général.

— Quand Jacques fut en âge de passer ses examens, j'ai pensé que Solange Duval serait pour lui une meilleure collaboratrice.

Tout en ayant de réelles qualités, Jean Dony était assez exclusif dans ses amitiés : il prit ombrage de l'arrivée de cette jeune fille dans l'existence de Jacques. Il eut tort. Je lui fis comprendre que ce ne serait pas lui qui pourrait continuer à s'occuper toujours de son cadet : Jean devait en effet nous quitter quelques mois plus tard pour rejoindre son poste d'organiste à la cathédrale d'Albi où il est encore. Solange Duval serait sa remplaçante. Jean Dony comprit très bien mes arguments et prouva qu'il était sans rancune le jour du mariage de Jacques avec Solange : il nous fit en effet la surprise de revenir exprès d'Albi pour tenir l'orgue de notre chapelle pendant la cérémonie.

— Le témoin peut-il nous dire, demanda l'avocat général Berthier, à quel mobile il a obéi en faisant venir Solange Duval et sa mère à Sanac ?

— Je n'ai obéi à aucun mobile, répondit avec simplicité Yvon Rodelec, mais à une nécessité. L'éducation de Jacques aurait été incomplète s'il n'avait pas senti près de lui une forme de tendresse qui est l'amour poussé jusqu'à l'abnégation totale. Il fallait donner à cet enfant exceptionnellement sensible la notion complète *d'Amour*

: amour du prochain et amour de lui-même qui lui permettrait d'acquérir la véritable dignité humaine. Seule, Solange Duval pouvait cristalliser dans son esprit toutes les tendresses. Plus je réfléchissais sur le cas étrange de ces deux enfants, plus j'acquerrais la certitude que mon dix-neuvième sourd-muet-aveugle n'était pas destiné à mener plus tard la vie solitaire de ses dix-huit prédécesseurs. Le docteur Dervaux, le médecin de notre Institution que je consultai, fut de mon avis. Ne valait-il pas mieux, chez ce petit Jacques, laisser faire la nature avec ses bouillonnements, ses aspirations, ses appétits, ses désirs charnels même ? Nulle loi divine n'interdisait à Jacques de faire un jour œuvre de chair. L'homme n'a pas été créé pour vivre seul, à moins que le Ciel ne l'ait choisi, de toute éternité, pour assurer le salut des âmes. N'était-ce pas la Providence qui, dans sa sagesse infinie, avait placé Solange sur la route de l'infirme ?

Chaque semaine, Solange écrivait à Jacques : ces lettres, que je lisais attentivement et auxquelles je répondais pour mon élève encore incapable de le faire, s'accumulèrent dans un tiroir de mon bureau. Un jour enfin je pus les donner à Jacques qui les lut avidement après que



je les eus transcrites en Braille. Mais mon élève n'était pas le seul à avoir progressé. Solange, devenue une grande jeune fille, écrivait maintenant d'une façon tout à fait charmante. Les leçons que je lui faisais donner à Paris, avec l'accord de sa mère, par une Sœur de la Sagesse, portaient leurs fruits. Lorsqu'elle atteindrait sa majorité, Solange Duval posséderait la solide instruction qui lui serait indispensable pour aider utilement Jacques. Car j'étais certain maintenant que mon élève ne pourrait jamais vivre seul et qu'il fallait constamment près de lui une compagne attentive. Je m'étais donc préoccupé de faire préparer cette compagne par Sœur Marie de la Miséricorde qui correspondait régulièrement avec moi pour me faire part des progrès accomplis à Paris par sa jeune élève.

j'avais bien recommandé à Sœur Marie d'éviter que la jeune fille, fine et sensible, pût se douter que nous caressions pour elle un vaste projet d'avenir ni surtout que nous avions décelé, à travers ses lettres, le sentiment très pur qui ne faisait que croître dans son cœur à l'égard de Jacques. Nous estimions, Sœur Marie et moi, que seule la Providence se chargerait de brusquer les choses quand le moment serait venu. Solange et Jacques étaient encore trop jeunes : il faudrait attendre leur majorité. Celle de Solange viendrait la première et quand Jacques atteindrait sa vingt et unième année, la jeune fille en aurait déjà vingt-quatre. Cela ne me déplaisait pas : il était bon que la compagne fût l'aînée, ne serait-ce pas elle qui mènerait la barque du ménage ?

Donc, en lisant et relisant les lettres que je transcrivais en Braille, Jacques découvrait le cœur de la jeune fille qui lui avait appris à réclamer autrefois ses plats préférés et lui avait fait cadeau de Flanelle. « Quand viendra-t-elle ? » me demandait-il inlassablement. Aussi lorsque j'appris, de la bouche même de Mme Vauthier, qu'elle n'avait plus les moyens de conserver à son service sa bonne Mélanie et sa fille Solange, j'écrivis à Mme Duval pour lui offrir du travail à l'Institution : elle s'occuperait de la lingerie, et sa fille, déjà âgée de vingt ans et parfaitement instruite remplacerait Jean Dony auprès de Jacques. Mme Duval accepta d'enthousiasme.

Un mois plus tard mon élève avait enfin auprès de lui celle qu'il attendait depuis si longtemps et qui, dans son esprit, ne devait plus le quitter. Me suis-je trompé en agissant ainsi ? Je ne le crois pas. »

— Vous estimez donc, demanda le président Le-gris, que Solange Duval était la compagne idéale d'un garçon accablé de la triple infirmité ?

— Elle était la seule compagne possible. Mais pourquoi parler au passé

? Solange Vauthier est toujours la compagne idéale pour son mari...

— Lui seul pourrait nous le dire ! déclara l'avocat général Berthier. Malheureusement l'attitude prise par l'accusé vis-à-vis de sa femme depuis l'instant du crime semblerait plutôt démontrer que Mme Solange Vauthier n'a plus toute la confiance de son époux...

— La défense ne reconnaît pas le droit au Ministère Public, s'écria Victor Deliot, de faire cette remarque qui ne repose sur rien de précis. Jusqu'à preuve du contraire, nous affirmons que l'harmonie et la bonne entente n'ont jamais cessé de régner dans le ménage Vauthier.

— Alors comment la défense explique-t-elle, demanda l'avocat général de plus en plus acerbe, que l'accusé ait refusé obstinément de recevoir la visite de sa femme depuis son incarcération ?

— L'accusé n'a voulu voir personne : pas plus sa mère que sa femme. Ce serait plutôt là une preuve de dignité courageuse, répondit Victor Deliot.

— Je crains, Messieurs, remarqua le Président, que nous ne nous égarions... Pouvez-vous nous dire, monsieur Rodelec, à quelle date et en quelles circonstances se décida le mariage ?

— Quand mon élève eut vingt-deux ans et Solange Duval vingt-cinq. Jacques ne pouvait plus se passer de Solange qui l'avait aidé à parfaire ses études de lettres et avait accumulé les documents qui lui avaient permis d'écrire son roman *L'Isolé*. Après la parution de cet ouvrage, Jacques Vauthier fut célèbre du jour au lendemain : la presse s'intéressa à son cas et, par contre-coup, à toute notre Institution. L'Amérique elle-même, avec sa générosité habituelle, voulut connaître l'étrange auteur de ce livre. Mais il m'était impossible d'accompagner mon élève aux Etats-Unis pendant la tournée de conférences qu'il devait y faire. Des tâches plus

urgentes nécessitaient ma présence à Sanac. Je savais cependant que cette tournée de conférences faites par mon élève révélerait notre œuvre au Grand Public, nous procurerait peut-être les sub-sides dont nous avons besoin et ferait rayonner aussi la méthode française,

pas

assez

connue,

de

l'éducation

des

sourds-muets-aveugles de naissance. Je dois dire qu'un représentant du Ministère de l'Education Nationale fit spécialement le voyage de Paris à Sanac pour m'affirmer que le Gouvernement verrait d'un très bon œil cette tournée de conférences aux Etats-Unis et qu'il faciliterait le voyage. Avais-je le droit de refuser ? Enfin, Jacques avait envie de partir. Un seul point le chagrinait : être séparé de Solange. A moins que... Ce fut lui-même qui me fit part de son désir ardent de l'épouser. Je lui conseillai de bien réfléchir. Il me répondit que, depuis cinq années que Solange était auprès de lui, il avait eu tout le temps de le faire.

Je n'avais plus qu'à m'incliner, et j'acceptai, sur sa demande expresse, de me faire le messager de Jacques auprès de celle qu'il souhaitait pour compagne.

— Quelle fut la première réaction de Solange Duval ? demanda le Président.

— Je la sentis à la fois bouleversée de joie et un peu inquiète aussi. Je la rassurai en lui faisant valoir qu'au fond elle et Jacques s'étaient aimés dès leur plus tendre enfance. Trois mois après, le premier mariage d'un sourd-muet-aveugle de naissance avait lieu dans notre chapelle : ce fut pour notre communauté la plus belle cérémonie du monde. Nous vîmes Jacques « notre petit Jacques »

que nous avions accueilli douze années plus tôt à l'état presque bestial, sortir de la chapelle, souriant, rayonnant, avec à son bras celle qui lui apporterait désormais dans la vie le secours de ses yeux lumineux, de ses oreilles délicates, de sa voix harmonieuse et aussi

— pourquoi ne pas le dire ? — de ses deux bras de femme qui sauraient tour à tour le protéger contre les difficultés de la vie et lui prodiguer les caresses dont il avait toujours été privé.

— Le jeune couple a-t-il quitté immédiatement l'Institution ?

demanda le Président.

— Le soir même pour entreprendre un voyage de noces à Lourdes où Jacques avait fait le vœu d'aller remercier la Vierge miraculeuse si

Solange

consentait à l'épouser. N'était-ce pas un peu un miracle ?

— Combien de fois avez-vous revu Jacques Vauthier et sa femme depuis le mariage ?

— Une seule fois, à leur retour de voyage de noces. Ils passèrent par Sanac avant de rejoindre le Havre où ils allaient s'embarquer.

— Vous semblaient-ils parfaitement heureux ?

Yvon Rodelec marqua une très légère hésitation,

qui n'échappa pas à Victor Deliot, avant de répondre :

— Oui... Evidemment, la jeune femme me fit part de certaines difficultés d'ordre intime qu'il lui fallait surmonter... Je lui conseillai la patience en lui faisant valoir qu'une union durable demandait parfois du temps pour être scellée... J'eus la satisfaction de recevoir, un mois plus tard, une longue lettre de New-York où Solange m'écrivait que j'avais eu raison et qu'elle était heureuse.

— Le témoin a-t-il conservé cette lettre ? demanda l'avocat général Berthier.

— Je pense l'avoir à Sanac, répondit Yvon Rodelec.

—

En somme, lui demanda le Président, c'est la première fois que vous revoyez votre ancien élève depuis cinq années ?

— Oui, monsieur le Président.

— Pouvez-vous maintenant vous tourner vers lui, continua le Président, et l'observer attentivement ? A-t-il changé depuis la dernière fois où vous l'avez vu ?

Le vieillard fit un effort sur lui-même pour accomplir le geste que la Cour lui demandait. Après avoir dévisagé longuement l'accusé, assis dans le box entre les gendarmes, il répondit d'une voix sourde :

— Il a beaucoup changé, en effet...

Il y eut un moment de stupeur.

— Que voulez-vous dire ?

Yvon Rodelec ne répondit pas tout de suite et quitta la barre des témoins pour s'approcher du banc de la défense où l'interprète, debout, continuait à transmettre sur les mains de l'accusé, toujours, appuyées sur le rebord du box, les moindres paroles prononcées dans la salle. Arrivé devant Jacques, son éducateur se retourna pour demander au Président :

— La Cour m'autorise-t-elle à poser directement moi-même une seule question à mon ancien élève ?

— La Cour vous y autorise, monsieur Rodelec, à la condition que vous disiez de vive voix cette question avant de la poser en alphabet dactylologique à l'accusé.

— Voici ma question : « Jacques, mon enfant, dites-moi pourquoi vous ne voulez pas vous défendre ? »

— Vous pouvez poser cette question, déclara le Président.

Les doigts du vieillard touchèrent les phalanges de l'infirmes qui tressaillit à ce contact.

— Répond-il ? demanda le Président.

— Non, il pleure... répondit simplement Yvon Rodelec en revenant vers la barre.

Pour la première fois, les jurés voyaient couler des larmes sur le visage dont l'immobilité impassible s'était brusquement évanouie pour laisser apparaître une expression de douleur atroce.

— La Cour vous autorise à poser d'autres questions à l'accusé, monsieur Rodelec... dit le Président qui comprenait comme toute l'assistance que le vieillard en soutane était le premier dont la présence et le témoignage avaient réussi à toucher le cœur de Vauthier.

— Tous mes efforts seront inutiles, répondit avec tristesse le directeur de l'Institution de Sanac. Jacques se taira... Je le connais bien ! Ne croyez surtout pas que ce soit chez lui de l'orgueil. Je rains plutôt qu'il n'ait quelque chose à cacher que nous ne saurons jamais !

— Le témoin voudrait-il dire qu'il considère lui aussi l'accusé comme

coupable ? demanda l'avocat général.

Yvon Rodelec ne répondit pas. Une gêne envahit l'assistance.

Victor Deliot s'était déjà dressé au banc de la défense :

— Si M. Rodelec ne répond pas, monsieur l'avocat général, c'est uniquement parce qu'il cherche la cause profonde qui a déterminé depuis le drame du *De Grasse* l'attitude incompréhensible de Jacques Vauthier.

— La défense me permettra de lui faire remarquer, rétorqua l'avocat général, que le Ministère Public trouve au contraire que l'attitude de l'accusé a toujours été la même depuis l'heure du crime

! Un crime dont il s'est formellement reconnu l'auteur à plusieurs reprises sans chercher à s'en

disculper ! Qu'en pense son ancien maître ?

La voix d'Yvon Rodelec se fit alors entendre à nouveau avec une véhémence qu'elle n'avait pas encore eue jusqu'à cette minute pendant la longue déposition :

— Je pense que Jacques Vauthier subit en ce moment le calvaire d'un homme qui s'est accusé d'une faute qu'il n'a pas commise pour sauver la tête du véritable criminel qu'il doit être le seul à connaître... Et puisque la Cour me l'a demandé, je vais poser directement, sans grand espoir de succès d'ailleurs, à Jacques une deuxième question.

Il était à nouveau devant l'infirmier dont il avait saisi les deux mains et, pendant que ses longs doigts décharnés couraient sur les phalanges inertes, sa voix traduisait à haute voix pour la Cour :

— Jacques ! Réponds-moi : qui est l'assassin ? Je sens que tu le connais ! j'en suis sûr ! Ce n'est pas toi, mon enfant. Tu es incapable de commettre une action pareille. Tu ne peux pas me cacher la vérité, à moi ton maître... moi qui t'ai donné le moyen de comprendre et de t'exprimer ? Pourquoi ne révèles-tu pas le nom du coupable ? Parce qu'il t'est cher ? Parce que tu l'aimes ? Même si c'était ainsi, tu devrais dire son nom, toi qui as toujours été assoiffé de vérité ! C'est ton devoir : tu n'as pas le droit de te faire condamner puisque tu es innocent ! Pourquoi ce silence ? Aurais-tu peur ? Peur de quoi ? Peur de qui ? Ah, Jacques ! si tu savais le mal que tu me fais en ce moment !

Découragé, le vieillard revint lentement vers la barre en répétant

: — Il n'a pas tué, monsieur le Président ! Il faut faire l'impossible pour retrouver le vrai criminel !

—

Les affirmations du témoin sont certes dignes de commisération, dit sèchement l'avocat général Berthier.

Malheureusement M. Rodelec oublie que l'accusé a non seulement reconnu son meurtre mais qu'il l'a signé de ses propres empreintes !

— Même si l'on me montrait les preuves les plus accablantes, répondit le vieillard, je ne croirais pas à la culpabilité de Jacques !

— La Cour, interrompit le Président, sait que • ous êtes l'homme qui connaît le mieux l'accusé. Elle vous demande donc de répondre aux quelques questions suivantes. En votre âme et conscience, estimez-vous que Jacques Vauthier est innocent ?

— En mon âme et conscience, répondit avec force Yvon Rodelec, j'en suis sûr!

— Dans ce cas, pourriez-vous éclairer la Cour sur la personnalité du véritable criminel ?

— Comment le pourrais-je ? Je n'ai appris, comme tout le monde, la mort du jeune Américain, que par la lecture des journaux...

— Estimez-vous que, malgré son silence obstiné et son refus de répondre, l'accusé jouit de toutes ses facultés mentales ?

— j'en suis certain ! Seul un secret impénétrable pour nous tous l'oblige à se taire.

— Son intelligence, que vous avez formée pendant des années, est-elle vraiment exceptionnelle ?

— Jacques est l'un des cerveaux les mieux organisés que j'aie rencontrés au cours de ma longue existence.

—

La conclusion est donc simple : tout ce que fait Jacques Vauthier est voulu... Cinquième question : que pensez-vous de son roman *L'Isolé* ?

— Le même bien que tous ceux qui l'ont lu sans partialité, répondit avec douceur le vieillard.

— L'a-t-il écrit seul ou en collaboration ?

— Jacques a écrit son livre en Braille entière-

ment seul. Mon rôle s'est limité à en faire une scrupuleuse transcription en écriture ordinaire.

— Pensez-vous que cet ouvrage reflète les sentiments réels de son auteur ?

— Je le pense... et c'est l'une des raisons pour lesquelles je ne puis admettre qu'un homme qui a écrit des pages aussi sublimes sur la Charité ait pu, même un instant, avoir eu l'idée de nuire à son prochain...

— Parmi ces pages que le témoin qualifie de « sublimes », fit remarquer l'avocat général, il s'en trouve quelques-unes, consacrées à la propre famille de l'auteur, dont l'élévation d'esprit peut paraître assez douteuse au commun des lecteurs ?

— Je l'ai toujours déploré, avoua Yvon Rodelec. Mais les tentatives que j'ai faites auprès de Jacques pour l'inciter à supprimer certains passages de son ouvrage n'ont donné aucun résultat. Le très jeune auteur me répondait invariablement : « J'ai écrit et n'écirai jamais que ce que je pense, sinon je ne serais pas sincère avec moi-même... »

— La Cour vous remercie, monsieur Rodelec... et, avant de vous voir quitter cette salle d'audience, elle tient à reconnaître l'efficacité de l'œuvre généreuse que vous et vos collaborateurs accomplissez dans le silence de l'Institution de Sanac.

— J'aurais préféré, monsieur le Président, répondit d'une voix éteinte le vieillard, n'avoir jamais reçu ces félicitations dans une semblable enceinte et en de telles circonstances !

Yvon Rodelec se dirigea vers la sortie la tête basse, le dos voûté.

Ce dont l'excellent homme ne pouvait se rendre compte était l'effet que sa déposition, calme et mesurée, émouvante dans sa sincérité, venait de produire sur la Cour, les Jurés et toute l'assistance.

Les sentiments nouveaux qui animaient Danielle Geny étaient ceux de



la plupart des personnes présentes. Sans même l'avoir recherché, par son **bon** sens et sa noblesse, le directeur de l'Institution de Sanac avait projeté une lumière nouvelle sur la personnalité jusque-là assez obscure de l'accusé. le point culminant de sa longue intervention avait été l'instant où, en posant ses doigts sur les phalanges de l'infirme, Yvon Rodelec avait fait jaillir des larmes de ses yeux éteints. N'était-ce pas la révélation subite que cet être, que tout le monde considérait comme une brute, était capable de • émouvoir ? Le voile s'était déchiré d'un seul coup et Danielle pensait, comme beaucoup d'autres, qu'un homme fort qui pleure est capable d'avoir du cœur. Cette observation atténuait beaucoup aux yeux de la jeune fille l'aspect de ce muflle brutal où désormais s'affirmait un visage humain. Elle se persuadait que Vauthier était devenu presque beau dans ses larmes. Peut-être n'était-ce qu'une illusion? Pourtant, elle était certaine d'avoir remarqué à cette minute un rayonnement sur les rudes traits restés jusqu'alors impassibles. Elle avait éprouvé alors la sensation que l'infirme voyait et entendait mieux qu'un être normal, tellement son visage s'était soudain ouvert au monde extérieur...

Ce n'avait été d'ailleurs qu'une étincelle vite éteinte par la volonté de Vauthier qui avait retrouvé son masque de bestialité amorphe. Maintenant qu'elle le regardait à nouveau, Danielle se demandait si elle n'avait pas été, ainsi que toute la salle, le jouet d'une hallucination collective ? Mais non, la brute avait pleuré...

— Docteur Dervaux, dit le président Legris au nouveau témoin après l'habituel interrogatoire d'identité, nous savons que tout en soignant une importante clientèle à Limoges, vous remplissez également les fonctions de médecin attitré de l'Institution de Sanac où vous vous rendez trois fois par semaine pour donner vos soins aux élèves. C'est donc à vous qu'a incombé la charge de soigner Jacques Vauthier lorsque c'était nécessaire ?

— En effet. Mais je dois dire tout de suite à la Cour que Jacques Vauthier, dont la constitution physique est exceptionnelle ne fut presque jamais malade. Dès le lendemain de son arrivée à Sanac, je l'examinai minutieusement à l'infirmerie en présence de M.

Rodelec. L'état de santé de l'enfant était normal. Par la suite, il s'est étonnamment développé. Aussi M. Rodelec put-il pousser son éducation sans la moindre crainte d'accident : ce qu'il réussit à la perfection.

— Le **témoin estime que l'éducation donnée par M. Rodelec à**

Jacques Vauthier est une réussite ? demanda avec ironie l'avocat général Berthier.

« — Il faudrait être de bien mauvaise foi pour ne pas le reconnaître ! Et je suis là d'autant plus impartial, que, contrairement aux Frères de Saint- Gabriel, je n'ai jamais cru au miracle mais à la science. M. Rodelec a pu arracher progressivement Jacques Vauthier à son état d'infériorité physique en palliant aux déficiences de certains de ses sens par le développement intensif de ceux qui lui restaient et fonctionnaient normalement. J'ai toujours pensé, contrairement à M. Rodelec, que la bonté pouvait très bien exister sans qu'il fût nécessaire de la marquer d'une étiquette religieuse... Aussi, quelques jours après l'arrivée de Jacques Vauthier, profitai-je de ce que M. Rodelec me confia qu'il trouvait son nouvel élève très intelligent pour lui tenir à peu près ce langage : « Pourquoi n'essai- riez vous pas d'éduquer ce petit Jacques sans trop lui bourrer la cervelle d'Evangelies ?

Tenez-vous-en au système du laissez-faire, un peu à la manière de l'émil e de Jean-Jacques Rousseau. »

M. Rodelec me répondit que si j'avais charge du corps de Jacques Vauthier, lui s'occuperait de son âme. « A nous deux, conclut-il, nous ferons du bon travail. » Eh bien, je persiste à croire, en dépit des apparences actuelles qui se liguent contre nous, que M. Rodelec et moi avons fait d'excellent travail avec Jacques Vauthier ! »

— En somme, si la Cour comprend bien, constata l'avocat général, le témoin tient à partager avec M. Rodelec la responsabilité de l'éducation de Jacques Vauthier qui l'a conduit directement au crime ?

— Je me fais une gloire, répondit avec force le docteur Dervaux d'avoir collaboré avec un homme de la trempe d'Yvon Rodelec pendant des années pour améliorer le sort d'enfants malheureux et je proteste énergiquement contre l'affirmation tendant à faire croire que le crime dont on accuse, à tort ou à raison, l'un de ces enfants est l'aboutissement de l'éducation qu'il a reçue à Sanac !

C'est insensé ! Croyez-bien, Messieurs, que si ces petites brutes n'étaient pas recueillies et élevées par un Yvon Rodelec, elles deviendraient certainement un danger terrible et même un fléau pour la Société au fur et à mesure que leurs appétits et leurs désirs se développeraient dans le chaos d'une vie animale. Le monde entier devrait remercier les Yvon Rodelec ! Et j'affirme que s'il existe sur terre une école qui est l'opposé de celle du crime, c'est bien l'Institution de Sanac où la première règle est d'apprendre aux enfants

— La Cour, déclara le Président, a rendu tout à l'heure un hommage public à M. Rodelec pour lui prouver qu'elle ne mettait pas un seul instant en doute la qualité de son enseignement...

Puisque vous étiez le médecin attaché à l'Institution, pouvez-vous dire, docteur, à quoi vous attribuez certains réflexes inconsidérés de Jacques Vauthier tels que sa tentative de suicide après la première visite de sa mère ?

« — Cet incident me laissa longtemps perplexe. Après différentes conversations, M. Rodelec et moi tombâmes d'accord sur un point précis : cette fuite éperdue de l'enfant devant sa mère prouvait que sa répulsion — car c'en est une, sans aucun doute — date de ses toutes premières années. La patience admirable d'Yvon Rodelec était parvenue, après quelques mois de séjour à Sanac, à modifier ses sentiments. Malheureusement, dans son désir de bien faire, l'éducateur eut peut-être le tort de trop idéaliser dans le cerveau enfiévré de Jacques cette idée de « maman » ? Quand l'enfant pénétra dans le parloir où il allait prendre enfin contact avec cette maman merveilleuse qu'il s'imaginait, il courait presque vers un Etre Idéal. Mais, brusquement, lorsqu'il fut près de Mme Vauthier et put respirer son odeur, il changea, paraît-il, de visage. Sa mémoire venait de lui rappeler en une seconde que cette présence était celle qu'il détestait, son intelligence lui fit comprendre en même temps que cette femme abhorrée s'identifiait avec le concept idéal de mère que M. Rodelec avait réussi, non sans peine, à ancrer dans son cœur. Il fut bouleversé. Yvon Rodelec me confiait le soir même :

« C'est terrible, docteur ! Cet enfant est persuadé que je l'ai trompé en lui insufflant la notion idéale de quelqu'un qui ne l'était pas pour lui. Si ce doute que son jeune cerveau a maintenant à mon égard persistait, je ne pourrais plus rien en obtenir : il restera buté. Vous savez aussi bien que moi que l'on ne doit jamais tromper la confiance d'un enfant normal : à plus forte raison celle d'un infirme

! La base même de toute ma méthode est la confiance absolue de l'élève dans son maître. Vous voyez que le problème est grave : il faut m' aider, docteur. »

Je répondis que le mieux, puisqu'il était persuadé que Jacques n'aimerait jamais sa mère, était de trouver immédiatement un dérivatif puissant : pour cela il fallait créer une autre tendresse qui

remplacerait dans le cœur de l'enfant celle de la maman. M.

Rodelec m'avait souvent parlé de la petite Solange et des lettres qu'elle envoyait chaque semaine à Jacques. Selon Yvon Rodelec, Solange Duval résumait tout : la maman et peut-être aussi, pour plus tard la compagne. Il me rappela que je lui avais conseillé, le lendemain de l'arrivée de son nouvel élève, de ne pas trop lui farcir le cerveau d'Evangelies et il me dit avec une grande modestie qu'après avoir beaucoup réfléchi à ce problème, il avait décidé de suivre un peu mes conseils, qu'il voulait faire de Jacques un homme au sens complet du mot et qu'il comptait sur moi pour réussir. Je fus si heureux de voir ce saint homme prendre une décision en harmonie avec les lois naturelles, que je promis de l'aider de tout mon savoir. Je me penchai à mon tour avec une intense curiosité sur le jeune garçon qui devenait pour M. Rodelec et moi un sujet d'expérience morale et physique. Pendant que son éducateur lui inculquait toutes les notions essentielles, je veillai attentivement à son développement physique.

Très vite je pus constater que l'instinct sexuel jouerait chez lui un rôle prédominant. Jacques ne pourrait se passer de la femme... Je fis part de mes observations à M. Rodelec. Nous savions que la jeune fille ne pensait qu'à Jacques... pourquoi n'en aurait-il pas été de même du jeune homme ? Chez lui ce n'était encore qu'un désir inexprimé... Jacques savait par un enseignement des plus rudi-inentaires, que nous sommes contraints de donner à tous nos sourds-muets ou à nos aveugles vers la quatorzième année, ce qu'était la femme et l'acte de procréation mais, étant donnée sa triple infirmité, le problème restait infiniment délicat. La pieuse sérénité de M. Rodelec poussait cet excellent éducateur à croire que tout finissait par s'arranger dans l'union de deux êtres quand une puissance divine l'a voulu. Malheureusement j'étais mieux placé pour savoir que la maladresse d'un homme dans le premier contact physique avec une jeune fille vierge peut irrémédiablement gâcher une union ! Et il me fallait bien prévoir que, gêné par sa triple infirmité de naissance, Jacques commettrait toutes les maladresses.

Longtemps je restai inquiet à la pensée que Solange, la seule compagne que pourrait jamais trouver Jacques, allait jouer le rôle odieux pour elle de sujet d'expérience. Sa fraîcheur, sa pudeur ne risquaient-elles pas d'en souffrir atrocement ? La blessure serait-elle guérissable ensuite ? Un sentiment de répulsion pour l'infirme ne naîtrait-il pas instantanément du contact physique pour se transformer peu à peu en haine ? Le sentiment de tendresse serait-il assez fort pour contrebalancer l'autre ?

Que faire ? La seule solution — si choquant que cela puisse paraître — aurait été de faire connaître

Jacques d'autres femmes avant Solange... Mais là encore un obstacle se dressait. Même en ne tenant pas compte de la morale chrétienne, ne serait-ce pas jouer un jeu dangereux ? Ne serait-ce pas donner à Jacques le goût de la femme sans que celle-ci fût incarnée par une seule : Solange la compagne indispensable ?

N'était-il pas préférable d'ancrer fortement dans le cœur de l'infirmier l'idée que seule Solange pourrait satisfaire ses désirs

■ charnels ? Ceci offrait l'avantage de le river à la seule femme qui s'était montrée désireuse de s'occuper de lui avec tendresse et dévouement. La présence incessante de Solange serait pour Jacques une assurance de bonheur : et c'était surtout cela qui importait. Enfin Yvon Rodelec ne pouvait s'en tenir qu'à la morale chrétienne.

Je me souviendrai toujours de l'arrivée de la jeune fille à Sanac.

L'entrevue eut lieu, en notre présence, dans le parloir. Dès que Solange y eut pénétré, elle s'arrêta comme pétrifiée par la vue de ce Jacques qu'elle avait connu enfant et qui se révélait à elle sous son aspect d'homme. Elle était toute pâleur et toute blondeur. Ce fut Jacques qui fit les premiers pas : il s'avança lentement vers elle comme attiré par une force mystérieuse. Quand il fut tout près, il s'arrêta pour respirer longuement : il me confia plus tard qu'à cette minute inoubliable de sa vie, il avait retrouvé « l'odeur de Solange », l'odeur qu'il aimait tant autrefois lorsqu'il végétait dans la petite chambre de l'appartement parisien, l'odeur qui avait toujours contrasté pour lui avec celle détestée de sa mère... Aussi, quelle différence dans l'accueil ! Au lieu de s'enfuir, il avança les mains et commença à effleurer avec douceur les contours du visage déjà aimé... Solange, immobile comme une statue, osait à peine respirer pendant cet examen. Brusquement, les mains de l'infirmier saisirent celles de la jeune fille : les doigts rudes du garçon coururent glou-tonnement sur les phalanges diaphanes. Ils lui parlaient avec une volubilité digitale prodigieuse pour lui dire enfin directement tout ce que Jacques avait renfermé depuis des années dans son cœur.

Ce que furent ces premiers mots d'amour, Yvon Rodelec et moi-même ne le sûmes jamais. Cependant le contact était pris pour la vie.

La présence incessante de cette jeune fille auprès de Jacques pendant cinq années m'obligea à initier ce grand garçon aux problèmes

physiologiques qui le tourmentaient. Bien que l'expression puisse sembler un peu crue je m'en excuse à l'avance —elle résume cependant l'état physique où l'infirme se trouvait alors : il « sentait » la femme à ses côtés. Il fallait la lui faire découvrir plus complètement pour éviter que sa curiosité insatisfaite ne devînt très vite malade.

Yvon Rodelec me laissa agir seul, voulant limiter son rôle d'éducateur aux seules sphères intellectuelles et morales. Nul n'était évidemment mieux désigné pour ces choses qu'un médecin mais ma tâche aurait été rude si je n'avais pas trouvé dans Solange même la plus précieuse et la plus compréhensive des collaboratrices. Elle accepta de faire découvrir à Jacques l'anatomie d'un corps de femme comme cela se pratique couramment dans une Faculté de Médecine. Elle préférait que ce fût elle seule, plutôt qu'une fille quelconque, qui permettrait à Jacques de découvrir le mystère de la femme... Quand Solange fut dévêtue, je m'approchai avec Jacques dont je pris les mains pour lui faire palper une gorge de femme, des seins de femme, des hanches de femme. Je lui expliquai

## **LES TEMOINS A DECHARGE**

tout au fur et à mesure. Son visage s'illumina lors- qu' il comprit l'acte sublime de l'allaitement maternel... Quand je lui décrivis l'acte d'amour, qui marque l'accouplement de deux êtres, il parut le trouver normal. C'était ce que je voulais. Cette -étrange leçon d'histoire naturelle eut quelque chose de biblique. Pour moi j'éprouvais la sensation i initier un nouvel Adam, pur et chaste, à la connaissance d'une Eve éternelle... L'infirme avait Ses désirs charnels allaient maintenant se cristalliser tout naturellement sur Solange comme Se souhaitait Yvon Rodelec. Insensiblement les bas instincts se transformèrent chez Jacques en besoin impérieux de créer lui aussi la vie avec cette ompagne idéale qui avait été placée sur sa route.

Quelques jours passèrent pendant lesquels je le -entais de plus en plus obsédé, torturé... Il avait besoin de connaître tout à fait la femme. J'attendais avec anxiété le moment où il viendrait me trouver de son plein gré pour m'avouer enfin qu'il voulait ardemment Solange... Quand cela se produisit. je prévins aussitôt Yvon Rodelec. Jacques avait vingt-deux ans, Solange vingt-cinq : il n'y avait plus aucun obstacle... Trois mois plus tard, Solange Duval devenait Mme" Jacques Vauthier. »

— Pensez-vous sincèrement, docteur, demanda le Président que ce mariage fut une réussite ?

— Elle aurait été plus grande s'il y avait eu un enfant...

— Y a-t-il un empêchement à cela ? demanda l'avocat général Berthier.

— Aucun. Les deux époux sont bien constitués et s'ils avaient eu un enfant depuis cinq ans qu'ils sont mariés, celui-ci serait certainement normal. La cécité, le mutisme et la surdité ne sont pas héréditaires. Le meilleur souhait que je puisse faire voulu...

Quant aux aveux, leur répétition même et disons le mot — il n'est pas trop fort — « la complaisance » dont Jacques Vauthier a fait preuve depuis l'instant où le crime fut découvert pour reconnaître son forfait, nous laissent rêveur. Et nous ne désespérons pas, malgré tout, d'amener notre client à faire dans cette enceinte une éclatante rétractation avant la fin des débats. Celle-ci n'aura d'ailleurs lieu, nous en sommes convaincus depuis longtemps, que si nous mettons Jacques Vauthier en présence de preuves tellement probantes de sa non-culpabilité qu'il ne pourra plus persister dans ce que nous pourrions appeler un admirable mensonge...

— Vous voulez laisser entendre, demanda le Président, que l'accusé n'a pas dit la vérité au cours des différents interrogatoires qu'il a subis depuis six mois ?

— Il a menti, monsieur le Président... Mon client a menti aux officiers du *De Grasse*, aux inspecteurs de police, aux médecins, au juge d'instruction, à sa propre femme, à moi-même à qui incombe la charge de le sauver malgré lui. Jacques Vauthier a menti à tout le monde !

— Mais dans quelle intention ? demanda l'avocat général.

— Ah ! monsieur l'avocat général, c'est là que se trouve la clef du mystère ! répondit Victor Deliot. Quand nous saurons la raison exacte pour laquelle mon client s'est accusé d'un meurtre qu'il, n'a pas commis pour sauver la tête du véritable criminel qu'il doit être le seul à connaître actuellement, comme M. Rodelec l'a laissé entendre dans sa remarquable déposition, nous ne serons pas loin de découvrir l'assassin lui-même !

—

Le Ministère Public, ironisa l'avocat général

**LES TEMOINS A DECHARGE**

Berthier, a tout lieu de craindre que ce soi-disant véritable »

criminel ne se révèle jamais à la justice pour la bonne raison qu'il n'existe pas ! il n'y a qu'un criminel, messieurs les Jurés : réel, bien vivant, n'appartenant pas au royaume de la chimère... l'homme qui est devant vous : Jacques Vauthier — La défense ne permet pas au Ministère Public de traiter son client d'un terme infamant avant que l'heure du réquisitoire n'ait sonné ! s'écria avec force Victor Deliot.

— Ni le Ministère Public, ni messieurs les Jurés, répondit l'avocat général Berthier sur le même ton, ne se laisseront influencer par les rodomontades de la défense ! Il n'est pas mauvais de rappeler ici que l'on ne juge que sur les faits ! Si la défense continue à persister dans la voie où elle s'est engagée, nous lui demandons de nous faire connaître ce fameux criminel inconnu et nous serons les premiers à demander l'acquittement pur et simple de Jacques Vauthier... Nous sommes tout aussi assoiffés de justice que la défense et notre rôle est de faire triompher le Droit .. Mais nous savons très bien également qu'il n'y a qu'un criminel possible dans cette douloureuse affaire.

— L'incident est clos, trancha le Président avant de dire au docteur Dervaux qui se tenait toujours devant la barre : avez-vous d'autres déclarations à faire ?

— Qui, monsieur le Président... Je crains que la Cour ne se soit méprise sur les paroles que j'ai sans doute eu tort de laisser échapper tout à l'heure et qui ont motivé cette discussion... Je n'ai exprimé qu'une hypothèse qui expliquerait le mobile du crime, mais cette explication elle-même ne m'a jamais satisfait pleinement car j'ai été mieux placé

que quiconque, pendant les douze années que Jacques Vauthier a passées à Sanac, pour connaître sa véritable mentalité. Malgré toutes les apparences qui se liguent contre lui, Jacques Vauthier ne peut pas avoir tué parce que tout le bagage moral qu'Yvon Rodelec a emmagasiné dans son cerveau et dans son cœur est d'une telle qualité que celui qui a la chance de le posséder ne peut que se consacrer qu'au Bien... Jacques Vauthier n'est parti en Amérique qu'avec le désir de faire connaître les progrès accomplis dans l'éducation de déshérités. Il est inconcevable que, parti dans un but aussi noble, il soit revenu chez nous les mains tachées de sang !

— La Cour vous remercie, docteur. Vous pouvez vous retirer...

La déposition qui venait de s'achever avait soulevé un point délicat



auquel Danielle n'avait guère songé depuis le début du procès : le problème des relations physiques entre l'infirmes et celle qui avait accepté d'être sa compagne. Danielle avait d'abord frissonné à l'idée qu'une femme jeune et belle, comme devait l'être Solange d'après les descriptions qu'en avaient déjà faites plusieurs témoins, ait pu s'abandonner aux caresses d'une brute... mais certaines paroles prononcées par Yvon Rodelec et le docteur Dervaux — les deux hommes qui connaissaient le mieux Jacques Vauthier — la laissaient maintenant rêveuse. L'immense amour de l'infirmes pour Solange ne faisait plus aucun doute. Au fond, elle avait eu une certaine chance d'être aimée ainsi, cette Solange Duval ! Combien de faibles femmes pouvaient se vanter d'avoir réussi à asservir à ce degré un homme aussi fort ? Danielle finissait par penser qu'après tout cette Solange n'avait peut-être pas été aussi malheureuse que le commun des mortels se l'imaginait auprès de sa » brute ? Plus la jeune fille observait Vauthier et plus elle se sentait portée à croire que la sensation d'être enlacée par ce colosse devait être prodigieuse... Et d'abord ce Vauthier n'était pas qu'une brute : il possédait aussi une belle intelligence Son cœur enfin était capable de s'émouvoir... la preuve en avait été faite en pleine audience. mais même en supposant qu'il ne fût qu'une brute,

ne n'était peut-être pas si désagréable en amour ? Au fond, comme beaucoup de femmes et de jeunes elles qui suivaient avec passion les débats, Danielle finissait par se sentir attendrie, sans très bien s'en rendre compte et presque à son corps défendant, par la brute silencieuse... Elle avait hâte de voir enfin cette Solange Duval, dont quelques témoins ie choix avaient fait le plus grand éloge alors que la majorité en disait beaucoup de mal. De toute façon une femme qui déchaîne ainsi des avis aussi opposés ne peut pas être une créature quelconque.

Le nouveau témoin qui s'avancait à la barre, portait, comme Yvon Rodelec, la soutane noire et le rabat bleu. Mais Dominique Tirmont, frère- portier de l'Institution Saint-Joseph de Sanac, était aussi replet et court sur jambes qu'Yvon Rodelec était de stature imposante. Le visage jovial du nouveau venu exprimait la gaîté perpétuelle.

— Monsieur Tirmont, pouvez-vous dire à la Cour ce que vous savez et pensez de Jacques Vauthier ?

— Ce cher enfant ! s'exclama Frère Dominique... Je n'en pense que du bien, comme de tous nos élèves... Ils sont si gentils !

— Vous êtes-vous occupé de Jacques Vauthier pendant le temps qu'il a passé à Sanac ?

—  
C'était plutôt notre directeur qui assumait cette tâche...

néanmoins j'ai souvent « bavardé » avec ce cher enfant au moyen de l'alphabet dactylogique. Et j'ai toujours été frappé, ainsi que les autres membres du Corps Enseignant de l'Institution, par sa remarquable intelligence... Je crois qu'il m'aimait beaucoup depuis le jour où j'avais fait une belle robe neuve pour sa poupée Flanelle qu'il avait apportée dans ma loge. Ce pouvait être un an après son arrivée... Je me souviens très bien de notre conversation ce jour-là...

Je venais de lui dire pour le taquiner : « La robe de Flanelle n'est plus à la mode ni ses cheveux : ils sont trop longs ! »... « De quelle couleur devrait être sa nouvelle robe ? » me demanda aussitôt Jacques. Je fus tellement surpris par cette question, dans laquelle l'enfant, aveugle, me parlait de *couleur*, que j'eus un moment d'hésitation avant de répondre « Rouge » !... Mais au fait, comment te représentes-tu le rouge ? »... « Ce doit être une couleur chaude », me répondit-il. « Tu as raison, mon petit Jacques. M. Rodelec t'aurait-il déjà appris les couleurs du spectre solaire ? » « Oui. Il m'a même expliqué comment était fait un arc-en-ciel. » Le plus extraordinaire dans le cas de ce cher grand enfant était qu'il n'y avait pas trace de forfanterie dans sa réponse. Procédant par analogie, il s'était fait une idée des teintes en pensant aux variétés des senteurs ou des saveurs. Par exemple, la différence qui se manifestait entre l'odeur d'une orange et d'une poire ou d'un abricot et d'une pêche lui suggérerait celle qu'il y avait entre le noir et le blanc ou le rouge et le vert... Par déduction, il parvenait à se rendre compte de la dégradation des tons et de la gamme des nuances. Il ne songeait jamais à un objet sans le vêtir instinctivement des éléments chromatiques de l'arc-en-ciel.

— Le témoin peut-il nous dire si l'idée fondamentale des couleurs était exacte dans le cerveau de Jacques Vauthier ? demanda Victor Deliot.

— Non. Je me suis aperçu presque tout de suite de cette lacune qui, malheureusement, ne pourrait jamais être comblée par la suite, quand il me demanda de quelle couleur étaient les yeux de Flanelle

? Je lui répondis qu'ils étaient bleus et que ses cheveux étaient noirs... L'enfant marqua un • if désappointement : « Je n'aime pas ça ! me dit-il. Flanelle serait bien plus belle si ses yeux étaient jaunes et sa chevelure bleue ! » Je ne répondis pas sur le moment, estimant que l'on a vu pire dans certains portraits de l'Art Moderne

! Le cerveau de Jacques ne s'était-il pas créé une palette de peintre bien à lui où le vert devait être synonyme de fraîcheur, le rouge de force et de violence, le blanc de candeur et de pureté ? Et même si le coloris de son imagination ne correspondait pas exactement à la vérité, cela n'avait qu'une importance très relative puisque la vérité absolue n'existe pas dans les régions du prisme ! Combien de voyants, dont beaucoup sont affligés de daltonisme, tombent-ils d'accord sur la nature exacte d'une couleur ? Et de combien de lluminaristes n'a-t-on pas entendu dire « qu'ils peignaient plus beau que nature » ? Enfin, comme le dit un vieux proverbe : « des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter ! »

— Toutes ces considérations du témoin sur le sens des couleurs chez l'accusé, déclara l'avocat général Berthier, sont certainement très intéressantes mais nous paraissent hors de question.

— Non, monsieur l'avocat général ! répondit Victor Deliot... Si nous avons laissé M. Tirmont exposer la façon dont l'accusé imagine les couleurs initiales, c'est uniquement parce que l'une de ces couleurs a joué, si invraisemblable que cela puisse paraître à la Cour, un rôle décisif dans le meurtre que l'on a imputé à tort jusqu'ici à Jacques Vau- thier.

— Décidément ! s'exclama l'avocat général, avec M" Deliot nous allons de surprises en surprises ! Et, si je ne craignais pas de porter atteinte à la dignité de ces lieux, je dirais que nous nous enfonçons, grâce aux phrases énigmatiques prononcées par la défense, en plein roman policier !

— Qui dit le contraire ? répondit le vieil avocat. Dans toute histoire policière il y a un crime dont l'auteur n'est découvert qu'aux toutes dernières pages... Je le répète : le véritable criminel du *De Grasse* ne sera démasqué que dans les dernières minutes de ces débats...

— Pourquoi la défense ne nous révèle-t-elle pas tout de suite son nom puisqu'elle semble si bien le connaître ? demanda l'avocat général.

— La défense n'a jamais dit qu'elle connaissait l'assassin !

répondit avec sérénité Victor Deliot... Elle a simplement affirmé que son client n'était pas le vrai coupable et que lui seul croyait connaître actuellement le criminel. La difficulté — et la Cour reconnaîtra avec la défense qu'elle est grande ! — réside dans le choix du moyen ou du choc psychologique qui décidera enfin Jacques Vau- thier à nous dire tout ce qu'il sait. La seule affirmation que peut faire actuellement la

défense est que trois personnes, au moins pourraient avoir eu une raison valable de tuer John Bell... Parmi celles-ci se trouve sans aucun doute l'accusé mais ce n'est pas lui qui a tué : cela nous le démontrerons. Il est une deuxième personne dont l'attitude manque de netteté mais qui bénéficie de certains alibis.

Reste la troisième qui est, selon toute vraisemblance, l'auteur du crime... Malheureusement, la défense ne connaît pas encore cette troisième personne sinon ce procès serait déjà terminé ! Et, en réponse à la remarque de M. l'avocat général qui semblait contester l'opportunité des déclarations de M. Dominique Tirmont sur le sens des couleurs de l'accusé, nous demandons à messieurs les Jurés ie ne pas perdre de vue le fait que, pour un ind- les seules couleurs qui comptent sont celles qu' il aime — même s'il n'a pu que se les imaginer comme c'est le cas pour Jacques Vauthier. Qu'est- ce qui nous prouve que les conjectures d'un aveugle en cette matière ne surenchérisent pas sur la beauté et la richesse de l'iris ?

— Estimez-vous, monsieur Tirmont demanda le Président pour couper court une fois de plus à la discussion entre la défense et le Ministère Public, que Jacques Vauthier est capable de commettre le crime dont il est accusé ?

— Jacques ! s'écria Frère Dominique. Mais il fut le pensionnaire le plus doux qu'ait jamais connu notre Institution ! Il avait une horreur instinctive du mal et de la cruauté. Notre vieux jardinier Valentin me disait de lui : « Jacques Vauthier, un assassin ? Mais il n'aimait que les fleurs ! »

— M. Landru, observa l'avocat général, adorait ses rosiers qu'il soignait avec amour entre deux crimes !

— Ce Valentin, poursuivit le Président, n'utilisait-il pas au fond du parc une baraque pour ranger ses outils de jardinage ?

Frère Dominique parut stupéfait d'entendre une semblable question.

— En effet... Monsieur le Président serait-il venu nous rendre visite à Sanac ?

•— Non, répondit le président Legris. Mais je ne désespère pas d'y aller maintenant... Cette baraque existe-t-elle toujours ?

— C'est-à-dire qu'elle a été reconstruite après l'incendie.

— Quel incendie ?

— Oh ! un petit accident heureusement sans gravité... auquel —tiens ! c'est curieux : j'y pense à l'instant — Solange Duval, qui devait devenir cinq ans plus tard Mme Jacques Vauthier, fut mêlée...

— Pouvez-vous relater l'incident ? demanda le Président.

— Si j'ai bonne mémoire, M. Garrick et moi-même nous promenions un soir de printemps, à la tombée de la nuit, dans le parc quand nous aperçûmes des flammes qui sortaient de la baraque. Nous courûmes aussitôt, persuadés que Valentin avait mis le feu par négligence. Mais, à notre grand étonnement nous vîmes devant la baraque qui achevait de se consumer Solange Duval et un pensionnaire, Jean Dony, dont les visages et les vêtements étaient noirs de fumée. Valentin, lui, n'était pas là.

— Avez-vous croisé, pendant que vous couriez vers la baraque, Jacques Vauthier qui s'enfuyait vers les bâtiments centraux de l'Institution ?

« — Non, monsieur le Président... mais votre question me rappelle une curieuse confidence que vint me faire Jean Dony le lendemain dans ma loge... Il y entra pendant que j'étais en train de classer le courrier et me dit : « Vous avez entendu la réponse qu'a faite hier soir Solange à Frère Garrick quand celui-ci lui a demandé ce qui s'était passé ? »... « Oui, répondis-je, et alors ? »... « Alors, me confia Jean Dony, Solange a menti en déclarant que l'incendie était uniquement dû à une maladresse de sa part. Ce n'est pas elle qui a renversé la lampe à pétrole : c'est Jacques qui - l'alandée volontairement par terre pour mettre le feu et s'est enfui après nous avoir enfermés à clef dans la baraque, Solange et moi »... « Qu'est-ce que vous dites là ! répondis-je à Jean Dony... Savez-vous que votre accusation est très grave et que vous n'avez pas le droit de calomnier un camarade ! D'abord Jacques n'était pas là ! »... « Il y était, Frère Dominique, mais il a eu le temps de s'enfuir pendant que je faisais des efforts désespérés pour ouvrir la porte de l'intérieur. Si celle-ci n'avait pas cédé à la dernière minute, vous auriez trouvé nos deux cadavres, celui de Solange et le mien, carbonisés... Jacques a essayé de nous faire disparaître ! »... « Ah ça

! vous êtes complètement fou, Jean? Pourquoi voulez-vous qu'il ait commis cet acte insensé ? »... Parce qu'il est jaloux de moi, me répondit Jean Dony... Il se figure que Solange m'aime et ne l'aime pas ! »

Pendant plusieurs jours, je restai assez perplexe : devais-je ajouter foi aux propos de Jean Dony qui avait toujours été un pensionnaire modèle et qui allait nous quitter quelques semaines plus tard ? ou bien ne valait-il pas mieux faire part de cette étrange conversation à notre directeur ? Je craignais que M. Rodelec, qui connaissait mon naturel assez bavard, ne me répondît : « Vous vous mêlez, avec votre langue de frère-portier trop bien pendue, de quelque chose qui ne vous regarde pas ! » Et M. Rodelec aurait eu raison ! Une troisième solution était d'entreprendre discrètement ma petite enquête personnelle pour essayer de savoir où était la vérité ? Je profitai d'une visite de Jacques Vauthier à ma loge pour lui dire : « Mon pauvre Jacques, vous avez dû être ému en apprenant que Solange et votre grand ami Jean avaient failli être brûlés vifs dans la baraque de Valentin ? » Jacques me répondit simplement : « Je ne comprends pas comment les choses ont pu se passer... en tout cas ce que je sais est que Jean n'est plus mon grand ami... » Je ne pus obtenir de lui aucune autre réponse. J'essayai ensuite de faire parler à nouveau Jean Dony mais celui-ci, qui regrettait peut-être les paroles inconsidérées qu'il m'avait dites, fit tout pour m'éviter. Je décidai d'oublier tout ce que m'avait dit Jean Dony. N'ai-je pas bien fait puisque j'eus la joie de voir ce dernier revenir exprès d'Albi à Sanac pour tenir l'orgue le jour du mariage de Solange et de Jacques ? j'en conclus que toute rancune avait disparu. »

— Que pensez-vous de Solange Duval ? demanda le Président.

— Tout le bien que doit en penser notre directeur.

— Avez-vous eu l'impression, quand le mariage eut lieu, que les jeunes époux étaient heureux ?

— S'ils étaient heureux, monsieur le Président ? Mais le bonheur illuminait leurs visages lorsqu'ils sortirent de la chapelle unis pour la vie !... Tout le monde était heureux ce jour-là ! Quelle belle cérémonie ! j'ai vu et j'espère voir encore bien des fêtes à Sanac, mais je ne crois pas qu'aucune n'égale en joie celle qui se dégageait de ce mariage, le premier qui ait été célébré dans notre chapelle de l'Institution Saint-Joseph ! Nous éprouvions tous la sensation d'être un peu les artisans de ce bonheur...

— Avez-vous revu les mariés ensuite ?

— Une seule fois, au retour de leur voyage de noces et avant leur départ pour les Etats-Unis.

Paraissaient-ils ce jour-là aussi heureux que le jour de leur mariage ?

— Il m'a semblé que oui et j'ai remercié le tout Puissant d'avoir permis ce bonheur... C'est ce qui me laisse croire que Dieu n'a pas pu abandonner Jacques après l'avoir tant aidé à devenir un homme accompli ! J'ai confiance, non dans sa démenche, car je me refuse à voir dans ce cher enfant un coupable, mais dans la façon dont il lui fera franchir victorieusement cette épreuve...

— La Cour vous remercie. Vous pouvez vous retirer...

Introduisez le témoin suivant.

L'apparition d'une jeune femme blonde, aux yeux bleu turquoise, dont la taille menue offrait un contraste saisissant avec la carrure athlétique de Vauthier, fit sensation. Les regards de l'assistance allaient alternativement de la frêle créature au visage adorable et légèrement empourpré, qui paraissait très intimidée de se trouver en pareil lieu, au colosse dont la face glabre restait impassible.

Solange s'était approchée de la barre sans tourner la tête vers le box de l'accusé et se raidissait, face au Président, comme si elle craignait de regarder celui en faveur duquel elle allait témoigner.

« Enfin, la voilà ! » pensa Danielle Geny. « Elle est bien telle que je l'imaginai ! » Les témoins les plus favorables n'avaient point exagéré sa beauté : cette Solange était très jolie. La future avocate se sentait quelque peu jalouse. C'était stupide, mais elle n'y pouvait rien. N'allait-elle pas jusqu'à s'imaginer que Jacques — elle appelait ainsi maintenant la « brute » de naguère — était en train de les observer toutes deux, Solange et elle, de les comparer ? La triple infirmité comptait désormais beaucoup moins. Dans le visage candide de Solange, elle cherchait les stigmates de l'égoïsme : « Ah !

elle ne s'était guère préoccupée du malheureux infirme depuis qu'il était en prison. » Cela, Danielle l'avait appris de la bouche même de Victor Deliot et c'était son grand grief à l'égard de la jeune femme.

— Madame Vauthier, dit avec douceur le Président Legris, la Cour sait déjà que vous avez connu Jacques Vauthier longtemps avant de l'épouser lorsque vous-même et lui n'étiez encore que des enfants.

La jeune femme, sans précipitation, retraça les impressions qu'elle avait éprouvées à cette époque, sa pitié pour l'enfant, son indignation contre les parents. Elle évoqua son chagrin, lorsque Jacques partit pour Sanac, son espoir de le retrouver, son éducation chez les Sœurs de la Sagesse.

— Pendant les sept années de séparation qui précédèrent votre arrivée à l'Institution Saint-Joseph, vous êtes restée en relation épistolaire avec Jacques Vauthier ?

— Je lui écrivais chaque semaine ; pendant les deux premières années, ce fut M. Rodelec qui me répondit à sa place. Ensuite Jacques m'écrivit lui-même en Braille que je comprenais parfaitement. J'utilisai le même procédé pour lui répondre.

— Vous souvenez-vous d'un camarade de Jacques Vauthier, un peu plus âgé que lui, qui se trouvait également à Sanac : Jean Dony

? — Oui, répondit simplement Solange.

— Il est important, Madame, que vous éclairiez la Cour sur un point précis. Jean Dony a affirmé lui-même à cette barre que vous lui auriez fait certaines confidences.

— Quelles confidences ? demanda avec vivacité Solange.

— Greffier, dit le Président, voulez-vous relire à Mme Vauthier les déclarations du témoin Jean Dony.

Le greffier lut la déposition que la jeune femme écouta en silence.

Puis le Président demanda :

— Etes-vous d'accord, Madame, avec les termes de cette déposition ?

— Jean Dony, répondit-elle avec fermeté, s'est permis de tirer de ce regrettable incident, qui n'eut heureusement aucune suite fâcheuse, des conclusions mensongères qui lui donnent un beau rôle qu'il fut loin de jouer ! Jacques... m'avoir entraînée dans cette baraque de jardinier pour essayer d'abuser de moi ! C'est ridicule !

Jacques me témoignait beaucoup trop de respect ! Je ne pourrais en dire autant de Jean Dony, qui avait le même âge que moi, et dont les manières m'ont toujours déplu. Ce fut lui qui, ce jour-là, eut le vilain rôle et fut le véritable responsable de tout ce qui s'est passé...

— Que voulez-vous dire, Madame ?

— j'ai tout lieu de croire, monsieur le Président, que la Cour m'a très bien comprise et qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur un événement passé qui n'offre après tout que peu d'intérêt... Et je tiens à préciser que je n'ai jamais fait la moindre confidence à Jean Dony !



— La Cour en prend acte et aimerait savoir maintenant, Madame, demanda le Président, si vous avez collaboré effectivement avec Jacques Vauthier à la rédaction de son roman ?

— Absolument pas. Jacques a écrit *L'Isolé* tout seul ! je n'ai fait qu'accumuler pour lui, et selon sa demande, les documents dont il avait besoin. Et M. Rodelec se chargea simplement de traduire l'ouvrage en écriture ordinaire.

—

N'auriez-vous pas été quand même, Madame, un peu l'inspiratrice de l'ouvrage, notamment pour les passages où il est question de la famille du héros ? insinua l'avocat général Berthier.

— Ce que vous dites là, Monsieur, répondit la jeune femme, manque d'élégance ! Si j'ai bien compris le sens de vos paroles, vous essayez de me rendre responsable du jugement assez amer que Jacques a porté sur les siens ? Eh bien sachez une bonne fois pour toutes que je ne l'ai jamais influencé ni avant, ni depuis notre mariage.

— Il semble cependant, Madame, dit le Président, que Jacques Vauthier ait fait preuve d'une grande timidité lorsqu'il s'est agi de vous demander votre main ?

— Quel est l'homme, monsieur le Président, qui n'a pas éprouvé le même état d'âme dans cette circonstance de sa vie ?

— C'est assez exact, Madame, mais la Cour aimerait connaître de votre bouche des précisions sur la façon dont le directeur de l'Institution de Sanac s'est substitué en quelque sorte à un Jacques Vauthier trop timide pour vous demander de l'épouser ?

— La Cour estime-t-elle qu'une pareille question dont la réponse peut être assez délicate pour le témoin, soit indispensable au bon déroulement du procès ? demanda Victor Deliot.

— La Cour, répondit le Président, a besoin d'être fixée sur la nature des rapports qui ont existé entre l'accusé et sa femme depuis qu'il fut question d'union entre eux.

— Dans ce cas, répondez, Madame ! dit Victor Deliot à la jeune femme dont le visage s'empourpra légèrement quand elle commença :

« — Lorsque je vins rejoindre Jacques à Sanac, je me trouvai en présence d'un jeune homme brus- que et sensible dont les véritables

sentiments à mon égard se manifestèrent bientôt. J'en fus à la fois heureuse et un peu inquiète. Je l'aimais bien, mais pas encore d'amour : il y avait trop de pitié dans ma tendresse. On n'aime pas les gens dont on a pitié... On les plaint ! Cinq années passèrent ainsi, heureusement occupées par un travail intense puis par la préparation de *l'Isolé*.

Ce roman parut enfin, et Jacques fut célèbre. < i est bientôt après que M. Rodelec frappa un soir \_ la porte de la chambre que j'occupais à l'Institution. L'excellent homme me dit : « Ne m'en veuillez pas trop, ma petite Solange, si je viens vous parler si tard mais j'ai des choses graves à vous dire... Vous avez compris depuis longtemps que Jacques était amoureux de vous. Seulement Jacques est un timide. Il n'ose pas vous avouer son sentiment. C'est donc un père adoptif qui vient demander pour son fils la main d'une charmante jeune fille... Ne croyez surtout pas que je veuille vous influencer ! Réfléchissez bien ! Jacques et vous avez tout le temps...

» Comme ma réponse se faisait attendre, M. Rodelec me dévisagea longuement. « Je ne puis croire, dit-il, que vous n'aimiez pas Jacques d'amour véritable, Tout, dans votre conduite à son égard depuis des années prouve le contraire : votre tendresse de petite fille, les lettres que vous lui écriviez chaque semaine, la joie que vous avez exprimée en le retrouvant ici... l'acharnement que vous avez mis à m'aider à faire de lui un homme... tout cela parle en faveur d'une union durable. Jacques est sans doute au départ d'une carrière de penseur et d'écrivain. Déjà on le réclame aux Etats-Unis... Qui pourrait mieux l'accompagner là-bas que sa femme ? Qui d'autre que vous serait capable de l'entourer des soins constants, de la sollicitude et de l'amour dont il a besoin ? Songez à tout cela, Solange. Vous-même, vous sentez-vous capable de vivre sans lui ? Voilà la seule question que peut se poser votre cœur...

Bonsoir, ma petite Solange. »

Pendant des heures, je repensai à tout ce que m'avait dit M.

Rodelec. Mon cœur répondait aisément à chacune de ses questions, mais se brisait sur la dernière : « Vous sentez-vous capable de vivre désormais sans lui ? » Je compris que j'aimais Jacques d'un amour plus fort que tout, plus grand que ma tendresse et dont la force même avait fait disparaître le sentiment de pitié que m'avait inspiré pendant longtemps celui que je considérais comme mon « jeune protégé ». Trois jours plus tard je donnai à M. Rodelec ma réponse : je serai la femme de Jacques... »

— C'est une très belle histoire d'amour, Madame, reconnut le Président. Et vous n'avez éprouvé aucun regret quand vous vous êtes sentie liée pour la vie à Jacques Vauthier ?

— J'étais heureuse, monsieur le Président, répondit-elle après une courte hésitation.

— L'êtes-vous restée longtemps ? demanda brusquement l'avocat général Berthier.

Elle éclata en sanglots.

— Remettez-vous, Madame, dit doucement le Président pendant que Victor Deliot se levait au banc de la défense en s'écriant :

— Nous estimons que M. l'avocat général vient de poser au témoin une question inconvenante !

— Le Ministère Public, répondit l'avocat général, trouve que la question a son importance.

Solange releva son visage baigné de larmes.

— Même si Jacques avait commis le crime dont on l'accuse et dont je suis sûre qu'il n'est pas

coupable, je serais heureuse encore aujourd'hui si j'étais certaine qu'il m'aime toujours... Mais je me sais plus depuis cet horrible drame... Il n'a rien voulu me dire à bord du *De Grasse* en dehors de sa déclaration mensongère dans laquelle il s'est accusé d'un crime qu'il ne peut avoir commis... Il n'a même pas voulu me revoir pendant son incarcération malgré toutes les démarches que j'ai faites auprès de ses défenseurs successifs. Il a même dit à l'un d'eux, Mr de Silves, que je ne comptais plus pour lui... Il m'en veut, mais je ne sais pas de quoi ! Il n'a surtout plus confiance en moi et quand on n'a plus foi en quelqu'un, c'est qu'on ne l'aime plus... J'ai perdu après ce crime, l'amour aveugle et magnifique que Jacques m'avait voué des l'enfance... Voilà la seule raison pour laquelle je suis malheureuse !

— La Cour comprend votre désarroi, Madame, dit le Président... Pouvez-vous cependant lui donner encore quelques détails nécessaires sur ce que fut votre vie conjugale ? M. Rodelec a laissé entendre pendant sa déposition, qu'au retour de votre voyage de nocces, vous lui auriez fait part de certaines difficultés d'ordre intime qui vous avaient empêchée d'être tout à fait heureuse ?

— Peut-être, en effet, mais le temps a tout arrangé comme l'avait prévu M. Rodelec. Jacques était devenu pour moi le compagnon idéal...

— Et ce bonheur a duré pendant tout votre séjour en Amérique

? — Oui. Nous allions de ville en ville et fûmes reçus partout par des auditoires enthousiastes.

— Vous souvenez-vous, Madame, demanda le Président, d'avoir jamais rencontré pendant vos cinq années de pérégrinations aux Etats-Unis, la victime : M. John Bell ?

— Non, monsieur le Président.

— Et pendant les trois premiers jours de la traversée, votre mari ou vous avez-vous parlé à John Bell ?

— Non. Personnellement, j'ignorais son existence. Et je puis affirmer qu'il en fut de même pour Jacques qui ne sortait de notre cabine qu'accompagné par moi pour faire deux fois par jour une promenade d'une heure sur le pont circulaire. Le reste du temps nous restions dans notre cabine où nous prenions tous nos repas.

— Comment expliquez-vous alors que votre mari se soit acharné sur ce personnage inconnu pour lui ?

— Je ne me l'explique pas, monsieur le Président, pour la raison que je suis certaine que ce n'est pas Jacques qui a tué ce jeune Américain.

— Pour avoir une telle certitude, Madame, il faut que vous ayez des soupçons sur quelqu'un d'autre ?

— Je soupçonne tout le monde, en effet... tout le monde sauf Jacques qui ne peut pas avoir tué parce que moi sa compagne je le sais incapable de faire le moindre mal à autrui.

— Enfin, Madame ! s'exclama l'avocat général, comment expliquez-vous que votre mari qui, de votre propre aveu, n'est sorti de votre cabine pendant les trois jours qui ont précédé le crime qu'accompagné par vous, ait pu échapper à votre surveillance attentive au point que vous êtes venue vous-même signaler sa disparition au commissaire du bord et ceci précisément au moment du crime ?

— J'avais profité de ce que Jacques s'était assoupi, selon son habitude,

après déjeuner pour aller prendre l'air sur le pont supérieur. Quand je revins, vingt minutes plus tard, je fus très étonnée de ne plus le trouver étendu sur son lit- couchette. Je pensai qu'il avait dû se réveiller et qu'il était parti à ma recherche dans le bateau. Cela m'inquiéta car je savais qu'il connaissait mal les innombrables couloirs ou escaliers du transatlantique et je ressortis aussitôt. Après une demi-heure de recherches, je revins encore une fois dans notre cabine avec l'espoir que Jacques y serait à nouveau. Mais il n'était toujours pas là. Prise d'affollement à l'idée qu'il avait pu être victime d'un accident, je courus au bureau du commissaire de bord auquel je fis part de mes craintes. Vous savez la suite...

— Le témoin, demanda Victor Deliot, pourrait-il donner à la Cour une précision que ne lui a pas apportée l'enquête judiciaire ?

Madame Vauthier vous venez de nous dire que votre absence de la cabine, après avoir laissé votre mari endormi, avait duré vingt minutes ? Etes-vous bien sûre de cette durée ?

— Peut-être suis-je restée sur le pont supérieur vingt-cinq minutes, mais je suis certaine que la durée totale de mon absence n'a pas excédé la demi-heure.

— Parfait, dit Victor Deliot... Comptons une demi-heure... Puis vous êtes revenue et repartie à la recherche de votre mari sur le bateau pendant une nouvelle demi-heure... Ce qui nous donne déjà une bonne heure... Vous êtes revenue une seconde fois à votre cabine et, voyant que votre mari n'était toujours pas là, vous vous êtes rendue au bureau du commissaire Bertin. Là vous lui avez expliqué les raisons de votre inquiétude : admettons que tout cela vous ait pris dix minutes. Ce ne fut qu'à ce moment que commencèrent les recherches « officielles » du commissaire et de l'équipage du *De Grasse*, soit une heure dix après que vous ayez vu votre mari pour la dernière fois allongé sur sa couchette. Combien de temps durèrent ces nouvelles recherches avant que l'on ne retrouve enfin votre mari assis sur le lit de la cabine du crime ?

— Peut-être trois-quarts d'heure, répondit la jeune femme.

— Où étiez-vous, madame Vauthier, poursuivit Victor Deliot, pendant ces quarante-cinq minutes de nouvelles recherches ?

— j'attendais dans le bureau du commissaire Bertin : c'était lui-même qui me l'avait conseillé en me faisant remarquer que les renseignements viendraient d'abord à ce bureau... Cette longue attente

me fut horrible... Je fis toutes les suppositions sauf une : celle qui faisait de mon pauvre Jacques non pas la victime d'un accident mais un criminel !... Enfin je vis revenir le commissaire Bertin accompagné du commandant du paquebot : tous deux me racontèrent les circonstances étranges dans lesquelles ils venaient de retrouver mon mari et lorsque le commandant Chardot me déclara que selon toute vraisemblance, Jacques devait être l'assassin de l'Américain, je m'évanouis... Quand je revins à moi, ces Messieurs me demandèrent de les accompagner dans la prison du bord, où ils avaient fait incarcérer Jacques, pour leur servir d'interprète dans le premier interrogatoire qu'ils allaient lui faire subir. Je courus vers Jacques dont je saisis vite les mains pour lui poser en dactylographie une question : « Ce n'est pas vrai, Jacques ? »

Tu n'as pas fait cela ? » Il me répondit en utilisant le même procédé : « Ne t'inquiète pas ! Je prends la responsabilité de tout... Je t'aime

»... « Mais tu es fou, mon amour ! Justement parce que tu m'aimes, tu ne dois pas t'accuser d'une chose fausse, d'un crime que tu n'as pas commis ? »...

Je le suppliai, je me traînai à ses genoux mais il ne me dit plus rien.

Et lorsque le commandant me pria de lui poser la question fatale, Jacques me répondit, à mon saisissement : « C'est moi qui ai tué cet homme. Je le reconnais et je ne regrette rien. » Ce fut tout ce que je réussis à lui arracher. Le lendemain et les jours qui suivirent jusqu'à l'arrivée au Havre, il répéta à chaque fois la même déclaration qu'il signa d'ailleurs en présence de plusieurs témoins, après l'avoir écrite en Braille.

— La Cour me pardonnera, déclara Victor Deliot, de revenir sur la question de durée mais il me paraît très important de faire remarquer à messieurs les Jurés qu'en totalisant le temps, qui c'est écoulé entre le moment où Mme Vauthier a vu la dernière fois son mari allongé sur la couchette de sa propre cabine et celui où le steward Henri Téral le retrouva dans la cabine de luxe de John Bell, nous obtenons un minimum de deux heures... Deux heures c'est plus qu'il n'en faut pour commettre un crime et même plusieurs crimes !

— Que voulez-vous dire, maître Deliot ? demanda le Président.

— Je rappelle simplement à la Cour une précédente déclaration dans laquelle j'ai affirmé que la défense estimait que trois personnes au

moins pouvaient avoir intérêt à faire disparaître John Bell. Parmi les trois criminels hypothétiques, Jacques Vauthier était de beaucoup celui à qui le crime répugnait le plus. S'il avait accompli celui-ci, ce ne serait, si fantastique que cela puisse sembler, que presque contraint par les événements ; mais Jacques Vauthier — et nous devons cela aux admirables principes de bonté que lui a inculqués Yvon Rodelec — avait et aura toujours une conscience qui lui montre la vraie voie. C'est cette conscience qui actuellement le pousse à s'accuser d'un forfait dont il n'est pas l'auteur. Mais il est une autre raison d'ordre plus terre-à-terre, qui prouve l'innocence de l'accusé : même en admettant que la conscience de Jacques Vauthier ne l'ait pas retenu du côté du bien, il n'a pas eu le temps d'accomplir son geste homicide parce qu'il a été devancé pendant les deux heures fatidiques par le criminel véritable.

— Vraiment ? demanda l'avocat général. Et quel est-il ce criminel ?

— Nous le connaissons le moment venu.

— En attendant, trancha le président Legris, la Cour aimerait entendre de la bouche même de madame Vauthier le récit de ce qu'elle a fait après que son mari eût été remis aux mains de la police à l'arrivée au Havre ?

— Je suis rentrée à Paris par le train transatlantique en compagnie de ma mère que j'ai quittée à la gare Saint-Lazare malgré le désir qu'elle avait de me voir venir habiter avec elle.

— On a un peu l'impression, Madame, que vous vous êtes cachée pendant toute la durée de l'instruction ?

— Nullement, monsieur le Président... Je me suis rendue aux trois convocations de M. le juge d'instruction Belin qui était chargé de l'enquête. Ce ne fut que lorsque celui-ci m'eut dit qu'il n'aurait plus à m'interroger que j'ai préféré me soustraire à la curiosité pénible de la presse.

— Puisque votre mari n'a pas voulu vous revoir depuis son incarcération,, c'est donc la première fois que vous vous retrouvez en présence l'un de l'autre ?

— Oui... répondit faiblement la jeune femme en baissant la tête.

—

Monsieur l'interprète, demanda le Président, quelle a été la réaction de l'accusé lorsqu'il a appris que sa propre femme était à la barre ?

—

Il n'a pas eu la moindre réaction, monsieur le Président.

—

Vous a-t-il posé des questions ou fait des remarques au fur et à mesure que se déroulait la déposition de Mme Vauthier ?

— Non, monsieur le Président. Il n'a rien dit.



—  
Cette attitude est tout de même déconcertante ! déclara le Président.

—  
Pas pour moi, monsieur le Président, dit Victor Deliot en se levant. Je pense en avoir trouvé la raison, mais, pour en être sûr, je demande à la Cour de m'autoriser à me servir de la présence du témoin pour tenter une expérience auprès de l'accusé ?

Après avoir consulté ses assesseurs, le Président demanda :

— Qu'entendez-vous par « expérience », Maître ?

— Oh ! un simple contact.

— La Cour vous le permet.

—  
Madame Vauthier, demanda alors Victor Deliot à la jeune femme, voulez-vous avoir l'extrême obligeance de vous approcher de votre mari ?

Solange sembla marquer une certaine répugnance pour faire ce que lui demandait l'avocat qui ajouta, quand elle ne fut plus qu'à quelques centimètres des mains de l'infirmes :

—  
Voulez-vous maintenant, monsieur l'interprète, prendre la main droite de l'accusé et la faire effleurer doucement l'écharpe de soie que Mme Vauthier porte autour du cou ?

L'interprète fit le geste demandé. Dès que la main de Jacques Vauthier eut effleuré l'écharpe de sa femme, l'infirmes poussa un cri rauque et fut secoué d'un tremblement nerveux pendant que ses mains couraient fébriles sur celles de l'interprète.

— Il parle enfin ! s'écria Victor Deliot triomphant.

— Que dit-il ? demanda le Président.

— IL me répète sans cesse la même question : Quelle est la couleur de cette écharpe que porte ma femme ? » déclara l'interprète. Dois-je lui

répondre ?

— Attendez ! cria Victor Deliot. Dites-lui que l'écharpe est verte !

— Mais elle est grise ! s'exclama l'avocat général Berthier.

— Je le sais ! hurla Victor Deliot... L'un des témoins, Frère Dominique, ne nous a-t-il pas déjà expliqué ici que les coloris de l'imagination de Jacques Vauthier ne correspondaient nullement à la réalité et n'ai-je pas moi-même affirmé que l'une des couleurs du prisme a joué un rôle décisif dans le meurtre que l'on impute à tort à mon client ? Le mensonge que je demande est absolument nécessaire ! Dites-lui, monsieur l'interprète, que l'écharpe de soie, portée en ce moment par Mme Vauthier, est verte !

L'interprète transmet la réponse. L'infirmes s'était dressé en agitant ses bras énormes devant lui. Ses mains réussirent même à agripper le cou de sa femme pour lui arracher l'écharpe... Malgré tous les efforts des gendarmes, les mains de tueur tiraient de toute leur force sur la bande de tissu... Le visage de la jeune femme devint violet quelques secondes après qu'elle eut murmuré dans un souffle haletant :

— Tu me fais mal, Jacques !

Victor Deliot et l'interprète se précipitèrent pour seconder les deux gendarmes et il ne fallut pas moins que la force conjuguée des quatre hommes réunis pour venir à bout de celle de l'infirmes, celui-ci retomba sur le banc d'accusation comme une masse inerte, son visage bestial et inexpressif. Victor Deliot soutint la jeune femme, qui reprenait peu à peu conscience :

— Ce n'est rien, Madame... Pardonnez-moi, mais cette expérience était nécessaire...

Quand l'infirmes s'était jeté sur sa femme, toute l'assistance s'était levée en poussant une immense clameur puis le calme était revenu brusquement. La foule cherchait à comprendre. Danielle s'était mordu les lèvres pour ne pas crier. Maintenant que la crise était passée, la jeune fille se demandait à nouveau avec angoisse si ce Vauthier n'était pas à certains moments une véritable brute ?

Victor Deliot ne lui avait-il pas raconté que l'infirmes avait voulu également l'étrangler dans sa cellule la première fois qu'il était venu lui rendre visite à la Santé ? Et cette tentative dans la baraque en flammes quand il était encore là Sanac ? Et toutes ces déclarations des

membres de sa famille qui affirmaient qu'il se jetait par terre et écumait de rage dans sa chambre alors qu'il n'était encore qu'un enfant ? Tout cela était troublant... Malgré tout, Danielle voulait croire qu'elle se trompait et que tout le monde se trompait comme elle en ce moment sur le véritable caractère de Jacques... Elle en arriva très vite à chercher une excuse à son geste de violence : si l'idée d'étrangler sa femme avec l'écharpe de soie avait jailli dans le cerveau du malheureux, ce ne pouvait être que parce qu'il y avait une raison capitale. Cette écharpe, qu'il s'imaginait faussement d'une certaine couleur, avait dû jouer un rôle grave dans sa vie. C'était une écharpe qui lui avait fait beaucoup de mal... et Victor Deliot avait déjà percé ce secret ? Ou sinon, pourquoi aurait-il tenté cette expérience ?

Le silence fut rompu par la voix sarcastique de l'avocat général Berthier qui demandait sur un ton ironique :

— La défense est-elle satisfaite de son « expérience » ?

— Très satisfaite ! répondit Victor Deliot qui venait de reprendre sa place au banc de la défense.

— La Cour, maître Deliot, dit le Président, attend que vous lui communiquiez maintenant la raison de cette expérience et surtout de ce mensonge public fait à l'accusé ?

— La Cour m'en voudra certainement un peu, répondit Victor Deliot en souriant, mais je lui demande de patienter jusqu'à demain... Je prends l'engagement de lui donner tous éclaircissements au cours de ma plaidoirie. Et puis ne nous reste-t-il pas beaucoup là apprendre de l'admirable réquisitoire que ne va pas manquer de nous faire M. l'avocat général ?

— La Cour vous remercie, Madame, dit le Président. Vous pouvez vous retirer... Les débats reprendront demain à une heure...

L'audience est levée.

L'accusé avait déjà été emmené par ses gardes. Pendant que la salle se vidait, Danielle Geny avait rejoint Victor Deliot qui essayait tranquillement son lorgnon avec son mouchoir à carreaux :

— Maître ! C'est merveilleux !

—

Qu'est-ce qui est merveilleux, ma petite fille ?

— Mais... la façon dont vous avez semé le doute dans l'esprit des Jurés sur la culpabilité de l'accusé !

—

Oui... c'est assez réussi, n'est-ce pas? dit le vieil avocat en esquissant un vague sourire... Et surtout, c'était absolument nécessaire : l'opinion générale ne nous était guère favorable après le défilé des témoins à charge ! Vous avez dû vous en rendre compte aux réactions de l'assistance ?

— Mais, Maître, croyez-vous que vous arriverez à prouver tout ce que vous dites ?

— Ah ça, ma petite fille, me prendriez-vous pour un vieux fou ?

— Oh non, Maître ! Je suis sûre comme vous que Jacques n'a pas tué... Il ne peut pas avoir tué ! Il est trop intelligent pour commettre un crime aussi bête... et puis j'ai fini par sentir qu'il est foncièrement bon sous son apparence de brute...

Pendant que son vieil ami la regardait avec une curiosité amusée, elle n'osa pas dire tout haut ce qu'elle pensait tout bas : « Jacques est une bonne brute... Il l'est peut-être un peu dans ses étreintes...

Il est « la brute » qui conviendrait à bien des femmes ! Moi ?... Je ne sais pas... Mais un homme pareil, il suffit de savoir le calmer de temps en temps... Ce ne doit pas être si difficile ! Seulement voilà !

cette Solange ne doit pas savoir s'y prendre... Sauf quand elle était petite fille et lui un garçonnet... mais après, quand elle est devenue femme et lui un être viril ? Elle ne l'a épousé que par dévouement, poussée par Yvon Rodelec, et non par amour. Ce qu'il fallait au pauvre Jacques, c'était un de ces amours... »

Et, tout à coup, une idée bizarre, une idée folle jaillit dans le cerveau enfiévré de la jeune fille : qu'est-ce qui prouvait, après tout, que cette médiocre compagne n'était pas la criminelle ? Elle aurait très bien pu tuer cet inconnu en s'arrangeant pour faire retomber toute la responsabilité sur Jacques : c'était un moyen adroit de se débarrasser de l'infirmes dont elle ne pouvait probablement plus supporter la présence... « Non ! Ce serait trop horrible ! Ce que je pense là est abominable, indigne de moi et de cette femme... »

Danielle, honteuse, s'était prise la tête dans ses mains comme si elle avait voulu se cacher. Ç'aurait été épouvantable que Victor Deliot, qui

continuait à l'observer avec insistance, pût se douter des pensées qui la hantaient. Elle fit un effort surhumain pour se maîtriser tout de suite.

— Eh bien, ma petite fille, intervint Victor Deliot, qu'est-ce qui vous arrive ? Feriez-vous un mauvais rêve ?

— Oui, c'est bien cela, Maître... Vous avez trouvé : c'est un mauvais rêve...

— A votre âge, dit avec douceur l'avocat, c'est malsain... A propos, j'ai reçu ce matin de bonne heure la réponse au télégramme que je vous avais fait envoyer hier... On m'a appelé directement de New-York au téléphone. C'est vraiment une invention merveilleuse, ce téléphone... et si pratique avec cela ! C'est vrai : ça peut même faire guillotiner quelqu'un qui ne le prévoyait pas...

— La parole est. à monsieur l'avocat de la partie civile...

« — Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, commença l'adversaire de Victor Deliot, mon rôle se bornera exclusivement là défendre la mémoire de la victime, John Bell, sauvagement assassiné le 5 mai dernier à bord du paquebot *De Grasse*. Il me paraît superflu de revenir sur les circonstances dans lesquelles se produisit ce crime et qui ont déjà été exposées clairement à la Cour.

Je préfère m'attacher à la personnalité de la victime... On peut affirmer que ce jeune Américain de vingt- cinq ans était appelé au plus brillant avenir si l'on se remémore la plénitude de ses années d'adolescence. Après d'excellentes études faites à l'Université de Harward, pendant lesquelles il mit son point d'honneur là apprendre notre langue qu'il réussit à parler couramment, John Bell s'engagea à dix-huit ans dans une unité d'élite dont l'éloge n'est plus à faire : les fusiliers de la Marine Américaine. Il revint de Bataan, après la capitulation du Japon, avec quatre citations.

Comme tant d'autres jeunes gens, dont les années venaient d'être marquées par les souffrances de la guerre, John Bell aurait pu s'abandonner aux plaisirs faciles, mais il n'en fut rien. La guerre avait achevé de le mûrir et, sachant que ses conséquences désastreuses avaient entraîné la misère sur d'autres parties du monde moins favorisées que l'Amérique, il voulut se consacrer sans tarder au problème ingrat du ravitaillement de l'Europe ruinée.

Son père, M le sénateur Bell, dont nous avons pu apprécier ici même la mesure et la pondération dans une déposition d'où était exclue toute passion vengeresse à l'égard du meurtrier de son unique enfant, ne

nous a-t-il pas confié que la plus grande joie de son fils était d'avoir, dans la nouvelle mission qu'il avait choisie, un contact permanent avec les milieux français de New-York ? John Bell n'a-t-il pas été jusqu'à rompre avec une jolie fille de Broadway pour pouvoir enfin visiter cette France qu'il aimait tant sans cependant l'avoir jamais vue ? Et son père ne lui disait-il pas, en l'embrassant une dernière fois avant le départ du *De Grasse* : «

*Peut-être nous ramèneras-tu une Française de ton voyage ? Je le souhaite de tout mon cœur !* » Vraiment, messieurs les Jurés, il me paraît difficile de pousser plus loin l'amour de la France et cependant, ce fut trois jours plus tard, alors que le jeune Américain se trouvait à bord du paquebot français *De Grasse*, donc déjà en territoire français, qu'il fut assassiné sauvagement par l'un de nos compatriotes !

Certes, si le mobile reste une énigme — et nous devons rendre à la défense cette justice qu'elle s'est ingéniée à jeter le doute dans les esprits sur

## LE REQUISITOIRE

ce point précis — le crime est là, pertinent, doublement signé par les empreintes relevées un peu partout sur les lieux du crime et les aveux réitérés du meurtrier. On pourrait aussi être enclin à se laisser attendrir par la triple infirmité regrettable qui a lourdement pesé sur l'existence du criminel depuis sa naissance. Nous aurions mauvaise grâce » ne pas reconnaître que la situation d'un sourd-muet-aveugle de naissance n'est guère enviable mais justifie-t-elle un assassinat ? En admettant même que Jacques Vauthier soit tenaillé depuis son enfance par une rancœur malade contre ceux qui . entourent et ont la chance de pouvoir se servir de la vue, de l'ouïe et de la parole, avait-il le droit de pousser cette haine farouche jusqu'au meurtre ? Avait-il le droit de s'en prendre à un inconnu, étranger par surcroît, qui ne lui avait fait aucun mal et qu'il ne connaissait même pas?... à ce jeune Américain dont le père n'a pas hésité à dire : « *Je suis persuadé que si mon fils avait connu M Vauthier, il se serait intéressé à son cas : il avait l'âme si généreuse...*

La seule excuse valable — en supposant que l'on pût excuser un crime ! — de l'acte homicide de Jacques Vauthier eût été que ce dernier ne fût pas en pleine possession de sa raison. Certains parmi vous, messieurs les Jurés, ont pu croire au début de ce procès, qu'ils se trouvaient en présence d'un fou dangereux. Leur juste verdict s'en serait trouvé modifié : la responsabilité de l'accusé étant très diminuée, ses défenseurs auraient pu espérer lui voir terminer ses

jours dans une maison d'aliénés où il aurait cessé d'être un danger permanent pour la société. Mais le déroulement même de ces débats et les dépositions successives de témoins dont la compétence, l'autorité et l'indépendance

d'esprit ne sauraient être mises en doute ont prouvé que Jacques Vauthier jouissait de toutes ses facultés mentales.

Ce n'est une brute que d'apparence : il sait très bien l'impression pénible que son physique produit sur autrui et il s'en sert pour tromper tout le monde... Il n'hésite pas, au besoin, à simuler des crises d'hystérie brutale en public pour renforcer la fausse opinion que l'on s'est faite à tort sur lui... Ces cris gutturaux et inhumains, cette bave qui lui sort de la bouche, ces gestes de tueurs sont ses meilleures armes défensives : il en joue ! Il sait très bien que si l'on peut être enclin à excuser les faits et actes d'un être grossier, incapable d'avoir le moindre contrôle sur lui-même, il n'en est pas ainsi vis-à-vis d'un homme cultivé auquel on ne pardonne rien. Car nous nous trouvons bien en présence d'un intellectuel, d'un homme dont les moindres actes sont calculés et qui n'agit qu'à bon escient...

Ce silence obstiné dans lequel Jacques Vauthier s'est enfermé depuis l'instant où il a avoué son crime en est une nouvelle preuve : par ce procédé il espère faire croire au Jury que, malgré ses aveux et ses empreintes, il n'est pas responsable. N'a-t-on pas été jusqu'à nous laisser entendre que Jacques Vauthier n'avait avoué son crime que par complaisance pour cacher l'identité d'un soi-disant meurtrier qu'il serait le seul à connaître !

...Malheureusement ces affirmations selon lesquelles une ou même deux autres personnes auraient pu tuer John Bell ne reposent sur rien, tandis que les empreintes digitales constituent la preuve irréfutable contre laquelle se briseront les plaidoiries les plus subtiles ! Grâce à l'imagination féconde de Mr Deliot, nous nous sommes enfoncés à certains moments en pleine intrigue policière... mais les meilleures histoires de ce genre se terminent toujours par la découverte du criminel. Et lorsque celui-ci est connu

— ce qui est le cas depuis l'instant où le steward Henri Téral pénétra le premier dans la cabine occupée par la victime — il doit subir le châtement inexorable sans lequel il n'y aurait plus de justice en ce monde.

Il me paraît indispensable de rappeler ici quelques déclarations de certains témoins cités par l'accusation... D'abord la déposition précise

du commissaire du bord : *La seule réponse que nous pûmes arracher à Jacques Vauthier par l'intermédiaire de sa femme fut : «*

*C'est moi qui ai tué cet homme. Je le reconnais formellement et je ne regrette rien. » Réponse que l'accusé écrivit lui-même avec un poinçon et une grille en écriture Braille, et qui fut remise par le commandant Char-dot à l'inspecteur chargé de l'enquête dès que nous fûmes au Havre. Déposition confirmée par celle de M. le commandant Chardot.*

La déposition du docteur Langlois, premier médecin du bord, ajoutée à celle du professeur Delmot qui présida la commission médicale chargée d'examiner minutieusement l'état physique et mental de Jacques Vauthier, confirme le parfait équilibre du cerveau de l'accusé. M. le professeur Delmot n'a-t-il pas été jusqu'à certifier sous la foi du serment que *l'intelligence de Jacques Vauthier est même beaucoup plus développée que celle de la moyenne des individus et qu'il connaît à fond tous les moyens d'expression permettant à un sourd-muet-aveugle de communiquer avec le monde extérieur.*

Nous ne manquerons pas de rappeler ces mots prononcés par la propre sœur de l'accusé : *j'ignore si Jacques est coupable ou non, mais lorsque j'ai appris le crime du De Grasse par la lecture des journaux, je n'ai été qu'à moitié surprise...* Déposition étayée par celles d'autres membres de sa famille, tels qu'un beau-frère et la propre belle-mère de Jacques Vauthier : Mme Duval M. le recteur Marnay n'a-t-il pas déclaré, en réponse à une question précise qui lui était posée par M. le président Legris, que le roman de Jacques Vauthier était *la matérialisation écrite des sentiments les plus intimes d'un cœur humain alliés aux réflexions mûries d'un cerveau supérieur ?*

Que pourrait-on ajouter à ces témoignages sinon les propres déclarations des principaux témoins cités par la défense tels que M.

Yvon Rodelec ou M. le docteur Dervaux ? Le premier n'a-t-il pas formellement dit vers la fin de sa déposition *qu'il était certain, malgré le silence obstiné de l'accusé, que celui-ci possédait toutes ses facultés mentales ?* et que *le cerveau de Jacques Vauthier était l'un des mieux organisés qu'il eût jamais rencontrés au cours de sa longue existence ?* Quant au second, ne nous a-t-il pas donné une explication très plausible du crime, comme s'est plu à le reconnaître M. l'avocat général, dans la jalousie aveugle de Jacques Vauthier à l'égard de n'importe quel homme normal qui se serait permis d'approcher sa femme ?

Pour conclure, messieurs les Jurés, les preuves, les aveux et les



témoignages abondent, ne se contredisant jamais et nous désignant le meurtrier de John Bell. Je ne pense pas dépasser mes attributions de défenseur, de la victime en demandant à la Cour que justice soit faite. N'oubliez pas, messieurs les Jurés, que toute l'Amérique vous observe et que, contrairement à certaines allégations de la défense, ce procès dépasse le cadre de ce Palais pour avoir un retentissement considérable au delà de nos frontières. Vous saurez vous montrer à la hauteur de la mission qui vous est dévolue : honorer la mémoire d'une victime en châtiant le coupable avec la plus grande rigueur. Ce ne sera qu'à cette condition que la nation alliée, profondément éprise de justice et dont tant de fils valeureux sont tombés sur notre sol pendant deux guerres successives pour le libérer, continuera à estimer la justice française. »

Me Voirin se rassit en jetant un regard circulaire pour voir l'effet qu'avait produit sa péroraison par l'assistance : celle-ci restait indifférente. Un deuxième regard vers le banc de la défense lui permit d'apercevoir un Victor Deliot qui semblait endormi, les yeux clos derrière ses lorgnons...

Danielle ne quittait pas des yeux son vieil ami. Elle était sûre qu'il réussirait envers et contre tout à sauver son client. Il le fallait, il le fallait...

Après avoir commencé son réquisitoire en rappelant à son tour dans ses moindres détails la découverte du crime à bord du *De Grasse* et avoir démontré que la culpabilité de l'accusé ne pouvait être mise en doute, puisque ses propres aveux ajoutés à ses empreintes digitales le désignaient comme seul criminel possible, l'avocat général Berthier continua :

« — ... Il reste cependant un point qui peut encore sembler obscur à messieurs les Jurés dans cette pénible affaire : le mobile du crime

? Si ce crime était l'œuvre d'un sadique ou d'un détraqué mental, nous trouverions le mobile de cet acte dans

le plaisir morbide éprouvé par le criminel lorsqu'il tue... Nous avons tout lieu de penser que cette hypothèse doit être écartée : le comportement de l'accusé avant et après le crime, des dépositions telles que celles de M. le docteur Langlois, de M. le professeur Delmot, de M. le recteur Marnay et même de M. Rodelec ont prouvé que Jacques Vauthier était non seulement sain d'esprit mais qu'il n'agissait jamais à la légère. Mais nous avons appris également par les dépositions de M. Jean Dony — nous montrant la violence dont

l'accusé était déjà capable lorsqu'il jeta par terre la lampe à pétrole dans la baraque du jardinier de Sanac — de Mme et M. Daubray eux-mêmes — avouant à cette barre que leur jeune frère et beau-frère était, encore enfant, une vraie petite brute — que Jacques Vauthier avait de très nettes prédispositions à la violence.

N'en avons-nous pas eu un pénible échantillon ici même, en pleine audience, quand M<sup>8</sup> Deliot s'est livré à ce qu'il appela son «

expérience » ?

Violence instinctive que les sages principes inculqués par un remarquable éducateur ont su maîtriser un temps, mais rien ne nous prouve qu'il n'y a pas eu, à bord du *De Grasse*, un brusque réveil de la brute, pendant lequel les mauvais instincts comprimés par une morale religieuse se sont réveillés pour s'assouvir dans un crime monstrueux ? Ce qui nous échappait, au cours de ces débats, c'est l'étincelle qui a pu déclencher dans le cerveau de l'infirmes l'idée de meurtre... Mais l'un des témoins cités par la défense, M. le docteur Dervaux, est venu apporter à la Cour une lumière nouvelle.

Comme tous ceux qui se sont penchés durant ces derniers mois sur le cas étrange de Jacques Vauthier, le médecin, qui consacre depuis vingt-deux années ses soins vigilants aux pensionnaires de l'Institution de Sanac et qui a étudié pendant douze années consécutives la physiologie de l'accusé, a déclaré ici même avoir obstinément cherché à quel mobile aurait bien pu obéir Jacques Vauthier pour commettre un tel crime ? Et il n'a trouvé finalement qu'une seule explication valable... Je me permets de citer les propres termes de la déclaration du témoin : *Jacques aimait trop femme pour permettre que quelqu'un lui manquât de respect... Je ne veux pas accabler ici la mémoire d'une victime, d'autant plus que j'ignore tout de ce jeune Américain... Mais enfin, la force certaine des appétits charnels de Jacques Vauthier concentrés sur une unique créature, sa femme, aurait pu lui donner le désir subit de supprimer un rival... La force de Jacques Vauthier est herculéenne : il aurait presque pu tuer sans même le vouloir... Ceci serait la seule explication plausible de ses aveux répétés et de son geste.*

Naturellement, M<sup>r</sup> Deliot s'est empressé d'expliquer à la Cour que le témoin se trompait ! Il est toujours ennuyeux de voir la déposition d'un témoin sur laquelle on comptait, se retourner contre soi. Car chacun reconnaîtra ici que l'hypothèse émise par M. le docteur Dervaux est d'autant plus forte que ce dernier ne pourrait guère être taxé de partialité qu'en faveur de l'accusé ! En ce qui nous concerne, nous estimons — et nous ne saurions trop le répéter

— que la déduction faite par M le docteur Dervaux est pleine de bon sens : Jacques Vauthier a tué sous l'empire irraisonné d'une jalousie morbide à l'égard de cet inconnu que son esprit inquiet a pu lui représenter comme ayant essayé de lui prendre sa femme...

Nous savons bien que l'on nous fera l'objection suivante : «

Comment expliquez-vous que Jacques Vauthier se soit acharné sur John Bell plutôt que sur tout autre passager du *De Grasse* puisqu'il ne le connaissait pas ? » Nous répondrons que le seul témoignage sur lequel la Cour puisse se baser, pour admettre que l'accusé et sa future victime ne s'étaient jamais rencontrés avant le crime est celui de Solange Vauthier, la propre épouse de l'accusé. Mais ce témoignage d'une épouse — qui n'est venue à cette barre qu'avec le désir désespéré de faire innocenter son mari — est-il valable ?

Messieurs les Jurés apprécieront...

Pour nous, nous avons la conviction que Jacques Vauthier connaissait très bien la victime avant le crime et qu'il s'est rendu directement, sans la moindre hésitation ni tâtonnement, vers la cabine de luxe occupée par le jeune Américain pour accomplir son meurtre. Tout a été soupesé, médité, voulu, calculé dans ce crime...

Jacques Vauthier a fait semblant de s'assoupir, après le déjeuner, comme il le faisait chaque jour depuis le commencement de la traversée. Il savait que sa femme en profitait pour aller prendre l'air sur le pont-promenade. Dès que celle-ci eut quitté la cabine, il se leva, longea le couloir de première classe, gravit le petit escalier qui aboutissait au palier donnant accès aux cabines de luxe. Arrivé devant la porte de John Bell, il frappa à la porte... Le jeune Américain qui devait se reposer, vêtu de son seul pyjama, se leva pour ouvrir et accueillit certainement son visiteur ; John Bell n'avait aucune raison de se méfier d'un infirme inoffensif en apparence et qu'il connaissait... Il revint tranquillement s'allonger sur son lit après avoir refermé la porte donnant sur le couloir : ce point a son importance puisqu'il me met en contradiction formelle avec

M l'inspecteur Marvel qui estime que le meurtrier a profité du sommeil de la victime pour la tuer. Hypothèse qui nous paraît difficilement soutenable, sinon comment Vauthier aurait-il pu pénétrer dans la cabine ?

Que fit l'infirmier quand John Bell se fut à nouveau étendu sur son lit ? Sans doute accomplit-il à cet instant l'effort, qu'il se refuse à faire

depuis son arrestation, en prononçant quelques-unes de ces exclamations gutturales qui peuvent donner l'impression qu'il sait s'exprimer oralement ? Peut-être même Vauthier s'assit-il sur le bord du lit et profita-t-il de ce que le jeune Américain concentrait toute son attention à essayer de le comprendre, pour avancer la main en tâtonnant vers la table de nuit dans l'espoir secret d'y trouver l'instrument qui lui permettrait d'assommer le jeune homme allongé ? Ses doigts habiles rencontrèrent le coupe-papier...

Il n'hésita plus... D'un geste brusque, il saisit l'arme improvisée et abattit son bras... Geste qu'il refit, sans hésitation, avec une précision mécanique effrayante lorsque l'inspecteur Mervel fit procéder à la reconstitution du crime après l'arrivée du paquebot au Havre.

Le drame fut immédiat : le coupe-papier très effilé, dont un modèle a été mis par M. le juge d'instruction Belin à la disposition de la Cour, trancha la carotide du malheureux jeune homme qui, dans un dernier réflexe, trouva encore la force de se traîner en râlant jusqu'à la porte donnant sur le couloir pour appeler au secours. La traînée de sang, allant de l'oreiller taché jusqu'à la porte et imprégnant la moquette de la cabine, le prouve. Les doigts crispés de John Bell réussirent même à agripper la poignée de la porte au moment où il s'effondrait définitivement. Ce fut le poids de son corps, suspendu à la poignée, qui fit s'en-trouvrir le battant...

Pendant ce temps, le criminel hébété se laissa tomber sur le lit et essaya d'essuyer avec le drap ses doigts dégoulinant de sang... Ensuite il resta prostré, ne pensant même pas à refermer la porte entr'ouverte à laquelle était accroché le cadavre qu'il ne voyait pas... Pourquoi d'ailleurs aurait-il refermé cette porte puisqu'il ne cherchait nullement à nier son crime ? Il ne lui vint pas non plus l'envie de quitter cette cabine et de retourner auprès de sa femme pour lui avouer qu'il venait de tuer sous l'empire d'une jalousie aveugle. Le seul geste qu'il fit, avant de s'asseoir sur le lit, fut de s'approcher du hublot ouvert et de jeter à la mer le coupe-papier qui lui faisait horreur selon sa propre réponse au commandant Chardot. Puis il attendit que quelqu'un pénétrât dans la cabine pour découvrir un crime qu'il ne regrettait pas. Combien de temps dura cette attente hallucinante ? ce tête-à-tête du meurtrier infirme et du mort agenouillé contre la porte ? Une demi-heure, une heure peut-être au grand maximum jusqu'à ce que le steward Henri Téral eut fait l'horrible découverte.

Crime bestial et presque inconcevable, dont le mobile ne fut qu'une jalousie stupide et nullement motivée. Car il ne nous vient pas un instant à l'esprit l'idée que la victime ait pu faire des avances

quelconques à Mme Vauthier — ce serait insulter la mémoire d'un mort — ni même que Solange Vauthier, dont la conduite et l'attitude auprès de son mari furent toujours exemplaires, ait pu admettre un instant de lui être infidèle... Non ! C'est la passion jalouse qui a déterminé l'acte fatal. « Drame passionnel » diront les uns... « Drame de la folie » murmureront les autres... Crime prémédité » affirme le Ministère Public. Et si l'on ■ nous demande :

« Comment ce sentiment de jalousie à l'égard de John Bell a-t-il pu s'ancrer dans le cerveau d'un sourd-muet-aveugle de naissance ? », nous répondrons tout simplement : « Grâce à l'odorat. »

N'oublions pas en effet la phrase prononcée hier dans cette enceinte par un aveugle, M. Jean Dony : *n ous autres, qui ne voyons pas, possédons heureu sement des antennes qui nous permettent de deviner les ê tres qui nous entouren t . de percevoir aussi, sans qu'ils puissent s'en douter, les secrets les plus in t imes de leurs cœurs...*

Pour Jacques Vauthier, qui ne pouvait également ni parler, ni entendre, un sens s'est développé au point de remplacer les autres : l'odorat... Un odorat subtil et dangereux qui crut déceler la présence d'un rival dans la vie de son épouse... Il a suffi que Jacques Vauthier, après avoir identifié John Bell une première fois au cours d'une rencontre fortuite, ait éprouvé la sensation de retrouver son odeur — chaque individu ne possède-t-il pas une odeur différente et caractéristique pour un sourd-muet-aveugle, comme Yvon Rodelec nous l'a clairement expliqué ? — dans le voisinage ou peut-être même sur l'un des vêtements de sa femme, Solange, pour que la jalousie pût naître instantanément... et ceci sans que ni John Bell, ni Solange Vauthier fussent le moins du monde coupables. Nous-mêmes, qui voyons, ne sommes-nous pas méfiants lorsque nous apercevons des lèvres qui remuent sans que nous puissions entendre la conversation de deux interlocuteurs trop éloignés ? nous avons, le plus souvent à tort, l'impression qu'ils parlent de nous et cela nous rend maussades.

On ne saura jamais le prodigieux et néfaste

travail cérébral qui s'est accompli, à la suite d'une simple similitude d'odeur, dans l'imagination exaltée de Jacques Vauthier. Ce qui est certain, c'est qu'il a pris tout son temps pour mûrir sa vengeance.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'il recourait à de terribles extrémités. Souvenez- vous, messieurs les Jurés, de l'incendie de la baraque ! Le meilleur camarade de l'accusé — selon la propre affirmation de M. Rodelec — l'aveugle Jean Dony n'a-t-il pas reconnu

là cette barre que *dix ans exactement avant d'accomplir son meurtre sur le De Grasse, Jacques Vauthier a déjà essayé d'assassiner deux personnes ?* Et parmi ces deux personnes, n'y avait-il pas celle qui devait devenir sa compagne ? Le seul mobile de ce geste incendiaire, dont les conséquences furent heureusement sans gravité, était déjà la jalousie... Une jalousie aiguë à l'égard de son meilleur camarade qu'il soupçonnait, bien à tort là aussi, d'être un rival. Le frère portier de l'Institution, M. Dominique Tirmont, ne nous a-t-il pas relaté la conversation qu'il eut avec Jean Dony le lendemain de l'incendie et pendant laquelle son interlocuteur répondit sans hésitation à la question *Pourquoi voulez-vous que Jacques ait commis cet acte insensé ?* par ces quelques mots qui ne peuvent plus laisser subsister le moindre doute dans nos esprits :

*Parce qu'il est jaloux de moi... Il se figure que Solange m'aime et ne l'aime pas !*

Cette jalousie aiguë transpire également dans les pages de *L'Isolé* consacrées à la famille du héros qui est dépeinte avec une acrimonie pénible. Là aussi Jacques Vauthier a exprimé sa haine pour ceux qui l'entouraient et auxquels il devait tout, en se donnant à peine le soin de déguiser ses propres parents sous les traits de personnages fictifs !

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la triple infirmité de Jacques Vauthier ne l'a nullement amoindri moralement ! Nous serions plutôt enclins à penser que son intelligence s'est au contraire développée d'une façon prodigieuse. Vous ne vOUS trouvez pas, messieurs les Jurés, devant un être faible, qui supporte péniblement le poids de ses misères physiques, mais devant un homme fort qui a lutté avec acharnement pour atteindre le niveau intellectuel de ses semblables et même le dépasser... Un homme dissimulé, surnois, qui ait mettre une force physique peu commune au service d'un cerveau machiavélique pour donner aux autres l'impression de n'être avant tout qu'une sombre brute et se conduire comme tel quand ses instincts morbides le lui commandent. Il sait, depuis qu'il a compris dans sa jeunesse la pitié hypnotique qu'inspire à des gens normaux sa triple infirmité, qu'il peut tout faire — y compris le mal — sans risquer grand chose. Qui oserait s'en prendre à un homme affligé de telles misères depuis qu'il est au monde ? Personne à moins d'avoir une pierre à la place du cœur. Et il en profite ! Voilà ce que nul n'a osé dire à haute voix jusqu'à présent dans ce procès mais que chacun a pensé tout bas...

Certes nous plaignons sincèrement Vauthier de n'avoir jamais pu se

servir de tous ses sens, mais nous sentons qu'il n'aime pas être plaint parce qu'il n'en a pas besoin et se sait assez fort, assez sûr de lui pour tenir tête à tout le monde... même à son défenseur qui s'acharne, bien à tort croyons-nous, là vouloir le sauver malgré lui et à l'arracher au juste châtiment qui l'attend... N'a-t-elle pas été, cette défense, jusqu'à nous laisser entendre qu'il existait au moins deux autres personnes ayant inté- rêt à faire disparaître le jeune Américain ? Affirmation purement gratuite, comme vient de nous le dire très justement M. l'avocat de la partie civile, alors que les aveux de l'accusé sont écrits et ses empreintes relevées pour toujours dans les archives de la police criminelle : ce sont des preuves irréfutables !

La défense, après nous avoir entraînés en plein romanesque, a tout de même reconnu que l'accusé était incontestablement l'un de ces trois personnages mystérieux qui auraient pu tuer John Bell.

Mais il n'aurait pas commis son crime pour deux raisons : parce que sa conscience se serait révoltée et surtout parce qu'il n'en aurait pas eu le temps, ayant été devancé de quelques minutes par le véritable assassin ! Affirmation très grave : ne reconnaît-elle pas que Jacques Vauthier avait dans l'esprit « l'intention de tuer » ? Et comme la preuve est faite depuis les premières minutes de l'enquête à bord du *De Grasse* qu'il n'y a aucun autre criminel possible que lui, nous savons par la bouche même de son défenseur que ce crime était prémédité !

Mes conclusions seront simples : me réclamant de l'article 302

du Code Pénal qui prévoit la peine de mort pour tout crime qualifié et prémédité, je demande au jury de prononcer la sentence que la société est en droit d'attendre de lui. j'ai confiance dans la justice de son verdict tout en lui faisant remarquer que Jacques Vauthier ne peut même pas bénéficier de circonstances atténuantes eu égard à sa triple infirmité qui ne l'a nullement amoindri mentalement comme cela a été démontré par les plus éminents spécialistes. Et, puisque la dénomination de « brute » a souvent été employée au cours de ce procès lorsqu'il s'est agi de désigner l'accusé, nous ne faillirons pas à cette impression générale mais nous préciserons : Vauthier est une brute hypocrite dont l'intelligence merveilleuse- Kent organisée a préparé, dans ce que le commun des mortels appelle une nuit éternelle », un crime dont il n'hésite pas là se glorifier et qu'il ne regrettera jamais ! »

Le réquisitoire précis, fait sur un ton de sécheresse voulue par l'avocat général Berthier, fit l'effet d'une douche glacée sur l'assistance. Danielle, inquiète, avait remarqué que la pâleur de Vauthier semblait

avoir encore augmenté quand l'interprète lui avait traduit les paroles de mort. Les yeux angoissés de la jeune fille ne quittaient le visage blême de l'accusé que pour chercher le regard calme de Victor Deliot. Celui-ci se leva, modeste, après avoir ajusté, pour la centième fois depuis le début du procès, ses lorgnons branlants sur son nez couperosé.

« — Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, je dois d'abord solliciter votre indulgence — disons même un grand pardon ! — pour ma plaidoirie qui, contrairement à celle de mon excellent confrère Voirin et à l'admirable réquisitoire de M. l'avocat général Berthier, risque d'être un peu longue... Oh ! ce n'est pas que j'aie l'intention de vous entraîner dans ces vastes périodes oratoires où la fleur de la rhétorique permet parfois à d'habiles défenseurs d'escamoter le fond d'un débat pour ne faire valoir qu'un talent patenté fait de mots adroitement juxtaposés et de périphrases aussi sonores qu'inutiles... Loin de moi aussi tout ce fatras qui encombre, depuis que les avocats ont droit à la parole et sans doute depuis le commencement du monde, les prétoires ou salles d'audience ! Loin de moi tous ces artifices puisque je me trouve devant une effroyable réalité : arracher Jacques Vauthier au châtiment que les honorables personnalités constituant ce Jury, seront contraintes en leur âme et conscience de lui infliger après avoir délibéré en toute liberté, si je ne parviens pas à démontrer que nous nous trouvons en présence d'une regrettable erreur judiciaire.

Tout, en effet, depuis l'ouverture de ce procès à contribué à faire ressortir et peut-être même à aggraver la culpabilité de Vauthier...

Etrange accusé en vérité dont la personnalité silencieuse n'a cessé de peser sur ces débats et que de nombreux témoignages nous ont décrit avec plus ou moins de bonheur. Je dis intentionnellement «

plus ou moins »... En effet j'ai l'impression que, si nous connaissons mieux maintenant le Jacques Vauthier enfant ou adolescent, nous ne savons pas encore grand chose de l'homme. N'est-ce pas là une sérieuse lacune ? Avant de juger un être humain pour un acte aussi grave que celui qui est reproché à Vauthier, il me paraît nécessaire que ceux qui vont être appelés à prononcer la sentence n'aient plus aucun doute sur ce qu'il est.

Voici donc Jacques Vauthier sourd-muet-aveugle de naissance, âgé de vingt-sept ans, accusé d'avoir tué le 5 mai dernier John Bell à bord du paquebot *De Grasse*.



Qui est cet homme ? Personne n'a mieux dépeint son état mental que lui-même, dans la pénétrante analyse qu'il a faite de son héros principal au début de son roman *L'Isolé*. Héros qui lui ressemble comme un frère... Ceux qui lisent *L'Isolé* découvrent Jacques Vauthier. Mais franchement, combien sont-ils dans cette enceinte

— et spécialement parmi vous, messieurs les Jurés — ceux qui ont seulement parcouru quelques pages de cet extraordinaire ouvrage ?

Et si l'un de vous a éprouvé cette curiosité, ne croit-il pas que la clef du mystère dans lequel s'enferme l'accusé depuis des mois se trouve dans le roman ?

N'oublions jamais cette effarante réalité : à dix ans Jacques Vauthier avait déjà accompli dix années de prison. Il était prisonnier de la nuit, prisonnier du noir qui l'entourait depuis sa naissance. Ce n'était en effet qu'une brute, mais une brute végétant dans l'attente instinctive d'un événement qui bouleverserait sa vie animale. On peut dire que confusément, sans même être capable d'analyser ce sentiment, le petit Vauthier espérait... Peut-être serait-il encore dans ce même état aujourd'hui si une humble fillette, de trois ans seulement son aînée, la jeune Solange, n'était venue frapper avec un entêtement admirable d'enfant à la porte de sa prison ? Solange fut la première à faire éclater les murs de ténèbres, à ouvrir pour l'infirmes une fenêtre sur la vie.

Deux enfants assis devant une fenêtre ouverte, telle fut, messieurs les Jurés, la vision qu'eut Yvon Rodelec lorsqu'il pénétra pour la première fois dans cette triste demeure. Désormais les trois personnages essentiels du drame que nous allons vivre sont en présence. J'irai même plus loin en disant : les seuls personnages qui doivent compter pour nous : Jacques, Solange, Yvon Rodelec... Les autres ne sont que des comparses. Débarrassons-nous d'eux un à un, dans l'ordre même où ils se sont présentés devant la Cour, en les montrant sous leur véritable jour. Une fois ce déblayage fait, nous pourrons revenir aux personnages essentiels.

D'abord ce sont les témoins cités par l'accusation.

Intentionnellement je ne m'appesantirai pas sur les dépositions du steward Henri Téral, de M. le commissaire Bertin, de M. le commandant Chardot, de M. le docteur Langlois, de M. l'inspecteur Mervel et de M. le professeur Delmot. J'ai tout lieu de penser en effet que ces six premiers témoins n'ont fait que nous relater avec objectivité les circonstances dans lesquelles le crime a été découvert à

bord du *De Grasse* et comment ils ont été amenés à procéder à l'arrestation et aux premiers interrogatoires du criminel présumé.

Je me réserve de revenir un peu plus tard sur certains points de ces déclarations restés encore assez obscurs, à mon avis, quand il nous faudra analyser le processus même du crime. Mais, pour le moment, il me paraît préférable d'en venir tout de suite à la déposition du septième témoin : M. le sénateur Thomas Bell.

Celui-ci nous a fait un portrait des plus flatteurs et —reconnaissons-le — émouvant de son fils John, la victime. Un père, à moins d'être dénaturé, défendra toujours la mémoire d'un unique enfant brusquement arraché à la vie dans des circonstances tragiques. Ce père croit sincèrement accomplir son devoir et les erreurs ou omissions qui peuvent se glisser dans sa déposition sont en somme assez excusables... M. le sénateur Bell n'a pas échappé à cet état d'esprit des pères malheureux. Mais je tiens avant tout à dire que je suis entièrement d'accord avec mon éminent confrère Voirin, avocat de la partie civile, lorsque celui-ci nous affirme que M

*le sénateur Bell n'est pas venu témoigner à cette barre dans l'état d'esprit d'un père qui crie vengeance.* Je suis tout à fait convaincu, moi aussi, que le témoin ne nourrit aucun sentiment d'animosité contre l'accusé. Par contre, M. le sénateur Bell n'a traversé l'Atlantique que pour glorifier à haute voix en terre étrangère les mérites de son cher disparu... J'ai bien dit « à l'étranger » car il ne semble malheureusement pas que le jeune John ait été un personnage aussi apprécié dans son propre pays que son illustre et très respectable père a bien voulu nous le laisser entendre... John Bell en effet a été loin de marcher sur les traces paternelles ! S'il s'est engagé très jeune dans la Marine Américaine, ce fut tout simplement parce que M. le sénateur Bell l'y obligea après un premier scandale féminin. Le moins qu'on puisse dire est que ce bouillant garçon ne craignait guère la fréquentation suivie de ces aimables personnes de petite vertu qui tiennent leurs assises dans les bars de Manhattan ou les night-clubs de Broadway... John fit tout son devoir dans la guerre contre le Japon d'où il rapporta effectivement quatre belles citations mais, contrairement aux affirmations affectueuses de son père, la dure campagne du Pacifique ne l'avait nullement assagi. Il sembla même au contraire que sa fringale juvénile de femmes se réveillât avec une force accrue.

Ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance d'une créature séduisante, Phylis Brooks, dont la profession officielle de «

Taxi-Girl » ou « entraîneuse » dans un dancing élégant de la 5e Avenue permettait de camoufler une profession officieuse un peu moins avouable sur laquelle la police ferme souvent les yeux mais que la morale réprouve. Parmi les innombrables amis que la belle Phylis recevait dans son *furnished apartment*, ou appartement meublé, se trouvait donc John Bell qui se laissa vite envoûter par ses charmes au point de vouloir l'épouser. Son père voulant éviter à tout prix cette union désastreuse pour l'honorabilité de la famille, contraignit John à s'embarquer pour la France sur le prochain paquebot : c'était le *De Grasse*...

Si j'ai tenu à faire cette petite mise au point, c'est principalement parce qu'elle risque d'avoir une grande importance dans la suite de ma plaidoirie et aussi pour ôter de l'esprit du Jury l'idée, adroitement lancée par M. l'avocat de la partie civile et M. l'avocat général, que John Bell ne s'était embarqué pour notre pays qu'avec le désir de satisfaire enfin son « amour de la France » ! En réalité la raison de ce voyage, décidé à la dernière minute, ne fut qu'une vulgaire histoire de femme. M. le sénateur Bell, que je suis vraiment navré de ne pouvoir croire tout là fait, ne nous a-t-il pas répété lui-même ici cette phrase prononcée par son propre fils avant son départ et qui résume admirablement la situation : « *J'ai très bien compris, papa, pourquoi tu étais si pressé de me voir partir* »

*! Tu avais raison : cette fille n'était pas faite pour moi. »*

Nous sommes donc loin, comme je l'ai fait déjà remarquer, d'un crime pour lequel le sens patriotique d'une grande nation alliée réclame vengeance. Les Etats-Unis ont prouvé qu'ils avaient trop de bon sens pour transformer en problème d'Etat une simple affaire privée ! Certes, M. le sénateur Bell — je ne saurais trop le redire — est bien excusable d'être venu jouer devant une Cour d'Assises fran-

çaise son rôle de père justicier, mais j'ai tout lieu de penser, comme les faits se chargeront de le démontrer par la suite, qu'il aurait été préférable pour lui de conserver une prudente réserve. Qui veut trop prouver ne démontre rien. La déposition de ce témoin important étant ainsi rectifiée, nous allons passer au témoin qui lui a succédé : la propre sœur de l'accusé, Régine Daubray.

... Mr Daubray est venue témoigner contre son frère avec une violence qui n'a pas été sans étonner l'auditoire. Mon Dieu, sa déposition ne nous a rien appris de bien extraordinaire et n'a fait que nous confirmer le point suivant : si Jacques Vauthier ne porte pas précisément sa sœur dans son cœur, on peut affirmer que sa sœur lui rend bien ses

sentiments ! Elle le déteste... Elle le hait, même... j'ai cherché la cause profonde de cette haine qui entache de partialité toute la déposition : Mme Daubray a eu beau mettre , en avant ses soi- disant « principes religieux » qui lui avaient interdit de divorcer d'avec Georges Daubray dont elle vit séparée depuis quatorze années, la réalité est tout autre, infiniment plus prosaïque

: si Régine Daubray n'a pas divorcé, c'est simplement parce qu'elle continue à toucher la confortable pension que lui alloue son mari et qui lui permet d'afficher cette élégance vestimentaire que toute l'honorable assistance a pu admirer ! Si Mme Daubray possédait vraiment des convictions religieuses solides, elle commencerait par pratiquer l'amour du prochain à l'égard de son frère. Or, je le répète, elle le hait. Haine qui n'est d'ailleurs que l'aboutissement de deux autres sentiments ancrés profondément dans l'âme du témoin

: l'intérêt et l'orgueil. Intérêt qui s'est trouvé menacé lorsque Daubray, sur les conseils de ses propres parents qui craignaient une lourde hérédité, a préféré se séparer de sa femme. Orgueil qui a transpiré tout le long de la détestable diatribe qu'elle n'a pas craint de faire contre le roman de son frère, où elle a cru se reconnaître sous les traits d'une héroïne, et surtout contre sa belle-sœur, la douce et tendre Solange, à laquelle elle ne pardonnera jamais d'avoir été la fille d'une domestique. Je suis d'ailleurs persuadé, messieurs les Jurés, que ce témoignage n'aura que peu de poids dans votre délibération et je passe à un autre sujet.

Le témoignage de son mari, M. Georges Daubray, nous a paru empreint de dignité. Nous lui saurons gré de s'être élevé plusieurs fois rue Cardinet contre la façon dont le malheureux enfant était relégué à l'écart du monde, au fond de l'appartement. Mais nous ne pouvons pardonner au témoin de » être séparé de sa femme uniquement par peur qu'elle ne lui donnât un enfant semblable à son jeune beau-frère ! Georges Daubray, agent de change connu sur la place de Paris, craignait qu'on ne lui jetât un jour à la face la triple infirmité de Jacques. Mais ce dont on puisse s'étonner est que ce timoré ait éprouvé le besoin de venir à cette barre pour faire chorus avec les autres et charger lui aussi un petit peu son beau-frère en insistant sur *l'aversion très marquée qu'inspiraient à Jacques tous les membres de sa famille.*

Et nous arrivons à la belle-mère de l'accusé, Mélanie Duval. Cette brave femme nous a confié que *Jacques n'était pas un mauvais enfant quand il était petit* : on peut donc en conclure qu'à cette époque la servante de la famille Vauthier avait pitié du jeune infirme. Mais ces

sentiments changèrent brusquement le jour où il fut question de mariage entre Jacques et Solange. Malgré ses origines modestes — et peut-être même à cause d'elles — Mélanie pensait que sa fille aurait pu épouser n'importe quel garçon normal et riche au lieu d'enchaîner son existence à celle d'un infirme sans le sou ! Cela tombait sous le bon sens populaire de l'humble Mélanie qui avait peiné pendant des années pour faire de sa fille une « dame

». Et puis, grief suprême, n'était-ce pas « une honte » — je cite les propres termes du témoin — *de penser qu'une aussi belle fille dut partager sa vie avec un homme qui ne l'avait jamais vue et ne pourrait jamais la voir !*

Désormais, Jacques Vauthier n'aura pas d'ennemi plus acharné que Mélanie. Cette Mélanie qui s'est présentée à la barre avec toute la rancœur accumulée depuis des années pour s'écrier : *Si vous croyez que c'est gai pour Solange d'être la femme d'un assassin !*

Car, pour Mélanie — qui ignore cependant tout du crime — il n'y a aucun doute possible : son gendre est sûrement un assassin ! Elle souhaite même que Jacques soit condamné le plus vite possible au maximum de la peine pour que sa fille Solange soit enfin libre et puisse refaire sa vie. Souvenez-vous, messieurs les Jurés, que la haine d'un cerveau borné est implacable ! Cette haine, Mélanie l'a reportée tout naturellement sur Yvon Rodelec, l'admirable éducateur de Sanac, qu'elle n'hésite pas à accabler de tous les péchés du monde uniquement parce qu'il fut « l'instigateur » du mariage. Et la vieille servante ne craint pas d'affirmer que *ce M.*

*Rodelec a hypnotisé sa fille !* ou même de prononcer devant la Cour des jugements insensés sur les Frères de Saint-Gabriel.

Les motifs qui ont poussé Mélanie Duval à venir témoigner contre son gendre sont misérables et dénués de tout poids juridique : la Cour les a déjà appréciés à leur juste valeur.

En première conclusion, la défense a lieu d'espérer que messieurs les Jurés finiront par comprendre la raison profonde pour laquelle Jacques Vauthier s'est montré assez sévère dans son roman lorsqu'il a dépeint ceux qui entourent son héros principal, sourd-muet-aveugle comme lui. Vraiment, messieurs les Jurés, on peut le dire : quelle famille !

Le dernier des témoins cités par l'accusation fut M. Jean Dony.

Là, nous nous trouvons devant un tout autre problème qui, hélas, nous

semble aussi pénible que les précédents ! La déposition de ce soi-disant camarade a été de beaucoup la plus habile et la plus haineuse. M. Dony a même réussi, messieurs les Jurés, à jeter un doute sérieux dans vos esprits en vous racontant à sa manière un certain incendie de baraque auquel on aurait peut-être tort d'attacher plus d'importance qu'il n'en a. En réalité ce qui aurait pu être un drame ce jour-là ne fut que l'aboutissement sans gravité de la jalousie de Jean Dony à l'égard de Jacques Vauthier.

Que ce dernier ait aimé Solange depuis son adolescence, nous n'en doutons pas et les faits se chargeront de nous démontrer, pendant la suite de ma plaidoirie, que cet amour profond de Jacques pour celle qui devait devenir sa compagne n'a fait que grandir avec le temps. Que Solange ait éprouvé, à l'époque où elle arrivait à Sanac, un sentiment très tendre pour Jacques, cela non plus ne saurait être mis en doute malgré les hésitations très compréhensibles qu'elle eut, quelques années plus tard, lorsque M.

Rodelec vint lui conseiller d'épouser Jacques. Mais que Jean Dony fut tombé éperdument amoureux de cette jolie et charmante jeune fille — qui, elle, ne faisait même pas attention à lui — est une chose certaine. D'ailleurs, le contraire eut été étonnant : une petite enquête personnelle que je viens de faire récemment à Sanac m'a prouvé que Solange Duval y a laissé un souvenir impérissable. On pouvait même dire que toute l'Institution Saint-Joseph était amoureuse de cette jeune fille lumineuse et souriante dont la présence avait apporté brusquement dans la vie studieuse et austère de l'Institution un peu de cette féminité dont M. Rodelec et M. le docteur Dervaux avaient mille fois raison de n'être pas ennemis... Jean Dony ne put échapper à ce sentiment unanime à l'égard de la nouvelle venue. Ne nous a-t-il pas dit : *Je sus par des camarades sourds-muets, qui pouvaient la voir, que c'était une très belle jeune fille... La seule chose qu'il nous fut facile de remarquer, à nous les aveugles, était la douceur de sa voix.*

Ah, Messieurs ! que de rêves ! que de sentiments nouveaux et impétueux ont dû jaillir dans les cœurs de ces jeunes gens par le seul fait de la présence d'une femme ! Etats d'âmes capables aussi de déchaîner la jalousie... Chez Jean Dony, celle-ci était double : jalousie de l'homme qui sent que la créature dont il rêve ne sera jamais pour lui, jalousie également à l'égard de cette jeune fille qui a pris sa place dans le rôle de « protecteur » de Jacques qu'il jouait depuis six années à Sanac. Que de fiel se dissimule dans ces paroles du témoin : ... *On sentait à certaines intonations de Solange Duval que, sous une douceur apparente qui pouvait tromper les voyants séduits par son aspect physique, se cachait une volonté de fer...*

Jalousie qui a obligé Jean Dony à se trouver en contradiction avec lui-même dans sa propre déposition ! Il aime Solange et il la déteste en même temps... Il est venu de son plein gré, lui aussi, témoigner contre son ancien camarade pour accabler indirectement celle qui a repoussé autrefois ses avances. Son témoignage est celui d'un aigri.

La célébrité qui s'est attachée quelques années plus tard au nom de Jacques quand parut *L'Isolé* n'a fait qu'aviver ce ressentiment. Non seulement le rival conservait pour lui l'amour exclusif de Solange, mais il acquérait un titre de gloire qui ne ferait que le grandir encore dans le cœur de la bien-aimée ! Ce sont de ces choses que l'on pardonne difficilement quand on a l'âme d'un Jean Dony...

S'il revint tenir l'orgue le jour du mariage, ce ne fut qu'à la suite de plusieurs demandes pressantes de M. Rodelec qui ne voulait pas laisser persister le moindre malaise. Mais Jean Dony, rival évincé, crut tenir sa vengeance le jour où il apprit le crime du *De Grasse*.

N'a-t-il pas été jusqu'à justifier sa visite volontaire chez le juge d'instruction chargé de mener l'enquête par un soi-disant cas de conscience qui se serait posé pour lui ! Je répète ses propres paroles

*: Devais-je continuer à laisser croire au monde que Jacques Vauthier était incapable de commettre un crime ou bien au contraire lui avouer que l'accusé n'en était pas à son coup d'essai ? Mon devoir, si pénible qu'il fut, me commandait d'éclairer la justice. Sont-ce vraiment là, messieurs les Jurés, les paroles qu'auraient dû prononcer devant vous celui qui s'est appelé lui-même le meilleur camarade de jeunesse de Jacques Vauthier ?*

Et ce fut le récit de l'incendie qui est bien le plus habile mensonge qu'ait pu broder un cerveau humain ! Récit dont la véracité ne concorde nullement avec la réalité comme Solange Vauthier nous l'a fait comprendre avec une pudeur qui est tout à son honneur.

Nous ne nous appesantirons pas plus qu'elle et que Frère Dominique sur l'incident, tout en faisant remarquer que M. l'avocat général n'a pas manqué, dans son réquisitoire, d'utiliser la déposition fallacieuse de Jean Dony pour nous laisser entendre que la preuve était faite que Jacques Vauthier n'en était pas à son coup d'essai sur le *De Grasse* ! A notre humble avis, les conclusions de M.

l'avocat général — qui n'a pas craint de faire un rapprochement direct entre une simple querelle de jeunes gens et un crime commis dix années plus tard — nous paraissent pour le moins inattendues !

» Victor Deliot prit un temps pour essayer consciencieusement ses

lorgnons avant de continuer :

« — Nous allons passer maintenant en revue les dépositions des témoins que nous avons fait citer et dont les déclarations, si étrange que cela puisse paraître à la Cour sont loin de nous avoir donné pleine satisfaction malgré les sentiments très réels d'affection et d'estime qui y furent exprimés en faveur de l'accusé.

Nous avons même l'impression que ce débordement d'amour d'une maman telle que Mme Simone Vauthier, ce bavardage souriant d'un brave homme comme Frère Dominique et cette clairvoyance affectueuse d'un praticien de la classe de M. le docteur Dervaux, ont pu laisser quelques doutes dans l'esprit du Jury et desservi l'accusé plus qu'ils ne l'ont aidé.

Mme Simone Vauthier s'est exprimée devant la Cour avec la passion d'une mère repentante. j'ai bien pesé mes mots : comme tous les autres membres de la famille, Simone Vauthier a négligé son petit Jacques infirme pendant ses dix premières années. Elle ne commença à s'intéresser à lui qu'à dater du jour où elle ne l'eut plus près d'elle. Elle ne faisait après tout que céder en cela au sentiment bizarre qui fait découvrir maintes qualités aux gens que l'on n'a plus près de soi. La faute initiale de Simone Vauthier fut lourde : une mère qui ne porte pas la moindre affection à son enfant malheureux fait figure de monstre. L'enfant l'a compris instinctivement et s'est détaché de cette femme dont la présence, après lui avoir été indifférente, lui devint odieuse. Il n'y avait plus rien à faire pour rapprocher la mère et le fils : les témoignages d'Yvon Rodelec et de M. le docteur Dervaux sont formels sur ce point. Toutes les tentatives de rapprochement ont échoué lamentablement. Si certains membres du Jury pouvaient avoir encore quelques doutes sur la nature exacte des rapports existant entre Jacques Vauthier et sa mère, ils ont été définitivement éclairés ici même en constatant l'impassibilité dont l'accusé a fait preuve en présence des larmes tardives de Simone Vauthier le suppliant de se défendre et criant à la face du monde que son Jacques était innocent.

Que cette mère soit convaincue de l'innocence de son fils, nous en sommes certains, mais la douleur de Simone Vauthier n'est au fond qu'une double blessure d'orgueil mal placé : fureur — allant même jusqu'à la rage — d'avoir vu une autre personne, Yvon Rodelec, la remplacer dans le cœur de Jacques et désespoir bien compréhensif de voir le nom qu'elle porte mêlé à un crime.

Certains s'étonneront, en entendant mes paroles de ce que j'aie tenu à faire citer ce témoin ? Je leur répondrai que la place d'une maman ne



pouvait être que dans le camp de la défense. j'ai préféré entendre les cris de reproche d'une Simone Vauthier adressés à ceux qu'elle accuse à tort de lui avoir volé l'amour de son enfant que les accents de la haine d'une grande sœur. Avec sa sincérité de mère un peu honteuse de sa conduite passée, Simone Vauthier a prouvé que si tous les membres de sa famille s'étaient conduits en monstres autrefois vis-à-vis du petit infirme, l'un au moins de ces monstres était capable de se racheter à la dernière minute. Vous oublierez comme moi, messieurs les jurés, les regrettables sentiments exprimés par cette mère contre tous ceux qui ont eu sur son fils une influence supérieure à la sienne, pour ne retenir que la vision de cette malheureuse s'écroulant, inanimée, devant cette barre après s'être écriée : *« Je vous en supplie, monsieur l'interprète, dites à Jacques que sa maman est là, tout près de lui, pour l'aider... »*

*Sa maman qui sait mieux que personne qu'il est incapable de tuer...*

» Je pense sincèrement qu'une mère devine en effet si le fruit de ses entrailles a tué ou n'a pas tué. Pour Simone Vauthier, son fils Jacques est innocent. C'est un témoignage qui a sa valeur.

M. Dominique Tirmont, le sympathique frère- portier de l'Institution Saint-Joseph de Sanac est un brave homme doublé, comme il est souvent de tradition dans la corporation des frères-portiers, d'un aimable bavard. Il a trouvé un plaisir extrême à nous raconter à sa manière l'incendie de la baraque. Pour lui ce ne fut qu'un fait-divers : nous ne nous appesantirons pas davantage.

Par contre, cette facilité d'élocution nous a été précieuse sur un point : ne nous a-t-elle pas expliqué avec force détails le sens des couleurs que possède l'accusé ?

Nous avons appris ainsi que l'idée fondamentale des couleurs était fausse dans le cerveau de Jacques Vauthier. Le contraire, il est vrai, eût été étonnant ! Procédant par analogie, Jacques Vauthier s'est formé une idée des teintes en pensant aux variétés de senteurs ou de saveurs. Aussi l'accusé ne songe-t-il jamais à un objet sans le parer instinctivement d'une couleur. Cette confusion a joué un rôle de premier plan au moment du crime du *De Grasse* comme nous le démontrerons bientôt. La curieuse expérience à laquelle j'ai soumis Jacques Vauthier tout là l'heure en présence de sa femme vous a déjà prouvé deux choses, messieurs les Jurés : Jacques Vauthier attache une grande importance à l'écharpe en soie que porte sa femme et ne peut pas « entendre » sur ses mains les mots « couleur verte » sans entrer en transes... Rappelez- vous ceci, messieurs les Jurés : l'accusé a

horreur du vert ! Pourquoi cette répulsion ? La simple logique nous en fournit l'explication : parce que le vert lui rappelle un mauvais souvenir... disons même : un horrible souvenir

! Quant à l'écharpe de soie que portait sa femme — et qui en réalité était grise et non verte — je dois faire un petit aveu : c'est moi qui ai demandé à Solange Vauthier de venir témoigner, le cou ceint de cette écharpe. C'était indispensable pour la réussite de mon plan. Je ne le regrette pas malgré le côté assez pénible de l'expérience...

Remercions donc quand même Frère Dominique de l'apport de son témoignage et examinons la déposition du dernier témoin à décharge, M. le docteur Dervaux...

... Donc, M. le docteur Dervaux est venu lui aussi devant cette barre avec le désir sincère d'innocenter l'accusé. Le témoignage pondéré de cet éminent praticien qui est sans doute, après Yvon Rodelec, l'homme qui connaît le mieux Jacques Vauthier a été d'un poids considérable. Cette fois nous nous sommes trouvés en effet en présence d'un homme de science dont l'esprit pratique ne se laisse pas entraîner par les ardeurs d'une foi généreuse. Le docteur ne nous a-t-il pas avoué que « *sans être ce qu'on appelle un athée, il a toujours été un sceptique* » ? Scepticisme qui ne s'incline que devant les résultats scientifiques d'une méthode expérimentale. Le goût inné de *l'Expérience* est donc très développé chez ce praticien. C'est ce qui l'a poussé à conseiller à Yvon Rodelec non seulement d'essayer d'éduquer le jeune Jacques sans lui bourrer la cervelle d'Évangiles mais aussi d'éveiller dans le cœur de l'infirme une nouvelle tendresse qui remplacerait celle d'une mère un peu trop égoïste. On peut affirmer que, dans son immense désir de bien faire, l'homme de Sciences — personnifié par le docteur Dervaux — fut aussi responsable que l'homme d'Eglise — incarné par Yvon Rodelec — de l'union de Jacques avec Solange. Responsabilité que je trouve admirable, car je persiste à considérer ce mariage comme une parfaite réussite.

Malheureusement l'esprit scientifique de bon docteur, allié à la déformation professionnelle, l'a incité à pousser un peu trop loin ses petites investigations personnelles, lorsqu'il entendit parler du crime du *De Grasse*... Ne pouvant découvrir la solution du double problème des empreintes et des aveux répétés de l'accusé, le cerveau raisonneur du docteur Dervaux finit par trouver, presque à son corps défendant, une sorte d'excuse au crime de Jacques Vauthier. Nous ne nous faisons aucune illusion : malgré sa déclaration finale par laquelle le bon docteur — après s'être rendu compte du tort que sa déposition venait de faire à celui pour lequel il était venu dans les meilleures intentions

du monde — s'efforça sans grand succès d'expliquer à la Cour que ses paroles avaient été mal interprétées, ce témoin à décharge ne s'est présenté à la barre qu'intimement persuadé de la culpabilité de Vauthier !

M. l'avocat général n'a pas manqué d'ailleurs d'utiliser un tel témoignage pour en tirer des conclusions nettement défavorables à l'accusé. Ce ne fut que lorsque j'affirmai que je serais en mesure de prouver au cours de ma plaidoirie que Jacques Vauthier n'était pas le véritable criminel que M. le docteur Dervaux a essayé, un peu tard, de limiter les dégâts — dont son esprit trop scientifique était le seul grand responsable — en ramenant le débat sur un plan strictement moral. Et il trouva, ma foi, un argument réparateur non dénué de valeur lorsqu'il nous déclara que : *Jacques Vauthier idolâtrait trop sa femme pour l'accabler d'une honte comparable à celle qu'elle subit depuis six mois,* » Là ce n'était plus le savant qui parlait, mais l'homme de bon sens doublé d'un homme de cœur.

Sans même s'en douter, à cet instant, le docteur Dervaux a effleuré la vérité : ce crime

— dans lequel la seule faute de l'accusé est d'avoir tout fait pour paraître en être le véritable auteur

— n'est au fond que l'aboutissement de l'immense amour, poussé jusqu'au sacrifice suprême, d'un homme pour sa compagne. Et ceci nous ramène tout naturellement à Solange Vauthier, personnage essentiel du drame... Une Solange Vauthier que nous allons suivre pas à pas en étudiant le processus du crime...

Dans leurs dépositions respectives, M. le commissaire Bertin et M. le commandant Chardot ont tous deux déclaré que Solange Vauthier communiqua avec son mari dès qu'elle fut mise en sa présence, dans la prison du bord, après le crime. Cette conversation silencieuse et incompréhensible pour les deux témoins eut lieu « à la main » : les doigts agiles de l'épouse parlèrent sur les phalanges de son mari. Elle-même nous a affirmé ne lui avoir posé qu'une seule question : « *Ce n'est pas vrai, Jacques ? Tu n'as pas fait cela ?*

» et il lui aurait répondu : « *Ne t'inquiète pas ! Je prends la responsabilité de tout... Je t'aime...* » Réponse possible mais non certaine. Jacques Vauthier n'aurait-il pas plutôt dit à sa femme : «

*Je sais que c'est toi la coupable, mais tais-toi ! Tu as bien fait de le tuer... Ne dis rien surtout ! Je te sauverai...* »

Réponse qui, évidemment, changerait l'aspect du problème. Nous avons tout lieu de croire qu'elle fut la vraie. Solange en resta pétrifiée sur le moment. Coupable ? Certes elle l'était... mais pas dans le sens où l'entendait son mari. Jacques Vauthier était convaincu d'avoir découvert la preuve irréfutable que sa femme adorée était bien la meurtrière de John Bell. Il est toujours dans cet état d'esprit. en ce moment voyez son visage tendu, anxieux : son interprète lui transmet les moindres de mes paroles. Vauthier ne demande qu'à être délivré du doute affreux qui l'obsède. Il a peur que sa femme, la douce et gentille Solange, qui représente tout pour lui et sans laquelle il ne peut pas vivre, ne soit inculpée. Regardez la sueur qui perle sur son front. Une sueur d'agonie... Fasse le Ciel que ce ne soit pas l'agonie d'un amour ! Il attend... Et il commence à se demander si cette vieille bête d'avocat qui lutte depuis des semaines pour sauver sa tête malgré lui ne va pas finir par faire éclater la vérité ?

Jacques Vauthier, je vais vous prouver que votre femme n'a pas tué et ce ne sera qu'à cette minute, que vous cesserez de vous enfermer dans votre mensonge héroïque. Depuis la première visite que je vous ai faite à la Santé, je savais que vous mentiez à tout le monde, Jacques Vauthier... même à moi en qui vous n'aviez pas plus confiance que dans les autres ! Ce jour-là, vous vous êtes jeté sur moi pour me faire comprendre clairement que vous n'aimiez pas voir un avocat se mêler de vos affaires et surtout pour me laisser croire que vous n'étiez qu'une vulgaire brute ! N'avez-vous pas déjà réussi à le faire admettre à peu près par tout le monde, depuis le commandant du *De Grasse* jusqu'au juge d'instruction chargé de l'affaire en passant par l'inspecteur Mervel et les innombrables médecins aliénistes ou spécialistes, sans oublier vos défenseurs, qui m'avaient précédé et s'étaient vu contraints de se démettre de votre dossier encombrant par crainte de ne rien pouvoir tirer de vous, tout en risquant de se faire étrangler par vos doigts redoutables ? Je le reconnais : en adoptant cette fausse attitude de brute, vous avez été génial, Vauthier ! Le comble de votre adresse a été de tromper jusqu'à votre brave gardien de cellule : cet excellent homme était si intimement persuadé que vous n'étiez qu'un animal malfaisant, qu'il me conseilla à plusieurs reprises de prendre les plus grandes précautions à votre égard ! Pour votre malheur, Vauthier — disons plutôt pour votre bonheur — vous êtes tombé, avec moi, sur un vieux cheval de retour ! Et, ma foi, comme votre perspicacité silencieuse est d'une rare subtilité, sous une apparence butée et hermétique, vous avez très vite compris qu'avec une vieille ficelle de mon genre votre savant manège ne prendrait pas ! Alors, sans plus insister, vous êtes revenu spontanément au calme. J'ai feint d'entrer dans votre jeu tout en étant bien décidé à vous faire départir de ce

calme exaspérant quand il serait temps.

J'y suis déjà parvenu deux fois au cours de ce procès. La première, lorsque vous avez pleuré au contact des mains parcheminées de votre vieil éducateur : vous ne pourrez plus renier ces larmes brûlantes, Vauthier ! Elles furent belles car elles sont venues directement de votre cœur. La seconde, quand vous avez effleuré l'écharpe de votre femme : la rage impuissante qui vous a animé à cet instant fut sincère... Deux fois donc j'ai eu la preuve éclatante que toute votre attitude depuis le moment où l'on vous a retrouvé affalé sur le lit de John

Bell, n'était qu'une fantastique comédie. Que vous puissiez être une brute, je ne le nie pas ! Vous l'avez même été une fois — une seule dans votre existence — à un degré rarement atteint par un être humain... Je me chargerai de vous en rappeler les circonstances précises quand l'heure sera venue d'abattre les dernières cartes ; mais que vous soyez — comme la majorité de ceux qui sont ici le pensent, parce que vous avez réussi à leur donner cette illusion, —une brute à l'état permanent, c'est faux !

Je vous ai dit tout à l'heure que votre femme n'avait pas tué : ceci ne veut pas dire qu'elle ne soit pas coupable. Sa culpabilité est d'un autre ordre, voilà tout ! Mais vous ne devez vous en prendre qu'à vous-même : votre silence et votre mensonge continu m'ont acculé à la lamentable alternative de vous laisser condamner alors que vous êtes innocent ou de vous révéler publiquement ce que vous n'auriez préféré ne jamais savoir...

Vous n'êtes pas le seul à avoir menti : votre femme aussi nous a trompés en modifiant la première réponse que vous lui avez faite dans la prison du bord. Mais pouvait-elle faire autrement ?

Solange Vauthier, messieurs les Jurés, savait que son mari la croyait réellement la meurtrière de John Bell alors qu'elle n'était pour rien dans le crime, mais elle comprenait aussi que cette conviction intime de Jacques était pour lui une sorte de baume qui le rassurait complètement sur la conduite de son épouse et lui faisait presque plaisir : l'amour de ce garçon pour sa compagne est tel qu'il préfère la considérer comme la meurtrière d'un homme, dont elle s'est débarrassée définitivement pour repousser ses avances, plutôt que comme la complice d'une liaison coupable.

Solange meurtrière de John Bell, pour Jacques c'est une héroïne qui a tué pour ne pas le tromper, lui Jacques... Dès la seconde où il crut être

en possession de la vérité, Vauthier n'eut plus qu'une idée

: sauver son admirable compagne qui avait su pousser la fidélité jusqu'à tuer un rival ! Ce fut pour cela qu'il attendit patiemment dans la cabine du meurtre que l'on vînt l'arrêter, pour cela qu'il maquilla avec une habileté suprême le crime de façon à faire croire que c'était lui qui l'avait commis et non sa femme, pour cela enfin qu'il fit à sa compagne l'étrange réponse : « *Je sais que c'est toi la coupable, mais tais-toi ! Tu as bien fait de le tuer ! Ne dis rien, surtout ! Je te sauverai...* » Attitude qui s'explique parfaitement quand on comprend l'immense amour que Jacques porte à Solange mais qui n'a plus aucune raison d'être si l'on prouve que — contrairement à ce que croit Vauthier — sa femme n'a pas tué John Bell qui a été assassiné par une troisième personne. Ce qui confirme ce que je n'ai cessé de répéter : trois personnes avaient intérêt à supprimer le jeune Américain. Vauthier pour se débarrasser d'un rival ; Solange pour effacer un passé qui la gênait et pesait lourdement sur sa conscience... Le véritable criminel enfin, pour de toutes autres raisons que nous expliquerons en temps voulu...

J'le sais, messieurs de la Cour, combien ma plaidoirie doit vous sembler extravagante, mais je vous demande encore un effort d'attention pour vous reporter en imagination aux six derniers mois qui ont précédé le retour du ménage Vauthier en Europe à bord du

*De Grasse.*

D'abord un nouveau et double mensonge de Vauthier et de sa femme vous a fait croire que le jeune couple n'avait jamais vu la victime avant le crime. Pour une fois la défense est en plein accord avec le Ministère Public, en affirmant que Solange et Jacques Vauthier connaissaient très bien John Bell. Un message téléphonique reçu hier matin de New-York m'a confirmé que le jeune Américain, très lancé dans les milieux français des Etats-Unis, s'était pris d'une grande amitié pour les Vauthier.

Amitié dont la réciprocité n'était pas certaine de la part de Jacques et de Solange... A seule fin de connaître la nature exacte des relations existant entre ces trois personnages, il me paraît indispensable de faire revenir devant cette barre Solange Vauthier pour une déposition complémentaire. je demande donc à monsieur le Président de vouloir bien faire quérir le témoin en vue d'une seconde audition. »

— La Cour accède à la requête de la défense, déclara le président Legris après un rapide conciliabule avec ses assesseurs et un signe

d'acquiescement de l'avocat général.

La jeune femme revint à nouveau devant la barre non sans laisser percer quelques marques d'étonnement.

« — Madame Vauthier, poursuivit le vieil avocat en s'approchant de la barre devant laquelle elle se tenait figée, j'ose espérer que vous n'en voudrez pas trop au défenseur de votre mari de vous avoir fait revenir une seconde fois, mais c'était absolument nécessaire pour atteindre enfin le but que nous poursuivons, vous et moi : faire innocenter Jacques... Je me permettrai tout d'abord de vous rappeler une question précise que vous a posée M. le président Legris pendant votre première déposition : *« Vous souvenez-vous, Madame, d'avoir rencontré, au cours de vos cinq années de pérégrinations aux Etats-Unis, la victime, M. John Bell ? »* Vous avez répondu négativement.

Eh bien, si pénible que ce le soit pour moi, je me fais un devoir de vous répondre à mon tour que vous avez menti, Solange Vauthier !

Vous connaissiez très bien ce John Bell depuis plus d'une année. Il est venu spontanément se présenter à vous et à votre mari à l'issue d'une de vos conférences faites à Cleveland. John Bell vous a tout de suite été sympathique : ne s'est-il pas donné beaucoup de mal pour faciliter vos voyages et séjours dans les différentes villes que vous visitiez ? n'a-t-il pas poussé l'amabilité jusqu'à vous voiturier lui-même dans sa propre automobile ? ses attentions n'étaient-elles pas charmantes à votre égard ? Et il arriva ce qui devait fatalement se produire : le jeune Américain était beau. N'offrait-il pas sur votre mari l'avantage inestimable de pouvoir vous contempler ? Ses yeux dévoraient votre visage, détaillaient votre silhouette élégante, exprimaient le désir ardent d'un Yankee normal et sain pour une jolie femme de France... Bien qu'ayant une immense tendresse pour votre mari, vous n'aviez pu vous habituer complètement à l'idée que celui auquel vous apparteniez était le seul homme qui ne pourrait jamais vous voir, alors que tous les autres pouvaient rassasier leurs yeux de votre beauté. Pendant votre première déposition, vous avez prononcé, Madame, une phrase terrible : *« Il y avait trop de pitié dans ma tendresse... On n'aime pas les gens dont on a pitié ! On les plaint ! »*

Je regrette, Jacques Vauthier, de vous révéler tout cela aujourd'hui sans le moindre ménagement, mais puis-je agir autrement ? Votre visage m'apparaît de plus en plus crispé, malheureux, pathétique... Je vous supplie, Vauthier, de conserver cette maîtrise de vous-même dont vous avez fait preuve en vous accusant d'un crime que vous n'avez pas

commis, pour entendre la suite de cette plaidoirie qui est bien la plus ingrate qu'ait jamais eue à faire un défenseur... Il faut que vous sachiez que Solange ne s'est décidée enfin à vous épouser qu'à la suite de la démarche pressante qu'Yvon Rodelec fit un certain soir auprès d'elle...

Solange ne vous a épousé que par pitié alors que vous étiez éperdument amoureux d'elle.

Ce fut, comme nous l'a dit ce brave Frère Dominique un événement sans précédent dans les annales de l'Institution Saint-joseph... Souvenez-vous de l'étrange cérémonie dans la chapelle où les enfants de chœur étaient sourds-muets et la chorale composée d'aveugles... de l'abbé Ricard, l'aumônier de l'Institution qui fit un magnifique sermon que vous, Solange, traduisiez au fur et à mesure sur les phalanges de Jacques... Le même procédé n'était-il pas employé et répété sur tous les bancs de la chapelle où chaque aveugle servait d'interprète pour un voisin sourd-muet ? Vous ne saviez pas alors si vous deviez rire ou pleurer, Solange Duval !...

Rire, non pas de joie mais d'énervement devant le côté bizarre de cette cérémonie dont vous étiez l'héroïne ; pleurer à l'idée que vous alliez vous enchaîner pour la vie à un triple- infirme... Voilà ce qui hantait votre front quand, la cérémonie terminée, vous avez passé, au bras de Jacques, entre la double haie de curieux, de personnages austères en soutane noire et rabats bleus ou d'infirmes... Là-haut, à la tribune, les grandes orgues, tenues par Jean Dony, faisaient retentir une marche nuptiale qui vous semblait presque une dérision... Et si votre regard, baissé sous le voile de tulle, s'est relevé pendant quelques secondes, ce fut peut-être pour croiser celui d'un garçon au regard attentif et lumineux, qui contemplait avidement votre visage... un regard chargé de désir que vous ne rencontreriez jamais chez votre mari aux yeux morts...

Votre souffrance fut atroce ce jour-là. Elle n'a fait qu'augmenter pendant les jours qui suivirent, pendant cet horrible voyage de noces d'où vous êtes revenue désespérée. Chaque heure de ce voyage s'était ajoutée à l'holocauste... Vous avez dû faire un effort de volonté surhumain pour surmonter votre répugnance physique et ne pas vous enfuir quand les bras puissants de votre mari infirme ont voulu vous enlacer.

Car il y eut une première nuit dont le souvenir ne pourra jamais s'effacer de votre mémoire et pendant laquelle vous avez pris



conscience de l'immensité de votre sacrifice. Vous avez surtout compris qu'avant le mariage tout paraît simple et facile parce que l'imagination ne recule devant aucun obstacle. Seulement, au moment où vous passiez du rêve empreint d'idéal à la réalité faite de brutalité, les infériorités de votre conjoint se sont révélées.

Avouez que c'est navrant, Solange Vauthier, d'être embrassée par des lèvres incapables de balbutier un mot d'amour, d'être face à face avec le néant d'un visage sans regard... Dans de telles conditions l'acte d'amour n'engendre que la répulsion. Plus rapidement que vous ne l'aviez pensé — y aviez-vous même jamais songé dans la griserie du sacrifice qui vous avait fait répondre « oui » à Yvon Rodelec ? — le contact avec l'infirme vous a découragée et a rendu impuissantes vos plus fermes résolutions. Comment ne pas vous comprendre ? Il vous aurait fallu, pour supporter cette longue épreuve, avoir une force d'âme que nous,

pauvres humains, ne possédons que bien rarement !

Et Lui ? Ne pensez-vous pas, Solange, qu'en vivant continuellement avec vous, il finit par prendre plus clairement conscience de son infériorité ? Son désarroi secret ne fit que grandir

: les sentiments de désespoir attristé, de jalousie, de défiance commencèrent à mettre une ombre sur votre couple Et cependant, lui s'accrochait à vous. Il avait et il a toujours un besoin insatiable de vous : besoin physique et moral. C'est de là qu'est née cette mésentente sourde dont vous avez tous deux préféré ne pas rechercher la cause profonde par je ne sais quelle sorte de pudeur mutuelle ! On peut affirmer, messieurs les Jurés, que pendant ces cinq années de mariage, ce fut une lutte incessante entre la tendresse raisonnée de la jeune femme et les désirs charnels de l'infirme. Aussi peut-on s'imaginer ce que dut être ce voyage de noces sur la Côte Basque ! Le jour, quand il ne s'agissait que de communiquer par l'intelligence, tout était merveilleux : c'était l'harmonie de deux êtres qui se complétaient puisque l'un d'eux au moins dépendait totalement de l'autre... mais la nuit ! Les rôles s'inversaient : avouez, Solange, que vous auriez voulu être au bout du monde plutôt que de vous abandonner à des caresses qui vous terrorisaient ! Découragée, ne pouvant presque plus supporter la présence physique d'un Jacques que vous aviez peut-être eu tort de trop idéaliser, vous avez fait part de vos craintes à Yvon Rodelec lorsque vous êtes revenus tous deux lui faire une visite d'adieu à Sanac avant le grand départ pour les Etats-Unis. Une fois encore les paroles de sagesse et les judicieux conseils de l'éducateur réussirent à atténuer votre désenchantement de jeune femme. Le

voyage dans un pays tellement neuf pour Jacques et vous arrangea un peu les choses. Vous vous êtes habituée à une existence à la fois active et résignée, auprès de l' infirme.

Sans le vouloir le moins du monde, presque à votre corps défendant, vous êtes devenue pour Jacques la femme rare qui suffit au bonheur d'un homme tout simplement parce que cet homme n'a pas connu et ne connaîtra jamais une autre femme et d'autres sensations ! Vous lui donniez l'illusion, lorsque vous vous abandonniez à ses caresses, qu'il était un homme comme les autres...

Pour essayer d'oublier les instants pénibles qu'une telle passion vous contraignait à subir, vous vous êtes lancée à corps perdu dans la vie trépidante du Nouveau-Monde, allant de ville en ville, de conférence

en

conférence,

d'interviews

en

émissions

radiophoniques, de réceptions en réceptions où vous brilliez chaque fois un peu plus. Votre beauté triomphait à chacun de vos pas. Il semblait même que la présence de ce colosse infirme à vos côtés, vous suivant partout comme une ombre ou comme un esclave, contribuait à vous mettre mieux en valeur, à faire éclater votre lumière souriante... Pendant les premiers temps de votre séjour là-bas vous avez eu l'impression d'être heureuse, Solange. Vous l'avez même écrit quelques semaines après votre arrivée aux Etats-Unis, à votre seul confident, Yvon Rodelec. Mais hélas ! c'est alors que John Bell se dressa sur votre chemin à Cleveland...

L'intérêt que le jeune Américain sembla porter au cas exceptionnel

de

Jacques

Vauthier,

romancier

français

sourd-muet-aveugle de naissance, n'était qu'une façade, un moyen d'atteindre celle qu'il convoitait dès l'instant où il l'avait aperçue : vous, la jolie femme de l'infirme... Ses attentions devinrent de plus en plus pressantes. Il vous emmena seule faire des promenades en voiture sans que votre mari y vit le moindre inconvénient. Jacques ne pouvait même pas supposer que vous lui seriez infidèle... Ce fut cependant ce qui arriva : quelques mois après la rencontre de John Bell à Cleveland, les yeux clairs de ce beau garçon se noyèrent dans les vôtres. Ses lèvres balbutièrent les mots d'amour que vous attendiez depuis si longtemps. Si votre bonheur fut passager, du moins fut-il alors complet : vous étiez « sa » maîtresse ! »

La jeune femme avait blêmi et s'était agrippée à la barre au moment où son mari poussa un long cri rauque dans le box des accusés dont il essaya de s'échapper pour se jeter sur Victor Deliot.

Mais ses deux gardes l'obligèrent à se rasseoir.

« — Je sais que je fais une peine affreuse à ce malheureux !

continua l'avocat. S'il le pouvait en ce moment, il me tuerait...

Regardez-le : voilà bien, messieurs les Jurés, le Vauthier que je voulais vous faire découvrir, le Jacques Vauthier homme qui ne devient réellement une brute que lorsqu'il s'agit de défendre ce qu'il croit être bon bien à lui seul : sa femme... Regardez-la, elle aussi, prête à défaillir, incapable de refuter la grave accusation qui vient d'être portée sur sa conduite. Que dirait-elle sinon qu'elle a fini par céder aux instances du jeune Américain parce qu'elle n'en pouvait plus de n'appartenir qu'à un homme qui ne pourrait jamais la voir !... C'est là tout le drame de cette jeune femme. Ne croyez surtout pas, messieurs les Jurés, que Solange ait été amoureuse de John Bell ! Très vite ses relations avec le jeune Américain qui la suivait de ville en ville commencèrent à lui faire horreur.

Envahie par le remords de tromper un homme pour lequel vous étiez tout, vous avez tenté, Solange

Vauthier, l'impossible pour rompre définitivement avec votre amant d'occasion. Mais lui ne voulut rien entendre : il ne pouvait plus se passer de vous ! Votre désir de rupture s'augmentait aussi de la crainte où vous étiez de voir votre mari se douter de quelque chose. Confusément, votre mari infirme se mit à suspecter John Bell. Heureusement Jacques ne pensa même pas que vous pourriez être infidèle. Le seul coupable, dans son esprit inquiet, était cet Américain

qui vous désirait et contre lequel il était persuadé que vous luttiez désespérément alors que vous étiez déjà depuis plusieurs mois sa maîtresse !

Pour vous débarrasser d'un amant dangereux, vous avez pris la brusque décision de rentrer en France par le prochain paquebot. Ce que vous n'aviez pas prévu était que John Bell se trouverait à bord pour continuer à vous poursuivre ! Vous et votre mari l'avez rencontré sur le bateau quelques heures après le départ de New-York. Pour sauver la face vis-à-vis de Jacques, John Bell expliqua qu'il se rendait en mission en France pour le plan d'aide à l'Europe ! Curieuse aide à l'Europe, en vérité !

Ne voulant plus courir le risque d'une semblable entrevue, vous vous êtes ingéniée à décider votre mari à prendre ses repas dans la cabine d'où vous ne sortiez que très rarement. Le lendemain cependant, John Bell réussit à vous aborder seule dans un couloir. Il s'emporta, supplia. Vous vous êtes enfuie, affolée. Pendant un moment vous avez songé à vous tuer. Mais vous avez pensé que Jacques ne survivrait pas à votre disparition. Jacques qui ne pouvait plus vivre sans vous ! N'aurait-il pas mieux valu sacrifier John dont personne n'avait besoin ? L'idée de ce crime a dû vous hanter, comme une sorte de réparation vis-à-vis de Jacques. On ne peut s'imaginer, messieurs les Jurés, les sentiments heurtés et parfois monstrueux qui peuvent envahir le cœur d'une honnête femme qui regrette une faute !

John Bell continuait de vous assiéger. Vous l'aperceviez dès que vous entr'ouvriez la porte de votre cabine. Votre mari, lui-même, le subodora rôdant dans votre voisinage : son sens olfactif extraordinaire dut lui révéler sa présence dans votre ombre et vous avez craint un éclat. Torturée, vous avez voulu avoir avec votre ancien amant une entrevue décisive. »

Deliot se détourna de Solange, pour avertir : — Messieurs les Jurés, messieurs de la Cour, nous touchons au moment du crime...

Il revint à Solange, anéantie sur une chaise : « — Votre mari, Madame, se repose sur sa couchette, comme chaque jour après le repas de midi. Vous allez un instant respirer sur le pont. Peut-être avez-vous glissé dans votre sac à main ce revolver que vous m'avez avoué, au cours de notre seconde entrevue, avoir eu toujours à votre portée, au cours de votre voyage, pour votre défense. Vous vous dirigez vers la cabine de John Bell. Votre plan est simple : vous allez frapper à sa porte, il vous ouvrira, ravi, persuadé que vous venez enfin le retrouver en amante. Seule avec lui, vous tâcherez de le convaincre du danger où il vous

met tous les deux, vous et lui, vous le conjurerez de vous laisser, vous le convaincrez peut-être, car il n'est pas foncièrement mauvais. Sinon... Sinon, le petit revolver est là, dans le sac à main. S'en servir pour se libérer tout à fait ? Le jeter ensuite à la mer, par le hublot, et revenir tranquillement, sur le pont d'abord — pour y laver au vent du large l'odeur du jeune homme, l'odeur de l'amant — puis vers la cabine où votre époux se sera sans doute assoupi pendant votre absence.

Malheureusement, quand vous êtes arrivée devant la porte de la cabine occupée par John Bell, les choses ne se passèrent pas exactement comme vous es aviez prévues. La porte de la cabine était entrouverte. Intriguée, vous l'avez poussée avec précaution et vous êtes restée pétrifiée devant un spectacle hideux : votre amant gisait mort, étendu sur son lit, le cou ensanglanté. Dans votre affolement, vous n'avez même pas remarqué sur le moment une écharpe de soie verte ressemblant étrangement à l'une des vôtres : une écharpe que vous portiez souvent, que votre mari aimait caresser, et qui traînait sur la table de nuit... Horrifiée vous vous êtes enfuie.

...l'air frais vous remit les idées en place. Tout en parcourant le pont, vous commenciez à comprendre qu'on vous avait devancée de quelques minutes, de quelques instants peut-être, pour tuer votre amant. Il venait certainement d'être tué, bien que vous n'ayez pas osé toucher le cadavre encore chaud. Mais qui l'avait tué ? Un rival

? Une idée vous traversa aussitôt l'esprit : ne serait-ce pas Jacques

? Mais c'était impossible : vous n'aviez pas quitté votre mari de la journée avant de le laisser endormi dans votre cabine... et comme vous vous étiez rendue, par le plus court chemin vers celle de John Bell, il n'aurait pas eu le temps de vous y précéder pour accomplir le crime. Tout au plus aurait-il pu vous suivre : mais ce n'était pas le cas. Vous étiez bien seule au moment de votre macabre découverte.

Qui alors pouvait avoir eu intérêt à poignarder le jeune Américain ? Une autre femme ? Pourquoi pas après tout ?

Quelqu'un ou quelqu'une venait de vous rendre le service appréciable de vous débarrasser enfin de cet amant que vous ne pouviez plus voir et qui continuait à vous poursuivre de ses assiduités et de ses menaces... John avait été tué, et non pas par Jacques ni vous. Pendant que vous réfléchissiez à tout cela sur le pont, vous avez pensé un moment vous débarrasser du revolver en le jetant par-dessus bord, mais à quoi bon puisque l'arme n'avait pas servi ? Elle n'était plus une

pièce à conviction compromettante.

Et vous avez conservé le revolver qui ne vous quitte jamais... qui est en ce moment encore dans votre sac, parce que vous avez depuis longtemps l'intention de vous en servir contre vous-même si l'instant vient où toute la lumière sera faite... »

La jeune femme, dans un sursaut, fit un brusque mouvement mais Victor Deliot, qui était resté sans cesse à côté de la barre lui arracha le sac en criant :

— Non, Madame ! Pas ça ! Vous devez vivre parce que vous n'avez pas tué, parce que votre mari a encore plus besoin de vous maintenant, parce que vous devez expier pendant le restant de votre existence les torts que vous avez eus vis-à-vis de lui !

Tout en parlant, l'avocat avait extrait du sac le revolver qu'il remit au Président avant de continuer :

« — Vous n'aviez plus, une fois calmée, qu'à rejoindre votre cabine. Mais là une autre surprise vous attendait : votre mari n'était plus là ! Vous avez été reprise par le doute affreux : serait-ce vraiment lui le meurtrier ? Mais, une fois encore la simple logique vous prouvait que c'était impossible : il n'aurait pas eu le temps de vous précéder dans la cabine de John Bell ni surtout d'y accomplir son forfait car John avait dû se débattre... Où Jacques pouvait-il bien être ? et pourquoi avait-il quitté votre cabine seul, sans que vous l'accompagniez comme cela s'était toujours produit depuis le départ de New-York ? Votre anxiété grandissante dut vous pousser à vous rendre à nouveau dans la cabine de votre amant pour voir si votre mari ne s'y trouverait pas maintenant et pousser plus loin vos

investigations... mais la seule idée de vous retrouver en présence du cadavre de John vous empêchait de mettre ce projet à exécution. Et la prudence vous commandait de ne pas rôder dans le voisinage du lieu du crime. Qui sait ? La porte entr'ouverte de la cabine avait-elle déjà attiré l'attention et le crime était-il découvert ? Le plus sage pour vous était d'attendre le retour de Jacques dans votre propre cabine. L'attente se prolongea...

Au bout d'une vingtaine de minutes, votre anxiété s'était transformée en angoisse : que pouvait bien faire Jacques ? où était-il ? sans doute, ne pouvant dormir, avait-il préféré aller vous rejoindre sur le deck ? Ce serait terrible s'il ne vous y trouvait pas !

Cette dernière pensée vous obligea à sortir de votre cabine... Après une demi-heure de recherche vaine, comme vous l'avez dit vous-même pendant votre première déposition, vous êtes revenue dans la cabine avec l'espoir que Jacques y serait de retour. Il n'y était pas.

Désespérée vous avez craint le pire : un accident se serait-il produit

? Jacques, aveugle, ne serait-il pas tombé à la mer ? Affolée vous vous êtes rendue aussitôt au bureau du commissaire du bord. Nous savons le reste.

Au cours de l'enquête vous avez été constamment condamnée à vous taire : raconter votre macabre

découverte eut été avouer que vous aviez été dans la cabine du jeune Américain ! Les soupçons auraient pu se porter sur vous : cela pouvait vous être indifférent, mais vous craigniez à juste titre que ces révélations ne fissent découvrir tardivement à Jacques votre liaison avec John Bell. Et cela, vous ne le vouliez à aucun prix !

Enfin, vous étiez abasourdie par les précisions que vous donnaient les premiers enquêteurs. Vous le fûtes bien davantage en entendant l'étrange déclaration de Jacques. Vous ne compreniez pas pourquoi il s'accusait de ce forfait ni le sens de sa phrase : « *Ne t'inquiète pas !* »

*Je prends la responsabilité de tout... Tu as bien fait de le tuer... Je t'aime. »*

Ou Jacques était devenu subitement fou en se persuadant que vous étiez la criminelle, ou il était véritablement le coupable en dépit de votre logique personnelle qui disait le contraire... A partir de cette minute et jusqu'à maintenant, Solange Vauthier, vous aussi avez été sous l'emprise du doute abominable : même lorsque vous êtes venue devant cette barre pour défendre votre mari, vous vous demandiez encore s'il n'avait pas commis le crime ?

Maintenant que j'ai réussi à prouver à votre mari que vous n'étiez pour rien dans la mort de John Bell, je pense pouvoir vous démontrer que Jacques n'est pas non plus l'assassin de votre ex-amant et surtout expliquer pourquoi il s'est accusé faussement du crime. Si vous le voulez bien, messieurs les Jurés, reportons-nous par la pensée au moment précis où Solange Vauthier vient de quitter la cabine dans laquelle son mari s'est assoupi.

... Ce que M Vauthier n'a pas su, c'est que son mari ne sommeillait pas ce jour-là. Dès que sa femme fut sortie de la cabine, il se leva, entr'ouvrit à son tour la porte avec précaution et suivit sa femme à distance pour ne pas éveiller son attention il soupçonnait qu'elle allait rejoindre

l'Américain. Comment la suivit-il, lui l'aveugle, à travers le dédale des escaliers et des couloirs de

---

l'immense navire ? Grâce à son odorat... Cet odorat, aiguisé chez lui à l'extrême. Sa femme, Solange, se servait toujours du même parfum, un parfum qu'il aime, car il adore les parfums comme tous les aveugles. Ce fut un jeu pour lui de la suivre « à l'odeur » dans les couloirs.

Le spectacle de cet infirme, longeant les couloirs en tâtonnant, gravissant et redescendant des escaliers, les narines dilatées par le parfum conducteur, devait être hallucinant. On frémit en songeant aux pensées tour à tour désespérées et vengeresses qui hantèrent l'esprit de Vauthier pendant cette étrange promenade ! L'idée de meurtre germa alors certainement dans son cerveau. Il ignorait au-devant de quel danger il courait, il n'essayait même pas de s'imaginer la scène devant laquelle il se trouverait dans quelques instants — scène que son extrême sensibilité lui ferait comprendre en une seconde...

— 1

espérait encore, que sa compagne lui restait fidèle, mais ses doutes s'étaient accrus : la jalousie l'aiguillonnait... Comme M.

l'avocat général l'a parfaitement décelé, un réveil terrifiant s'opérait en Vauthier pendant sa poursuite silencieuse de fauve flairant la proie toute proche. Les bas instincts, comprimés depuis des années par la sage influence d'Yvon Rodelec, remontaient avec une odeur de boue écœurante... Vauthier était prêt à tout, et même à tuer ! Qui ? Il n'en savait rien encore... Lui ou elle ? Sans doute le premier qui tomberait sous ses mains vengeresses... peut-être même les deux ! Il allait ainsi vers son Destin, en longeant les couloirs des cabines, à la poursuite

du parfum qui l'entraînait vers la vie ou la mort...

Arrivé devant la cabine de John Bell, il eut un moment d'hésitation : chose curieuse, l'odeur du parfum flottait également dans la suite du couloir. Vauthier était perplexe. Quelle piste était la bonne ? Devait-il entrer dans la cabine ou continuer à longer le couloir ? Finalement, il poussa lentement la porte entr'ouverte...

Suivons-le maintenant dans la cabine où ses narines lui révèlent l'odeur de l'homme qu'il déteste, l'Américain. Deux odeurs qui se mélangent aussi intimement ne peuvent être que la preuve irréfutable



de la culpabilité de deux êtres... Ils sont là... Ils ne lui échapperont pas. Il n'a besoin d'aucune arme : ses mains lui suffisent ! Pourquoi perdre du temps à la recherche d'un coupe-papier quelconque ? Sûr de sa force herculéenne, Vauthier n'a jamais songé à utiliser le moindre instrument de crime. Le seul réflexe qui lui vient naturellement, à lui qui n'y voit pas, est celui que lui inspire le deuxième sens dont il se sert en virtuose : le toucher... Et le toucher exige un contact direct : il étranglera !

Si je me permets d'insister sur ce point, messieurs les Jurés, c'est uniquement pour rectifier l'erreur psychologique monumentale qui fut faite pendant la reconstitution du crime. Si Vauthier avait tué, il ne se serait pas servi du coupe-papier mais de ses mains si promptes et si agiles ! La reconstitution elle-même aurait dû étonner M. l'inspecteur Mervel et ses collaborateurs : le geste accompli par l'infirme, avec une précision de professionnel du crime, était trop parfait pour être vrai. Ce n'était qu'un geste étudié, répété à l'avance pendant la demi-heure où il se trouva seul avec le mort. Vauthier savait très bien que sa condamnation dépendrait en grande partie de la façon dont il accomplirait ce geste... et il voulait assumer le rime pour sauver sa femme ! Il fallait à tout prix donner aux enquêteurs la certitude absolue que lui, l'infirme, était tout à fait capable de se servir d'un coupe-papier effilé et de frapper juste, du premier coup, malgré sa cécité !

Ce fut là que l'enquête commença à trébucher. Mais revenons au moment où l'infirme avance lentement dans la cabine, les bras en croix, menaçants... Il se heurte d'abord au lit contre lequel trébuche... Ses mains, qui se sont portées instinctivement en avant, se plaquent sur un corps -tendu... un corps dont il reconnaît l'odeur exécrée à laquelle se mêle, en plus du parfum de Solange, elle, plus acre, du sang. Ça commence déjà à sentir le cadavre...

Vauthier a reculé puis ses mains se sont avancées à nouveau vers le corps de l'Américain... Ses doigts effleurent la poitrine et remontent lentement vers le visage pour s'immobiliser à hauteur du cou où ils baignent dans un liquide tiède et visqueux : le sang !

Les doigts tâtent maintenant les contours de l'entaille faite dans le cou... Aucun doute n'est possible pour l'infirme : c'est un poignard qui a accompli cette œuvre... Les doigts redescendent vers la poitrine et s'arrêtent un certain temps dans la région du cœur. Le toucher est infatigable : le cœur ne bat plus. L'Américain est mort, assassiné !... Les doigts commencent à se promener sur le lit, autour du cadavre, cherchant fébrilement l'arme du crime...

Soudain l'une des mains la trouve : Vauthier reconnaît instantanément le modèle même du coupe-papier qu'il utilise fréquemment dans sa propre cabine pour couper les pages des livres que Solange veut lui lire...

Les doigts encore insatisfaits continuent à tout effleurer dans l'espoir de trouver quelque indice... En atteignant la table de nuit, ils s'immobilisent à nouveau, comme pétrifiés, sur un objet qu'ils viennent d'empoigner : une simple écharpe de soie qu'ils ont souvent palpée et qui est imprégnée du parfum de Solange... C'est le carré de soie que Vauthier a pris l'habitude d'appeler *l'écharpe verte*, c'est bien l'écharpe de sa femme ! C'est aussi la preuve irréfutable que Solange n'est pas loin... mais où se cache-t-elle ?

Vauthier abandonne le lit pour faire le tour de la cabine, pénétrer dans le cabinet de toilette, longer les murs, fouiller la penderie et le débarras où sont entreposées les malles-cabines... Rien ! Personne !

Et, subitement il comprend... Tout s'explique maintenant ! Tout est tellement simple, lumineux ! Sous un prétexte anodin l'Américain a dû réussir à entraîner Solange dans cette cabine, mais elle s'est débattue... Elle n'a pas voulu lui céder, et — dans un geste que lui, le mari, trouve héroïque — elle a frappé le misérable avec la première arme qui lui est tombée sous la main : le coupe-papier qui devait traîner sur la table de nuit...

Malheureusement, dans l'affolement de son geste, Solange a perdu son écharpe qui est restée dans la cabine après sa fuite, l'écharpe verte. Maintenant, il comprenait pourquoi l'odeur du parfum suivait le couloir des cabines : après avoir tué l'Américain, Solange s'était enfuie par le couloir vers le deck, sans prendre le temps ni la précaution de refermer derrière elle la porte de la cabine qui était restée entrouverte... Puisque justice était faite, il fallait éviter à tout prix que Solange ne fût accusée du meurtre ! Il n'y avait pas une seconde à perdre... Quelqu'un pouvait venir d'un instant à l'autre et découvrir le crime avant que Jacques n'ait eu le temps de le maquiller. Une épouse aussi admirable méritait que l'on se sacrifiât pour elle. Le meilleur moyen, le plus sûr aussi, pour détourner les soupçons était de se substituer à Solange dans le rôle du meurtrier. Ce serait lui,

---

l'infirme, qui endosserait le crime. Il ne risquait tout au plus que quelques années de prison... Comment oserait-on condamner à la

peine capitale un sourd-muet-aveugle de naissance

? Il bénéficierait de circonstances très atténuantes... D'ailleurs son moyen de défense serait simple : un silence obstiné qui impressionnerait les juges et laisserait planer un tel doute que sa peine serait légère... Ensuite, quand il sortirait de prison, il retrouverait son admirable compagne auprès de laquelle il continuerait à vivre d'une existence heureuse, loin de tout rival...

Toutes ces pensées tumultueuses durent défiler dans son cerveau enfiévré en quelques secondes.

— 1

referma la porte. Il fallait tout d'abord faire disparaître les deux pièces à conviction : le stylet, sur lequel devaient se trouver les empreintes de Solange, et surtout l'écharpe de soie verte. Il jeta par le hublot l'écharpe à la mer. Mais au moment de répéter ce geste pour le coupe-papier, Vauthier hésita... Quand on l'arrêterait, on lui demanderait comment il s'y était pris pour tuer avec cette arme ? Il fallait répéter à froid le geste qu'avait accompli Solange dans son affolement et ceci jusqu'à ce qu'il soit capable de l'exécuter à la perfection, sans la moindre hésitation. Ses doigts se crispèrent sur le manche du coupe-papier. Plusieurs fois son bras s'abaissa mécaniquement. Ce ne fut qu'une fois sûr de pouvoir accomplir le geste meurtrier dans la reconstitution du crime, qu'il se décida enfin là lancer à la mer, par le hublot, le coupe-papier qui devait porter les empreintes de sa femme...

Il devait maintenant marquer le crime de ses propres empreintes. Il appliqua ses doigts tachés de sang un peu partout... «

Son » crime était signé. Pour donner l'illusion que l'Américain s'était débattu il souleva le cadavre du lit et le traîna jusqu'à la porte après avoir renversé intentionnellement quelques meubles. Il n'avait plus qu'à entrouvrir à nouveau avec précaution la porte pour que la première personne qui passerait dans le couloir découvrit le meurtre et le prétendu meurtrier. L'attente fut longue.

Il lui trouva une saveur particulière. Son troisième sens lui faisait « goûter » la plénitude du crime, de ce qu'il considérait comme « son »

crime ! Je vous ai dit, messieurs de la Cour, qu'une fois — une seule dans son étrange existence — Jacques Vauthier s'était montré une brute authentique : ce fut pendant cette attente... Il revécut avec une intensité prodigieuse, les phases d'un crime qu'il n'avait pas commis. Il

revoyait, en imagination, son bras justicier s'acharnant sur l'Américain... Il ne doutait plus qu'il ne fût effectivement le meurtrier et se repaissait tout son saoul de son forfait imaginaire...

Jacques Vauthier ne regrettait rien : moralement il avait assassiné, lui aussi, John Bell...

Voilà son crime, messieurs les Jurés ! Certes, il est grand mais il ne relève pas de votre justice. »

Les paroles que venait de prononcer l'avocat laissaient l'assistance frissonnante. Danielle était bouleversée. La pensée qu'un homme d'une intelligence aussi exceptionnelle puisse se changer en une brute capable de tuer par amour la troublait étrangement Et le sentiment d'admiration muette que peu à peu la jeune fille avait voué à l'accusé, s'en trouva singulièrement renforcé

: n'était-ce pas un homme merveilleux, ce Jacques pour lequel rien ne comptait en dehors de la femme aimée ?

Victor Deliot ne prêta pas la moindre attention aux remous qu'il venait de soulever. Il laissa les murmures s'apaiser et continua avec le calme dont il- ne s'était jamais départi :

— Je vous prie maintenant, messieurs les Jurés, de regarder Vauthier effondré dans son box. Voyez comme son visage, jusqu'ici impassible, a changé ! Cette fois, il ne joue plus un rôle : son désarroi est sincère, total... Son rêve d'amour extasié vient de s'écrouler... Il vient d'apprendre également que ce n'est pas Solange qui a tué son amant et qu'elle n'a pas accompli le geste qu'il eût considéré comme réparateur, dans l'aveuglement d'un cœur déchiré. Il n'a donc plus aucune raison d'endosser la responsabilité du crime... Monsieur l'interprète, je vous demande, si monsieur le Président n'y voit pas d'inconvénient, de vouloir bien poser à l'accusé cette question : « Jacques Vauthier, la description que j'ai faite de la façon dont vous avez découvert et maquillé le crime dans la cabine est-elle exacte ? »

L'interprète transmet la question sur les phalanges de l'infirmier.

Celui-ci dressa alors sa haute taille dans le box et fit pour la première fois depuis le début du procès de rapides signes des doigts en alphabet mimique que toute l'assistance put voir. L'interprète traduisit à haute voix :

— La description est exacte.

— Dans ce cas, poursuivit l'avocat, posez-lui une dernière question et nous le laisserons tranquille : « Jacques Vauthier, persistez-vous à déclarer que vous avez assassiné John Bell le 5 mai dernier à bord du paquebot *De Grasse* ? »

Jacques, toujours debout, répondit par le même procédé :

— Je reconnais avoir menti pour sauver ma femme. Ce n'est pas moi qui ai tué John Bell !

Puis il se laissa tomber sur le banc, pitoyable, vaincu par sa douleur morale.

— Souvenez-vous, messieurs les Jurés, que je vous ai dit hier avoir le ferme espoir d'amener mon client à faire dans cette enceinte une éclatante rétractation avant la fin des débats. Mais encore me fallait-il, pour atteindre ce résultat, mettre Jacques Vauthier en présence de preuves tellement probantes qu'il ne puisse plus persister à s'enfermer dans ce que je continue d'appeler un admirable mensonge par amour... Il ne me reste plus maintenant qu'à poser trois petites questions à Mme Solange Vauthier, en m'excusant de la harceler dans l'état de prostration où elle se trouve. J'ai tout lieu de croire que Mme Vauthier n'a plus aucune raison, elle aussi, de ne pas nous dire la vérité... Solange Vauthier, oui ou non, John Bell fut-il votre amant ?

La jeune femme se raidit pour répondre faiblement :

— Il a été mon amant...

— Oui ou non, continua l'avocat, vous êtes-vous rendue dans sa cabine le 5 mai dernier vers deux heures de l'après-midi ?

Solange répondit avec plus d'assurance :

— Oui... Je voulais obtenir de John la promesse qu'il ne chercherait plus jamais à me revoir. Au cas où il eût refusé, je crois que je l'aurais tué sans pitié pour sauver le bonheur de Jacques...

Mais quand je suis entrée dans la cabine... John... était déjà mort...

— Troisième et dernière question pour laquelle je vous demande, Madame, de faire un très sérieux effort de mémoire : maintenant que mes modestes déductions personnelles vous ont permis de raviver certains souvenirs, vous rappelez-vous avoir vu l'écharpe de soie verte sur la table de nuit de la cabine à côté du corps ?

— Non. J'étais trop bouleversée par la vue de John pour remarquer des détails... C'était horrible ! Il y avait du sang partout... Du sang ! Du sang ! Assez !

La jeune femme s'était voilé la face de ses deux mains comme pour échapper à la vision d'épouvante : elle sanglotait.

Danielle haussa légèrement les épaules en pensant avec une certaine amertume que Solange pleurait sur la mort de son amant alors qu'elle n'avait pas eu de véritable élan vers son mari... C'était bien la preuve que cette femme n'avait pas aimé Jacques et qu'elle ne l'aimerait jamais d'amour.

Victor Deliot demanda encore presque à mi-voix :

— Vous ne vous étiez pas aperçue que vous aviez perdu cette écharpe verte avant le crime ?

— Si ! Je l'avais lorsque nous nous sommes embarqués à New-York... Mais, le soir même du départ, je ne la trouvais plus...

J'en fus chagrinée... Je n'en parlai pas à Jacques parce que je savais qu'il aimait cette écharpe... Finalement je n'y pensai plus.

« — En somme, votre écharpe verte, Madame, vous a été volée par le véritable meurtrier trois jours avant le crime... Ce devait être quelqu'un qui vous connaissait bien, qui savait que vous portiez habituellement cette écharpe, toujours imprégnée de votre parfum

?... Quelqu'un qui se trouvait aussi sur le *De Grasse* et dans l'intention arrêtée de tuer John Bell en laissant près de son cadavre l'un de vos objets familiers pour faire retomber la responsabilité du crime sur votre tête... Quelqu'un qui ne nourrissait aucun projet malfaisant à l'égard de votre mari, qui n'en voulait qu'à vous et à John Bell.

Pendant de longues nuits de veille j'ai cherché, comme le docteur Dervaux et M. l'avocat général, le mobile qui avait bien pu inspirer ce crime si bien préparé et dont vous avez failli devenir aussi la victime. Dites-vous bien que si votre mari n'avait pas fait disparaître la pièce à conviction qu'était votre écharpe, ni répandu ses propres empreintes à profusion, ce serait vous qui seriez jugée à sa place et j'ai tout lieu de croire qu'aucun défenseur au monde n'aurait pu vous arracher au châtimement !

Donc quelqu'un vous voulait du mal ainsi qu'au jeune Américain.

Mais qui ? Quelqu'un à qui vous ou John aviez fait du tort ? Quel tort ? Un tort matériel ? Cela me parut dès le début parfaitement invraisemblable. Un tort moral ? J'approchais de la vérité... Et pourquoi pas un tort sentimental ? Nous nous trouvions donc en présence d'un mobile passionnel... Comment n'y avais-je pas pensé plus tôt, ni personne avant moi parmi les enquêteurs ou les défenseurs qui m'avaient précédé ! Le criminel ou l'instigateur du crime — j'insiste particulièrement sur cette seconde entité — pouvait être un homme ou une femme... Un homme, c'était un amant évincé par vous, madame Vauthier ; une femme, c'eût été une maîtresse dont vous auriez pris la place dans le cœur de John Bell.

Je m'attardai assez longtemps sur la première hypothèse, mais j'étais sûr que votre aventure avec le jeune Américain devait être mise sur le compte d'une faiblesse passagère. Malgré tout, j'avoue m'être même demandé un moment si ce Jean Dony, avec lequel vous aviez eu autrefois à l'Institution Saint-Joseph une aventure assez désagréable, n'aurait pas été mêlé au meurtre ? Mais j'ai eu la preuve que Jean Dony était toujours organiste à Albi au moment du crime du *De Grasse*. Restait la seconde hypothèse : celle d'une rivale. Les choses, alors, se simplifièrent étrangement...

Supposons en effet, messieurs les Jurés, que John Bell ait eu comme maîtresse pendant quelques mois, ou quelques années, une fille belle mais sans scrupules telle que cette entraîneuse de night-club dont il a déjà été question : Phylis Brooks. Nous savons maintenant, par le propre aveu de Solange Vauthier, qu'elle avait fait la connaissance de John Bell plusieurs mois avant de revenir en France et que celui-ci était devenu son amant. L'ardeur du jeune Américain à l'égard de la belle Phylis a dû sensiblement se ralentir le jour où ce garçon entreprenant fit la connaissance de la jolie Française. Phylis Brooks — qui tenait à conserver son emprise totale sur John plus par intérêt que par passion, n'était-il pas le fils unique d'un membre riche et influent du Congrès ? — dut en concevoir un dépit qui se transforma en haine quand elle eut la preuve que Solange Vauthier l'avait complètement supplantée dans le cœur de John. Bien entendu, ce dernier ne vous parla jamais, madame Vauthier, de Phylis ni des scènes continuelles, agrémentées de menaces, qu'elle lui faisait presque chaque jour.

Mais John, à mesure que vous regrettiez votre liaison avec lui, s'accrochait à vous davantage. Apprenant que vous aviez brusquement décidé de rentrer en France avec votre mari, il fit semblant d'entrer dans les vues de son père, M. le sénateur Bell, qui pensait qu'un voyage en Europe permettrait à son fils de se libérer définitivement de la belle Phylis. John s'embarqua donc, sans vous

prévenir... d'où votre surprise de le rencontrer sur le deck quelques heures après le départ de New-York !

Phylis, cependant, n'était point tout à fait absente. Quelqu'un était là, qui la représentait à bord... Son mari ! Le mari de Phylis qui l'avait surprise la veille même du départ du paquebot en compagnie de son amant, le beau John... La scène avait été épouvantable : elle s'était déroulée dans l'appartement même de Phylis à New-York.

Cet après-midi-là le mari était sorti : Phylis, sachant qu'il ne rentrerait que très tard dans la soirée, en profita pour donner un coup de téléphone impératif à John Bell. Elle voulait le revoir, faire une dernière tentative pour qu'il ne l'abandonnât pas. John, qui a toujours été au fond un être assez faible devant une femme, se laissa fléchir au téléphone par l'intonation impérieuse de celle qu'il s'apprêtait à abandonner pour toujours. Peut-être même eût-il peur que la fille sans scrupules ne fit éclater l'un de ces scandales mondains dont l'Amérique est si friande et qui aurait pu causer un tort considérable à son père, l'honorable membre du Congrès qui était en pleine période électorale ? John jugea plus sage de se rendre chez Phylis pour essayer de l'amadouer en prenant avec elle un arrangement financier. Le jeune homme ne s'était jamais fait beaucoup d'illusions sur la nature exacte des sentiments que nourrissait la fille à son égard : ce qui intéressait Phylis en John était son nom très connu et surtout son argent. Phylis Brooks était une vraie fille de Broadway, à la fois belle et intrigante, bornée et cupide, ne voyant dans un homme qu'une machine à lui procurer de l'argent, d'autant plus que son mari ne lui en rapportait guère !

Un quart d'heure après la conversation téléphonique, John était dans l'appartement de Phylis dont il ne connaissait pas le mari. Il avait bien appris, de la bouche même de la fille, qu'elle était mariée, mais aussi que l'époux pouvait être considéré comme personnalité négligeable... l'un de ces maris commodes qui offrent l'avantage d'être toujours en voyage... John ignorait même le nom de ce mari modèle : Phylis se faisait appeler par son nom de jeune fille, Phylis Brooks. C'était moins gênant pour sa profession d'entraîneuse.

Il n'est pas difficile d'imaginer quelle fut la conversation entre la fille et celui qui cherchait à lui échapper. Cela dut commencer par une 6oène de charme mais le jeune homme ne se laissa pas prendre au piège. Son cerveau et son cœur étaient trop remplis par l'image de la douce Française dont le comportement était à l'opposé de la manière forte et intéressée de l'Américaine. John préféra en venir tout de suite au fait :



« — Combien veux-tu ?

« — Cinquante mille dollars, répondit Phylis sûre d'elle. »

Finalement, après une discussion sordide, on transigea à vingt-cinq mille dollars. Le chèque fut signé, au porteur, pour que la fille pût aller le toucher tout de suite. Malheureusement lorsqu'elle se présenta le lendemain à la banque, Phylis Brooks dut exhiber une pièce d'identité. Celle-ci était

établie à son nom véritable — celui que lui avait donné son mari en l'épousant. Phylis encaissa la somme mais le numéro de sa carte d'identité fut relevé à la banque : un numéro qui a été bien précieux à mon Correspondant de New-York...

Au moment où John allait prendre congé de la fille pour toujours, une clef grinça dans la serrure : c'était le mari qui revenait plus tôt qu'on ne l'avait prévu. Les deux hommes ne se virent pas — j'insiste bien sur ce point — car le jeune homme réussit à s'enfuir par l'escalier de fer extérieur de sécurité que possèdent presque tous les immeubles new-yorkais. Le mari eut juste le temps d'apercevoir la fuite d'une silhouette masculine. Cette fuite même était un aveu.

L'époux n'avait plus qu'à se retourner vers sa femme pour être renseigné. Ce qu'il fit avec une telle brutalité qu'en une seconde Phylis se trouva immobilisée sur un cosy-corner avec les deux mains de son mari qui resserraient de plus en plus leur étreinte mortelle autour de son cou. La belle Phylis avoua dans un gémissement :

« — C'est John... John Bell... Mais je ne le verrai plus : il s'embarque demain avec une femme qu'il aime sur le même bateau que toi... »

— Car John Bell n'avait jamais su que le mari de Phylis Brooks était Français et que sa profession l'obligeait à se rendre tous les mois en France, sur le paquebot *De Grasse*...

Le mari, une heure plus tard, réconcilié, emmenait sa femme dîner dans un dancing pour y passer gaiement leur dernière soirée avant son départ. Elle accepta, ravie de cette trêve, et pensant à toucher les vingt-cinq mille dollars sans que son mari le sût. Au fond, elle se tirait à bon compte de l'aventure.

Le lendemain, le mari s'embarquait. Le *De Grasse*, comme nous l'avons déjà laissé entendre, n'avait plus de secret pour le mari fiançais de Phylis, depuis trois années qu'il faisait sur ce paquebot la navette entre New-York et Le Havre. L'homme connaissait à fond la disposition des

cabines de luxe et de premières, le dédale des escaliers et des couloirs, les moindres habitudes des passagers, les règlements du bord, bref toute la vie intense qui anime une semblable ville flottante ! Il ne lui fut guère difficile de savoir quelles cabines respectives avaient retenues le ménage Vauthier et John Bell. Muni de ces éléments, il chercha à s'approprier, dès les premières heures de la traversée, un objet familier appartenant à celle qu'il voulait rendre responsable du crime : Solange Vauthier, la nouvelle maîtresse de John Bell.

Cette vengeance d'un époux bafoué s'exerça avec une logique impitoyable : il commencerait par tuer John Bell. Ainsi il serait sûr que Phylis ne reverrait plus jamais son amant. Il se réservait d'annoncer lui-même par un télégramme laconique la mort de John Bell à Phylis : ce serait une surprise doublée de crainte salutaire pour la belle créature qui, à l'avenir, hésiterait peut-être à prendre un nouvel amant... Pour s'assurer l'impunité, il allait s'arranger pour jeter tous les soupçons sur la maîtresse française du jeune Américain. On trouverait assez normal, après tout, que John fut assassiné par une femme mariée cherchant à sauver son honneur...

Sur le moment, la mort du fils du sénateur ferait un bruit énorme.

Sa meurtrière présumée, contre qui certaines preuves paraîtraient accablantes, serait jugée par une Cour d'Assises française, et presque certainement condamnée. Pendant ce temps lui, l'assassin, continuerait à vivre une existence, sinon paisible, du moins passionnée, auprès de la belle Phylis...

Dès qu'il eut identifié Solange Vauthier, l'homme put remarquer que la jeune femme portait ostensiblement une écharpe de soie verte autour du cou. Après avoir frôlé, dans la foule de départ, Solange deux ou trois fois, il fut frappé également par son parfum très caractéristique — un parfum dont l'écharpe de soie devait être imprégnée... Il n'y aurait donc plus qu'à voler cette écharpe pour la placer ensuite bien en évidence sur le lieu du crime quand tout serait terminé. Ainsi les enquêteurs n'auraient plus aucun doute sur l'identité de la meurtrière.

Reconnaissons que tout cela n'était pas mal combiné !

Malheureusement l'exécution du plan ne réussit qu'à moitié : si la première partie, c'est-à-dire le crime, se déroula suivant le processus soigneusement établi à l'avance, la deuxième échoua par suite de l'intrusion — que nous pourrions qualifier de « miraculeuse

» — de Vauthier qui fut le premier, et ma foi le seul, à tomber dans le

panneau dressé par un cerveau retors, lorsqu'il découvrit dans la cabine du crime l'écharpe parfumée de sa propre femme ! Le reste, nous le connaissons.

Une personne, dont la surprise dut être grande, fut la belle Phylis quand la lecture matinale des journaux new-yorkais du 6

mai, qui étalaient la nouvelle du crime du *De Grasse* sur un citoyen de la Libre Amérique, lui apprit que le meurtrier avait déjà été appréhendé à bord et que ce n'était pas son mari mais celui de sa rivale ! Elle comprenait d'autant moins qu'un câble assez laconique, reçu la veille à cinq heures de l'après-midi et signé « Henri » — le prénom de son époux — lui

disait en anglais : « Je partage votre chagrin. » Nous étions en pleines condoléances !

Sur le moment, Phylis a pu sentir un choc nerveux. Mais son solide tempérament de fille pratique et affranchie — qui n'a pas été placée sur terre pour s'émouvoir — reprit rapidement le dessus.

Après tout elle avait encaissé les vingt-cinq mille dollars ! Pourvu que son imbécile de mari ne fût pas mêlé trop intimement à l'affaire

!... Ce serait grave parce que la police pourrait faire des recoupements et découvrir, par exemple, que l'un des derniers chèques signés à New-York par John Bell avait été payé à une certaine femme portant le même nom que le meurtrier ! Phylis n'était pas sans appréhensions. Aussi la lecture des journaux, le lendemain, l'étonna-t-elle tout en la rassurant. Elle saurait la vérité quand son mari reviendrait à New-York, à son prochain voyage...

Nous connaissons donc maintenant un peu Phylis Brooks. Il ne nous reste plus qu'à découvrir l'identité de son époux et par là même celle de l'assassin de John Bell. Ce petit travail ne doit plus être bien sorcier, grâce à tous les éléments que nous avons déjà rassemblés... Mais je me permets de signaler à la Cour que je ne pense pas que la présence de Mme Solange Vauthier, debout depuis longtemps devant cette barre, soit absolument nécessaire pour la fin de ma plaidoirie... »

— Vous pouvez vous retirer, Madame, dit aussitôt le président Legris...

Quand la jeune femme fut sortie, Victor Deliot reprit :

— Pour établir rapidement cette identité, il me paraît nécessaire de

réentendre à cette barre les premiers témoins qui ont déposé au cours du procès, j'entends par là les témoins purement « objectifs »

: ceux qui n'avaient aucun lien de parenté ou d'amitié avec l'accusé et se sont bornés à nous raconter les faits ou expertises. Si j'ai bonne mémoire, ce furent successivement le steward Téral, M. le commissaire Bertin, M. le commandant Char-dot, M. le docteur Langlois, M. l'inspecteur Mervel et M. le professeur Delmot... Si la Cour n'y voit pas d'inconvénient, je propose donc que chacun de ces témoins précités revienne devant la barre pour répondre à quelques questions précises que j'ai l'intention de poser ?

— La Cour n'y voit aucun inconvénient, répondit le président Legris.

— Je remercie la Cour... Je pense que le mieux est de faire comparaître à nouveau ces témoins dans l'ordre même qui a été établi par M. l'avocat général au moment de leurs précédentes dépositions. Le premier fut, je crois, le steward Téral ?

— Monsieur Téral, commença le vieil avocat, lorsque le steward fut devant la barre, vous nous avez bien dit que c'était vous qui aviez découvert le premier le crime dans la cabine de luxe occupée par John Bell ?

— En effet...

— Vous n'aviez entrepris la fouille méthodique des cabines de luxe, dont vous assuriez le service, qu'à la suite d'un ordre express de M. le commissaire Bertin désireux de donner satisfaction à la requête de Mme Vauthier ?

— C'est exact.

— Lorsque vous avez vu du couloir la porte de la cabine occupée par John Bell entr'ouverte vous n'avez pas dû être autrement étonné ?

— Comment cela ?

—

Vous vous y attendiez un peu, monsieur Téral ! mais ce qui

vous a surpris a été de trouver le corps affalé derrière la porte et Vauthier assis, accablé sur le lit ?

— En effet...

— ...d'autant plus, continua l'avocat, que cette étrange vision ne concordait pas avec celle que vous aviez eue de la cabine deux heures plus tôt ?

— Je ne comprends pas...

— Nous allons tous comprendre ! affirma Victor Deliot. Deux heures avant votre... disons « découverte officielle » du crime, vous étiez déjà entré dans cette même cabine avec le passe-partout que possède obligatoirement tout steward à bord pour assurer normalement son service... Vous avez pris bien soin de ne faire aucun bruit pour ne pas réveiller l'occupant de la cabine qui était allongé sur son lit, en pyjama, en train de faire la sieste...

L'expérience des trois premiers jours de traversée vous avait appris les petites habitudes de John Bell... Donc celui-ci dormait du sommeil du juste mais il était encore bien vivant, en parfaite santé... Près de lui, sur la table de nuit, se trouvait le stylet-coupe-papier qu'une charmante attention de la Compagnie Générale Transatlantique met à la disposition de chaque passager pour lui faciliter ses lectures. Ce coupe-papier constituait évidemment une arme idéale : vous saviez la trouver là sans l'avoir vous-même apportée... Ce grand gaillard endormi n'offrirait aucune résistance et, mon Dieu, il passerait de ce monde dans l'autre en glissant du sommeil terrestre au sommeil éternel...

—

Je ne vous permets pas ! hurla le steward.

La salle s'était levée dans une immense clameur.

— Silence ! cria le président Legris.

— Ah ! vous ne me permettez pas, monsieur Téral ! poursuivit Victor Deliot implacable. Eh bien moi, je vous accuse formellement d'avoir tué John Bell dans sa cabine à 13 heures 45 le 5 mai dernier en lui tranchant net l'artère carotide avec le coupe-papier sur lequel vos propres empreintes ne devaient certainement pas être restées car vous aviez dû prendre la précaution élémentaire de vous ganter.

Aussi n'avez-vous pas craint de laisser l'arme du crime sur la table de nuit à côté de l'écharpe de soie verte que vous aviez volée trois jours plus tôt à Mme Vauthier. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous demander, monsieur Téral, si la présence, pour le moins inattendue, de Vauthier auprès du corps de votre victime ne

vous avait pas occasionné un choc nerveux ? Avouez qu'il y avait de quoi ?

— Je ne comprends rien à tout ce que vous dites répondit le steward

— Vous ne comprenez toujours pas, monsieur Téral, mais vous blêmissez de plus en plus ! Puisque votre mémoire est aussi frêle, je vais la raviver en vous racontant comment j'ai découvert que vous étiez le meurtrier... Comme celle des magistrats ne m'apportait pas la lumière, j'ai mené moi même ma petite enquête. J'ai découvert toute la famille Vauthier, l'Institution de Sanac... Mais j'ai exploré aussi certain dossier de la Compagnie Générale Transatlantique.

j'ai vu les noms de tous les passagers qui se trouvaient sur le *De Grasse* pendant la triste traversée. J'ai vu tous les câbles expédiés sur le bateau. Et, parmi un fatras de compliments ou d'ordres de bourse, j'ai été retenu par un télégramme signé « Henri » et qui disait : Je partage votre chagrin — en anglais : « I share your for-row. » Ces termes, un peu ampoulés, ont très bien pu ne pas attirer l'attention des radio-télégraphistes du *De Grasse*, qui n'eurent pas l'idée de faire un rapprochement entre ce « chagrin partagé » à distance et le meurtre commis à bord mais il n'en a pas été de même pour un vieil entêté comme moi ! Je remarquai que ce câble signé Henri, avait été expédié du *De Grasse* une demi-heure à peine après le crime à destination d'une certaine Phylis Brooks demeurant à New-York. Je chargeai aussitôt un vieil ami, qui vit dans cette ville depuis près d'un quart de siècle, de faire une enquête rapide et discrète sur cette mystérieuse inconnue ? Je fus rapidement fixé sur la personnalité assez spéciale de cette belle fille et sur ses relations récentes : parmi celles-ci figurait un certain John Bell, tragiquement assassiné à bord du *De Grasse* le 5 mai dernier. j'appris en même temps que cette Phylis Brooks avait épousé, trois ans plus tôt un citoyen français, un certain Henri Téral. Phylis ne continuait à porter son nom de jeune fille que pour les besoins de... disons de « son métier » ! Et le télégramme, expédié du *De Grasse* portait la signature Henri. Cet Henri mystérieux ne pouvait être que le mari de Phylis et il se trouvait à bord au mo-

ment du crime ! Avouez que la coïncidence était pour le moins curieuse ! Ne trouvant pas d'Henri sur la liste des passagers que me communiquait l'aimable Compagnie, je demandai à parcourir la liste de l'équipage pendant cette même traversée. Et, ma foi, j'y trouvais le prénom d'Henri accompagnant celui de Téral, steward attaché au service des cabines de luxe parmi lesquelles se trouvait celle qu'occupait John Bell !

Tout s'éclairait. La lumière était faite ! »

Un murmure admiratif parcourait la salle. Danielle, éblouie, contemplait son vieil ami qui, un peu troublé lui-même, essayait vainement de rajuster sur son nez son lorgnon. Il toussa, assura sa voix et reprit :

— Mes conclusions, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, seront simples : le véritable meurtrier de John Bell est devant vous... Il sera jugé en temps voulu et je crains que la tâche de son défenseur ne soit lourde... trop lourde en tout cas pour mes vieilles épaules.

Personnellement, j'ai rempli la mission que m'avait confiée M. le bâtonnier Musnier le jour où il me commit d'office dans cette affaire pour assurer la défense de Jacques Vauthier que vous allez acquitter. Je n'attends de remerciements de personne, surtout pas de mon étrange client à qui je sais avoir fait beaucoup de mal en lui révélant l'inconduite de sa femme, ni de celle-ci qui doit m'en vouloir d'avoir étalé certains faits de sa vie intime au grand jour, ni enfin de la propre famille de ce malheureux infirme qui ne me pardonnera sans doute jamais d'avoir fait éviter de justesse à l'accusé l'application pure et simple de la peine prévue par l'article 302 du Code Pénal et réclamée par M. l'avocat général Berthier avec une véhémence, qui s'est heureusement avérée inutile ! La seule personne qui, dans le fond de son cœur, doit bénir le Ciel de ce qu'il ait su m'inspirer est sans doute M. Rodelec, l'admirable et modeste Yvon Rodelec dont la grande figure a relevé très haut le niveau terre à terre de ces débats... Et si je devais, à mon tour, adresser des remerciements, ce serait à vous, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, qui avez su écouter cette longue plaidoirie avec une patience qui honore la justice française...

Victor Deliot avait enfin retrouvé, rue des Saints- Pères, sa robe de chambre incolore et chaussé ses pantoufles. Enfoncé dans sa vieille bergère, la tête appuyée au dossier, les yeux mi-clos, il semblait ne prêter qu'une médiocre attention à la conversation de sa jeune confidente Danielle. Le cabinet de travail n'était éclairé, comme chaque soir, que par la lampe à abat-jour posée sur le bureau.

— Vous devez être très fatigué, Maître, après cette journée épuisante ? Ne voulez-vous pas que je me retire ?

— Non, ma petite fille, répondit l'avocat sans rouvrir ses paupières. Restez encore un peu : votre présence me paraît douce après la fièvre de la Cour d'Assises... Et puis, si vous n'étiez pas à mes côtés en ce moment, je me sentirais un peu seul !

— Si vous saviez, Maître, comme vous avez été admirable ! Vous n'avez pas seulement sauvé Jacques, vous l'avez humanisé. De la brute qu'il était, vous avez fait un être émouvant, sensible...

— Allons, tant mieux ! Vous êtes au moins quelqu'un que ma plaidoirie n'aura pas déçu. J'ai senti que tous les autres m'en voulaient... à commencer par mon client qui aurait préféré, je crois, être condamné pour un crime qu'il n'a pas commis plutôt que d'apprendre l'infidélité de sa compagne !

— Si vous aviez vu, Maître, avec quelle passion la salle vous suivait cet après-midi pendant près de trois heures ! Tout le monde était suspendu à vos lèvres : vous n'étiez même plus l'avocat de la défense, vous incarniez toute la justice, en vous faisant tour à tour policier, juge d'instruction, procureur, défenseur et accusateur !

— En somme, j'ai été une sorte de « Fregoli » du Palais...

— Que va-t-il se passer maintenant, Maître ?

— Des choses bien simples, ma petite fille. Le véritable meurtrier, qui a été arrêté en pleine audience après ma plaidoirie, sera certainement guillotiné : ainsi l'excellent Berthier sera satisfait... Lui, du moment qu'il a une tête ! peu lui importe que ce soit celle de Jacques ou d'Henri !

— Et la femme du meurtrier ?

— La belle Phylis ? Ne vous inquiétez pas trop pour elle ! A l'heure actuelle, elle doit être dans un night-club de Broadway ne sachant pas très bien si elle s'étourdit pour noyer son chagrin de la perte d'un amant riche ou si elle fête sa joie d'être débarrassée d'un mari qu'elle méprisait.

— Pourquoi n'a-t-on pas libéré tout de suite ce pauvre Jacques ?

Il a tant souffert. Va-t-il encore dormir cette nuit en prison ?

— Mon enfant, la Justice est une vieille dame susceptible ; elle est horriblement vexée d'avoir été tournée un peu en ridicule par un aveugle qui lui a fait prendre des vessies pour des lanternes ! Mais tranquillisez-vous : avant trois jours Jacques Vauthier aura retrouvé sa femme.

— Retrouvé sa femme ? J'espère bien qu'il ne la reprendra pas !



— Il le faudra bien, ma petite fille... Que deviendrait-il sans elle ?

Et comme c'est un garçon très intelligent, il a déjà dû comprendre que la faute passagère de Solange n'était que bien peu de chose en comparaison du dévouement qu'elle lui a voué depuis son enfance.

Je ne m'imagine pas plus Jacques sans Solange, que Solange sans Jacques...

— Ce serait monstrueux, répondit Danielle avec feu. Une femme froide, égoïste, qui n'est plus digne de l'amour que lui a voué cet être admirable... Vraiment, ce serait monstrueux !

Deliot la considérait avec surprise :

— Qu'est-ce qui vous prend, mon petit ?

Elle rougit, fortement troublée, se forçant pourtant à sourire.

— Mais... rien... Ou du moins rien de plus que l'émotion de vous avoir suivi tout au long de votre défense... Et vous, Maître?

Qu'allez-vous faire maintenant ?

— Moi ? Essayer de dormir aussi bien que vous, ma petite Danielle, en souhaitant que mes rêves ne soient pas peuplés de sourds-muets, de sénateurs américains, d'aveugles, de frères de Saint-Gabriel, de médecins-légistes et de filles de Broadway !

— Bonne nuit, Maître...

La jeune fille, déjà sur le seuil, se retourna pour dire, après une légère hésitation :

— Maître, pardonnez-moi, mais avant de partir j'aimerais vous questionner sur un détail qui m'intrigue.

— Parlez,

— Voilà : j'ai très bien compris le mobile et le processus du crime... Votre exposé devant la Cour a été suffisamment clair...

Cependant je ne me suis pas encore expliqué comment vous avez pu découvrir le mystère de cette écharpe verte qui a été jetée à la mer par Vauthier et dont il a été en somme le seul à savoir qu'elle se trouvait dans la cabine ? C'était pourtant un élément essentiel.

En effet, si Vauthier n'avait pas trouvé auprès du cadavre cette écharpe, imprégnée du parfum de Solange, et qu'il connaissait bien, il n'aurait pas eu la preuve matérielle de la culpabilité de sa femme... Il se serait même certainement dit qu'une autre personne, inconnue de lui, pouvait avoir tué John Bell ? Et, dans ce cas, il n'aurait eu aucune raison de s'accuser du crime ! Donc il n'y aurait pas eu d'affaire Vauthier mais simplement l'assassinat d'un Américain par X... et vous n'auriez pas été commis d'office par le bâtonnier !

— Vous avez mille fois raison, ma petite fille ; seulement, voilà : il y a eu la fameuse écharpe ! Comment j'ai pensé à cette écharpe ?

Ma foi, d'une façon toute simple... je dirai presque : enfantine...

Vous vous souvenez que ma première entrevue avec Solange Vauthier eut lieu, à la suite d'un appel téléphonique de sa part, un certain matin vers onze heures dans l'allée centrale de la roseraie de Bagatelle ?

— En effet, Maître.

« — Vous devez bien vous douter qu'en dépit de ma myopie, j'observai la jeune femme des pieds à la tête pendant cette première conversation. Deux détails me frappèrent étrangement : son parfum très particulier, et l'écharpe de soie grise qu'elle portait autour du cou... Je me rendis compte tout de suite que c'était surtout cette écharpe qui était imprégnée du parfum et, automatiquement, cela me remit en mémoire un passage du roman

*l'Isolé*, que je venais de lire la veille, dans lequel l'auteur — c'est-à-dire Vauthier, — disait à peu près ceci en décrivant la femme de son héros, sourd-muet- aveugle comme lui... « *Elle portait souvent, enroulée autour de son cou, une écharpe de soie verte qu'elle prenait soin de parfumer... C'était chez elle une marque de tendresse pour son mari qui aimait, sans l'avoir cependant jamais vue, la couleur verte. A chaque fois qu'il respirait l'odeur imprégnant l'écharpe de soie, il pensait au vert, il le voyait à sa manière.* » Mon cerveau fit aussitôt un rapprochement entre le couple Vauthier et les deux principaux personnages du roman... et j'en déduisis que l'auteur du livre devait aimer, lui aussi, l'écharpe parfumée que portait sa femme ! Puis je pensai à tout autre chose.

Je ne jugeai même pas utile de faire part de mes réflexions purement personnelles à mon interlocutrice à qui j'avais une foule de questions plus importantes à poser.

Trois jours passèrent avant que je n'eusse une seconde entrevue, cette fois chez moi dans ce cabinet, avec Solange Vauthier. Dès qu'elle y eut

pénétré, mon odorat fut à nouveau excité par son parfum, toujours le même, et ma vue attirée par l'écharpe de soie grise qu'elle portait encore sur son costume-tailleur. J'en conclus que Solange Vauthier aimait particulièrement cette écharpe de soie grise à moins qu'elle n'ait pris l'habitude de ne la porter que pour faire plaisir à son mari comme l'héroïne du roman ? Mais alors pourquoi l'écharpe était-elle grise au lieu d'être verte ? Poussé plus par curiosité que par devoir professionnel, je lui déclarai que j'aimais beaucoup son parfum. Elle me répondit avec mélancolie que son mari l'aimait également. Comme je savais quel rôle jouait l'odorat dans la vie de l'infirme, j'en conclus — pour moi seul encore une fois — que Vauthier ne pouvait se passer de cette odeur qui lui rendait sensible la présence de sa compagne. Et je n'hésitai plus à dire à la jeune femme : « Votre mari savait que cette écharpe était de couleur grise ? » Elle me confia simplement : « Non, mon mari, heureusement, a toujours cru qu'elle était verte ! Car il adore, je ne sais trop pourquoi, le vert... Dans son imagination cette couleur est synonyme de fraîcheur. »

Comme je semblais intrigué, elle ajouta en désignant l'étoffe grise : « Cette écharpe a sa petite histoire... Figurez-vous que j'avais depuis très longtemps une écharpe de soie identique, mais verte, que Jacques m'avait achetée aux Etats-Unis. Il y tenait beaucoup, plus que moi sans aucun doute ! Il aimait me savoir porter cette écharpe, souvent il la touchait, la palpait avec volupté... Malheureusement, quelques heures après que le *De Grasse* eût quitté le port de New-york, je m'aperçus que j'avais perdu cette écharpe. Je la cherchai partout sans succès, me souvenant très bien que je l'avais sur moi en montant sur le bateau. Très ennuyée, craignant que Jacques n'attachât une trop grande importance à cette disparition, ou qu'il ne vît dans cette perte — qui n'avait rien de bien tragique en soi — un mauvais présage, je me rendis en cachette à l'un des magasins du bord pour y faire vite l'acquisition d'une écharpe identique... J'en trouvai bien une, celle que je porte en ce moment, dont le tissu de soie était exactement pareil au toucher : mais la couleur, comme vous pouvez le constater, était grise... Je pensai qu'après tout Jacques ne la verrait jamais ; que ce qui importait, c'était la sensation du toucher. j'achetai l'écharpe que je rapportai dans la cabine et je vaporisai dessus mon parfum. Ce fut un pieux mensonge et il ne s'aperçut de rien. »

Je répondis à Solange Vauthier qu'à sa place, j'en aurais fait tout autant et nous changeâmes de conversation. Mais j'étais loin de me douter à ce moment que la clef de l'affaire était cette histoire d'écharpe qui, mon Dieu, ne me paraissait qu'une incidente dans l'action ! Je réfléchis encore pendant quelques jours. j'entrepris le voyage à Sanac. Je rendis visites sur visites, accompagné de

l'interprète, à mon client dans sa prison... Et je revis une troisième fois sa femme : celle-ci portait toujours la fameuse écharpe parfumée qui finissait par me fasciner ! Cela devint pour moi une véritable obsession et peu à peu mon cerveau découvrit la base du crime... Certes le crime était signé « Vauthier » avec ses empreintes répandues un peu partout : seulement il y en avait presque trop !

Mais alors, si Vauthier n'était pas le véritable criminel et si pourtant il s'accusait du meurtre, ce n'était que dans le but de sauver le véritable criminel qu'il connaissait... Qui Vauthier pouvait-il avoir intérêt à sauver ? Pour qui un homme ferait-il un tel sacrifice ? La seule personne qui répondait à ma question était sa femme, la belle et douce Solange... C'était donc Solange qui avait tué John Bell et Vauthier en avait acquis la preuve... Quelle preuve

? L'écharpe verte, parbleu ! l'écharpe porte- bonheur que Solange avait dû perdre dans la cabine de l'Américain et que les doigts de Vauthier avaient palpée... l'écharpe imprégnée de parfum...

Mais alors, une nouvelle question — angoissante celle-là — se posait pour moi : pourquoi Solange aurait-elle tué John Bell ? Pour se débarrasser de lui ?... Il existait donc bien un lien secret entre Solange et le jeune Américain... Avait-elle tué elle- même ou utilisé l'aide d'un complice ? John Bell était robuste... Le meurtrier pouvait-il avoir été une créature aussi frêle ? Cela paraissait douteux... A moins que — et ce fût vraiment là, ma petite Danielle, où la lumière se fit en moi — ...à moins que l'assassin fût un inconnu de Solange qui en voulait aussi bien à John Bell qu'à la jeune femme ? Dans ce cas le meilleur moyen pour ce criminel de les perdre tous les deux était de tuer l'Américain en faisant croire que Solange était la meurtrière : il suffisait pour cela de laisser une preuve de la présence de la jeune femme au moment du crime...

Tout aussi bien que moi, le meurtrier n'avait pas été sans remarquer l'écharpe parfumée au cou de Solange... Il n'avait plus qu'à voler cette écharpe : ce qu'il fit. Vous connaissez la suite.

Seulement j'étais toujours dans le domaine de l'hypothèse : il fallait que j'eusse la preuve que Vauthier avait bien découvert auprès du corps de John Bell l'écharpe verte de sa femme. Aussi conseillai-je à Solange, la veille de l'ouverture du procès, de se présenter à la barre avec son écharpe grise autour du cou. Mon plan était précis : je m'arrangerais pour que Solange, à un moment donné, s'approchât du box de l'accusé, assez près pour qu'il pût sentir son parfum... Nous verrions bien quelle serait sa réaction.

Vous avez vu vous-même de quelle façon il a réagi... Il a tout fait pour arracher du cou de sa femme l'écharpe — écharpe qu'il croyait verte... cette preuve terrible de la culpabilité de Solange qui le remplit de stupeur à l'audience : il ne comprenait pas que cette écharpe fût encore là alors qu'il avait pris bien soin de la faire disparaître au moment où il avait maquillé le crime ! Et voilà, Danielle, tout le mystère de l'écharpe éclairci... »

— Pardonnez-moi, Maître, mais vous ne m'avez pas dit comment vous aviez deviné que Vauthier ; était débarrassé de cette écharpe gênante ?

— Ici, ma foi, je me suis mis dans la peau du personnage : qu'aurais-je fait si je m'étais trouvé dans la cabine, à la place de Vauthier, venant de découvrir auprès du cadavre un objet familier appartenant à ma femme que je voulais à tout prix sauver ? Je l'aurais tout simplement jeté à la mer par le hublot en même temps que l'arme du crime. Ni vu, ni connu, toute trace disparaissait !...

Bonsoir, ma petite fille. Ne pensez plus à tout cela : vous feriez des cauchemars inutiles !

Danielle écoutait toujours, l'air un peu hagard, comme si elle n'arrivait pas à se libérer de la scène de la cabine, où un homme, par amour, s'accusait faussement d'être un meurtrier. Elle se dirigeait vers la porte comme un automate. Au moment où la jeune fille allait sortir, Victor Deliot, qui n'avait toujours pas quitté sa bergère, la rappela en disant :

— Ma petite fille...

Il avait prononcé ces mots avec une telle douceur qu'elle se retourna, interloquée.

— Revenez, continua le vieil homme... Approchez-vous un peu pour que je vous voie de plus près...

Elle obéit. Il venait d'ajuster sur son nez son éternel lorgnon. Il dévisagea en silence sa jeune élève :

— Je n'aime pas, ma petite fille, ce visage chiffonné que vous avez en ce moment... ni vos yeux ! Qu'y a-t-il ?

— Mais... rien, Maître ! répondit-elle avec vivacité.

— Vraiment ? Alors pourquoi vos yeux sont-ils remplis de larmes

? — Je vous assure...

Elle n'eut pas la force d'achever. Elle venait d'éclater en sanglots et cachait son visage contre le bras du fauteuil.

— Allons ! allons ! dit Victor Deliot en faisant un geste dont elle l'avait cru jusqu'à ce jour incapable : il lui caressait les cheveux...

Son ton bourru s'adoucit lorsqu'il ajouta : Vous pensez donc que je n'ai rien compris ? qu'un vieil ours dans mon genre est incapable de deviner les sentiments intimes, à la fois étranges et très purs, qui peuvent animer le cœur de ma petite fille ? Regardez-moi... — il l'obligea à relever la tête — et écoutez-moi : Jacques Vauthier, mon enfant, n'appartient pas au même monde que vous et moi. Lui et vous vous seriez toujours complètement étrangers l'un à l'autre, contrairement à ce que vous avez cru sentir au fur et à mesure que vous l'observiez pendant le procès. Au début, il vous faisait injustement horreur. Et puis, peu à peu, vous vous êtes laissée attendrir... Tout cela, ma petite fille, ne va pas bien loin : ce n'est au fond qu'un sentiment de midinette au cœur trop tendre... Cela ne me déplaît pas que vous soyez ainsi, Danielle. Mais pour consacrer sa vie à un sourd-muet-aveugle de naissance, je pense qu'il faut avoir une âme d'airain... Solange possède cette âme... Elle a pu avoir une faiblesse passagère, en somme excusable : je sais qu'elle n'en aura plus : la crise est passée... Quant à vous, n'oubliez pas, si vous voulez réussir dans notre profession, qu'il ne faut jamais vous laisser attendrir par l'un de vos clients ! Autrement dit : ne faites pas comme moi ! Vous voyez où j'en suis : un vieil avocat manqué ! Allons, levez-vous, ma petite fille, et rentrez chez vous en souriant, c'est ce qu'il faut avoir le courage de faire après une peine de cœur...

Le temps était radieux : avril avait essaimé ses bourgeons sur les pauvres arbres de la capitale, les moineaux recommençaient à pépier dans les cours et sur les rebords des fenêtres, Victor Deliot arborait son canotier de paille jaunie... Selon le rite immuable, le vieil homme — après avoir gravi le grand escalier du Palais de Justice et la salle des Pas-Perdus se dirigea vers le vestiaire des avocats. Il échangea son très vieux canotier contre sa très vieille toque. Puis la toge recouvrit ses vieux vêtements. La serviette en cuir avachi, dans laquelle se trouvait l'éternelle *Gazette du Palais*, vint compléter la silhouette. Victor Deliot était tout à fait rentré dans ses habitudes.

Il se heurta, à l'entrée de la Galerie Marchande, au bâtonnier Musnier qui s'exclama :

— Deliot ! Mais c'est un revenant ! Alors, mon vieux, que deviens-tu ? Plus de cinq mois qu'on ne t'a pas revu au Palais !

C'est bien simple : depuis ton triomphe dans l'affaire Vauthier...

— N'exagérons rien... répondit doucement l'avocat.

— Comment, mon vieux ? Mais tout le Palais et toute la Presse n'ont fait que parler de toi ! Du jour au lendemain, tu es devenu célèbre et puis, pstt ! plus de Victor Deliot, envolé le Grand Homme ! Qu'est-ce qui t'est arrivé ?

— A moi ? rien... j'ai attendu patiemment de pied ferme chez moi que l'on vînt me proposer de belles affaires.

— Et elles sont venues ?

— Pas une ! Je le prévoyais un peu... Que veux-tu ! J'appartiens à la vieille école : celle que bousculent les jeunes arrivistes... Je ne suis pas très mondain non plus...

— Voyons ! Il faut te secouer ! Ecoute : j'ai justement une nouvelle affaire sensationnelle à te proposer... Il s'agit d'un grand mutilé qui a tué sa femme...

— Décidément, tu tiens absolument à faire de moi l'avocat de la Cour des Miracles ! Non merci ! Vois-tu : je préfère retourner à ma bonne vieille Correctionnelle...

— Tu es fou ?

— Peut-être... à moins que je ne sois sage !

— Enfin ! tu es libre évidemment d'agir à ta guise... Que cela ne t'empêche pas de venir me voir de temps en temps ? J'ai toujours de bons cigares...

— Ah ! si tu me prends par le sentiment...

Victor Deliot esquissa un sourire pendant que

le bâtonnier s'éloignait. Et il reprit tranquillement sa promenade à travers le Palais, traînant de greffe en greffe et de Chambre en Chambre pour consulter les placards annonçant les « affaires retenues ». Trois heures plus tard, perdu dans la foule, il quittait le vestiaire des avocats après s'être débarrassé de sa toge et avoir troqué sa toque

contre le canotier. L'air était doux : il incitait à la rêverie. Victor Deliot reprit le chemin de son domicile en flânant sur le quai des Grands-Augustins le long des casiers des bouquinistes. Il s'arrêtait devant chaque étalage en plein vent, feuilletait un livre jauni, ajustait de temps en temps ses binocles pour contempler une vieille estampe... Mais en réalité il ne voyait rien... il restait perdu dans ses rêves qui l'emportaient loin, très loin vers l'Institution Saint-Joseph de Sanac dont il avait conservé la nostalgie depuis qu'il y avait été. Là-bas, au moins, on trouvait la vraie paix et l'on oubliait vite tous les calculs et les passions des hommes.

Arrivé sur son palier de la rue des Saints-Pères, il fut assez surpris d'y trouver quelqu'un qui l'attendait : Yvon Rodelec. Un Yvon Rodelec en soutane noire et rabat bleu, tournant dans ses grosses mains son tricorne comme s'il était intimidé, un homme au regard toujours lumineux derrière ses grosses lunettes, un vieillard aussi dont la haute stature semblait s'être voûtée encore un peu plus...

— Quelle bonne surprise ! s'exclama l'avocat en faisant entrer son visiteur dans le modeste appartement. Si je m'attendais à vous voir, cet après-midi ! En revenant du Palais, je pensais justement à vous, à vos collaborateurs de Sanac, à vos élèves aussi...

— Je dois d'abord m'excuser, mon cher Maître, dit avec douceur le Frère de Saint-Gabriel, de n'être pas venu vous remercier plus tôt pour tout ce que vous avez fait pour mon petit Jacques... Mais je n'osais pas vous revoir avant que tout ne fût terminé et bien terminé

! — Eh oui ! le véritable coupable a été châtié et l'innocent innocenté... Comment va mon exclient ?

— Vous devez lui en vouloir beaucoup ainsi qu'à sa femme, de ce que ni lui, ni elle ne soient venus encore vous exprimer leur gratitude ?

— C'est dans l'ordre des choses, monsieur Rodelec... Vous-même avez appris depuis longtemps que la véritable récompense n'est pas la reconnaissance humaine. Mais ne parlons plus de tout cela...

voulez-vous ! et revenons à ma question : comment va Jacques ?

— Bien. Très bien même... Je puis même vous dire aujourd'hui qu'un nouveau bonheur va commencer pour lui...

— Tant mieux !



— Oui, le but essentiel de mon voyage à Paris a été de le réconcilier avec sa femme à laquelle il a tout pardonné.

— J'ai toujours pensé comme vous qu'en dépit de certaines apparences, ces deux êtres avaient été créés l'un pour l'autre. La tendresse n'est-elle pas l'élément durable d'un grand amour ?

— Je l'ai toujours pensé... et je suis très heureux de vous annoncer que j'ai pu décider Jacques et Solange à revenir à Sanac pendant quelques mois qui leur permettront de se retrouver mutuellement dans l'atmosphère qui leur fut salutaire... Nous prenons tous les trois demain matin l'express de Limoges.

— Je suis enchanté de tout ce que vous me dites. Et vous, monsieur Rodelec ? Si nous parlions un peu de vous ? Comment allez-vous ?

— Je vieillis comme tout le monde... Malgré mes lunettes je n'y vois plus très bien : ma vue baisse... et je deviens de plus en plus dur d'oreille... Avouez que ce serait tout de même curieux qu'après avoir réussi tant bien que mal à donner à de malheureux enfants le moyen de voir sans yeux et d'entendre sans ouïe, je devienne aveugle et sourd ? Si cela m'arrivait, j'en remercierais le Bon Dieu qui l'aura voulu pour que je puisse bien comprendre une fois pour toutes le véritable état dans lequel se trouvent mes chers élèves...

— Vous ne changerez jamais, monsieur Rodelec...

— Vous non plus, mon cher Maître !

— N'est-ce pas le privilège des vieux garçons de se ressembler tous un peu ?

— Malgré l'extrême plaisir que j'éprouve à converser avec vous, je vais être dans l'obligation de vous quitter, dit Yvon Rodelec en se levant... j'ai encore une visite à faire...

— Je parie qu'il s'agit d'un nouvel infirme que vous avez l'intention de ramener à Sanac ?

— Décidément, mon cher Maître, votre psychologie ne peut être mise en défaut !... Oui, il s'agit d'un pauvre enfant atteint lui aussi de la triple infirmité depuis sa naissance. Je ne sais pas encore si je pourrai prendre cet enfant à Sanac malgré l'immense désir que j'ai de ne pas quitter ce monde avant d'avoir éduqué un vingtième élève...

Resté seul, Victor Deliot s'enfonça dans sa ber- gère après avoir chaussé ses pantoufles et s'être emmitouflé dans sa robe de chambre incolore. Bien que ses paupières fussent closes, il ne dormait pas. Il revoyait en pensée toute l'affaire Vauthier avec ses nombreux témoins dont certains avaient été odieux et d'autres maladroits par excès de bonne volonté, son avocat général hargneux et subtil, le Président calme et compréhensif, l'accusé enfin, muré dans son silence... Il imaginait maintenant l'étrange voyage qui aurait lieu le lendemain dans ce compartiment de l'express de Limoges dans lequel monteraient quatre personnages : Jacques, Solange, Yvon Rodelec et son nouveau pensionnaire... L'avocat connaissait trop le cœur du vieil homme pour savoir qu'il ne résisterait pas au besoin d'éduquer une nouvelle intelligence avec le désir

secret d'atteindre une âme... Quatre personnages qui arriveraient sur la petite place de l'humble gare de Sanac quelques heures plus tard pour y trouver un Frère Dominique, souriant et volubile, qui leur raconterait les derniers potins de sa loge et les conduirait jusqu'à la vieille guimbarde à cheval, recouverte d'une bâche noire, qui servait à assurer les courses en ville et le ravitaillement de l'Institution. Une voiture tenant à la fois de l'omnibus d'hôtel et du char à bancs, dont le cheval gris pommelée rivalisait de vieillesse avec le fidèle Valentin qui cumulait les fonctions de jardinier et de cocher. Victor Deliot savait, pour y avoir déjà séjourné, que chacun tenait plusieurs emplois dans la grande maison : ainsi personne n'avait le temps de s'y ennuyer.

... Toujours dans son rêve, il voyait s'ébranler le véhicule où l'on était cahoté à bonheur, avec sur le siège près de Valentin, Frère Dominique qui adressait mille et un bonjours à tous ceux à qui l'attelage vétusté était devenu familier. Qui soupçonnait qu'à l'intérieur de l'antique voiture se trouvait le vingtième mort-vivant qui rejoignait ses frères de misère sans avoir la conscience de ce qu'on lui faisait faire ?... le vingtième élève d'Yvon Rodelec assis à côté du dix-neuvième, Jacques Vauthier, qui n'était plus une brute mais un homme comme les autres capable d'envisager un nouveau bonheur.

Le trajet dans la vieille voiture était long entre la gare et l'Institution : l'avocat s'en était aperçu le jour où il s'était fait reconduire au train de Paris après sa première visite qu'il n'oublierait jamais. Un trajet qui paraissait interminable à un homme normal mais ni Vauthier avec son faciès trompeur, ni Solange, si frêle, ni Yvon Rodelec,

si bon, ni le nouveau pensionnaire, amorphe, ni Frère Dominique, trop bavard, ni l'humble Valentin n'étaient des êtres normaux. Ils constituaient six personnages à part dans un siècle de vitesse, de

progrès, de lâcheté, d'égoïsme...

Victor Deliot voyait très distinctement la voiture s'arrêter devant un grand portail au-dessus duquel on pouvait lire, écrit en lettres blanches : « Institution Régionale des Sourds-Muets et Aveugles. »

Les murs flanquant le portail de chaque côté apparaissaient immenses, semblables à ceux d'une prison, en brique délavée par les intempéries. Le portail s'ouvrait et la guimbarde franchissait le seuil dans un dernier effort. Pendant que les lourds battants se refermaient, Victor Deliot croyait entendre le martèlement des sabots et le crissement des roues sur le gravier de la cour intérieure, puis le silence revenait : aucun bruit ne parvenait plus de l'autre côté des hauts murs...

La nouvelle petite brute devait être prostrée, attendant que le bon génie inconnu vînt lui insuffler la Lumière... Les jeunes mains de la douce Solange viendraient au secours de celles, parcheminées et usées d'Yvon Rodelec, pour réussir un nouveau miracle.

Peut-être même l'instinct maternel de la jeune femme, qui n'avait pu encore s'épancher sur un enfant issu de sa chair, inventerait-il une autre poupée de chiffons ressemblant à Flanelle et capable d'établir avec le petit infirme le premier lien avec la vie ?

*Londres, le 5 février 1948.*

*Paris, le 8 janvier 1951.*